



Projet conjoint

le Gabon et les ODD

Cadre National
de Financement Intégré
pour une transition rapide
et soutenable de l'Économie
brune à l'économie verte.

Rapport Final

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	8
1. APERÇU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU GABON	11
1.1 LA SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTAL DU GABON	12
1.1.1 Situation économique	12
1.1.2 Situation des secteurs sociaux et le développement humain	15
1.1.3 Situation environnementale	19
1.1.4 Aperçu des avancées des ODD	20
1.2 PRIORITÉS NATIONALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	22
1.2.1 Le PSGE et ses déclinaisons programmatiques	22
1.2.2 Stratégie de relance économique post-COVID-19	25
1.2.3 La prise en compte du développement durable	27
1.3 GOUVERNANCE ET COORDINATION INSTITUTIONELLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	29
1.3.1 Cadre politique du développement durable au Gabon	29
1.3.2 Le dispositif législatif et règlementaire du développement durable	29
1.3.3 Les acteurs institutionnels du développement durable	30
2. PAYSAGE DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT AU GABON	34
2.1 BESOINS DE FINANCEMENT	35
2.1.1 Besoins de financement pour atteindre les priorités nationales de développement et les ODD	35
2.1.2 Besoins d'investissements liés à l'environnement et le Gabon vert	36
2.1.3 Impact de la pandémie COVID-19 sur les besoins de financement	37
2.2 CARTOGRAPHIE DES FLUX DE FINANCEMENT	38
2.2.1 Tendances générales	38
2.2.2 Finances publiques domestiques	44

2.2.3	Finances publiques internationales	57
2.2.4	Finances privés nationales	62
2.2.5	Finances privés internationales	72
2.3	FINANCEMENT DE L'ECONOMIE VERTE AU GABON	80
2.3.1	Financement climatique	82
2.3.2	Financement 'vert' liés à l'environnement	86
2.4	ANALYSE DES RISQUES	90
2.4.1	Principaux facteurs de risque du pays.....	90
2.4.2	Mesures de gestion de risques	92
3.	POLITIQUES DE FINANCEMENT PUBLICS ET PRIVÉS.....	93
3.1	POLITIQUES POUR LES FINANCES PUBLIQUES	94
3.1.1	Recettes publiques.....	96
3.1.2	Les dépenses du Gouvernement	98
3.1.3	Emprunt Gouvernemental	99
3.1.4	Entités publiques	99
3.1.5	Aide Publique au Développement	100
3.2	POLITIQUES DE FINANCEMENT PRIVE.....	101
3.2.1	Pilotage, coordination et dialogue multipartite.....	101
3.2.2	Contraintes de l'environnement des affaires	102
3.2.3	Appuie aux entreprises.....	106
3.2.4	Promotion des investissements et exportations.....	110
3.2.5	Partenariats public-privés.....	112
3.2.6	Mobilisation des acteurs non-commerciaux.....	114
4.	SUIVI, CONTRÔLE ET TRANSPARENCE	117
4.1	LE SUIVI ET CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES.....	118
4.2	SUIVI DES RESULTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	120
4.3	TRANSPARENCE ET ACCES À L'INFORMATION	122

4.3.1 Une participation du public à la gestion budgétaire mitigé par le manque d'accès à l'information.....	122
4.3.2 L'absence de transparence des modes de gestion des marchés publics.....	122
5. CONCLUSIONS CONCERNANT LES PRINCIPALES CONTRAINTES AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT	124
Contexte et priorités de développement durable	125
Besoins de financement pour atteindre les priorités de développement durable	126
Cartographie des financements.....	127
Suivi, contrôle et transparence.....	129
6. RECOMMANDATIONS	131
Feuille de route CNFI	132
Cadre de gouvernance du CNFI	133
7. BIBLIOGRAPHIE	159
8. ANNEXES	161
ANNEX 1. MESURES TRANSVERSALES	162
ANNEX 2 : MESURES PAR TITRES DE DEPENSES	164

Acronymes et abréviations

AFO	Autres Flux Officiels
APD	Aide Publique au Développement
ARMP	L'Agence de Régulation des Marchés Publics
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CBMTGRA	
CHF	Conflit Homme Faune
CNAMGS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
COMIOLOG	Compagnie Minière de l'Ogooué
DFA	Development Finance Assessment
DGEPF	Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale
EGEP	Enquête Gabonaise pour l'Evaluation de la Pauvreté
	PAT
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FID	Fonds d'Initiative Départementale
GdG	Gouvernement du Gabon
GEF	Gabonais Economiquement Faibles
GES	Gaz à effet de serre
GRAINE	Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés Engagés...
PNAT	
IDH	Indice de Développement Humain
DGS	Direction Générale de la Statistique
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAT	Plan d'Accélération de la Transformation
PED	Pays en développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays moins avancés
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-privé
PRITS	Pays à Revenu Intermédiaire Tranche Supérieur
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
RDC	République Démocratique du Congo
RGPL	Recensement Général de la Population et du Logement
SEEG	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SNORNF	Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts
SRE	Stratégie de Relance Économique
USD	Dollar américain
GPEDC	Global Partnership for Effective Development Cooperation

INTRODUCTION

Motivation de l'analyse

Le Gabon se trouve face à d'importants choix concernant le modèle de développement à suivre afin d'assurer une croissance économique durable et inclusive tout en préservant son environnement et ses importants atouts écosystémiques. Il a été en mesure d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, principalement en exploitant ses réserves pétrolières et minières. Cependant, la production stagne et les prix mondiaux connaissent de fortes baisses depuis la crise financière mondiale de 2015 et, encore plus dramatiquement depuis le début de la pandémie du COVID-19, soulignant à quel point les économies dépendantes des industries extractives restent exposées aux chocs mondiaux.

Bien avant l'adoption des ODD, le Gabon avait déjà élaboré son Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) 2009-2025, qui a pour vision de transformer l'économie, de moderniser la société gabonaise et de passer au statut de pays émergent d'ici 2025. Le PSGE consacre également les principes du développement durable à travers son pilier principal « Gabon Vert ». L'ambition du Gabon est de faire de la préservation de l'environnement et de l'exploitation durable des forêts et des aires marines de nouveaux moteurs d'une croissance plus durable et qui prend en compte les dimensions de genre et des plus démunis de la société.

Après l'adoption en 2015 de l'Agenda 2030 de développement durable, le Gouvernement s'est engagé à programmer et suivre l'Agenda 2030 ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans le cadre du PSGE. Le pays a finalisé un premier rapport national conjoint historique sur la mise en œuvre de

cette Agenda 2030 des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Celui-ci démontre les progrès réalisés dans les domaines du développement durable ainsi qu'un alignement élevé du PSGE avec les ODD.

Le Gabon a réalisé des progrès encourageants dans la mise en œuvre du PSGE entre 2010 et 2014 et amorcé un début de transformation économique dans les secteurs du bois, des mines et des produits agricoles. Depuis, la baisse des prix du pétrole en 2014 a fortement réduit l'investissement public, ralentissant significativement les progrès amorcés. Palier durablement le gap de financement pour mettre en œuvre le PSGE nécessite une approche stratégique et globale permettant d'aligner tous flux de financement disponible sur les priorités de développement exprimées au niveau national.

L'évaluation du financement du développement est un outil du PNUD permettant d'identifier les principales opportunités pour mobiliser les financements supplémentaires et pour optimiser l'utilisation des ressources financières existantes pour atteindre les ODD. Le désalignement entre les fonctions de planification et de politique financière du Gouvernement, une focalisation étroite sur les ressources publiques pour financer les ODD et la participation d'un groupe restreint de parties prenantes au dialogue et au processus décisionnel sur le financement des ODD sont des défis majeurs dans de nombreux pays, y compris le Gabon. Grâce à un processus de dialogue basé sur une analyse accessible, un DFA aide le Gouvernement et ses partenaires à bâtir un consensus autour des solutions à même de relever ces défis de financement.

1 En anglais : Development Finance Assessment (DFA)

Ce premier DFA du Gabon reconstitue l'architecture de financement de ses politiques de développement, y compris les ODD. Tout en reconnaissant les inévitables gap des informations, il donne les volumes et les tendances par type des financements du développement disponibles ou potentielles dans le pays, compte tenu des progrès actuels des ODD et de l'impact de la crise du COVID-19 en cours. Il se veut d'abord une contribution à l'analyse du contexte du Programme conjoint biennal du Fonds des Nations Unies pour les ODD (2021-2022) pour appuyer la mise en œuvre des réformes prioritaires du financement des ODD au Gabon. Il vise ensuite à accompagner le Gabon vers l'adoption d'un Cadre National de Financement Intégré (CNFI), conformément au programme d'action d'Addis-Abeba.

Structure du rapport

L'analyse commence par un bilan des progrès et du contexte stratégique et institutionnel du développement durable au Gabon. Elle fait le point ensuite sur la disponibilité des éléments constitutifs d'un CNFI à travers les quatre dimensions suivantes

1

Les tendances des flux de financements du développement

2

Les politiques de financements pour les flux publics et privés

3

Les systèmes de contrôle et de suivi indispensables pour mieux aligner les flux de financements avec les résultats de développement

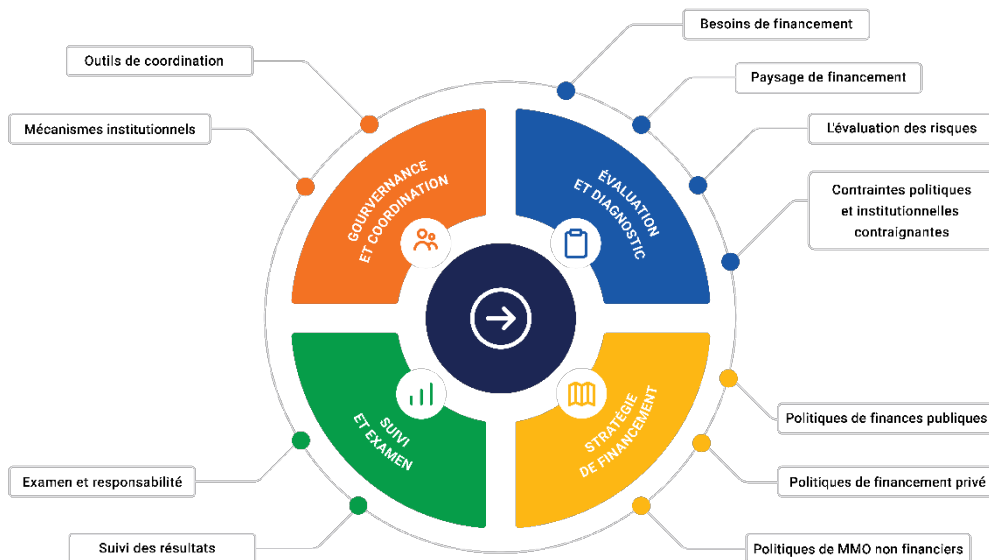
4

La gouvernance et les systèmes de coordination pour la mise en oeuvre d'une stratégie de financement des ODD dans un CNFI

Les conclusions et les recommandations suggèrent des domaines de réformes afin d'améliorer le financement du plan opérationnel Gabon Vert dans un contexte de finances publiques mitigées.

Ces domaines de réformes seront ensuite détaillés et appropriés par les différentes parties prenantes publiques et privées, moyennant une série de dialogues de financement itératives et de groupes de travail dédiés, afin de s'accorder sur une feuille de route vers un CNFI, une approche séquentielle visant à renforcer les éléments constitutifs d'un CNFI au Gabon (Figure 1).

Figure 1 Éléments constitutifs d'un CNFI



Source: UN Inter-Agency Task Force on Financing for Development 2019.



**APERÇU DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE AU GABON**

1. APERÇU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU GABON

Le présent chapitre donne un aperçu de la situation du Gabon en matière de développement durable, à travers ses principaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, sa politique de développement durable et son organisation institutionnelle en matière de pilotage du développement.

1.1 LA SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTAL DU GABON

Le Gabon est situé en Afrique centrale, sur la façade atlantique. Il s'étend sur un territoire de 267 667 Km², traversé par l'équateur et limité à l'ouest par l'Océan atlantique qui forme sa frontière naturelle de 950 kilomètres, au nord par le Cameroun et la Guinée Equatoriale, au sud et à l'est par le Congo. Le territoire gabonais est parcouru par des plaines côtières, des massifs montagneux, surtout au centre et des plateaux intérieurs. L'essentiel du territoire, 89%, est couvert de forêt équatoriale.

A l'issue du RGPL de 2013, la population du Gabon était estimée à 1 81 079 habitants, dont 52% des hommes et 48% des femmes. C'est une population jeune, l'âge médian étant de 26 ans, qui croît à un taux annuel moyen de 2,9%. La densité moyenne est de l'ordre de 6,8 habitants au km², l'une des plus faibles en Afrique, avec toutefois des pics de 43h/km² dans l'Estuaire et 3700 à Libreville. La population gabonaise urbaine, qui représente 87% de la population totale, augmente de 3,8% en moyenne chaque année. Elle est principalement concentrée sur Libreville, Port-Gentil et Franceville, soit moins de 2% du territoire, le reste étant presque un quasi désert humain.

La population gabonaise a cru à un rythme soutenu de 2,5% sur la période 1960-1993 et 2,9% entre 1993 et 2013.

Le Gabon étant une terre d'immigration, cette dynamique démographique est en partie entretenue par la population immigrée qui représentait environ 19% en 2013.

Les projections les plus récentes situent la population du Gabon à environ 2,2 millions d'habitants en 2020 et à 2,6 millions d'habitants en 2025.

1.1.1 Situation économique

Entre 2010 et 2020, le taux de croissance de l'économie a été de 4% en moyenne, dont 5% environ entre 2010 et 2014 (**Figure 2**).

Cette décélération est principalement imputable aux effets conjugués de la chute brutale des cours du pétrole intervenue en 2014, et des conséquences économiques et sociales de la pandémie du COVID-19, qui ont d'ailleurs été elles-mêmes aggravées par la guerre des prix entre les principaux producteurs de pétrole.

2 Recensement Général de la Population et du Logement qui a lieu tous les 10 ans.

3 Données issues du RGPL 2013. En 2020, cette densité est estimée à environ 8,4 h/Km².

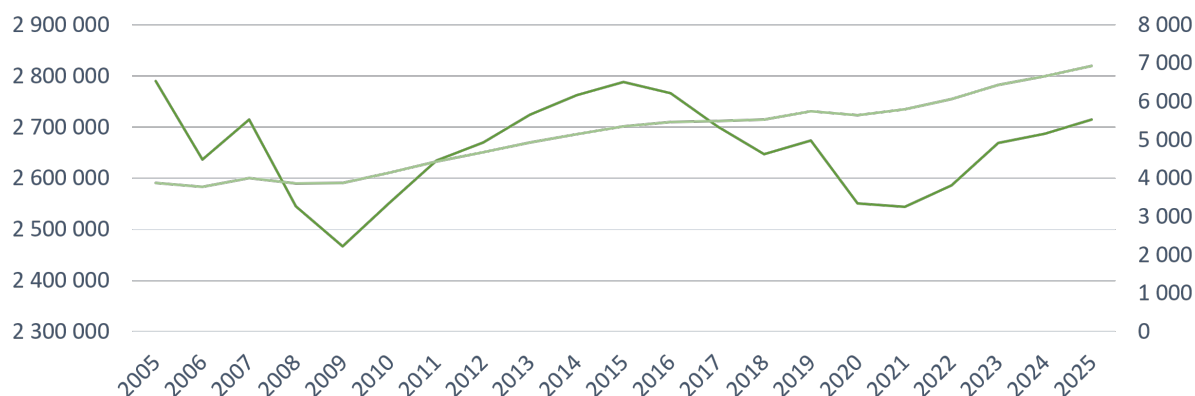
4 Projections sur la base d'un taux de croissance moyen annuel de 2,9%.

Figure 2: Croissance du PIB réel

Source : Direction Générale de la Statistique et le Fond Monétaire International

Entre 2010 et 2020, la croissance s'inscrit résolument à la baisse, passant de 7% en 2010 à 0% en 2017, 4% en 2019, avant de replonger en 2020 à -2% (Encadré 1). Les prévisions pour 2021 et 2022 donnent des niveaux de 3% et 5% respectivement. Ainsi, le rythme de croissance démographique

fut supérieur au taux de croissance du PIB sur la période 2005-2020. Comme résultat la richesse produite et accumulée par habitant a baissé. Le PIB réel par habitant en 2023 est projeté d'être au même niveau que lors de 2005, malgré l'augmentation du PIB réel (**Figure 3**).

Figure 3 PIB par habitant

Sources : Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale (DGEPEF)

Le PIB lui-même, dans une économie aussi fortement extravertie que l'est le Gabon, est un mauvais indicateur pour mesurer la richesse nationale. En effet, il comprend les très importants revenus de facteurs versés au reste du monde lors de la distribution primaire du revenu. Le Revenu National Brut (RNB) est plus pertinent.

Encadré 1 Impact socio-économique de la COVID-19 au Gabon

Pour mesurer l'impact socio-économique de la COVID-19 dans ses dimensions macro-économiques, sectorielles et distributives à l'horizon 2025, le PNUD a réalisé des simulations avec un modèle d'Equilibre Général Calculable Dynamique. Les résultats de l'analyse montrent que la croissance économique pourrait chuter de -3,4% en 2020 contre une prévision initiale de 3,4% avant l'avènement de la COVID-19. La reprise serait progressive sous forme de « V asymétrique » à condition que la pandémie soit rapidement maîtrisée sans une deuxième vague.

Malgré les mesures d'accompagnement prises, la perte d'emplois est de l'ordre de 154.000, en raison de 30% dans le secteur du Commerce, 17% dans l'Education, 10,5% dans les services personnels. Ce qui a directement impacté plus de 15% des ménages au niveau national et 20% à Port-Gentil. L'accès aux produits essentiels n'était plus que de 40% au niveau national et 52% en milieu rural. Les prix des produits alimentaires de première nécessité (manioc, banane, poissons) ont augmenté sous le double effet de la rareté et de la spéculation. L'absence des revenus, du fait du chômage, a touché 6 ménages sur 10, et plongé un ménage sur trois dans l'insécurité alimentaire.

Source : PNUD, 2020

En réponse au COVID-19, le gouvernement a réduit les dépenses non prioritaires et réorienté l'épargne et le soutien des partenaires au développement de 73,9 milliards FCFA (138,1 millions USD ou 0,83% du PIB) aux dépenses liées au COVID-19. Le gouvernement a également alloué 108 milliards FCFA supplémentaires (194,1 millions USD ou 1,2% du PIB) en tant que réponse économique, notamment sous forme de bons alimentaires, de subventions à l'électricité et à l'eau, d'un soutien direct aux PME et d'exonérations fiscales. Le ministre de l'économie et de la relance a créé un fonds disponible à sa Caisse de dépôts et consignation (CDC) pour les dépenses de santé. Un mécanisme supplémentaire d'environ 375 millions USD a en outre été annoncé pour faciliter l'accès aux financements des banques commerciales pour les entreprises privées (formelles et informelles), y compris les PME¹.

Le 27 mars 2020, la BEAC a annoncé un ensemble de mesures d'assouplissement monétaire comprenant une baisse du taux directeur, une baisse du taux de la facilité de prêt marginal, une suspension des opérations d'absorption, une augmentation de la provision de liquidité et un élargissement de la gamme des instruments privés acceptés en garantie dans les opérations monétaires.

Au-delà de la baisse des cours de pétrole, l'économie gabonaise reste structurellement marquée par la lente baisse tendancielle du niveau de la production de pétrole, son principal produit d'exportation. Les efforts consentis pour mettre en valeur l'offshore profond n'ont pas encore donné les succès escomptés, alors que ceux visant la diversification des sources de croissance restent modestes² et demandent donc à être poursuivis afin de donner des résultats significatifs et durables. Pour l'heure, il convient tout de même de signaler qu'en 2017,

<https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#G>

le secteur hors pétrole affichait un certain dynamisme, notamment l'agriculture de rente (+13%), les mines (+45%), l'exploitation forestière (+14%), l'industrie du bois (+10%) les télécommunications (+18%³).

Le Gabon dispose également d'un marché intérieur limité, ce qui nécessite un niveau plus élevé d'intégration régionale dans des domaines tels que l'énergie, les transports et les infrastructures de télécommunications (GPEDC, 2016).

Le Gabon est caractérisé par un faible taux d'emploi estimé à 42,6% en 2019 contre 39% en 2005. Ce qui laisse penser que le secteur informel est important. Le taux élevé de chômage est de l'ordre de 20%. Il touche davantage les jeunes (35%) et les zones urbaines qui concentrent 87% de la population dont 50% à Libreville (PNUD, 2020). Le fort exode rural diminue la main d'œuvre agricole et accroît la population rurale dépendante (moins de 15 ans et plus de 65 ans), compromettant ainsi la production agro-pastorale⁴, la sécurité alimentaire et le développement rural.

1.1.2 Situation des secteurs sociaux et le développement humain

Malgré son classement parmi les PRITS, le Gabon reste fortement contraint par ses indicateurs sociaux qui sont caractéristiques de ceux des PMA. Le bilan des ODD fait en 2019 a mis en avant des progrès notoires et confirmé que les efforts consentis par le passé doivent être amplifiés dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale.

La Pauvreté (ODD 1) et la COVID-19

Au Gabon un ménage sur trois est pauvre, soit 150.000 ménages. L'incidence de la pauvreté au niveau national était estimée à 33,4% en 2017⁵, pour un seuil de pauvreté fixé à 840 000 Francs CFA, dont 29,4% pour les populations urbaines et 59,5% pour celles vivant en milieu rural. Au cours des douze dernières années, le taux national de pauvreté a enregistré une baisse d'environ 8 points. L'incidence de la pauvreté extrême, dont le seuil avait été fixé à 429 639 Francs CFA, était de 8,2%, avec 5,6% en zones urbaines et 25,4% en milieu rural⁶.

Malgré cette baisse de son incidence, la pauvreté reste une préoccupation majeure, au regard du statut de PRITI du pays et de son engagement à réaliser l'ODD 1 qui vise l'éradication totale de la pauvreté sous toutes ses formes. Celle-ci a dû s'accroître à la suite des mesures de confinement appliquées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. En effet, au regard du caractère systémique et multisectoriel de ses effets, il est possible que les populations des catégories des ménages les plus vulnérables⁷ aient basculé en dessous de la ligne de pauvreté de 2017.

La pandémie du COVID-19 a révélé, partout et en quelques mois, la fragilité des progrès accomplis par le Gabon pour son développement. Elle s'est notamment traduite par une baisse de l'activité économique, du fait des mesures prises pour contenir la propagation du virus et aussi par la conjugaison des effets récessifs liés à la superposition ou à la succession de plusieurs crises, comme celle des prix du pétrole de 2019. Des pans entiers de l'économie, comme ceux des PME, des entreprises structurées, des services, des sociétés de sous-traitance du secteur pétrolier, ont été durement affectés.

7 Une bonne partie de l'augmentation du Pib non pétrolier peut, toutes choses égales par ailleurs, être mécaniquement amplifiée par la baisse du Pib pétrolier.

8 Premier Rapport des progrès des ODD, 2019.

9 PNUD, 2020.

10 Ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique et Banque mondiale (2018). Gabon : Profil de Pauvreté 2017.

11 Ce niveau de pauvreté a été confirmé en 2013 par l'enquête McKinsey qui avait retenu un seuil de pauvreté avait été fixé à 80 000 Francs CFA par mois. Elle avait fixé à 30% le nombre de foyers économiquement faibles.

La pauvreté de revenu n'est que la partie émergée de l'iceberg. Le taux de pauvreté multidimensionnelle dépasse de 11.4 points à celui de la pauvreté de revenu⁸. Cela signifie que les personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté de revenu peuvent tout de même subir des privations en matière d'éducation, de santé et autres conditions de vie. La sécurité alimentaire demeure un défi à relever surtout à l'intérieur du pays et pour les couches marginalisées des zones urbaines (Nations Unies, 2020).

Bien que plus généralisée en milieu rural, la pauvreté y est moins intense qu'en ville. Tout comme pour la pauvreté des ménages, c'est en milieu rural que la pauvreté non-monnaire est très généralisée : 74 % de pauvres contre 24 % en milieu urbain. L'extrême pauvreté touche 33.000 personnes environ dont un peu plus de la moitié en milieu rural,

qui n'abrite pourtant que 13 % de la population totale du pays.

De très fortes disparités en matière de pauvreté existent aussi entre provinces. Le pourcentage de ménages non-pauvres varie de 38 % dans l'Ogooué-Ivindo à 75 % dans l'Ogooué Maritime et l'Estuaire, passant ainsi du simple au doublé.

Tableau 1 Indices de pauvreté par province au Gabon

Province	Pourcentage de ménages				Nombre de ménages			
	Non pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Estuaire	75,5	23,9	0,6	100,0	176 993	56 137	1 300	234 430
Haut-Ogooué	63,4	35,5	1,1	100,0	25 674	14 391	436	40 501
Moyen-Ogooué	56,9	41,1	2,1	100,0	10 252	7 407	370	18 029
Ngounié	46,7	49,4	3,9	100,0	9 847	10 411	829	21 087
Nyanga	47,4	49,5	3,1	100,0	5 576	5 827	370	11 773
Ogooué-Ivindo	37,7	56,3	6,0	100,0	4 427	6 618	706	11 751
Ogooué-Lolo	45,5	50,8	3,7	100,0	6 067	6 781	492	13 340
Ogooué-Maritime	75,7	23,7	0,7	100,0	30 581	9 572	271	40 424
Woleu-Ntem	52,6	45,6	1,9	100,0	21 094	18 283	759	40 136
Total Gabon	67,3	31,4	1,3	100,0	290 511	135 427	5 533	431 471

Source : RGPL-2013, Direction Générale de la Statistique (DGS), Octobre 2015

12 Les catégories les plus vulnérables comprennent les familles monoparentales, les orphelins, les veuves, les femmes célibataires, les personnes âgées, les enfants de la rue.

13 Impact socio-économique de la Covid-19 au Gabon, PNUD, 2020.

Les populations autochtones sont particulièrement vulnérables, car elles ne sont pas officiellement comptées dans le recensement national ou par d'autres efforts de collecte de données, du fait de leur présence réduite et dispersée dans le pays qui les rend difficiles à cibler par les politiques sociales⁹.

L'inégalité impacte le progrès en matière de développement humain. La valeur de l'Indice du Développement Humain (IDH) du Gabon pour 2019 s'établit à 0.703, ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain élevé » et au 119^{ème} rang sur 189 pays et territoires¹⁰. Entre 1990 et 2019, l'IDH du Gabon a progressé, passant de 0.613 à 0.703, soit une hausse de 14.7 %. L'IDH du Gabon en 2019, à savoir 0.703, est inférieur à la moyenne des pays du groupe à développement humain élevé, établie à 0.753, et supérieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547. Cependant, lorsque cette valeur est revue à la baisse pour tenir compte des inégalités, l'IDH descend à 0.544, soit une perte de 22.6 % due aux inégalités dans la répartition des indicateurs des dimensions de l'IDH.

L'éducation (ODD 4)

L'accès à l'enseignement préscolaire demeure le maillon faible du système éducatif. Le taux de scolarisation dans cette tranche d'âge est assuré à 20% seulement, du fait de l'insuffisance des structures d'accueil, particulièrement en zones rurales. Elle constitue aujourd'hui un des facteurs du renforcement des inégalités d'accès à l'éducation et de réussite sociale.

Le taux net de scolarisation pour la tranche d'âge des 6-10 ans est de 88,3% au niveau national et 88,6% en milieu urbain, contre 86% en milieu rural.

¹⁴ Banque Mondiale, 2017.

¹⁵ Rapport mondial sur le Développement humain 2020, 16 PNUD. Les données d'enquête les plus récentes accessibles au public et utilisées pour estimer l'IPM du Gabon concernent l'année 2012.

Les taux de redoublements (30%) et des abandons élevés au primaire, sont en très grande partie imputables au déficit d'infrastructures, à la surcharge des classes au primaire et au secondaire, avec une prévalence accrue au sein des ménages modestes vivant dans les zones péri-urbaines et rurales. Le taux d'achèvement du collège était de 6 sur 10 et de 1 sur 2 au second cycle du secondaire¹¹. Cette déperdition touche beaucoup plus les filles que les garçons.

Il n'y a pas de disparité de genre pour l'accès au système éducatif gabonais. L'indice de parité est 101,2 au niveau national et 102,5 dans les zones urbaines et 100,9 en zones rurales. Les disparités interviennent à la fin du collège et au début du second cycle du secondaire à cause du décrochage des jeunes filles pour diverses raisons, notamment des grossesses précoces.

L'atteinte de l'ODD 4 visant à assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout le long de la vie semble à la portée du Gabon. Pour cela, des efforts doivent être consentis pour amplifier les bonnes tendances observées, notamment en accroissant les capacités d'accueil et en formant les personnels d'encadrement en nombre suffisant. A cet effet, un effort conséquent de budgétisation du secteur doit être consenti sur plusieurs années pour résorber les goulots d'étranglement et rattraper le retard accumulé.

La Santé et la protection sociale (ODD3)

Dans le domaine de la santé, le Gabon a réalisé d'importants progrès durant la période 2000-2017 grâce aux efforts fournis dans la mise en œuvre des plans d'actions du PNDS. La santé de la mère et de l'enfant s'est améliorée. Les indicateurs de mortalité ont été réduits.

Malgré de substantiels progrès enregistrés au niveau national, des inégalités persistent dans l'accès aux soins entre Régions. Les taux de couverture pour les services de santé maternelle sont beaucoup plus faibles dans les zones rurales (70,3 %) que dans les centres urbains (93,9 %), et les taux d'accouchement dans une structure médicale dépassent les 90 % chez les femmes urbaines, contre seulement 70 % chez les femmes rurales. Pour atteindre l'ODD 3 relatif à la bonne santé et au bien-être, le Gouvernement entend mettre davantage l'accent sur la santé préventive de proximité. La redynamisation des Départements sanitaires et des dispensaires devrait élargir l'offre de soin.

Concernant la protection sociale, c'est en 2007 que le Gabon a mis en place la CNAMGS¹⁷, une assurance maladie à vocation universelle. Elle a pour missions d'assurer une couverture maladie à l'ensemble de la population gabonaise, garantir la couverture maladie et assurer le service des prestations sociales aux Gabonais Économiquement Faibles (GEF) sous formes d'allocation familiales, une prime de rentrée scolaire et une prime à la naissance sous forme de layette.

La CNAMGS est l'instrument privilégié du Gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en contribuant à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et en renforçant la qualité des services de santé offerts aux populations.

L'accès aux services de base

La proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable était de 88,2% en 2013, contre 58% en 1993. Des disparités d'accès entre zones urbaines et zones rurales perdurent.

Le taux de couverture est de 95,1% pour les zones urbaines contre 46,2% pour les zones rurales. Les données de l'EGEP II donnent un reflux de ce taux qui n'était plus que de 80,8% pour l'année 2017 sur l'ensemble du pays, dont 36,8% pour le milieu rural et 96,3% en moyenne pour les zones urbaines. L'accès à l'eau demeure tout de même problématique avec la récurrence des coupures d'eau, notamment à Libreville où l'eau n'est pas disponible en tout temps.

L'accès au dispositif d'assainissement se révèle encore problématique puisque 30,4% des ménages utilisent des latrines simples, 43,8% dans les zones rurales et 28,33% dans les zones urbaines. L'évacuation des ordures est assurée par le biais des bacs à ordures dans une proportion de 48,2% pour l'ensemble des ménages avec des proportions de 55% des ménages pour les zones urbaines et 6,4% pour les zones rurales. Une proportion de 25,4% des ménages ne bénéficie d'aucun système d'évacuation des ordures qui sont jetés dans des fumiers pour 48,7% des ménages des zones rurales et 21,6% pour ceux des zones urbaines, l'évacuation des eaux usées se faisant par divers canaux, principalement dans la broussaille (28,2%), les fosses septiques (29,2%), la cour ou la rue (14,1%). Le dispositif de ramassage des ordures ménagères n'est pas géré de manière optimale, notamment dans les grandes villes.

La proportion de la population ayant accès à l'électricité était de 91,1% en 2017 selon l'EGEP II. Les ménages urbains ont un meilleur accès à l'électricité de la SEEG (98,2%) contre (19,8%) en milieu rural. Cette situation d'inaccessibilité à l'électricité, en milieu rural, contraint plus de la moitié des ménages ruraux à s'éclairer aux lampes à pétrole (54,1%).

¹⁷ Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale.

Le Gabon accuse un important déficit dans le secteur du logement. La production, dans ce secteur reste insuffisante au regard de la demande qui s'accroît chaque année (RGPL, 2013). Ainsi, la proportion de ceux qui vivent dans les bidonvilles n'a presque pas baissé entre 2005 et 2014. Ce qui montre que des progrès significatifs restent à accomplir dans la fourniture de logements décents et le déplacement des populations hors des quartiers informels. L'analyse des dernières enquêtes montre que la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers précaires, ou des logements inadéquats est d'environ 56,3%.

1.1.3 Situation environnementale

La gestion environnementale peut être considérée comme le maillon fort de l'action du pays en faveur du développement durable (Nations Unies, 2020). Les autorités gabonaises sont engagées depuis plusieurs décennies en faveur de la protection de l'environnement, comme le montrent la création en 1960 du Fonds forestier pour la reforestation, le recensement à grande échelle, en 2000, des écosystèmes nationaux, la création en 2002, au suite du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, de 13 parcs nationaux, l'adoption en 2012 du Plan national pour le climat et la déclaration, en 2017, d'une vaste zone de préservation des océans sous la forme de 9 parcs marins. Aujourd'hui, près de 11% du territoire national sont un sanctuaire sous forme de réserve.

Lutte contre le changement climatique (ODD 13)

Le Gabon a déjà dépassé le cap de la neutralité carbone en intégrant les préoccupations climatiques dans ses politiques transversales et sectorielles de développement durable. L'ambition du pays est de tenir les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, en alignant la lutte contre les changements

climatiques aux nécessités du développement économique à travers la transition énergétique.

A ce titre, le renforcement de l'aménagement durable des forêts et la promotion de la certification des produits forestiers ont permis de multiplier le potentiel de séquestration des forêts gabonaises par un facteur supérieur à 3 entre 2005 et 2018, tout en améliorant la valeur ajoutée du secteur forestier. De même, l'interdiction graduelle du torchage du gaz fatal de l'exploitation pétrolière permet de réduire ses émissions tout en renforçant sa production d'énergie pour accompagner son programme d'industrialisation. La consommation d'énergie renouvelable (hydroélectricité et gaz naturel), qui avait baissé entre 2009 et 2012, passant de 88% à 75,5%, s'est accrue de 2012 à 2017 pour se situer à 81,2%¹³ (ODD 7.2). Les émissions de gaz à effet de serre ont subi une forte hausse entre 2004 et 2016, passant de 1,4 millions de tonnes à 3,5 millions de tonnes, pour ensuite baisser fortement pour se situer à 2,5 millions de tonnes en 2018¹⁴.

Comparativement aux autres pays, le Gabon fait partie des pays ayant un faible impact environnemental. Dans ce sens, des efforts remarquables sont consentis pour la réduction de l'empreinte matérielle par unité de PIB sans qu'on ne puisse cependant préjuger d'un changement durable du mode de production. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie, en association l'Énergie hydroélectrique et celle provenant de la transformation du gaz en électricité, reste élevée et sans aggravation de l'empreinte matérielle. Toutefois, en matière d'intensité énergétique, le Gabon n'a pas encore amorcé un processus d'utilisation efficiente de l'énergie (Nations Unies, 2020).

Grâce à sa couverture forestière de 22 millions d'hectares représentant 87 % du territoire, le Gabon emmagasine d'importants stocks de carbone qui contribuent à l'atténuation du changement climatique au niveau mondial. Cela offre une opportunité fondamentale pour le gouvernement de reconsidérer la manière dont il gère les compromis entre le développement économique et la durabilité environnementale : il pourrait envisager un effort concerté pour établir des programmes nationaux de PSE bien conçus et efficaces (pour internaliser les avantages des écosystèmes externes locaux et régionaux). Ces efforts pourraient s'accompagner de paiements internationaux pour internaliser les avantages environnementaux mondiaux (tels que la biodiversité et la séquestration nette du carbone). Pour cela, les capacités d'identification, de formulation et de mise en œuvre des politiques doivent être renforcées pour assurer une présence effective de l'Administration publique dans tous les pans de l'affectation des terres, de la certification des forêts et de l'évaluation de la gestion des ressources naturelles (Nations Unies, 2020).

Conservation et exploitation durable des écosystèmes marins (ODD 14)

En matière de réglementation, de surveillance de l'espace maritime et du suivi des activités de pêche, la densification des instruments et opérations de contrôle, ainsi que le renforcement du cadre institutionnel et des capacités de l'Administration commencent à apporter des améliorations notables. Mais les progrès les plus remarquables ont trait à la protection de la diversité marine, avec l'amélioration du dispositif de conservation et de préservation des ressources et de la biodiversité, qui s'appuie dorénavant sur une superficie confortable d'aires protégées, qui a fait un bond de 6,5% à 26,1% de la ZEE. Cette proportion représente plus du double de la cible préconisée pour 2020 par l'ODD

et quasiment deux fois plus que celle des recommandations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Préservation et gestion durable des écosystèmes forestiers (ODD 15)

Si on tient compte des 3,6 millions d'hectares de forêts protégées, dont l'aménagement incombe à l'Etat au titre des aires protégées et des plantations, ce sont 13,9 millions d'hectares, soit 63% de la superficie émergée couverte de forêts sur lesquels les pressions exercées sur les écosystèmes terrestres et leurs ressources sont mitigées et/ou maîtrisées, et la régénération des écosystèmes facilitée par l'introduction de techniques à faible impact. Ces chiffres confirment d'une part, que la gestion durable des forêts gabonaises dépasse le cadre des seules aires protégées pour s'étendre aux zones de production et, d'autre part, qu'elle s'inspire désormais du principe qu'il faut assurer la croissance des activités forestières par la performance écologique.

1.1.4 Aperçu des avancées des ODD

Les données internationales disponibles sur les avancées du Gabon en matière des ODD donnent un aperçu du chemin qui reste à parcourir (Figure 4). Avec un score de 63,4 sur 100 en 2020, le Gabon se positionne 111^{ème} sur 193 pays. Ce score suggère que le Gabon est en moyenne à 63,4% du chemin vers le meilleur résultat possible dans les 17 ODD.

<https://www.iea.org/data-and-statistics?country=GABON&fuel=Sustainable%20Development%20Goals&indicator=SDG72>

<https://www.iea.org/data-and-statistics?country=GABON&fuel=CO2%20emissions&indicator=TotCO2>

Figure 4 Aperçu des avancées des ODD au Gabon



Source : <https://dashboards.sdgindex.org/profiles/gab>

Les principales contraintes à l'accélération des avancées pour l'atteinte des ODD sont

- 1** La faiblesse de la gouvernance et du processus de planification ;
- 2** la qualité limitée des politiques et interventions ;
- 3** le financement limité pour soutenir ces efforts (Nations Unies, 2020).

De plus, les diagnostics ayant soutenu les interventions publiques ont été limités de telle sorte que les changements transformationnels attendus ne sont pas bien cernés. Pour cela, les autorités pourraient considérer la valeur ajoutée qu'un CNFI pourrait apporter afin de renforcer ces maillons faibles moyennant une approche globale et mieux coordonnée.

Cependant, cette approche globale et coordonnée est compliquée par l'absence d'un cadre de gouvernance des ODD au Gabon clairement défini. Depuis 2015, le leadership pour la mise en œuvre des ODD au Gabon est passé du Ministère de l'économie au Ministère de l'environnement, pour finalement se retrouver au sein de la Primature. Aussi, l'Agence de Développement Durable (ADD) qui était prévue au sein du Ministère de l'environnement au moment où elle était encore en charge des ODD n'a pas été mise en place.

L'exécution efficace des ODD dépendra de la capacité de mettre en place un cadre de gouvernance efficace, responsable et inclusif (ODD 16). L'articulation d'un CNFI permettrait d'harmoniser le cadre de gouvernance pour le développement durable et les ODD au Gabon avec les organes de gouvernance du PAT et du PSGE. Cette démarche permettrait aussi d'articuler ce cadre de gouvernance harmonisé avec une approche de financement globale alignée sur les priorités du PAT dans le court terme et les ODD dans le long terme.

1.2 PRIORITÉS NATIONALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2011, les priorités nationales de développement du Gabon sont portées par le Plan Stratégique Gabon Emergent, un ensemble d'orientations stratégiques mettant en œuvre la Vision souhaitée d'un Gabon émergent à l'orée 2025.

Celui-ci est précisé ou complété par des plans plus opérationnels : des plans sectoriels.

Son objectif est de procéder à une transformation de l'économie gabonaise afin de l'inscrire dans la catégorie très convoitée des pays émergents à l'orée 2025. Cette ambition est portée par la ferme volonté de diversifier les sources de croissance par la transformation locale de l'énorme patrimoine minier et forestier dont le pays est doté, tout en renforçant sa compétitivité. Ces différents engagements du Gabon s'inscrivent aussi dans les ODD et la vision 2063 de transformation de l'Afrique de l'Union Africaine.

1.2.1 Le PSGE et ses déclinaisons programmatiques

La mise en œuvre de cette vision devait se faire à travers une série de plans quinquennaux couvrant la période 2012-2025. Le premier, qui couvrait la période 2012-2016, devait être principalement consacré à la mise en place des fondations de l'émergence, c'est à dire l'enracinement de la durabilité environnementale, l'amélioration de la gouvernance, le développement du capital humain et la réalisation des infrastructures structurantes. Le second plan, sur la période 2017-2021, devait être consacré à l'accélération de la croissance à travers la mise en place des piliers que sont le Gabon Industriel, le Gabon des Services et le Gabon Vert (*Tableau 2*). Le troisième plan quinquennal (2022-2025) devait voir se concrétiser l'émergence à travers une amélioration significative des conditions de vie des populations.

Tableau 2 Piliers porteurs du PSGE

PILLIER	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT
Le Gabon industriel	Le Gabon figurant parmi les premiers exportateurs mondiaux de manganèse a mis en place, à travers l'activité de COMILOG filiale d'ERAMET, une usine de production de silico-manganèse et de manganèse-métal ;
Le Gabon vert	Revalorisation de la filière bois à travers des usines de transformation du bois moyennant l'interdiction d'exportation de grumes afin que celles-ci soient transformées localement dans la zone économique spéciale de Nkok, inaugurée en septembre 2011. Développement de l'industrie agro-alimentaire afin de réduire la dépendance alimentaire (85% des denrées alimentaires sont importés et sont à l'origine du coût élevé de la vie dans les grands centres urbains).
Le Gabon des services	Développement des activités du tourisme, de la finance et du renforcement des technologies de l'information et des télécommunications. Le tourisme devrait amener l'expansion de l'éco-tourisme avec la construction de nouveaux hôtels de confort.

Source : PSGE

Le PSGE a nécessité des déclinaisons plus opérationnelles, soit pour préciser son ambition dans certains secteurs économiques, sociaux ou environnementaux, soit pour intégrer dans le processus de développement, des priorités émergentes et ainsi s'adapter au contexte du moment. Dans le premier cas, on peut noter le *Plan sectoriel Forêt*, le *Plan sectoriel Gabon vert*, le *Plan Climat*, le *Plan National d'affectation des Terres* (PNAT). Dans le second cas on retrouve le *Programme Egalité des Chances* qui tend à accélérer la lutte contre les inégalités et les privilèges ; le *Programme un Jeune, un Métier* qui s'attaque à l'emploi de la jeunesse, la *Stratégie d'Investissement Humain du Gabon* (SIHG 2015) (accès universel à l'assurance maladie) et *GRAINE*, un programme agricole visant à accroître la production alimentaire en facilitant l'accès à la terre et à l'équipement agricole.

Pour son opérationnalisation, le PSGE est structuré en axes stratégiques, domaines, programmes ou plans phares et action.

Pour PSGE 2011-2016, on comptait trois axes stratégiques correspondant aux fondements de l'émergence (Axe 1), la diversification des piliers de croissance (Axe 2) et la prospérité partagée (Axe 3). Ces trois axes couvrent 8 domaines déclinés en 21 objectifs stratégiques eux-mêmes décomposés en 28 Programmes ou Plans phares dont la réalisation se fait à travers 159 actions.

L'exécution du PSGE ayant été compromise par la chute brutale des cours du pétrole intervenu en 2014, le Gabon a mis en place un plan d'urgence triennal soutenu par la communauté internationale : le Plan de relance de l'Economie (PRE). Le PRE met l'accent sur la mobilisation du secteur privé comme moteur d'un modèle de croissance durable et inclusive. Les mesures de relance se consacrent sur le renforcement de l'efficacité de la dépense publique, l'optimisation et l'utilisation plus rationnelle des ressources budgétaires, ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires et le développement des infrastructures.

20 Rapport de la BAD de 2012 sur l'environnement de l'investissement privé dans les pays de la CEEAC

Les plans de développement locaux (PDL)

Pour arrimer les population rurales et péri-urbaines au mouvement de l'émergence, le Gouvernement a lancé un important processus de développement local, soutenu par des allocations budgétaires à travers le Fonds d'Initiative Départementale (FID). Les 48 Départements ont été appelés à produire leurs plans de développement locaux, desquels avaient été tirés des projets devant bénéficier des allocations départementales annuelles arrêtées à 1 milliard de F CFA par département.

Les questions relatives aux changements climatiques et leurs répercussions (ODD13) avaient également été prises en compte, tout comme la nécessité de voir les pratiques d'exploitation des ressources nationales, agricoles et minières se conformer à l'ODD15, soulignant la priorité de « *préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité* ».

Les instruments de programmation du PSGE

Les programmes définissent le cadre/instrument de mise en œuvre des politiques publiques, Ils sont associés à des objectifs précis ainsi que des résultats attendus.

Le Budget-Programme est l'ensemble des crédits ouverts dans le budget de l'Etat destinés à mettre en œuvre des programmes. Ceux-ci sont (i) constitués d'un ensemble d'actions cohérentes ; (ii) assortis d'objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général ; et (iii) soumis à une *évaluation des résultats*, mesurés à l'aide d'indicateurs préalablement définis.

Le Budget-Programme prévoit à moyen terme (dans un cadre macro-économique équilibré) les ressources et les coûts des politiques, programmes et projets publics. Il favorise une articulation logique et cohérente entre le document de politique sectorielle et le budget-programme du secteur. Cette articulation repose sur une formulation de la politique sectorielle en termes de programme. Il nécessite une planification plus poussée des actions et activités requises pour la réalisation des objectifs déterminés pour la stratégie. Et enfin, il conduit à décliner des objectifs en programmes planifiés à partir du document de Stratégie Nationale (PSGE). Ainsi, les objectifs à partir desquels sont élaborés les programmes doivent s'inscrire dans la vision et les missions du ministère ou de l'institution.

Pour ce faire, la Directive n° 01/11-UEAC-190-CM-22 introduit deux nouveaux outils de programmation budgétaire et économique pluriannuelle qui sont articulés aux stratégies :

1. **Le Document du Cadre Budgétaire de Moyen Terme (CBMT) ou CDMT global, en l'Article 8, qui définit dans un cadre à moyen terme (3 à 5 ans) un ensemble cohérent d'objectifs, de programmes et d'allocation budgétaire par objectif dans lequel Gouvernement et ministères sectoriels prennent des décisions pour la répartition et l'emploi des ressources financières. Il sert de cadre de référence pour l'élaboration de la loi de finances.**
2. **Le Document du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), en l'Article 8, qui est l'ensemble des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions et auquel sont associés des objectifs précis, des résultats attendus et des indicateurs pour permettre le suivi et l'évaluation, notamment de la performance.**

L'approche par programme axée sur les résultats exige que les politiques déclinées en programmes soient articulées à des objectifs auxquels sont associés des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la performance : Projets Annuel de Performance (PAP).

Globalement ces nouveaux outils (CBMT/DPBEP) et (CDMT-PAP/DPPD-PAP) anticipent et prennent en compte l'impact des décisions publiques à moyen termes (3 ans) et présentent l'évolution triennale de l'allocation des enveloppes budgétaires ministérielles en fonction des priorités de la stratégie retenue et des perspectives de ressources. Cette pluri-annualité offre une réponse technique aux problèmes d'articulation entre les stratégies de développement et les budgets pour la mise en œuvre effective de ces stratégies.

L'exécution de ces nouveaux outils de planification et de budgétisation est à la traîne¹⁶. Cependant, ceci présente une opportunité pour amorcer une réflexion concernant l'intégration de critères de durabilités et des ODD dans ces nouvelles démarches de budgétisation, comme moyen pour les aligner davantage sur les priorités **de développement durable**. Dans l'immédiat, ceci pourrait prendre la forme d'une conférence programmatique annuelle précédant la conférence budgétaire pour assurer les arbitrages techniques sur la base des critères de durabilité communément acceptés. À moyen terme, il serait désirable d'envisager l'introduction d'une approche de budgétisation «verte» des institutions pour soutenir le programme du Gabon vert et du développement durable, tels que la budgétisation, le coding et le tracking du climat ; en combinaison avec une approche de budgétisation 'rose' pour soutenir les institutions et politiques liés au genre.

¹⁶ Voir section 3.1 Politiques de Finance Publiques.

L'approche de financement du PSGE

La principale contrainte à la mise en œuvre du PSGE est l'absence d'alignement systématique des financements - nationaux et internationaux, publics et privés - sur la vision stratégique du PSGE ou des ODD.

Outre la mise à l'échelle des APD, des IDE et l'utilisation des PPP pour être à mesure de mettre pleinement en œuvre les ODD, la principale valeur ajoutée d'un CNFI au Gabon est la mobilisation de l'économie verte et bleue pour soutenir des progrès dans tous les secteurs des ODD (pauvreté, genre, santé, éducation, etc.). Pour cela, le CNFI se focalise sur la mobilisation de sources de financements climatiques et des outils de financements 'innovants' liés à des projets concrets dans l'économie verte et bleue comme catalyseurs de développement.

1.2.2 Stratégie de relance économique post-COVID-19

Le PRE, qui couvrait la période 2017-2019, a été également remis en question par la pandémie du COVID-19. Pour résorber les déséquilibres multisectoriels consécutifs à cette pandémie, un Plan national de riposte et d'Accélération de la Transformation économique (PAT) a été approuvé par le Gouvernement en 2020.

Les 4 axes de la stratégie de relance de l'économie (SRE) post Covid-19, le PAT, s'inscrivent dans les sept secteurs porteurs de croissance du PRE - les mines, les hydrocarbures, l'agriculture, la pêche, le commerce, le tourisme et l'énergie. Ils se déclinent comme suit :



Impulser la transformation structurelle de l'économie pour permettre une croissance réelle plus robuste, notamment en ce qui concerne les activités hors pétrole qui devraient croître d'environ 7,5% en 2022-2023.



Favoriser une création de richesse plus inclusive et créatrice d'emplois, source de réduction des inégalités sociales, à travers l'exploitation du potentiel du pays qui devrait permettre de créer au moins 25 000 emplois.



Poursuivre l'assainissement des finances publiques, afin de dégager les marges budgétaires nécessaires pour soutenir la croissance moyennant l'optimisation des dépenses publiques et l'efficacité des recettes fiscales et douanières (voir annexe 1 pour les mesures détaillées).



Renforcer la position extérieure.

Cependant, pour l'heure, le PAT intègre insuffisamment les ODD et les dimensions liés à l'environnement pour amorcer une reprise économique post covid-19 à la fois plus inclusive et verte. Les priorités sectorielles identifiées dans le PAT perpétuent les activités économiques «brunes» dans les hydrocarbures et les mines ainsi que les activités bois et forestières déjà établies au pays.

Ainsi, le PSGE reste cependant une vision plutôt qu'une réalité. Il est important d'éviter que l'exécution du PAT ne pâtisse de difficultés similaires à mobiliser les financements adéquats. Une des améliorations du PAT vis-à-vis le PSGE est son chiffrage des investissements nécessaires pour sa réalisation ainsi que l'identification des financements internationaux publics et privés liés à des partenariats publics-privés concrets.

Cependant, il reste un important gap d'investissement à financer, pour lequel les autorités gabonaises n'ont pas encore établi une approche stratégique au-delà des sources de financements dites 'classiques', tel que le budget, la dette publique, les financements publics concessionnels et les IDE.

Ce DFA développe l'argument que le capital naturel du Gabon et les avantages comparatifs y associés représentent une opportunité stratégique pour financer un changement radical dans le modèle de développement économique du pays. Un tel changement améliorerait considérablement la résilience des économies gabonaises face à l'accélération des défis environnementaux en raison du renforcement des boucles de rétroaction. Surtout, placer les personnes au centre des plans de relance verte peut jeter les bases d'un bien-être durable et partagé.

1.2.3 La prise en compte du développement durable

Le respect de la durabilité environnementale est une caractéristique essentielle du PSGE et du PRE. Le PSGE instaure un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation de l'environnement. Non seulement il en fait une des conditions de l'émergence, mais il l'intègre de manière transversale à toutes les initiatives en matière de développement.

C'est dans ce sens que les autorités se sont fixées comme priorités 'l'exploitation rationnelle des ressources et la préservation de l'environnement'. Cela s'est traduit par l'élaboration de 'la loi sur le Développement Durable', d'un 'Plan National Climat' (2013) et par la prise en charge de la dimension développement durable dans chacun des programmes sectoriels du PSGE.

Des actions de sensibilisation de recensement du potentiel des ressources naturelles en vue d'une meilleure planification ont été menées et les études d'impact environnemental et social sont systématisées pour tous les projets.

Aussi, lors de l'évaluation de l'alignement des ODD sur le PSGE, il est apparu que 109 cibles sur les 169 que compte l'Agenda 2030 des Nations Unies avaient été prises en compte par les actions prévues par le PSGE et pouvaient être mesurées par 144 indicateurs sur les 241 prévus¹⁷. Quatre programmes portent cette orientation générale du Gabon vers le développement durable (**Figure 5**).

Figure 5 Récapitulatif Axe-Programmes-Actions en matière de développement durable

Axes Stratégiques	Domaines	Objectifs Stratégiques	Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP)	Actions
Axe 1 : La consolidation des fondations de l'émergence	1. Développement Durable	OS1 Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale	P1 Programme Phare Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles	a.1 Mise en place d'un dispositif centralisé de connaissance et de préservation des Ressources Naturelles
				a.2 Inventaire des Ressources Forestières
				a.3 Inventaire des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques
				a.4 Carte géologique et géotechnique et inventaire des ressources minières
				a.5 Evaluation du bassin pétrolier
				a.6 Carte pédologique des terres agricoles du Gabon
			P2 Programme Phare Planification Stratégique et aménagement du territoire	a.7 Elaboration et suivi de la mise en œuvre du PSGE
				a.8 Aménagement du territoire et plans de développement régionaux
				a.9 Plan National d'affectation des terres
			P.3 Plan Climat	a.10 Promotion et diffusion du nouveau paradigme de développement durable du Gabon Emergent
				a.11 Plan d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique
				a.12 Elaboration du bilan carbone du Gabon
			P.4 Plan Sectoriel Environnement	a.13 Lutte contre la pollution et les nuisances
				a.14 Renforcement de la sécurité nucléaire
				a.15 Protection et amélioration du cadre de vie

Source : PSGE

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Gabon est le principal outil de déclinaison de la stratégie de lutte contre les changements climatiques du Gouvernement. Le Gabon a pris des engagements internationaux ambitieux en matière climatique en visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre du pays d'au moins 50% par rapport au scénario de développement non maîtrisé en 2025. Les importants risques liés au changement climatique doivent désormais être anticipés dans toutes les politiques publiques gabonaises. A cela s'ajoute la nécessité de procéder à l'évaluation continue du bilan carbone du Gabon, dans la perspective des négociations et arbitrages internationaux. Le Gabon dispose d'un potentiel d'atténuation et de capacité d'absorption des émissions de gaz à effet de serre produits par les pays développés.-

La Loi portant orientation du Développement Durable (2014) prévoit la mise en place d'un Fonds National de Développement Durable. Cependant, la création de ce fonds ne s'est pas matérialisée. À ce jour, le finance-

ment de la CDN s'est fait principalement par l'appui de la Coopération ou d'institutions spécialisées dans la Finance Climat ou dans des programmes techniques sectoriels, qui ont mis en place un partenariat avec le Gabon. Aussi, serait-il judicieux d'insérer davantage le programme CDN dans les priorités d'investissements du PAT.

La mise en place urgente des outils prévu par la Loi du développement durable permettrait de canaliser et stimuler une partie des futurs flux financiers dédiés à la réduction des émissions et plus largement au Développement Durable : budget de l'État, investissements privés, revenus des crédits du marché domestique, apports ou prêts de bailleurs de fonds, financements innovants.

22 Les pays africains s'étant engagés à suivre conjointement l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ce Rapport mesure la prise en compte des cibles 169 cibles des ODD et des 173 de l'Agenda 2063 par le Plan stratégique Gabon Emergent.

1.3 GOUVERNANCE ET COORDINATION INSTITUTIONNELLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Gabon a pris un certain nombre des dispositions juridiques et mis en place des institutions en charge d'assurer ou accompagner le développement de l'économie verte. Cette section fait la revue de l'organisation et la coordination institutionnelle du pilotage du développement durable au Gabon. Les acteurs concernés ont participé aux différents dialogues de financement¹⁸ afin de s'accorder sur les principales contraintes de gouvernance et de coordination du développement durable. Ces échanges ont permis de discerner des priorités de réformes afin d'harmoniser les dispositifs liés au développement durable, au sens large.

1.3.1 Cadre politique du développement durable au Gabon

Dans le cadre du nouveau paradigme de développement qui implique une gestion durable des ressources naturelles, le Gouvernement a adopté le *Plan opérationnel Gabon Vert*, qui s'appuie sur un certain nombre des documents stratégiques de planification sectorielle, sur une législation nationale et sur les accords multilatéraux en matière d'environnement (AME). Parmi ces accords, le Gabon a signé et ratifié plusieurs traités internationaux juridiquement contraignants, telles que certaines conventions internationales du Système des Nations Unies.

1.3.2 Le dispositif législatif et réglementaire du développement durable

Pour une meilleure application de l'ODD12, il est important de prendre en compte les dispositions de la Constitution de la République gabonaise, Loi fondamentale amendée le 14 novembre 2018. En son article 8, elle stipule que : « *l'État, selon ses possibilités, garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, aux handicapés, aux vieux travailleurs*

et personnes âgées, la protection de la santé, de la sécurité sociale, un environnement naturel préservé, le repos et les loisirs etc. ».

Pour la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle, le cadre juridique national est constitué par un panel de lois et de leurs textes d'application dans les secteurs de l'environnement, de l'industrie, des mines, de l'exploitation forestière, de la pêche, de l'agriculture, du développement rural et de la production pétrolière.

Dans le sens de la cible ODD 12.2: *D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles*, le Gabon a adopté la loi n°002/2014 du 1er Août 2014 portant orientation du Développement Durable en République Gabonaise. Elle énonce le principe de production et de consommation responsables pour parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources. Celle-ci dispose que « *des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur le plan social, économique et environnemental, au besoin par l'adoption d'une approche qui évite le gaspillage et optimise l'utilisation des ressources* » (cf. article 3). Cette loi est la première à introduire les crédits provenant non seulement du carbone ou de la biodiversité (1) mais aussi du 'capital communautaire'¹⁹. La nouvelle loi stipule que les entreprises peuvent compenser la destruction qu'elles provoquent dans les forêts ou les territoires traditionnels en achetant des « crédits de développement durable ». Ces crédits sont de quatre types : crédits carbone, crédits biodiversité, écosystémiques et de capital communautaire.

²³ Ces dialogues de financement se sont déroulés en Avril 2021.

²⁴ Celui-ci étant défini comme « la somme des actifs naturels et culturels qui appartiennent à une communauté »

Dans le même sens, la loi n°007/2014 du 1er Août 2014 relative à la protection de l'Environnement détermine les principes généraux de la politique nationale de protection de l'environnement contribuant à la promotion du développement durable notamment à travers « *la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles* » (cf. article 2). Cette loi prévoit que le Ministère de l'Environnement recueille, analyse et conserve les informations relatives à l'environnement, ainsi qu'identifie les risques de dégradation de l'environnement. Elle prévoit aussi des mesures fiscales afin d'inciter la réduction de la pollution, dont une partie des fonds est effectuée au Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, crée par la présente loi.

L'exploitation des matières premières est encadrée par des textes législatifs et réglementaires qui en fixent les conditions d'utilisation et de durabilité. Ainsi, le secteur pétrolier est notamment régulé par la loi n°011/2014 du 28 août 2014 portant réglementation du secteur des Hydrocarbures en République Gabonaise dont la révision, actée en février 2019, est en cours d'adoption par le Parlement. Le nouveau Code donne plus d'attractivité pour les investisseurs, notamment en ce qui concerne la fiscalité²⁵, l'extension des durées des périodes d'exploration et d'exploitation, mais également la responsabilité sociétale, contribuant ainsi aux enjeux de développement durable.

Le secteur des Forêts pour sa part est réglementé par la loi n°0016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise. La révision de ce code, initiée en 2015, est en cours de finalisation et vise à intégrer les ambitions du pays en matière de gestion durable des forêts, notamment l'interdiction de l'exportation de grumes et des dispositions plus rigoureuses pour l'application des plans d'aménagements forestiers et la préservation des parcs

²⁵ Il remet à plat le système fiscal en vigueur, avec la suppression, de l'Impôt sur la société dans la part d'hydrocarbures revenant au contractant et son inclusion dans la part revenant à l'Etat dans le cadre du contrat de partage.

naturels.

Quant au secteur minier, il était régulé par la loi n°017/2014 du 30 janvier 2015 portant réglementation du secteur Minier en République Gabonaise. Le Code minier a fait l'objet d'une révision adoptée en juin 2018. Ce nouveau code vise la simplification des procédures administratives aux opérateurs de la filière, l'amélioration de l'attractivité du cadre légal et institutionnel du secteur, ainsi que l'augmentation de la répartition des recettes minières aux fonds de développement local et minier²¹.

Enfin, pour le secteur agricole, pêche et aquaculture est régi par les lois n° 022/2008 du 10 décembre 2008 et n°15/2005 du 6 août 2005 portant respectivement Code agricole et Code des pêches et de l'aquaculture en République Gabonaise. Ces derniers intègrent l'une et l'autre des principes de durabilité encadrant les activités de gestion et d'exploitation de ces ressources.

1.3.3 Les acteurs institutionnels du développement durable

Pour conduire sa politique de développement vert, le Gabon dispose d'un important écosystème institutionnel intervenant soit dans la conception de ses politiques sectorielles, soit dans son fonctionnement ou encore dans son financement. Ces différents acteurs peuvent être scindés en acteurs constitutionnels, organes Gouvernementaux, organisations non étatiques et les partenaires techniques et financiers.

Les institutions constitutionnelles

Le Parlement gabonais figure en place parmi les institutions en charge de la validation des politiques publiques et de la régularité des procédures budgétaires au Gabon. Son rôle est central pour l'autorisation, le contrôle et, de manière plus restreinte, la détermination des dépenses. Dans ce sens, il autorise chaque année, par le vote de la loi des finances, les dépenses de l'État et ratifie les ouvertures de crédits décidées en cours d'année par le Gouvernement.

Au sein de la Présidence de la République, plusieurs institutions mettent en œuvre la politique de développement durable. Les principaux acteurs en matière de lutte contre les effets du changement climatique au Gabon sont la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), gestionnaire administratif et financier ; l'Agence nationale de la préserva-

tion de la nature (ANPN), responsable technique du projet et le Conseil National sur les Changements Climatiques (CNCC), coordonnateur de la politique nationale des changements climatiques (**Tableau 3**).

Tableau 3 Principales institutions pour le développement durable

<p>Le Conseil National sur les Changements Climatiques (CNCC)</p>	<p>Créée en 2010, il a en charge l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduire davantage la dimension climat dans le développement du Gabon • Remédier et anticiper la vulnérabilité des territoires et des populations face aux effets des changements climatiques • Aller vers une industrialisation à faible émission de GES
<p>L'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observation Spatiale (AGEOS).</p>	<p>Créée durant la même période, elle œuvre à l'acquisition d'images satellitaires et propose des services de surveillance aux fins de veiller à la bonne utilisation de l'espace maritime, forestier, agricole et urbain.</p>
<p>Le Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie (HCECV)</p>	<p>Créé en 2019, il vise la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de la politique en matière de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Cette nouvelle institution travaille à la coordination et au contrôle de l'action des intervenants dans ces secteurs.</p>
<p>L'Agence Nationale des Parcs Nationaux. (ANPN)</p>	<p>Placée sous la double tutelle de la Présidence de la République et du Ministère en charge de l'Environnement. Celle-ci est en charge de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de protection des ressources naturelles, ainsi que des processus écologiques de valorisation du patrimoine naturel et culturel des parcs nationaux.</p>
<p>Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)</p>	<p>Longtemps en charge de donner son avis sur toutes les questions économiques et sociales, la CESE a vu ses missions étendues à l'environnement. En application de l'article 104 de la Constitution, le CESE participe à toute commission d'intérêt national à caractère économique, social et environnemental. Il donne son avis sur les questions à caractère économique, social, culturelle ou environnementale portées à son examen par le Président de la République, le Gouvernement, le Parlement ou toute autre institution publique.</p>

Les organes Gouvernementaux

A travers le Secrétariat Général du Gouvernement qui est un de ses organes techniques, la *Primature* assure, pour sa part, le bon fonctionnement, la coordination du travail Gouvernemental et veille au fonctionnement régulier des services de l'Etat. Celui-ci a hérité, au cours de l'année 2019, des missions de l'ancien Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent et assure désormais le suivi de l'exécution et l'évaluation périodique du PSGE.

Plusieurs ministères mettent en œuvre la politique du Gouvernement en matière de transition écologique, énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique au Gabon. Les différents départements en charge de l'Environnement, des Forêts, de l'Agriculture, de l'Energie, des Hydrocarbures et de l'Aménagement du Territoire concourent, à différents niveaux, à l'implémentation des politiques environnementales.

Le Ministère en charge de l'Economie, qui a hérité des missions de planification du développement, et donc de détermination des priorités nationales en matière de développement, assure pour sa part un rôle pilote en orientant les flux financiers publics et privés et des investissements en faveur de la transition écologique et **énergétique** par son action sur la finance verte pour qu'ils soient compatibles avec les objectifs du Plan National Climat et donc de l'Accord de Paris.

Les participants des dialogues de financements ont mis en avant différentes lacunes de l'écosystème institutionnelle pour le développement durable au Gabon. Ceux-ci se résument en deux principales contraintes :

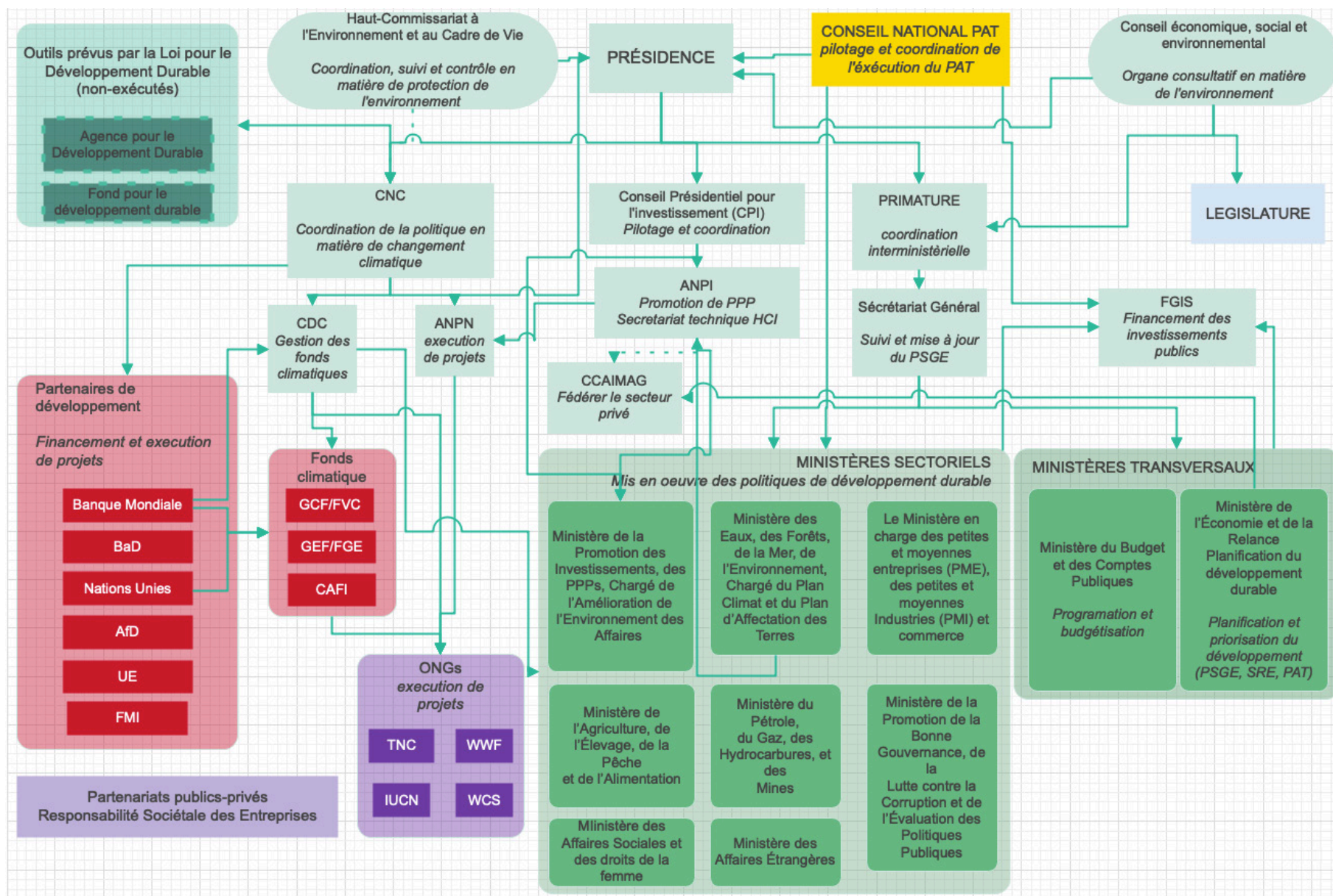
- i) le travail cloisonné des organes gouvernementaux et les institutions constitutionnelles ;
- ii) et le manque de participation efficace des acteurs de la société civile et le secteur privé

dans les dispositifs de dialogue publics-privés. Ceci se traduit par un manque d'échange d'information, la superposition des processus et une vision et approche éclatée de financement pour le développement durable.

Au-delà de la mobilisation du financement pour le développement, une des priorités du CNFI est d'harmoniser les différents dispositifs institutionnels qui ont été créés pour la mise en œuvre des stratégies de développement successives. La Figure 6 présente un aperçu schématique des parties prenantes dans l'exécution des politiques de développement durable du Gabon. Elle permet d'illustrer la multiplicité d'intervenants liés au financement du développement durable au Gabon, y compris les principaux acteurs internationaux et privés. L'aboutissement consensuel de cet exercice d'harmonisation, qui est par définition politique, ne peut être que le résultat d'une réflexion au sein de l'administration Gabonaises et qui incorpore toutes les parties prenantes. Cependant, notre analyse et les dialogues de financement dénotent le besoin urgent de renforcer les passerelles de concertation entre le nouveau dispositif institutionnel liés au PAT et le dispositif institutionnel existants liés au PSGE.

26 Les ressources financières tirées des recettes minières et affectées notamment au développement des projets socio-économiques au bénéfice des communautés locales de la région d'implantation des sites miniers. Il sert également au financement des programmes de reconversion économique de la localité concernée.

Figure 6 Aperçu schématique des parties prenantes dans l'exécution des politiques de développement durable du Gabon



The background of the image is a lush, dense green forest. The leaves are vibrant and fill most of the frame. In the bottom right corner, the top of a building with a gabled roof and some windows is visible, partially obscured by the foliage. The overall color palette is dominated by various shades of green.

PAYSAGE DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT AU GABON

2. PAYSAGE DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT AU GABON

L'évaluation du financement du développement consiste à faire un état des lieux de toutes les sources de financement mobilisées par le pays. Afin d'estimer la suffisance et la qualité de ces flux de financement, ceux-ci sont abordés en perspective des besoins de financement identifiés ainsi que selon leur alignement avec les priorités nationales de développement du pays. L'objectif étant de pouvoir identifier les contraintes et les opportunités qui s'offrent au Gabon et identifier des recommandations pour mobiliser davantage de financement sur le moyen terme ainsi que d'optimiser l'efficacité du financement disponible dans le court terme. Ainsi, cette analyse s'inscrit dans le premier bloc constitutif d'un CNFI - « Évaluation et diagnostic ».

2.1 BESOINS DE FINANCEMENT

Comprendre les besoins de financement est un élément clé de la base sur laquelle une stratégie de financement est construite. L'identification des déficits de financement les plus importants et la hiérarchisation des réponses politiques nécessitent une compréhension de l'échelle des ressources nécessaires pour mieux progresser et réaliser les priorités nationales de développement durable.

2.1.1 Besoins de financement pour atteindre les priorités nationales de développement et les ODD

La Vision du Gabon Emergent à l'horizon 2025 ne s'appuie pas sur des estimations des besoins de financement pour sa réalisation. Les plans opérationnels ainsi que leurs déclinaisons en programmes et actions ne spécifient pas non plus leurs coûts.

Le Plan de Relance Économique (PRE) triennal 2017-2019 fait mention d'un programme triennal d'investissement reposant pour une large part sur l'investissement privé dans le cadre de partenariats publics privés à développer. Le coût estimatif des différents projets d'investissement avoisine 3000 milliards de Fcfa (équivalent à environ USD 5 milliards) dont près de 1250 milliards de Fcfa de participation de l'État sur 3 ans, soit un budget moyen annuel de 410 milliards de Fcfa, équivalent à plus de 4% du PIB en 2019.

Le plus récent Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) estime les besoins totaux d'investissements publics et privés pour la période 2021-2023 aux alentours de 4200 à 4500 Mds de FCFA. Ces besoins de financement sont repartis à hauteur de 45% pour la part des partenaires techniques et financiers, 40% pour la part des PPP et 15% pour la part du budget de l'état. À peu près 55% de ces besoins de financement sont sécurisés, ce qui laisse près de 2000 Mds de FCFA sans financement identifiés. Selon les dernières données disponibles du PAT la majorité de ces financements devront être mobilisée moyennant les financements privés.

Malgré l'engagement du Gabon à mettre en œuvre les ODD, ceux-ci ne sont pas mentionnés dans le PRE, ni dans le PAT. Ce manque d'intégration explicite des ODDs (et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine) interpelle la nécessité de faire de la mise en œuvre des ODDs la base de la planification nationale et de la mobilisation des ressources pour le développement (Nations Unies, 2020).

La faible performance des indicateurs sociaux révèle la nécessité d'investir davantage dans ces domaines ainsi que de renforcer les synergies entre les secteurs sociaux et l'économie verte et bleue.

Alors que les dépenses publiques en matière de santé ont considérablement augmenté ces dernières années, les niveaux de dépenses du Gabon restent faibles et volatils, par rapport aux niveaux des autres pays comparables. Par exemple, les performances du Gabon en matière d'éducation publique sont inférieures à ce que l'on pourrait prédire au vu de son taux de PIB par habitant et de ses niveaux de dépenses publiques (Banque Mondiale, 2017). Le Gabon attribue moins de fonds pour les transferts sociaux en faveur des personnes les plus vulnérables (en pourcentage des dépenses publiques) que la moyenne des pays à faible revenu et celle des pays à revenu intermédiaire. Les indicateurs structurels de pauvreté montrent qu'un fossé grandissant s'est creusé entre les zones urbaines et les zones rurales. Ceci pose le défi d'assurer que les politiques sociales couvrent toutes les couches de la population et particulièrement celle des zones rurales. Dans ce contexte, il est nécessaire de promouvoir un nouveau contrat social 'vert et bleu' qui inclut toutes les couches des populations pour stimuler l'agenda de l'économie verte et bleue.

Le Gabon a besoin d'investissements importants aussi dans les infrastructures pour soutenir le commerce et diversifier son économie. Le pays se classe 150e sur 160 selon l'indice de performance logistique de la Banque mondiale. La qualité des routes et des infrastructures de transport du pays ne s'est pas améliorée depuis 2010, et le secteur de l'électricité au Gabon se caractérise par une alimentation inefficace et un accès inégal à l'électricité, notamment en milieu rural. Près de 192.000 (soit 45 % de l'ensemble) ont des difficultés d'accès au logement. Le pourcentage de ménages ayant accès à un meilleur système d'assainissement en ordures ménagères reste relativement faible. Établir un aperçu de l'écart de financement à combler dans les infrastructures de base contribuerait à la pertinence des décisions

de financement stratégiques moyennant une priorisation des projets d'investissements.

2.1.2 Besoins d'investissements liés à l'environnement et le Gabon vert

Les besoins d'investissements pour atteindre les objectifs nationaux liés à l'environnement, établis principalement dans le 'Plan Opérationnel Gabon Vert' POGV (2015), ne sont pas chiffrés. Le POGV est constitué de 12 programmes qui regroupent au total 134 actions. Ces programmes sont adjudiqués à différentes entités publiques pour leur exécution, mais ils ne contiennent pas d'estimations des coûts associés. Malgré la concertation avec les ministères sectoriels concernés par ces thématiques, les opérateurs privés, des représentants de la société civile, des ONG et des partenaires techniques et financiers, le POGV ne spécifie pas les contributions financières attendues de ces différents partenaires publics et privés.

Le Plan National Climat (PNC) prévoit un partage harmonieux des financements et des risques entre les secteurs publics et privés, les bailleurs de fonds traditionnels multilatéraux et bilatéraux, et les financements internationaux innovants dédiés aux investissements liés aux changements climatiques. Cependant, le schéma définitif précisant le niveau et les conditions d'intervention des différents acteurs reste toujours à définir. Ainsi, le PNC stipule la nécessité de chiffrer tous les investissements nécessaires à une plus grande maîtrise de la vulnérabilité du territoire et à l'adaptation de celui-ci face aux risques liés aux changements climatiques.

Les principales ONGs du pays signalent que la protection du milieu marin reste mal financée. Ceci s'explique par la création des aires marines en 2017 seulement, ainsi que la perception du potentiel environnemental du Gabon venant principalement des forêts du bassin du Congo.

Ainsi le secteur de la pêche reste sous-financé, malgré son potentiel de création d'emploi et d'exportation vers le marché européen²².

Il ne s'agit pas seulement d'avoir de grandes politiques sectorielles et de promouvoir l'investissement vert et bleu, mais d'utiliser l'agenda de l'économie verte et bleue pour accélérer la réalisation des ODD au Gabon. Cela nécessitera une intégration plus explicite des ODD dans la planification des investissements publics. Le dialogue de financement, cependant, a relevé un manque de connaissance des ODD et de compréhension du potentiel des ODD pour catalyser cet agenda de l'économie verte et bleue dans tous les pans de l'administration publique gabonaise. Un effort concerté de plaidoyer et de sensibilisation des ODD est essentiel pour relever ce défi.

2.1.3 Impact de la pandémie COVID-19 sur les besoins de financement

Les ménages pauvres, souvent en situation de chômage ou d'auto-emploi et les travailleurs non qualifiés sont particulièrement à risque de la pandémie COVID-19. Ce contexte défavorable pourrait contribuer à augmenter la pauvreté de 3,6 points de % en 2020 (PNUD, 2020). Ceci se traduit dans un besoin d'augmenter et rationaliser les dépenses sociales.

Selon les autorités le coût estimé pour réduire l'impact négatif à court terme du COVID-19 sur l'économie nationale est de 506 milliards de Fcfa (770 millions d'euros) (PNUD, 2020). Ceci représenterait un tiers des recettes publiques estimés pour 2020, ou 5,6 % du PIB. Les mesures pour répondre aux besoins fondamentaux de la population (santé, emploi, eau, électricité, logement et transport) et pour soutenir les entreprises sont estimés au coût 250 milliards Fcfa (381 millions d'euros).

²² D'après l'ONG américaine Sea Shepherd, 20% des prises mondiales de thon sont effectuées dans la Zone Économique exclusive du Gabon.

Sur le plan économique, les mesures portent sur des allègements d'impôt, un financement d'urgence de 225 milliards de Fcfa pour les besoins de trésorerie des entreprises, un moratoire d'échéancier de dettes envers les banques pour les entreprises en cessation d'activité.

Les besoins de financement sont clairement importants à travers les trois dimensions de développement durable – social, économique et environnemental. Dans l'immédiat les mesures de réponse COVID-19 ont été financé moyennant la réduction équivalente des dépenses d'investissement public ainsi qu'un soutien des partenaires au développement. Le Gouvernement prévoit de mobiliser les financements privés afin de subvenir aux importants investissements d'infrastructures. Dans ce contexte budgétaire restreint il sera d'autant plus important de libérer l'espace budgétaire afin de faire face aux importantes dépenses sociales.

Le manque d'information concernant les besoins d'investissement publics et privés pour réaliser l'ensemble des plans de développement nationaux et les ODDs contraind l'élaboration d'un CNFI au Gabon. L'estimation dynamique de l'évolution des besoins de financement par programme, par ODD ou par objectif stratégique permettrait de quantifier les écarts de financement entre les priorités du plan national et les ressources budgétaires existantes afin de fixer des objectifs pour la mobilisation des ressources nationales et internationales. En intégrant des plans liés à l'agenda verte, tel approche constituerait les fondements pour fortifier les liens entre la planification nationale et la budgétisation. En 2019, le FMI a estimé les besoins d'investissement pour atteindre l'Agenda 2030 au Gabon. Une première étape pourrait être la mise à jour de ces calculs en intégrant l'impact du covid-19 sur le cadre macro-économique du Gabon et les indicateurs sociaux.

2.2 CARTOGRAPHIE DES FLUX DE FINANCEMENT

Un des objectifs principaux du DFA est d'identifier les tendances de financement du développement, ses principales composantes ainsi qu'identifier la mesure dans laquelle ces flux s'alignent sur les priorités de développement nationales et les ODDs. Les composantes de financement du développement au Gabon analysées dans ce rapport sont énoncées dans la **Figure 7** ci-dessous. Ceci représente une interprétation large

du concept de financement du développement²³, car tous ces flux de financement ne contribuent pas nécessairement dans la même mesure aux priorités nationales du Gabon²⁴. L'intention de l'établissement d'un CNFI « profondément vert et bleu » est de promouvoir un meilleur alignement de ces flux financiers sur les priorités des ODD verts au Gabon.

Figure 7: Cartographie des sources de financement de l'économie gabonaise

	PUBLICS	PRIVÉS
NATIONAL	<ul style="list-style-type: none"> - Recettes pétrolières - Recettes non-pétrolières - Emprunts intérieurs publics et garantis publics - Fond souverain - Partenariats public-privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements domestiques - Emprunts privés domestiques - Responsabilités des entreprises - ONG domestiques - Organisations philanthropiques
INTERNATIONAL	<ul style="list-style-type: none"> - Aide publique au développement : <ul style="list-style-type: none"> o Dons o Emprunts - Emprunts publics extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> o Concessionnels o Non-concessionnels - Coopération Sud-Sud - Fonds climatiques - Fonds verticaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements directs étrangers - Investissements de portefeuille - ONG Internationales

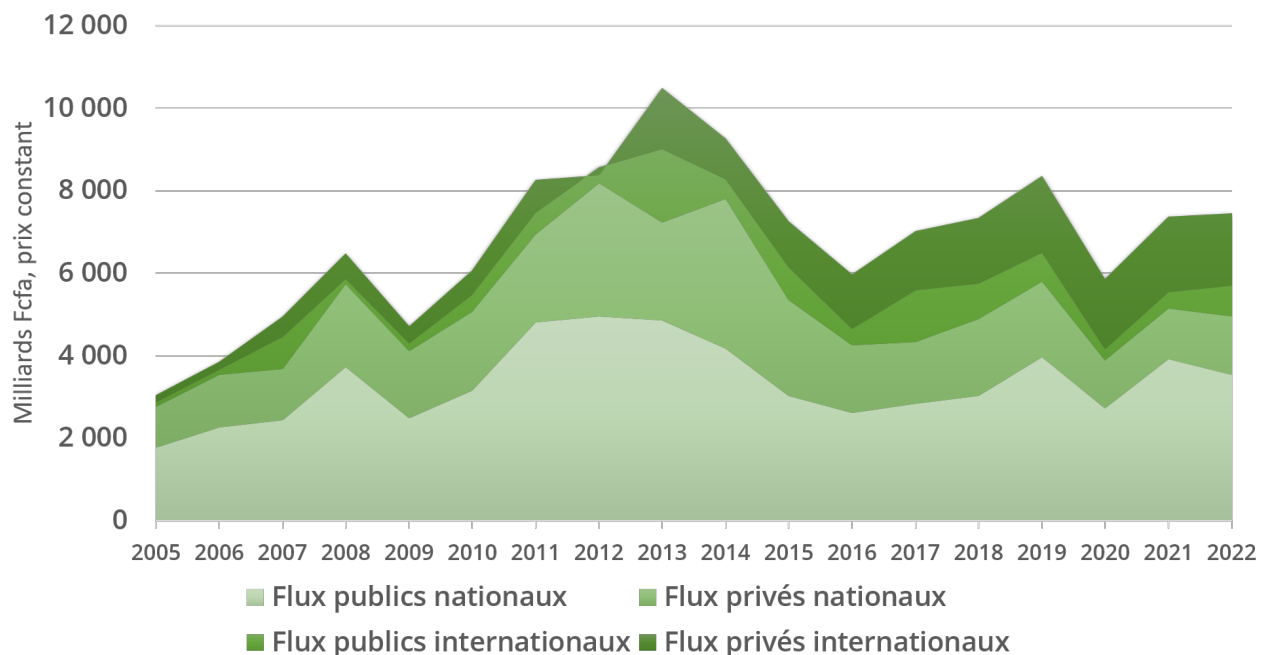
Les financements mobilisés par le secteur public peuvent être internes ou externes. Les financements publics regroupent l'ensemble des flux financiers destinés à financer les programmes et projets Gouvernementaux, pouvant provenir à la fois des agents économiques résidents (financements publics internes) ou non-résidents (financements publics externes). L'intention du CNFI est également de s'assurer que ces aspirations vont au-delà de ces programmes et qu'elles ne sont pas seulement des priorités publiques, mais des priorités auxquelles les acteurs privés peuvent également contribuer.

2.2.1 Tendances générales

La tendance historique de financement du développement disponible pour le Gabon marque une légère augmentation depuis 2005 (Figure 7). Le taux de croissance annuel composé des flux de financement depuis 2005 est de 4.5%. En prix constant (2000) ils ont pratiquement doublé d'environ 3,000 milliards de Fcfa en 2005 à près de 5,856 milliards de Fcfa en 2020.

²⁸ Pour une description du cadre méthodologique du DFA, voir : https://sdgfinance.undp.org/sites/default/files/DFA%20Guidebook%203.0_DRAFT.pdf

Figure 8 Évolution du financement du développement au Gabon (milliards de Fcfa, prix constant)

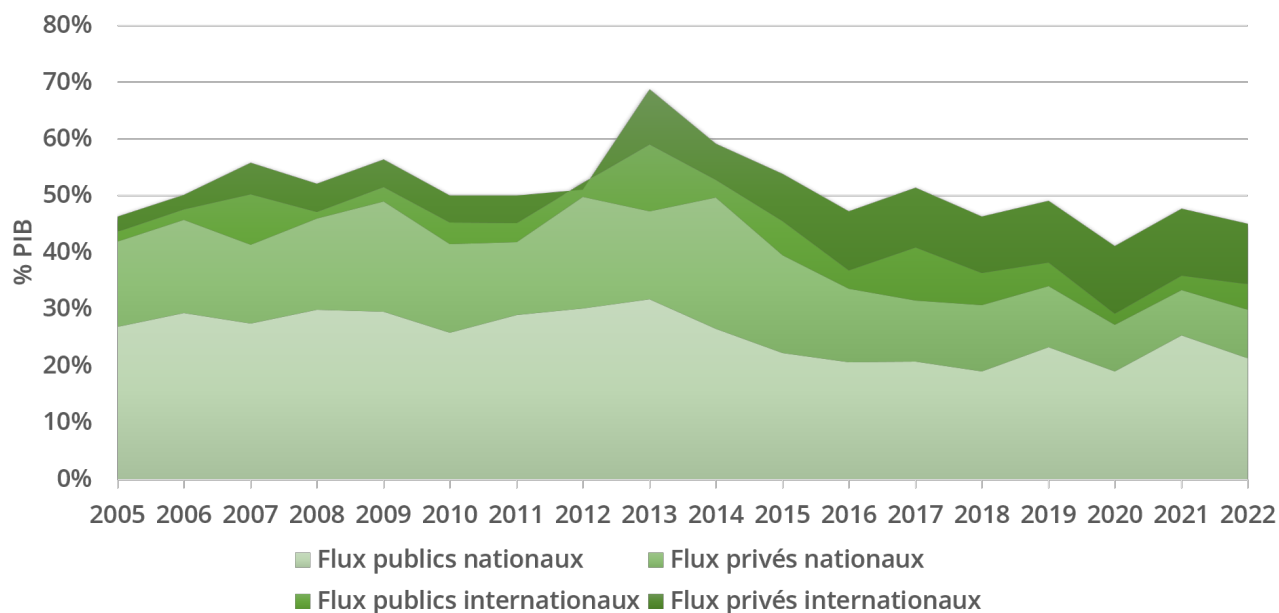


Sources : Calculs des auteurs basés sur les données de DGBFIP/DGEPE, DGD/DGEPE, l'OCDE, la Banque Mondiale et le FMI.

Cependant, cette augmentation cache une forte sensibilité du financement du développement au Gabon aux crises économiques mondiales. Depuis 2005 il y a eu trois périodes de décroissance qui coïncident avec la crise économique de 2008, la crise des prix du pétrole en 2014 et les conséquences de la pandémie globale en 2020. Le pic de financement du développement au Gabon fût atteint en 2013, correspondant à 5,976 milliards de Fcfa (prix réel). Depuis, la récupération entamée sur la période 2016-19 n'a atteint que 4,861 milliards de Fcfa, 19 % en dessous des valeurs de 2013. Pour 2020 nous estimons que le financement du développement au Gabon baissera d'environ 1,159 milliards de Fcfa à 3,701 milliards de Fcfa (prix réel).

Par rapport au PIB le financement du développement au Gabon a stagné (**Figure 9**). En 2005 le financement du développement total équivalait à 46.3% du PIB, ce qui est au-delà de la moyenne de 44.7 % du PIB pour

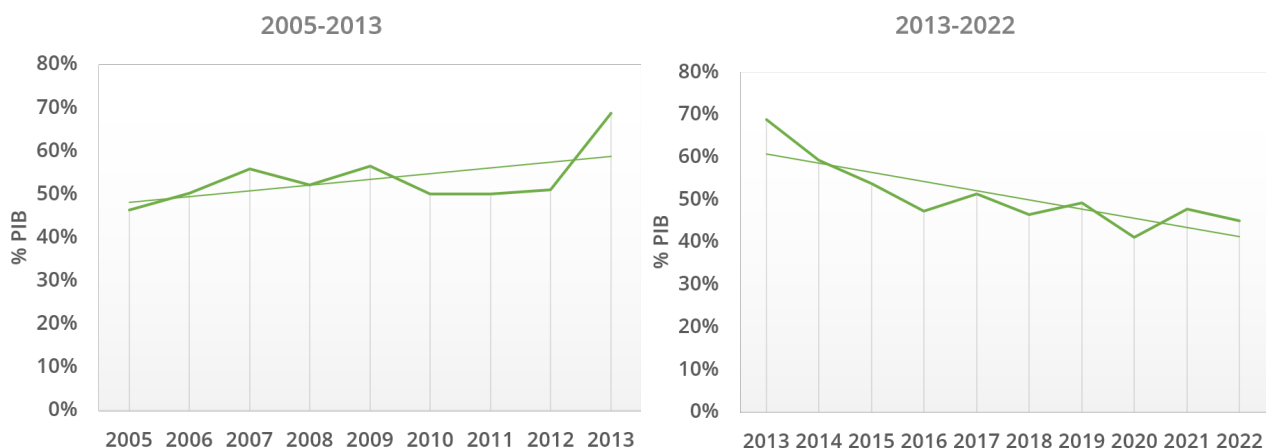
la période 2020-2022, selon nos calculs. Le paysage de financement du développement au Gabon s'est donc dégradé graduellement sur les 15 dernières années. Nos projections pour le court terme dénotent de fortes contraintes de financement. Ceci indique la pertinence du GdG de considérer l'établissement d'un CNFI afin d'accélérer la mobilisation de financement en ligne avec les priorités de développement nationales et les ODD.

Figure 9 Évolution du financement du développement au Gabon (% PIB)

Sources : Calculs des auteurs basés sur les données de DGBFIP/DGEPEF, DGD/DGEPEF, l'OCDE, la Banque Mondiale et le FMI.

Les 15 dernières années, le Gabon a connu deux périodes distinguées de financement du développement (**Figure 10**). La première période, qui s'est déroulée de 2005 à 2013, a été marquée par une hausse du financement disponible du développement par rapport au PIB, principalement tributaire de la hausse des flux de financement internationaux.

Puis, à partir de 2013, déclenchée par la crise des prix du pétrole, le financement total disponible pour le développement par rapport au PIB a marqué une tendance à la baisse. En 2020 les retombés économiques de la crise du Covid-19 ont subitement sapé l'amorce d'une remontée en 2019.

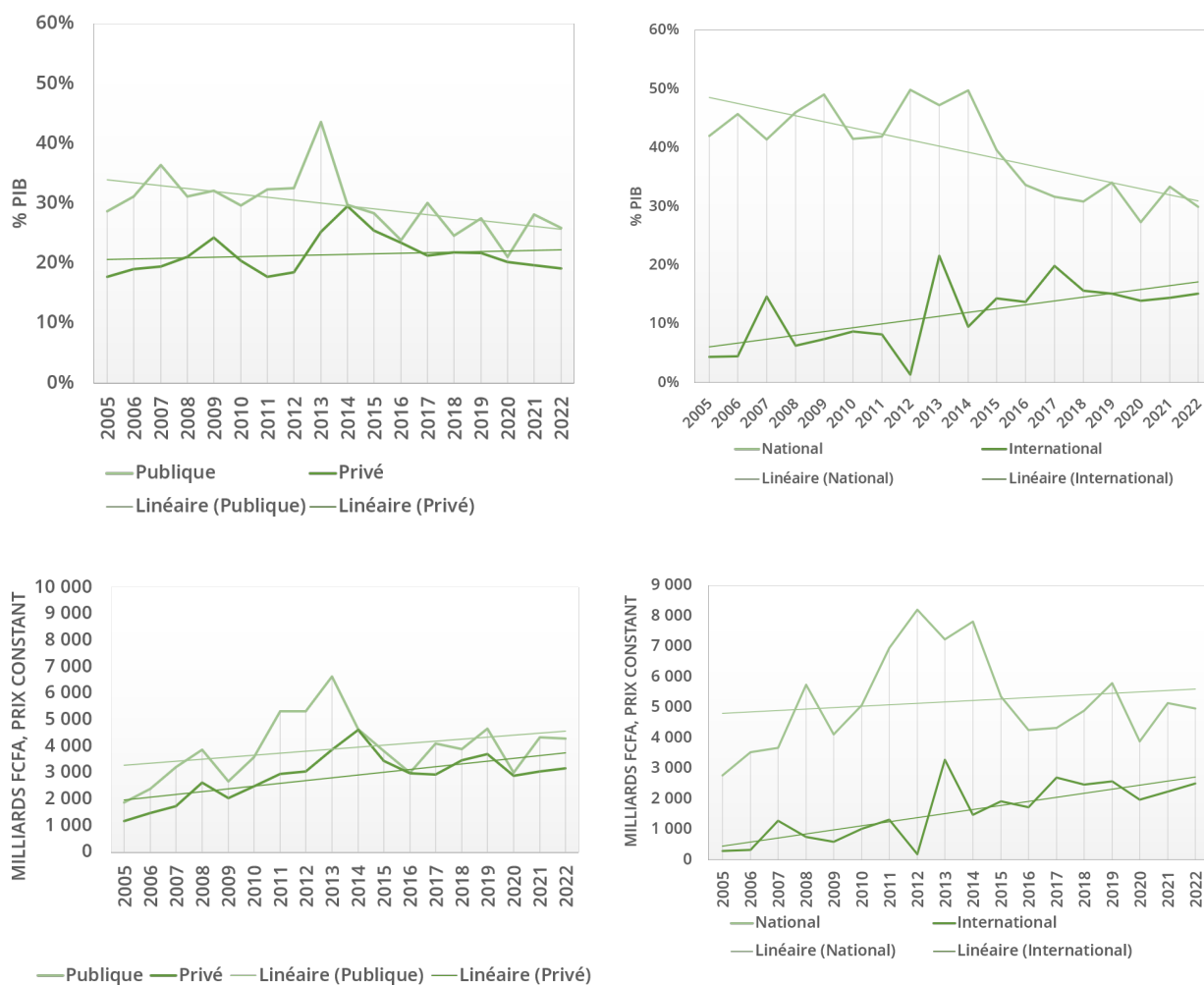
Figure 10 Tendances de financement du développement total au Gabon

Sources : Calculs des auteurs basés sur les données de DGBFIP/DGEPEF, DGD/DGEPEF, l'OCDE, la Banque Mondiale et le FMI.

La composition du financement du développement au Gabon a évolué progressivement au cours des 15 dernières années (**Figure 11**). Les flux privés et les flux internationaux ont gagné en importance, tout en restant inférieurs aux valeurs des flux publics et nationaux.

Ce changement est la combinaison à la fois d'une baisse des financements publics et nationaux ainsi qu'une augmentation des financements internationaux et privés du développement par rapport au PIB. En Fcfa constant la tendance haussière des flux privé et internationaux est plus élevée que celle des flux publics et nationaux.

Figure 11 Composition du financement pour le développement au Gabon



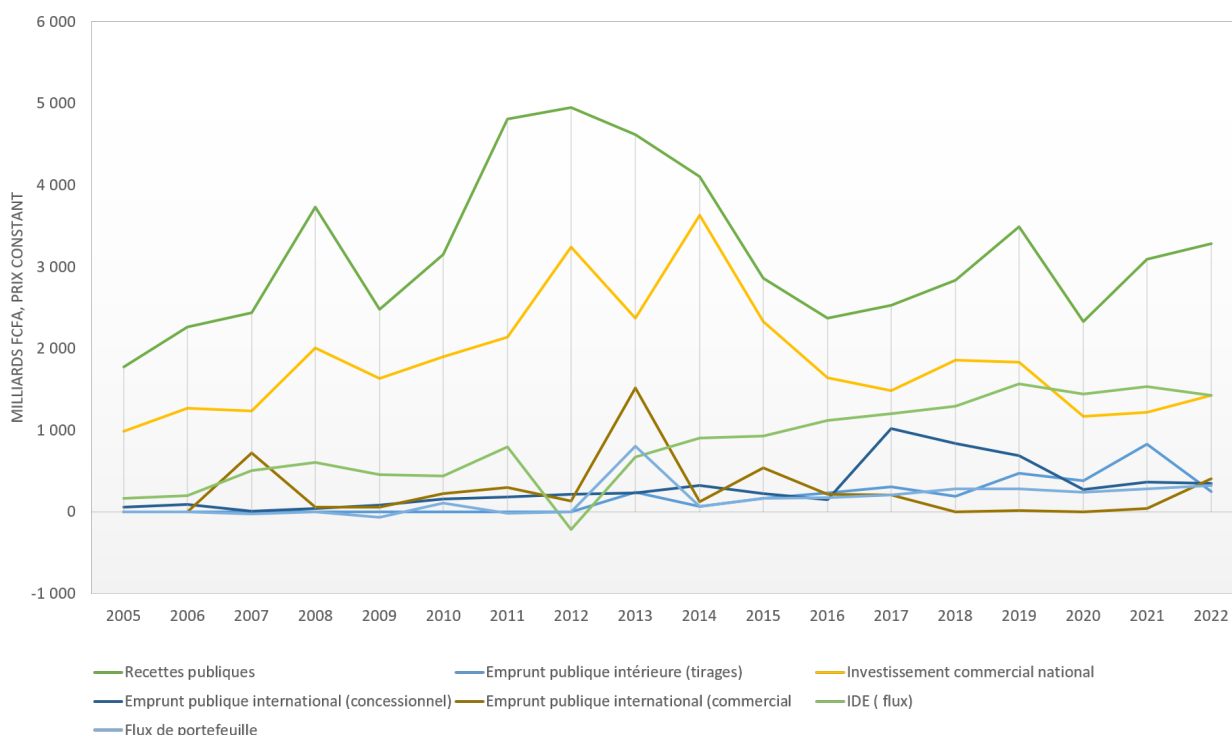
Sources : Calculs des auteurs basés sur les données de DGBFIP/DGEPE, DGD/DGEPE, l'OCDE, la Banque Mondiale et le FMI.

La hausse des flux privés et internationaux par rapport au PIB est d'autant plus significative vu la stagnation du financement total par rapport au PIB. Ceci indique l'importance de considérer comment aligner d'avantage les investissements privés aux ODD au Gabon, par exemple en incluant les parties prenantes du secteur privé dans le processus d'élaboration d'un CNFI. Cependant, depuis 2014 les flux privés ont connu une tendance à la baisse.

La tendance décroissante des flux publics ces 15 dernières années est alarmante, tenant compte du rôle critique des finances publiques pour financer le développement. L'adoption d'un CNFI pourrait aider à développer une stratégie de financement du développement afin d'indiquer le besoin d'une approche stratégique afin de renverser ces tendances.

Historiquement, le financement du développement au Gabon repose principalement sur les recettes publiques, l'investissement commercial et les investissements direct étrangers (IDE) (**Figure 12**). Suite à la crise du prix du pétrole en 2014, le rôle des prêts concessionnels s'est accentué sur la période 2015-2019. Depuis 2013 le Gouvernement a commencé à emprunter sur le marché national et régional afin de financer le déficit public. Ces tirages nationaux sont prévus de jouer un rôle important dans le financement de sortie de crise du COVID-19.

Figure 12 Principaux flux de financement du développement au Gabon

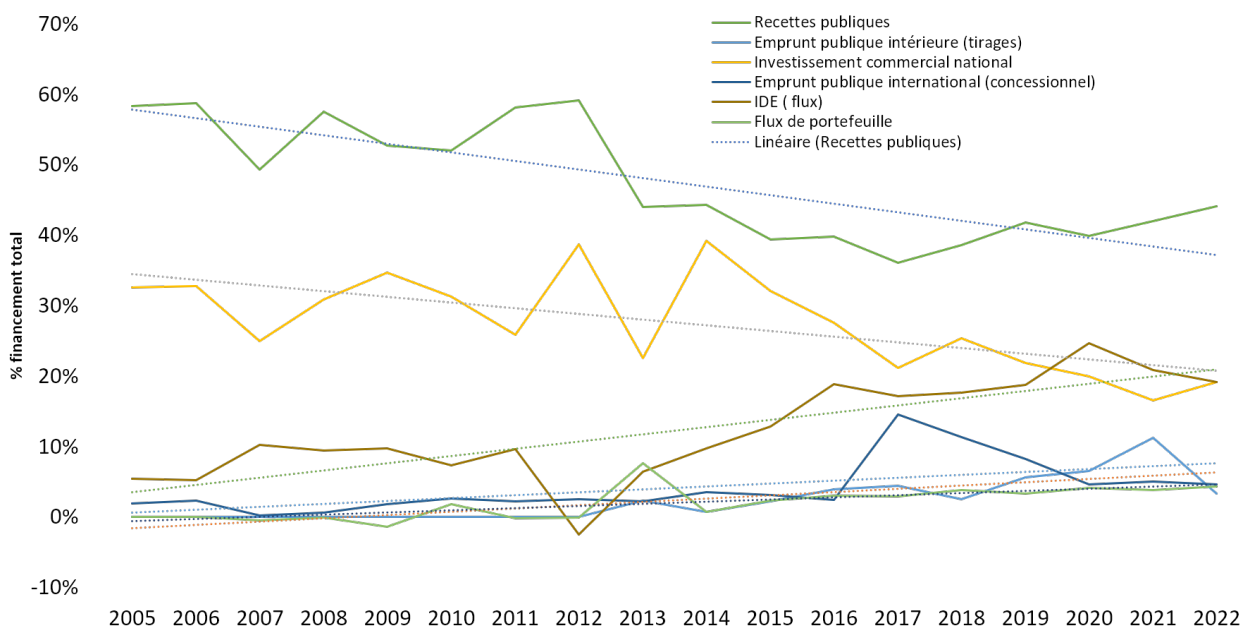


Sources : Calculs des auteurs basés sur les données de DGBFIP/DGEFP, DGD/DGEFP, l'OCDE, la Banque Mondiale et le FMI.

L'évolution de la composition relative du paysage de financement du développement au Gabon est sur le point de changer significativement (**Figure 13**). La part relative des deux flux de financement principaux – les recettes publiques et l'investissement privé national - dans la totalité du financement du développement au Gabon a diminué fortement. La part des recettes publics est passée de 58% du total en 2005 à 40% en 2020.

La part des investissements privés est passée de 33% en 2005 à 20% en 2020. En comparaison, les IDE ont marqué une tendance fortement haussière, venant de 5% en 2005 à 25% en 2020, dépassant ainsi les investissements privés nationaux en 2020.

Figure 13 Évolution de la composition relative des flux de financement au Gabon



Sources : Calculs des auteurs basés sur les données de DGBFIP/DGEPEF, DGD/DGEPEF, l'OCDE, la Banque Mondiale et le FMI.

La pandémie Covid-19 a considérablement dégradé les finances publiques. La baisse du prix du pétrole et la faiblesse de l'activité non-pétrolière se sont traduits par une forte baisse des recettes fiscales. L'augmentation des dépenses publiques dans le cadre des mesures d'appui au secteur réel pour faire face à la crise économique s'est traduite dans un besoin de financement budgétaire et extérieur important.

Ces besoins ont été financés principalement par l'émission de dette avec le soutien des donateurs.

La crise COVID-19 a exposé des pressions importantes dans la capacité du budget à subvenir aux besoins d'investissement public ainsi que la soutenabilité de la dette publique.

Les tendances du financement du développement identifiées dans cette première partie du DFA sont à prendre en compte lors de la conception et la hiérarchisation des politiques de financement pour le CNFI.

2.2.2 Finances publiques domestiques

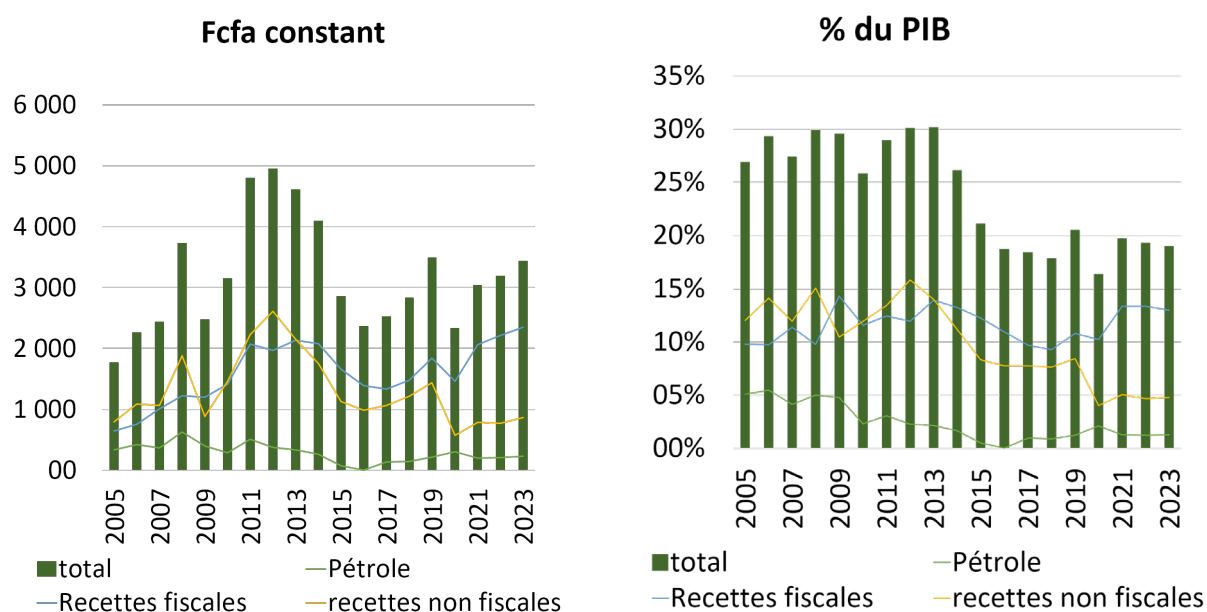
Au regard des données disponibles, Les ressources internes constituent l'essentiel des financements de l'économie sur la période 2005 à 2019. Selon la présentation officielle, les ressources internes du secteur public comprennent les recettes pétrolières, les recettes fiscales, les autres recettes non fiscales, les emprunts, les ressources du Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique (FGIS), et de la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC) ainsi que ceux issus des Partenariat Public-Privé (PPP).

Les données statistiques montrent qu'après avoir enregistré une hausse entre 2005 et 2013, les flux publics domestiques ont fortement fléchi de 2013 à 2018, avant de rebondir en 2019 (*Figure 14*).

Pour l'année 2019, les financements mobilisés par le secteur public se sont élevés à 2 303,4 milliards de Fcfa, dont 2 030,6 milliards (88%) provenaient des recettes budgétaires et 272,8 milliards (12%) des emprunts intérieurs.

Les finances publiques intérieures (recettes publiques et emprunts) ont augmenté de 29,1% et les dépenses totales de +6,2% en 2019. La hausse des financements intérieurs s'explique par l'accroissement substantiel des recettes fiscales (représentant 59% des recettes totales du secteur public).

Figure 14 Evolution des finances publiques domestiques (en milliards de Fcfa)



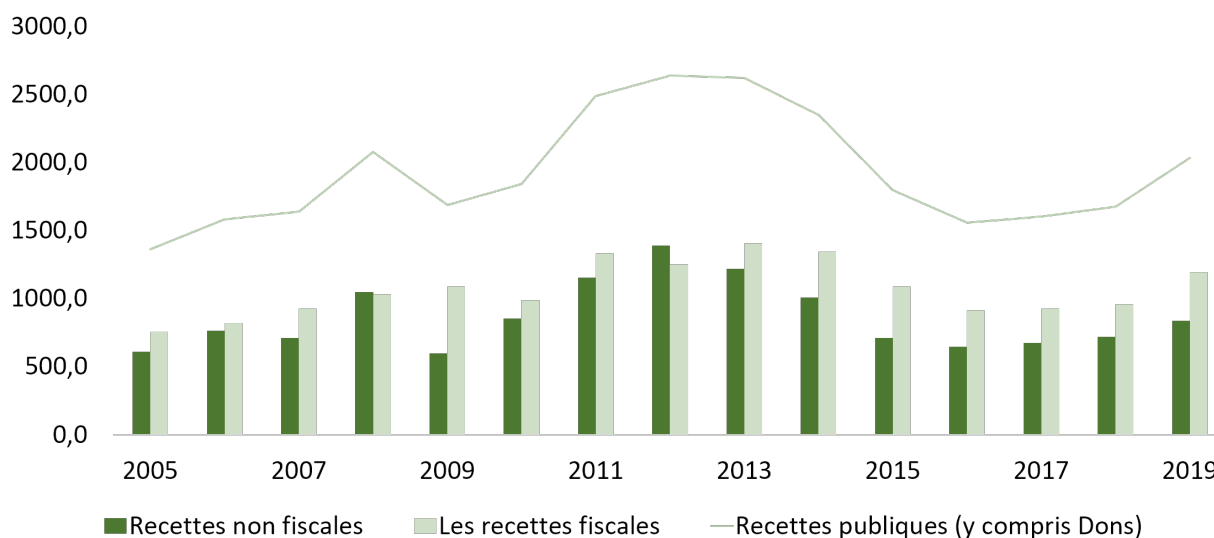
Source : DGEPP

Note : Les recettes pétrolières sont distinctes des recettes fiscales. Le total des recettes publiques ici est la somme des trois composantes.

Recettes publiques

La croissance des recettes publiques de l'Etat a considérablement ralenti ces dernières années. Les perspectives seront influencées par la faiblesse des recettes pétrolières qui ont constituées pendant longtemps une part importante des ressources budgétaires. Les recettes de l'Etat ont fortement progressé sur la période 2005-2013 malgré un léger repli en 2009 (**Figure 15**).

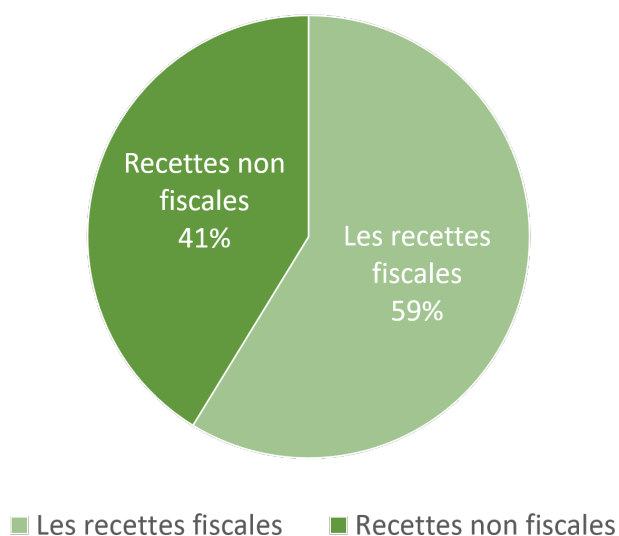
Figure 15 Evolution des recettes publiques du Gabon (en milliards de Fcfa)



Source : DGBFIP/DGEPPF

En 2019, les recettes fiscales et non fiscales représentent respectivement 59% et 41% des recettes publiques internes du pays (Figure 15). Les recettes fiscales sont plus importantes (59%) que les recettes non fiscales (41%) sur la période à l'exception des années 2008 et 2012.

Figure 16 Poids des principales composantes des recettes budgétaires en 2019

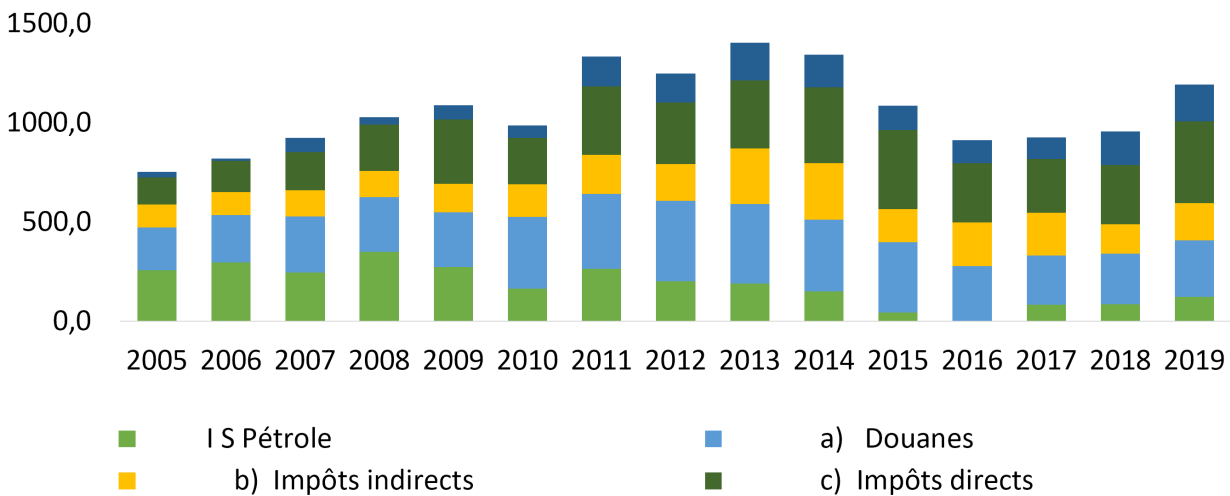


Source : DGBFIP/DGEPPF

Recettes fiscales

Au Gabon, les recettes fiscales sont constituées des impôts directs (24%), des recettes douanières (34%) et des impôts indirects (16%) en année 2019. Après avoir progressé, les composantes des recettes fiscales se sont globalement orientées à la baisse depuis la crise de 2014. On observe une érosion des recettes pétrolières au fil du temps (**Figure 17**). Sur la période 2015-2020, les impôts sur les sociétés représentait en moyenne 63% des impôts directs. Sur le même période, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représentait en moyenne 66% des impôts indirects.

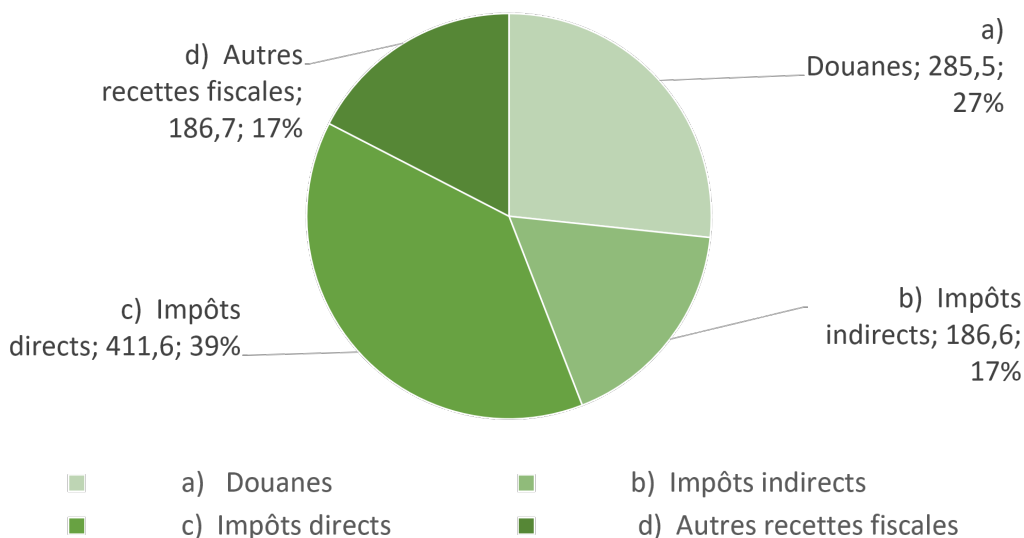
Figure 17 Evolution des recettes fiscales du Gabon (en milliards de Fcfa)



Source : DGBFIP/DGEFP

Les impôts directs et les recettes douanières sont les plus importantes sources pour les ressources budgétaires fiscales (**Figure 18**). En 2019 par exemple, leurs proportions respectives sont de 39% et 27%, les impôts indirects et les autres recettes fiscales pèsent pour 17% des recettes.

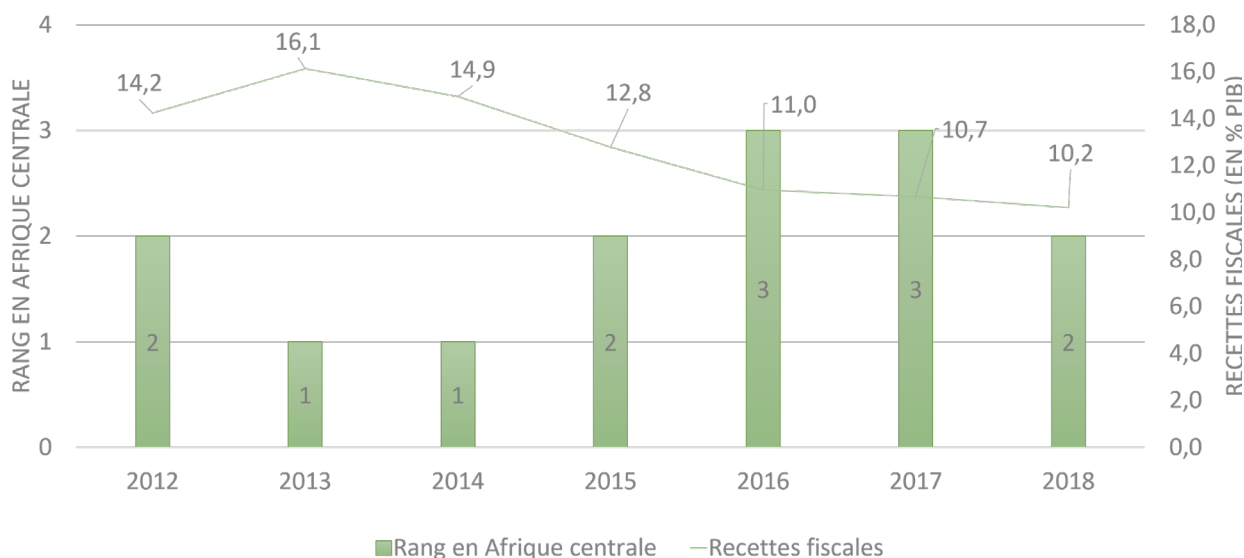
Figure 18 : Répartition des recettes fiscales au Gabon en 2019



Source : DGBFIP/DGEFP

Il est à noter que le ratio des recettes fiscales/PIB du Gabon est actuellement l'un des plus élevés de l'Afrique centrale (entre la première et la troisième) au cours des sept dernières années (**Figure 19**). En 2019, le ratio des recettes fiscales sur le PIB du pays s'est établi à 18,4%.

Figure 19 Recettes fiscales du Gabon (en % PIB)



Source : DGEPP

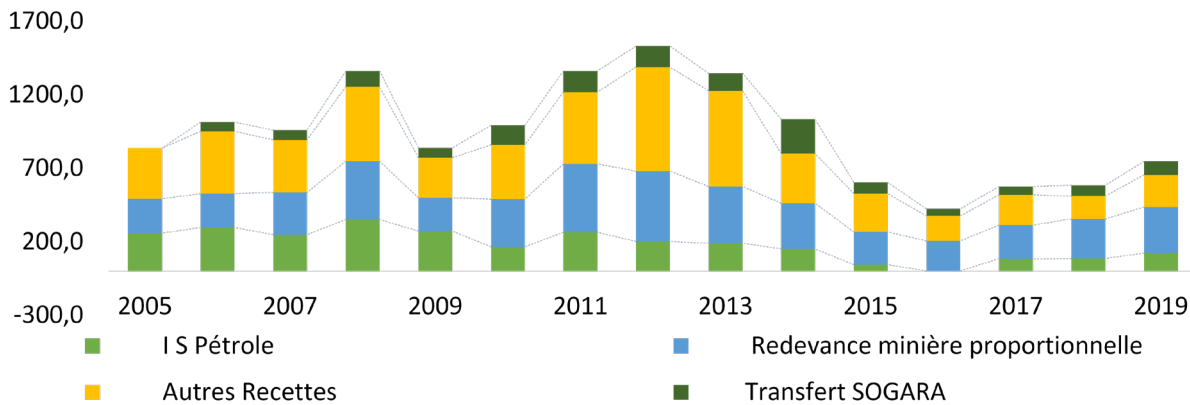
Recettes fiscales pétrolières

Les recettes pétrolières totales ont fléchi de 1 012,9 milliards de Fcfa en année fiscale 2005/2006 à 583,4 milliards en 2017/2018. Cette évolution est liée à la baisse de la production pétrolière nationale et des effets des fluctuations des cours des matières.

En fonction du positionnement de l'économie dans le cycle, les recettes pétrolières ont soit augmentées soit diminuées.

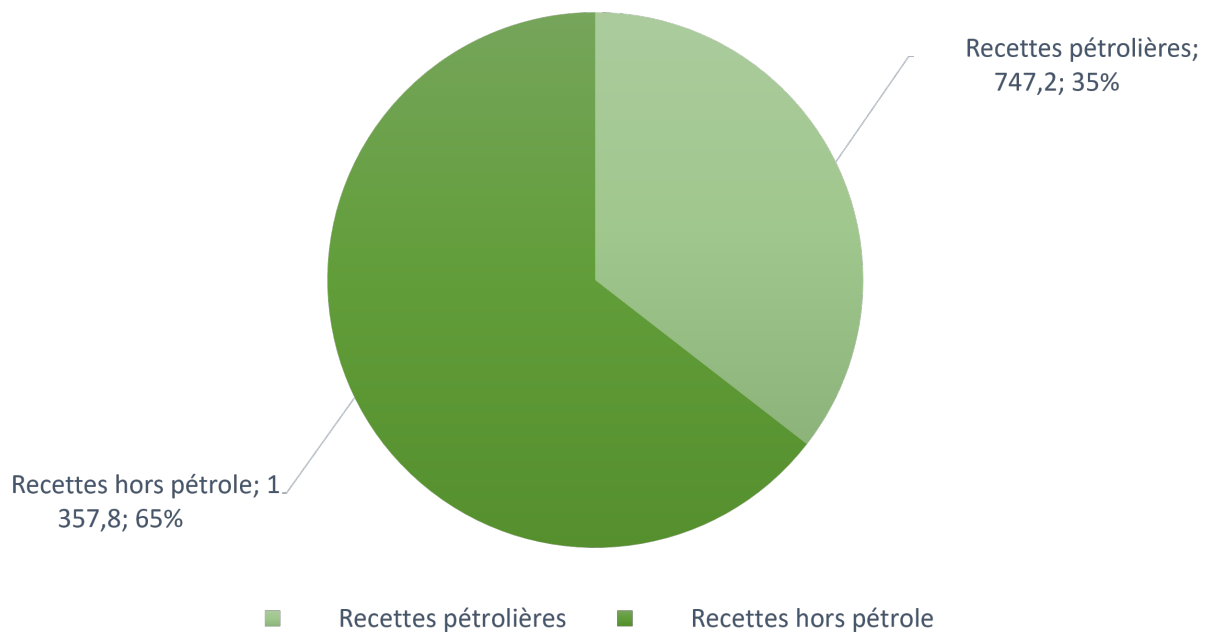
En effet, à partir de 2010 l'économie gabonaise enregistre des taux de croissance assez élevés (avec un environnement international favorable et des cours du baril de pétrole élevés) et les recettes fiscales pétrolières ont été fortes.

Le retournement cyclique amorcé en 2014 s'est accompagné de baisses consécutives de l'ensemble des recettes pétrolières (**Figure 20**).

Figure 20 Evolution des types de recettes pétrolières entre 2005 et 2019

Source : DGEPF

L'importance des recettes pétrolières s'est étiolée au fil du temps. En 2019, elles ne représentent que 35% des recettes budgétaires, qui sont dominées par les recettes hors pétrole dont la part s'est accrue (**Figure 21**).

Figure 21 Poids des recettes budgétaires pétrolières et hors pétrole en 2019

Source : DGBFIP/DGEPF

Cette baisse tendancielle s'explique notamment par le manque de découvertes nouvelles et le vieillissement des champs en cours de production. Au cours de cette période, l'IS pétrole, qui représentait 34% des ressources fiscales en 2005 et constitu-

ait le principal pourvoyeur des ressources, a vu cette part ramenée à 10,3% en 2019. Ce sont désormais les taxes douanières, la TVA, l'impôt sur les personnes physiques et sur les sociétés autres que les sociétés pétrolières qui fournissent l'essentiel des ressources.

Recettes fiscales hors pétrole

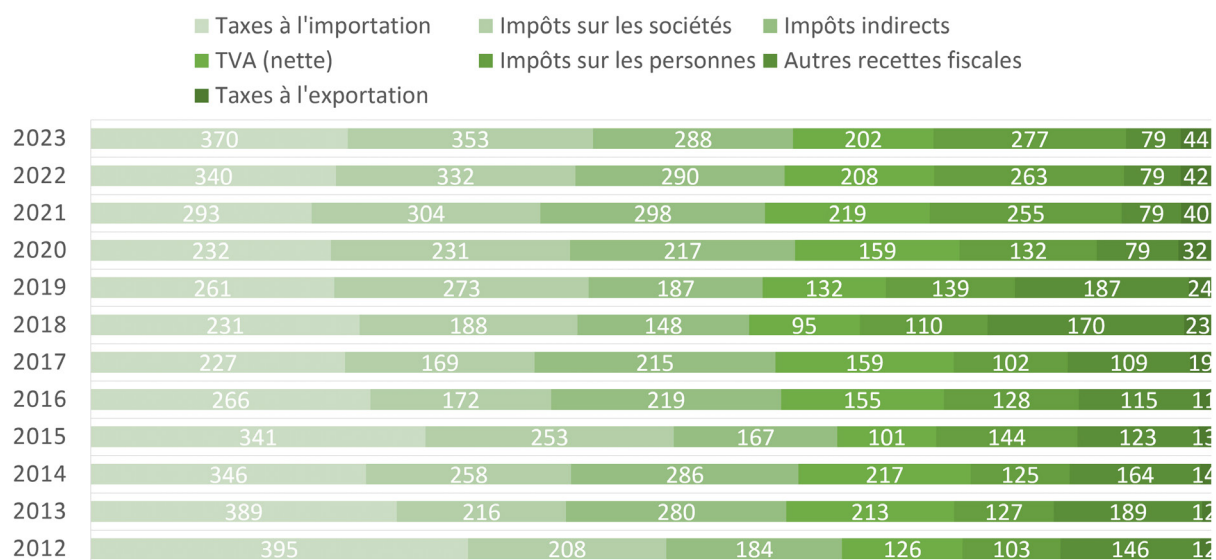
Les recettes douanières et les impôts directs dominent la structure des recettes fiscales non pétrolières du Gabon (**Figure 22**). En progression nette de 2005 à 2013, l'évolution des composantes des recettes fiscales hors pétrole est marquée par des baisses relativement importantes des montants en recettes entre 2014 et 2018. Ainsi, les recettes douanières se sont accrues de 215,3 milliards de Fcfa à 401,0 milliards en 2013 avant d'amorcer une chute à partir de 2014. Elles s'établissent en 2018 à 254,7 milliards de Fcfa. Les autres postes de recettes fiscales hors pétrole connaissent la même progression au cours des mêmes périodes.

La TVA est aussi une source importante de revenus fiscaux hors pétrole de l'Etat. A l'instar des autres recettes fiscales nationales,

la TVA est dépendante de la santé globale de l'économie nationale (en particulier celle des ménages).

En 2013, les recettes totales de TVA représentaient environ 2,5% du PIB, mais en 2019, elles ont chuté à 1,3% du PIB. Sur cette période les recettes de TVA rapportées au PB s'inscrivent à la baisse alors que leurs perspectives à moyen terme sont relativement favorables. Cela suggère la hausse des dépenses des ménages à l'avenir, compte tenu d'une économie dont les projections de croissance sont plus dynamiques. Dans ce contexte, pour limiter la tendance baissière de la TVA, il est nécessaire de calibrer un programme de dépenses publiques bien ciblées sur les ménages les plus démunis.

Figure 22 Structure des recettes fiscales hors pétrole



Source : DGBFIP/DGEPPF

En somme, cela nécessite la promotion de systèmes d'imposition plus sains et plus progressifs, ce qui permet d'élargir la base fiscale et de minimiser la dépendance des recettes publiques de la fiscalité indirecte. Une piste qui est explorée dans le cadre du Programme Conjoint de Nations Unies est la mise en place d'un cadre de fiscalité verte.

Ceci permettrait d'augmenter les recettes publiques tout en promouvant les objectifs publics liés au développement durable. La taxe sur les véhicules de luxe²⁵ au Gabon est un début, mais nécessite de s'insérer dans une démarche plus stratégique et cohérente en mesure de fiscalité verte (Box 2).

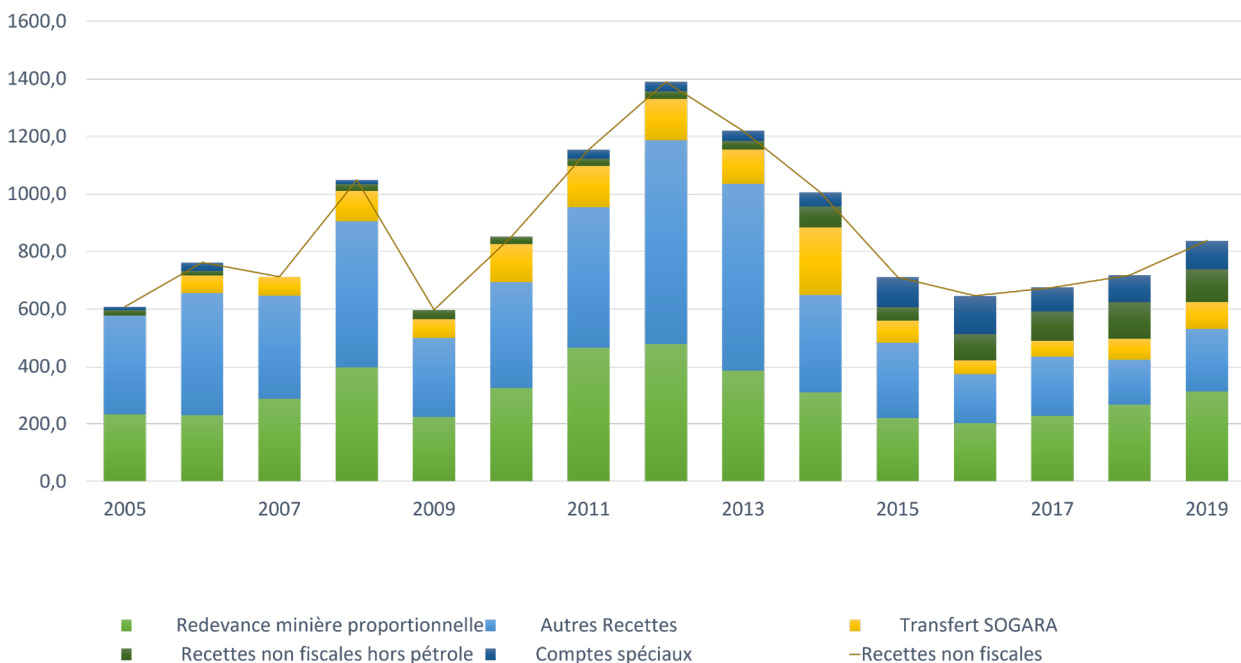
Box 2 Fiscalité verte en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a introduit une taxe carbone en 2019 avec une taxe carbone sur les carburants et une taxe sur les émissions pour les entreprises. Cette taxe s'ajoute à cinq autres taxes environnementales qui existaient déjà : la taxe sur les sacs en plastique (mise en œuvre à partir de 2004/05), la taxe sur les ampoules à incandescence (2009/10), la taxe sur l'électricité (2009/10), la taxe CO₂ sur les émissions des véhicules (2010/11) et la taxe sur les pneus (perçue par le SARS à partir de 2016/17).

Recettes non fiscales

L'évolution des recettes non fiscales est semblable à celle des recettes fiscales dans le temps. Sur une tendance haussière depuis 2005 culminant à 1 389,6 milliards en 2012, elles ont dégringolé entre 2013 et 2018 (**Figure 23**).

Figure 23 Evolution et structure des recettes non fiscales (en milliards de Fcfa)



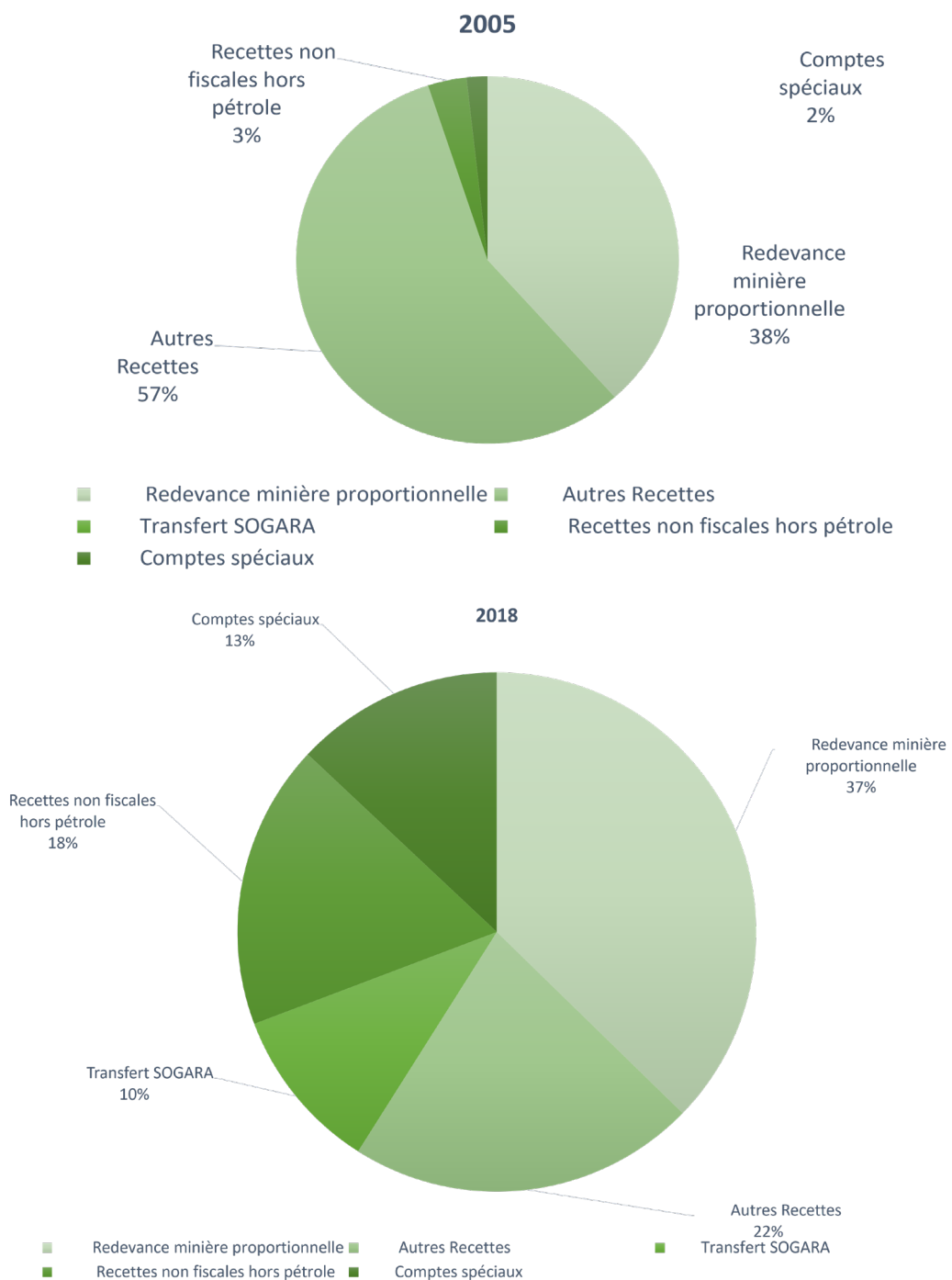
Source : DGBFIP/DGEPF

³⁰ La taxe sur les véhicules de luxe (TVL) est perçue depuis 2020 pour les véhicules neufs ou d'occasion de puissance fiscale supérieure à 10cv. Les propriétaires paieront au moins 20 000 francs CFA par puissance fiscale supplémentaire.

L'évolution des recettes non fiscales est principalement marquée par le niveau des recettes issues de redevance minière proportionnelle et des « Autres recettes » (**Figure 24**). En 2005, les « Autres recettes » représentaient 57% des recettes totales non fiscales. Leur poids a diminué à 22% en 2018. Le poids de la redevance minière est resté stable (37%).

Par contre, les recettes fiscales hors pétrole et les comptes spéciaux ont vu leur importance s'accroître. Leurs poids respectifs s'établissent à 18% et 13% en 2018 contre 3% et 2% en 2005.

Figure 24 Evolution de la structure des recettes non fiscales



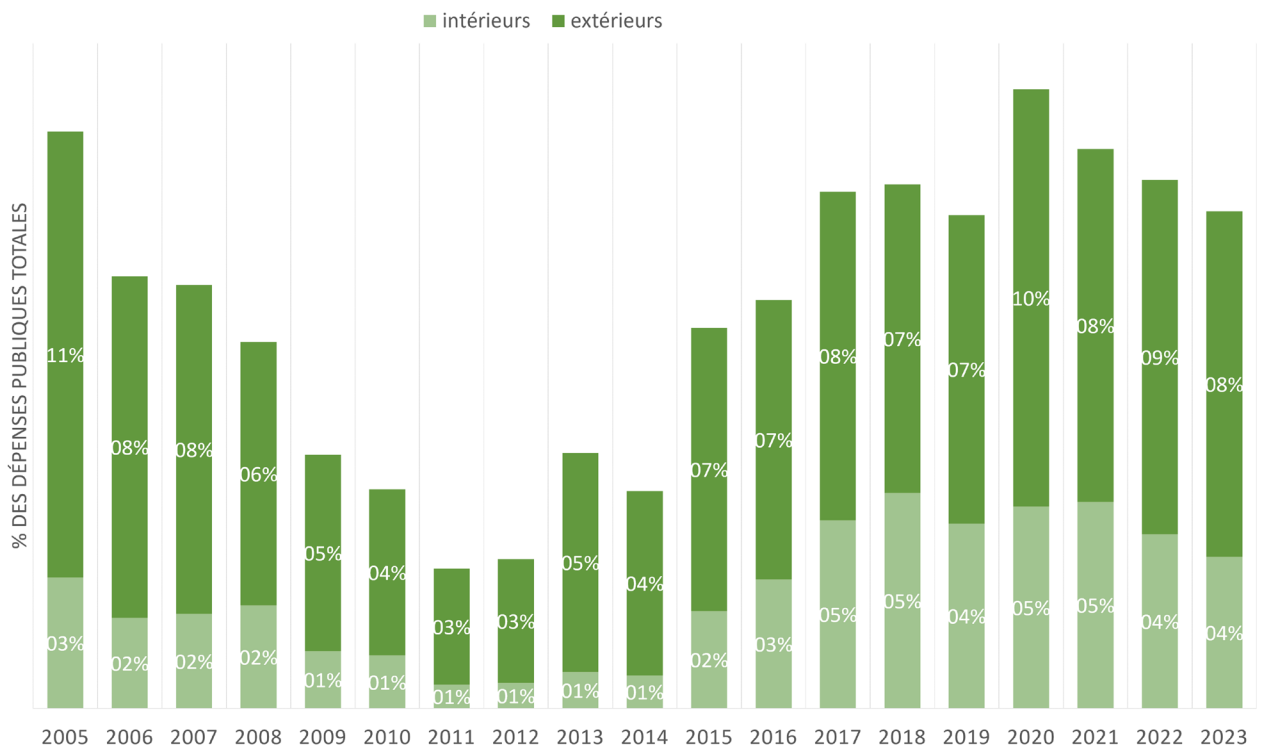
Source: DGBFIP/DGEPF

Espace budgétaire et investissement public

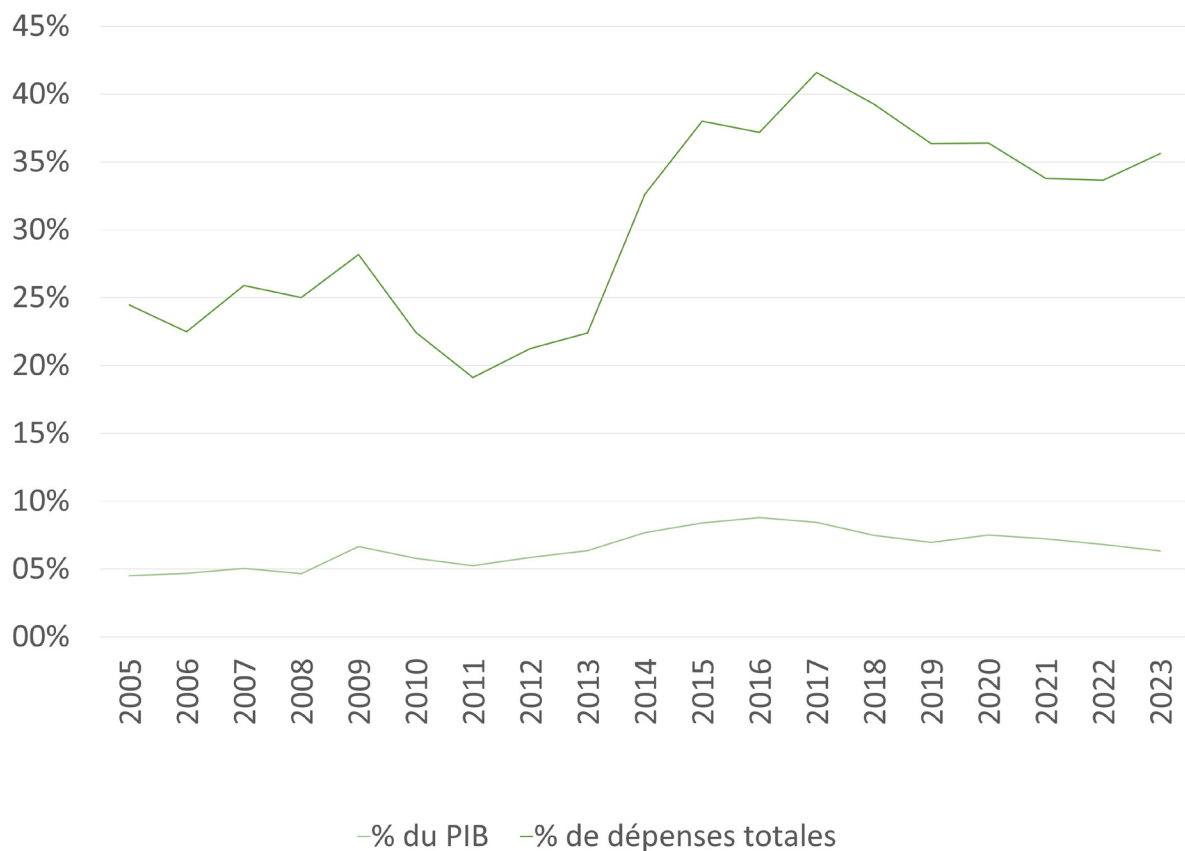
Les tendances fonctionnelles du budget d'investissement public du Gabon pour la période 2015-2017 ne reflétaient pas les priorités Gouvernementales annoncées. Selon l'analyse du PNUD (2020) en moyenne, 57% des dépenses totales d'investissement prévues dans le budget ont été consacrées au transport et à la gouvernance. Seuls 11% des investissements budgétisés ont été consacré en moyenne à la santé, à l'éducation et à l'emploi, et 8% à l'eau et à l'assainissement. A peine 0,5% du budget d'investissement public a été consacré au secteur du logement tandis qu'une moyenne de 10,2% des dépenses d'investissement a été allouée à la construction de stades.

Le paiement des intérêts de la dette depuis le début de la crise du pétrole réduit l'espace budgétaire des dépenses sociales et investissements publics (**Figure 25**). Les nouveaux emprunts pour couvrir le déficit budgétaire suite à la crise du Covid-19 compliquent conjoncturellement les efforts du Gouvernement à réduire les coûts de la dette sur les finances publiques. Ceci limite les possibilités d'emprunts futures non-concessionnels dans le court terme.

Figure 25 Intérêts dus et dépense en traitements et salaires

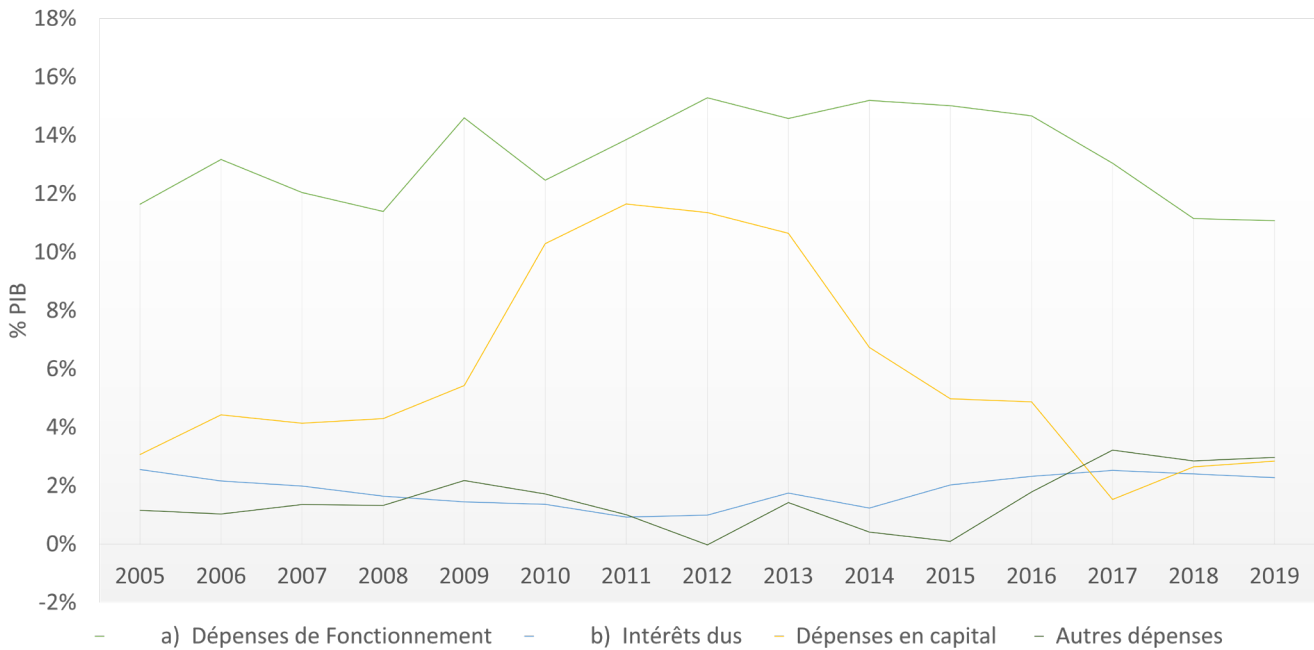


Source : DGBFIP/DGEPP

Figure 25 Intérêts dus et dépense en traitements et salaires

Source : DGBFIP/DGEPEF

La proportion des traitements et salaires dans la dépense totale est en forte augmentation (**Figure 25**). En règle générale, lorsque les salaires dépassent les 25% des dépenses totales, les Gouvernements risquent de réduire leur efficacité en réduisant les dépenses non salariales telles que les biens et services, l'entretien et les dépenses en capital. Dans la pratique, cela signifie que les hôpitaux manqueront de médicaments, que les écoles se passeront de manuels, etc.

Figure 26 Evolution des dépenses en capital

Source : DGBFIP/DGEPE

Le niveau d'investissement public au Gabon est globalement peu élevé et se réduit lorsque la croissance ralentit (FMI, 2020). L'investissement public représente en moyenne 5,8 % du PIB sur la période 1990-2018, en-dessous des tendances observées pour les comparateurs régionaux (CEMAC : 7,5 % ; Afrique subsaharienne : 8,2 %). L'investissement public fluctue plus fortement que le reste de la CEMAC ou de l'Afrique Sub-Saharienne d'une année sur l'autre.

Le Gabon présente une corrélation sensible entre son niveau d'investissement public avec la situation économique : en cas de chocs externes, l'investissement publique sert de variable d'ajustement pour équilibrer le budget public. Une baisse des recettes se traduit en la diminution des investissements publics, ce qui renforce l'impact négative du choc externe sur l'économie gabonaise. En revanche, l'augmentation de l'investissement public n'a pas d'effet d'entraînement sur celle de la croissance. Le taux de crois-

sance du PIB suit une tendance contraire à celle du niveau d'investissement à certaines périodes : de 2011 à 2013, on observe une diminution du taux de croissance (passant de 7 % à 5,5 %) alors que le niveau d'investissement a augmenté significativement (+50 % sur la même période) (FMI, 2020).

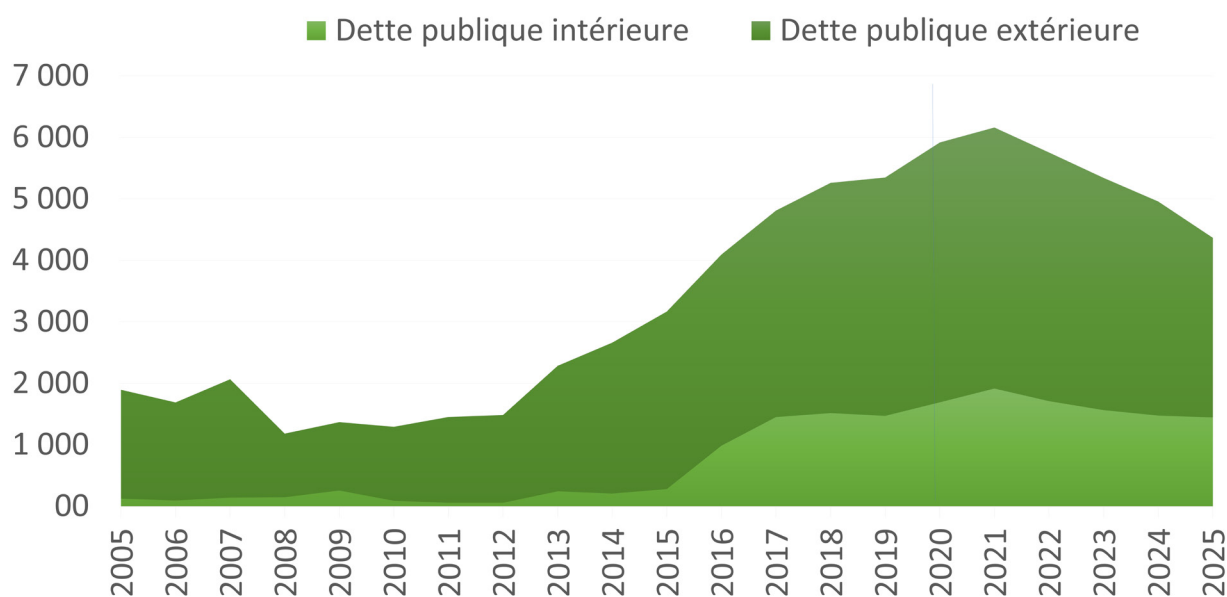
Par ailleurs, les dépenses d'investissement se sont concentrées sur les secteurs économiques (équipements collectifs, commerce, finances publiques), représentant 60 % des dépenses d'investissement en 2018, contre 12 % pour les services du domaine de l'éducation et de la santé (FMI, 2020).

Entre 2005 et 2008, le montant de l'investissement public ne représentait que 28% des revenus pétroliers de l'État. Entre 2010 et 2015, 68% des recettes pétrolières de l'État ont été consacrés à l'investissement pour l'avenir, 48% de ces investissements ont été dédiés aux grands travaux d'infrastructures routières et d'aménagement du territoire, 12,5% aux infrastructures de production d'énergie (Grand Poubara, augmentation des capacités d'Alénakiri et centrale thermique de Port-Gentil) et de transport et distribution d'eau (canalisations d'eau de Libreville), et 8% aux infrastructures sanitaires, notamment la construction des 4 Centres Hospitaliers Universitaires à Libreville et l'augmentation des capacités du CHUL. Cet investissement public a été relayé et amplifié par l'investissement privé, qui a été 1,5 fois plus important que l'investissement public.

Emprunt Gouvernemental

Depuis 2012 on observe un accroissement rapide du stock de la dette. A partir de 2013, l'Etat emprunte au niveau local pour soutenir son effort d'investissement, dans un contexte aggravé par la crise pétrolière de 2014. Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette publique gabonaise atteint 5 346,5 milliards de Fcfa contre 1 894,5 milliards en 2005, soit une augmentation de 3 452 milliards de Fcfa. Les deux composantes de la dette publique (extérieure et intérieure) augmentent ces dernières années. Sur les 5 346,5 milliards enregistrés en 2019, la dette extérieure représentait 3 875,6 milliards et la dette intérieure 1 470,9 milliards (**Figure 27**).

Figure 27 Evolution des encours de la dette publique du Gabon (en milliards de Fcfa)



Source : DGBFIP/DGEPP

La dette publique intérieure s'est profilée comme une source de financement importante du Gouvernement suite à la crise de 2014. Elle est composée de la dette contractée sur le marché financier et auprès des banques commerciales.

La dette extérieure se compose de la dette multilatérale, bilatérale, commerciale et des emprunts sur le marché financier. En 2019, elles représentaient respectivement 68%, 30% et 2% de la dette extérieure.

Dans la période sous revue, l'Etat a recouru au marché financier international quatre fois. La première Eurobond du Gabon a été émise en 2007, faisant passer le stock de la dette publique de 1 688,4 milliards de Fcfa (31,1% du PIB) l'année précédente, à 2 065,5 milliards de Fcfa (34,6% du PIB) en 2007. Une deuxième Eurobond a été émise en 2013, entraînant un accroissement de la dette de 1 484,1 milliards (16,9% du PIB) à 2 283,2 milliards (26,3% du PIB). Les deux autres Eurobond de 2015 et 2017, associés aux déficits budgétaires, a vu la dette publique atteindre 4 807,6,8 milliards de Fcfa (55,5% du PIB) en 2017.

Le Gabon accède au marché régional des titres publics en mai 2013. Ce marché repose sur le mécanisme d'émission des titres publics selon lequel les adjudications des valeurs du Trésor s'effectuent par voie d'appel d'offres, organisées par la Direction nationale de la BEAC du pays émetteur¹. Les titres émis sur ce marché sont dématérialisés et assimilables. Il s'agit des Bons du Trésor Assimilables (BTA - durées maximales de 52 semaines) et des Obligations du Trésor Assimilables (OTA - durées supérieures ou égal à 2 ans). Le coût d'endettement moyennant les OTAs a doublé depuis le début de la crise du pétrole en 2017 (Tableau 4).

Tableau 4 Évolution des taux d'intérêts des titres publics nationaux (%)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (1 ^{er} trim)
Bons du Trésor Assimilables	1,74	2,77	3,26	4,26	5,18	4,06	3,81	4,15
Obligations du Trésor Assimilables	4,5	5,42	4,97	4,76	4,53	5,74	6,20	9,57

Source : BEAC, Cellule de Règlement et de Conservation des Titres 2020

En réponse aux besoins de financement immédiat pour faire face au Covid-19 le Gabon a reçu deux prêts des Instruments de Financement Rapide (IFR) du FMI en avril et juillet 2020 de 147 et 152 millions de dollars US. Cette demande portera le total des achats dans le cadre de l'IFR à 100% du quota en 2020.

La manière dont le Gabon sortira de cette crise dépendra essentiellement du risque de liquidité à court terme et sa capacité à entreprendre des investissements de qualité dans le capital physique et humain pour dynamiser la croissance future, ainsi que la demande

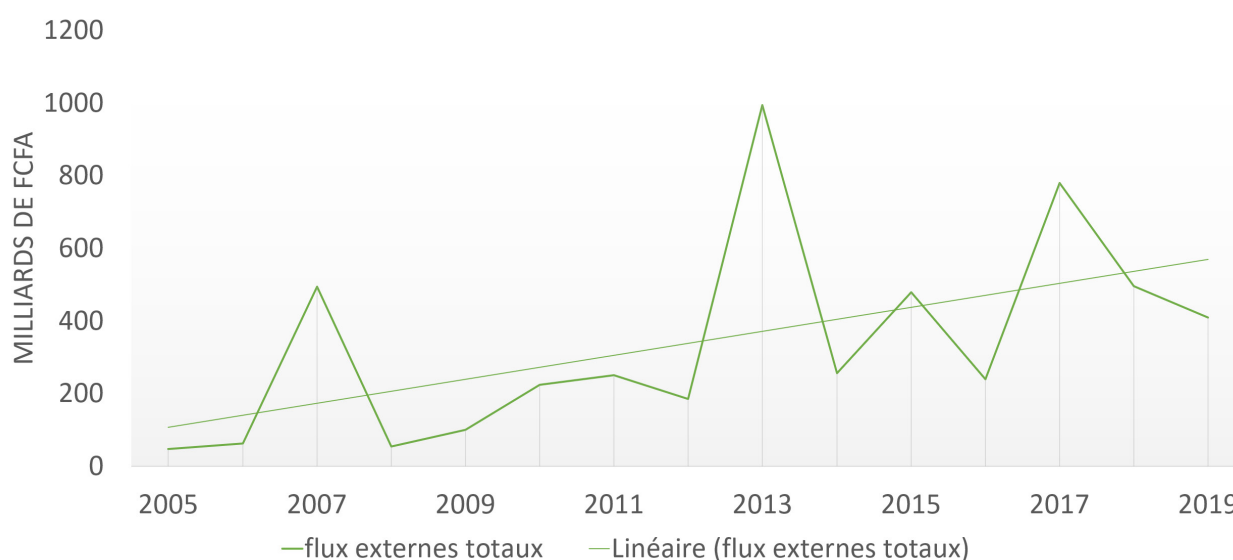
extérieure pour ces produits de base. Cela nécessitera un accès accru à un financement stable et à faible coût dans le court terme. Au-delà du court terme, la réorientation des dépenses, l'augmentation de l'efficacité des dépenses et la relance de la collecte des recettes doit être prioritaire. Dans ce contexte, le dialogue de financement a relevé l'intérêt de renforcer le plaidoyer pour que les PRITS en situation de vulnérabilité de la dette puissent être bénéficiaire de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD).

2.2.3 Finances publiques internationales

Il s'agit des flux financiers des agents économiques non-résidents. Les finances publiques internationales comprennent les emprunts du Gouvernement auprès de sources internationales (Tirages) et les Dons², mais aussi l'aide publique au développement (APD) et les autres flux officiels (OOF).

La progression des flux financiers extérieurs a été très erratique mais globalement à la hausse au cours du temps. Au total, les finances publiques internationales (tirages et dons) ont augmenté entre 2005 et 2019, passant de USD 47 millions (2,5 milliards de Fcfa) en 2005 à un pic de USD 994 millions (49 milliards de Fcfa) en 2013 (**Figure 28**).

Figure 28 Evolution des financements externes (tirages et dons, en milliards de Fcfa)



Source : DGEPP

Coopération au développement

Dons

Le Gabon ne mobilise que très peu de dons. La moyenne par an sur la période couverte par notre étude se situe autour de 2,6 Milliards Fcfa. De par son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon attire très peu des dons. Même les Agences du Système des Nations Unies qui œuvrent dans la promotion du développement humain, n'ont pas les mêmes capacités d'intervention que dans les PMA, alors que le profil de ses indicateurs sociaux sont souvent jugés similaires.

Toutefois, la faiblesse de ses indicateurs sociaux et le caractère spécifique de certains secteurs, comme celui de l'environnement, permettent de capter des flux de dons spécifiques. Par ailleurs, les interventions de l'UE, à travers les fonds FED, tout comme les financements mobilisés dans le cadre des programmes soutenus par les Agences du SNU, se font sous forme de dons.

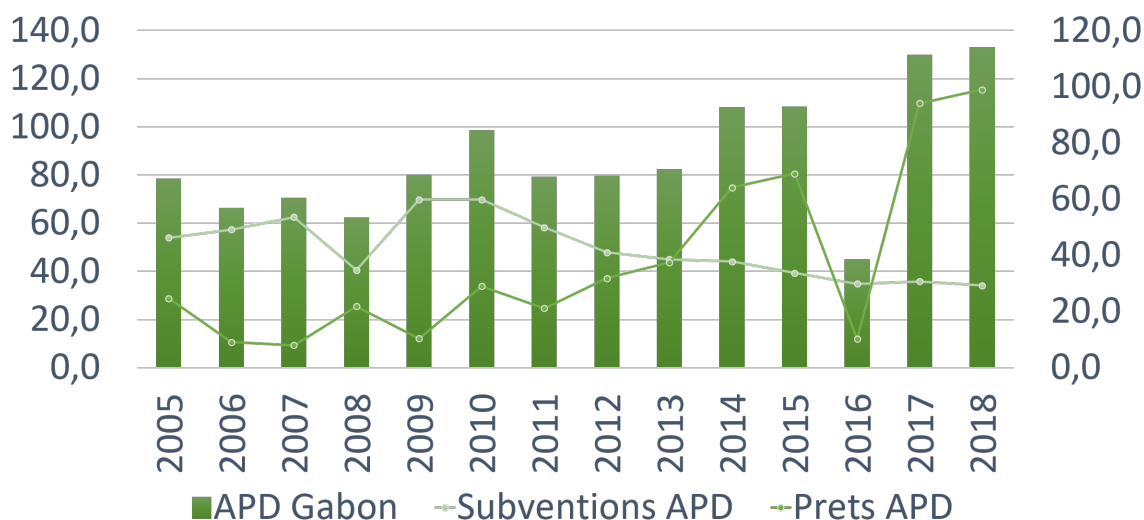
³¹ La BEAC depuis quelques années s'est engagée dans une série de réformes visant à dynamiser le marché monétaire de la CEMAC. L'une d'entre elles est la suppression progressive des avances aux Etats membres de la CEMAC. En contrepartie, il s'est imposé la nécessité de promouvoir le marché des titres publics régional, cadre alternatif aux Etats permettant de mobiliser des ressources pour la couverture de leurs besoins de financement.

Aides Publiques au Développement (APD)

Malgré l'importance des volumes d'APD alloués aux pays en développement (PED) en générale, et à l'Afrique subsaharienne en particulier, la part d'APD du Gabon est demeurée très faible voire insignifiante. En effet, en 2006 par exemple, sur un total d'APD des PED de 94 795 millions de dollars et de 36 864 millions pour les pays africains Sub-Sahariens, le Gabon n'a reçu que 66,3 millions de dollars, soit 0,18% du total. Et l'importance des parts reçues n'a pas considérablement évolué.

L'aide publique au développement est composé de subventions et des prêts. Cependant, la part accordée sous forme de subvention, qui représentait la plus grande partie de l'APD accordée au Gabon, s'est progressivement réduite à partir de 2010. En 2018, les prêts représentaient 74% des financements.

Figure 29 Evolutions de l'Aide Publique au Développement (en millions de dollars US)

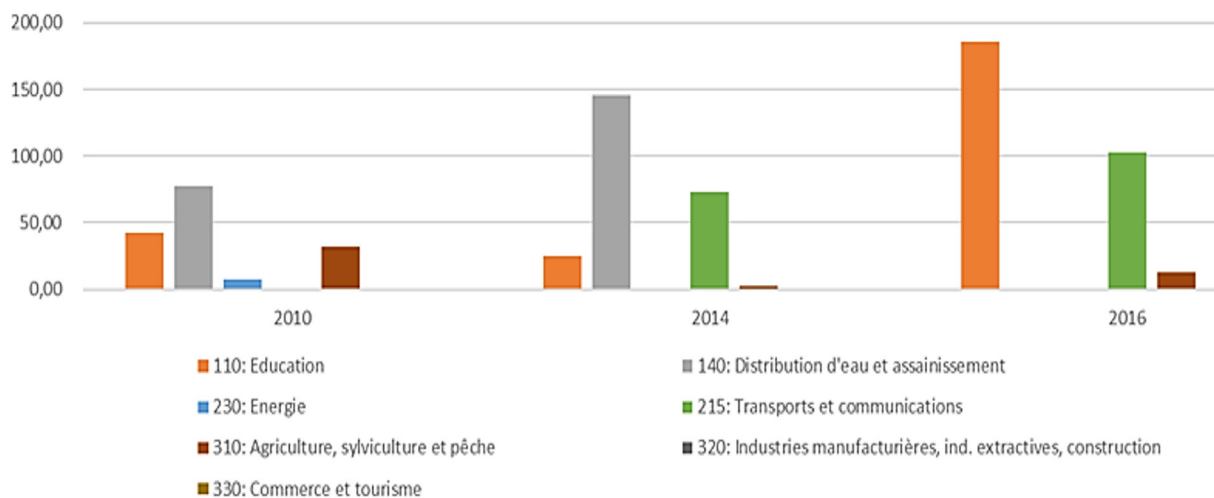


Source : OCDE

Selon les statistiques de l'OCDE, le financement extérieur (APD) ciblait principalement l'éducation, les transports et communications, l'énergie, l'agriculture et la distribution d'eau. Les autres secteurs ont reçu de faibles allocations (**Figure 30**).

32 Les "Dons" dans le cadre du TOFE et tels qu'ils apparaissent sont des soutiens à un ou des organismes alors que les subventions dans le cadre de l'APD dans le cadre d'un investissement sur un projet préalablement identifié.

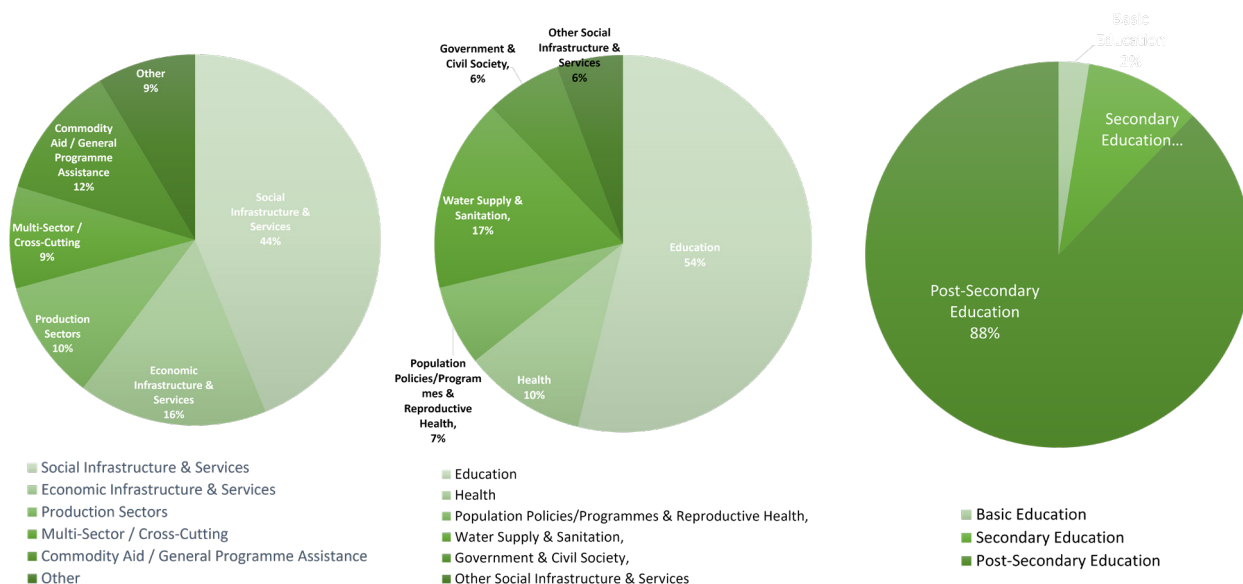
Figure 30 Allocation sectorielle des APD



Source : OCDE

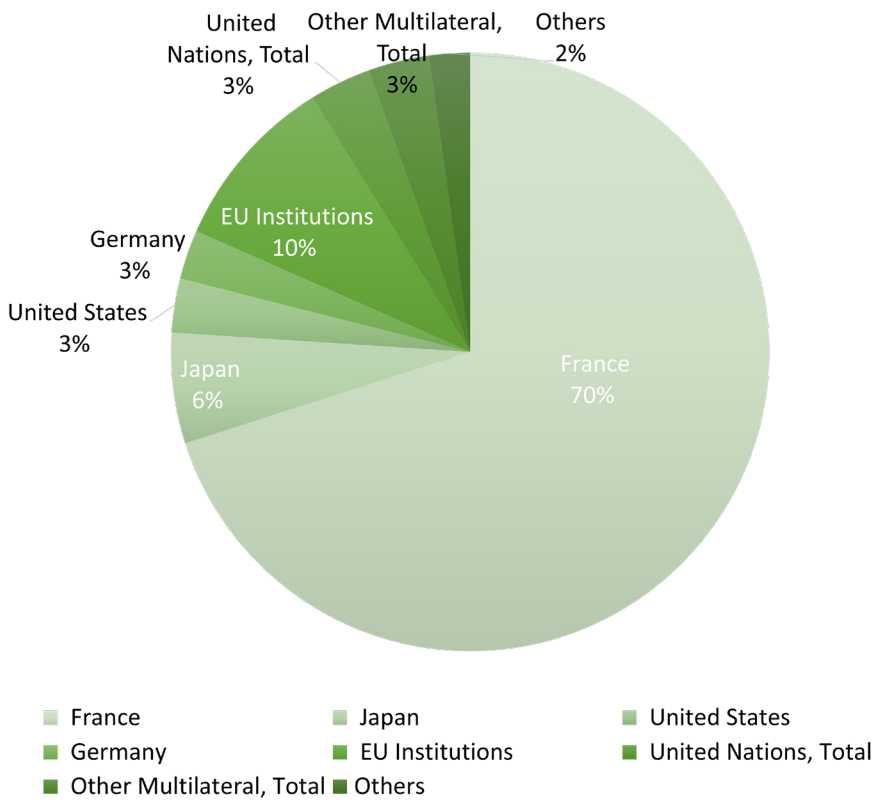
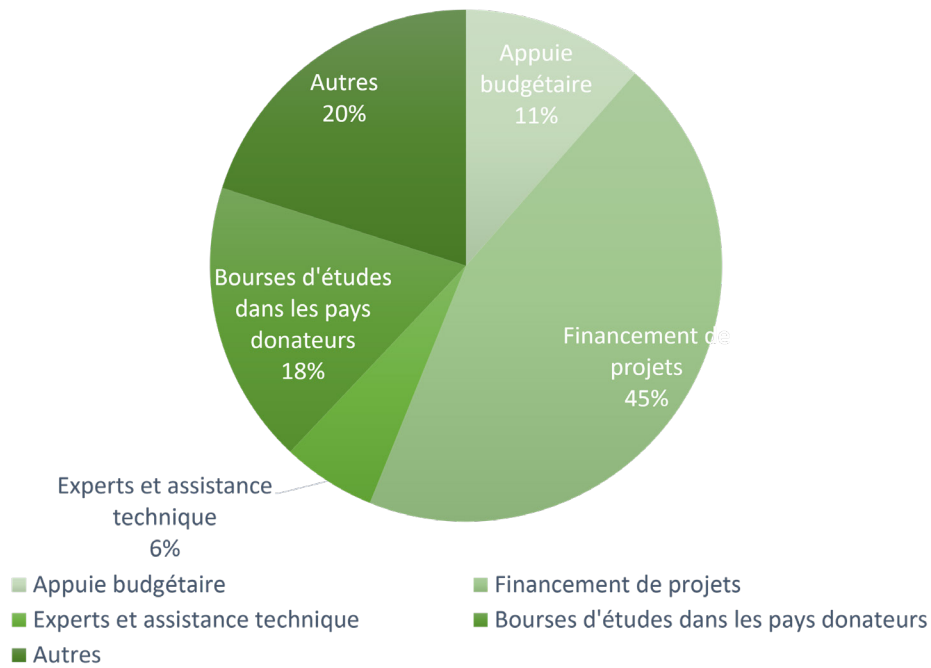
La part du secteur de l'éducation a augmenté depuis 2010. Cependant, la majeure partie de l'APD dédié à l'éducation cible l'éducation supérieur (Figure 31). D'un point de vu équité et du principe 'ne laisser personne pour compte' cette allocation ne semble pas optimale.

Figure 31 Allocation sectoriel des APD 2005-2018 (Millions de Dollars)



Source : OCDE

Figure 32 APD par modalité et principaux partenaires techniques et financiers (2005-2018)



Source : OCDE

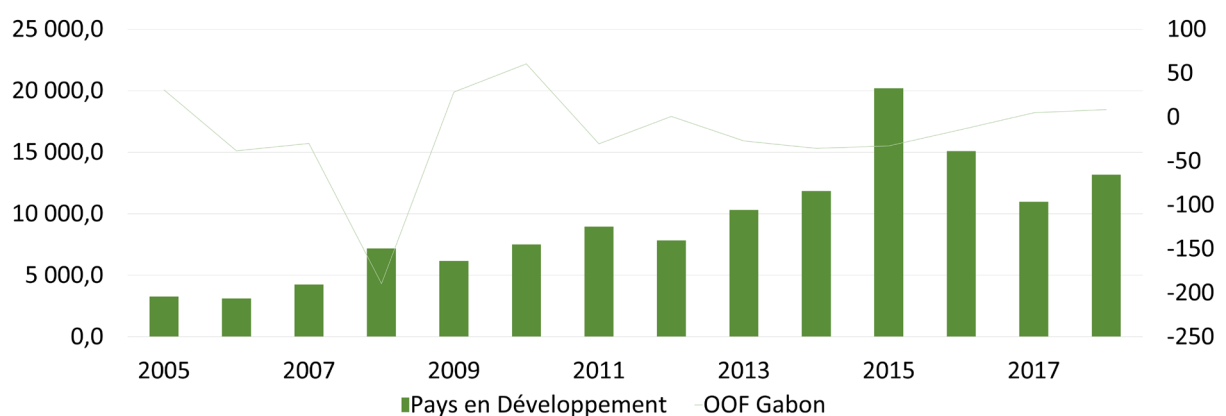
En 2017, afin de répondre aux effets de la crise des matières premières de 2014, le Gouvernement gabonais a obtenu une enveloppe d'aide de USD 642 millions par le mécanisme élargi de crédit du FMI. Plusieurs bailleurs multilatéraux et bilatéraux (Banque mondiale, Banque africaine de développement et France, à travers l'Agence française de développement) se sont engagés, en complément de leur activité de financement de projets, à appuyer ce programme afin de garantir son financement. Sur la durée du programme, les appuis budgétaires versés devraient s'élever à USD 600 Millions pour la Banque mondiale, USD 600 Millions pour la Banque africaine de développement et EUR 225 Millions pour la France. Le FMI propose en outre une assistance technique au Gouvernement gabonais par le biais d'AFRITAC Centre.

Cependant, le taux de décaissement des bailleurs reste très limité du fait du faible taux d'absorption par l'Etat gabonais. Les arriérés de l'État gabonais, la faible mobilisation des recettes fiscales hors pétrole et les multiples restructurations Gouvernementales ont contribué au ralentissement du décaissement des aides.

Autres flux officiels

Les autres flux officiels (AFO) ont baissé de 2005 à 2008 avant d'atteindre 60,7 millions de dollars en 2010, son plus haut niveau (*Figure 33*). La période récente est marquée par une relative hausse des autres flux, reflétant la dépendance du Gouvernement à l'égard d'autres flux officiels pour s'adapter à la baisse observée des niveaux de subventions APD. Le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure du Gabon contribue à expliquer les volumes croissants des AFO de moins en moins concessionnels. Ces autres flux sont fortement dépendants de l'investissement et du climat des affaires du pays. Une plus grande mobilisation des AFO dépend de l'amélioration du climat d'investissement.

Figure 33 Evolution des autres flux officiels



Source : OCDE

2.2.4 Finances privés nationales

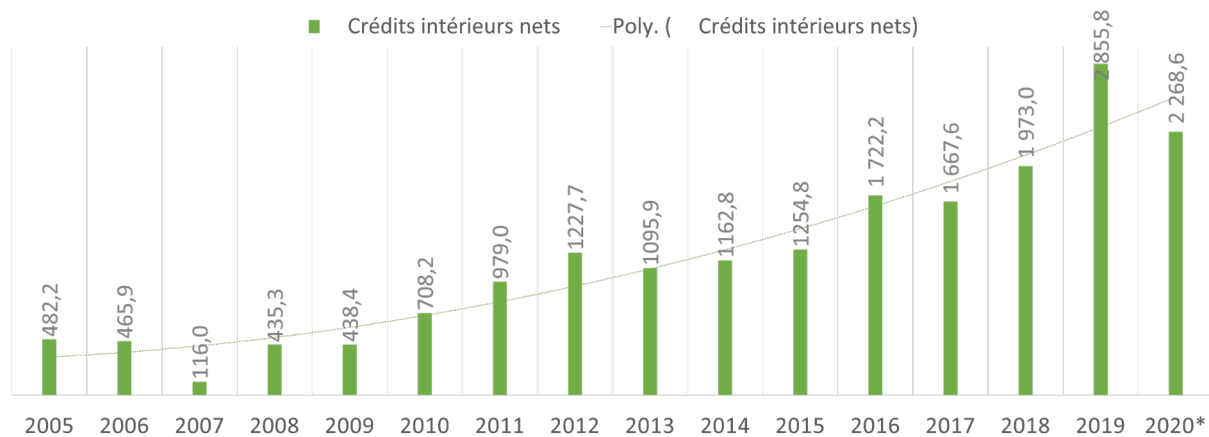
Flux commerciaux (investissement privé, secteur financier/bancaire, micro-crédit, etc.)

Au Gabon on dénombre environ 400 grandes entreprises et 35 000 PME/PMI et assimilés membres de la Confédération Patronale Gabonaise (CPG) pour les grandes et les Syndicats patronaux des PME/PMI. Sur la période de 2013 à 2017, il y a eu une augmentation de 50% du nombre d'entreprises enregistrées dans l'assiette fiscale, pour atteindre 84 058 (2017). 85% de ces entreprises se trouvaient dans le secteur tertiaire et 12% dans le secteur secondaire. Les grandes entreprises, dites « majors », sont généralement présentes dans les secteurs capitalistiques et nécessitant de lourds investissements que sont le pétrole, les mines, le bois, l'agro-alimentation, le BTP, le Numérique etc. Les PME-PMI, quant à elles, sont actives dans des secteurs qui nécessitent moins de capitaux comme le commerce, les transports urbains, les services des secteurs informels.

Les investissements des entreprises nationales sont difficiles à suivre. Comme elles empruntent souvent pour financer leur développement, les prêts aux entreprises privées peuvent être utilisés pour comprendre les tendances de l'investissement. Ainsi, le crédit intérieur fourni au secteur privé désigne les ressources financières apportées aux ménages et aux entreprises par les entreprises financières sous forme de prêts, d'achats de titres autres que de capital, de crédits commerciaux et autres créances.

Les crédits accordés par les institutions financières sur la période 2005-2020 augmentent de 80% (**Figure 34**). Cependant, selon les estimations de la BEAC et de la DGEPF, en raison de la crise de la COVID-19, une baisse de 26% environ du crédit intérieur est anticipée, les banques gabonaises ayant été frileuses dans l'accompagnement des entreprises dans la gestion de cette crise.

Figure 34 Evolution du crédit intérieur net au Gabon de 2005 à 2020

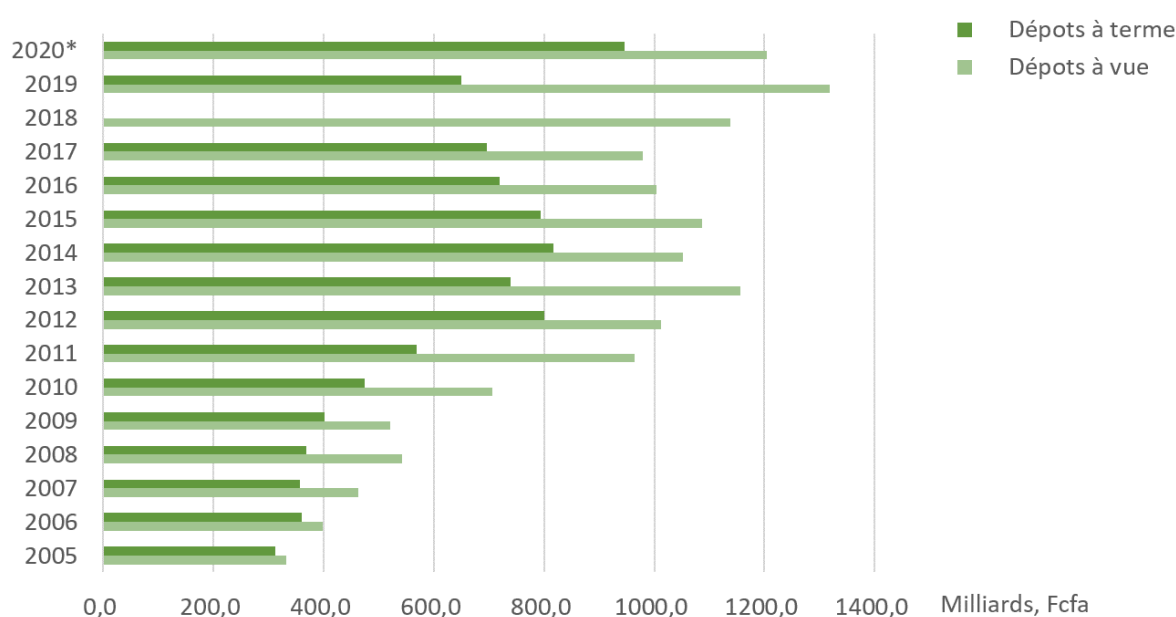


Sources : DGEPF, BEAC

33 Rapport sur la population active, revenus, conditions de vies des ménages et pauvreté, Ministère de l'Economie, Direction Générale des Statistiques (2017).

Les dépôts à terme, qui influencent l'investissement privé, ont augmenté de 67% entre 2005 et 2020 (**Figure 35**). Toutefois, la culture d'épargne au sein des institutions financières classiques n'est pas très développée auprès des particuliers. Les faibles revenus, la volonté d'investir directement avec son salaire, la faible bancarisation, la défiance suscitée par les faillites de certaines institutions expliquent que les dépôts à vue (compte courant) sont plus nombreux que les dépôts à terme (compte épargne) pour toutes les années considérées. Avec un portefeuille essentiellement composé de dépôts à vue, les banques au Gabon ne sont pas en mesure de financer des projets à long terme qui sont généralement plus rentables.

Figure 35 Évolution des dépôts à vue et des dépôts à terme dans les banques au Gabon de 2005 à 2020



Source : DGEPEF, BEAC

Les banques prêtent le plus souvent à court ou moyen terme, c'est-à-dire en deçà de sept ans, conformément à la nature plutôt liquide des dépôts qu'elles détiennent. Ainsi, sauf

pour des entreprises à forte visibilité et présentant de bonnes garanties, le financement des investissements à long terme est un domaine se trouvant hors du champ d'activité des banques commerciales. Peu de PME-PMI sont donc en situation de résoudre leur problème de financement autrement que par la sollicitation des ressources propres de l'entrepreneur.

De plus, les banques gabonaises sont également moins enclines à financer le secteur privé car les entreprises, lorsqu'elles sont déclarées, présentent des documents peu fiables et souvent incomplets par manque d'éducation financière. Malgré les réformes

entreprises par l'Etat, tel que la création de l'Agence Nationale de l'Urbanisme des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTCC) ou encore l'agence de la promotion des investissements, la procédure d'obtention du titre foncier demeure longue (environ 15 ans) et onéreuse.

Les taux d'intérêts pratiqués pour les prêts par les banques sont très élevés, de l'ordre de 15%. Ils dissuadent bien souvent les particu-

34 Le secteur bancaire gabonais est composé de sept banques commerciales et est ouvert aux institutions étrangères. Il est très concentré, trois des plus grandes banques représentant 77% de tous les prêts et dépôts. La faible diversification de l'économie a freiné la croissance des banques. Le financement du secteur pétrolier est largement assuré par des banques internationales étrangères. L'accès aux services bancaires en dehors des grandes villes est donc limité.

liers et les entreprises d'en faire la demande. Les banques ont tendance à privilégier les grandes multinationales au détriment des petites entreprises locales. Les taux d'intérêts donnés par les banques à ces dernières sont de 2 à 4 points supérieurs à ceux donnés aux grandes firmes (BAD, 2012). Le pays n'a pas à ce jour mis en place des alternatives de crédit subventionné pour les secteurs à forts potentiels.

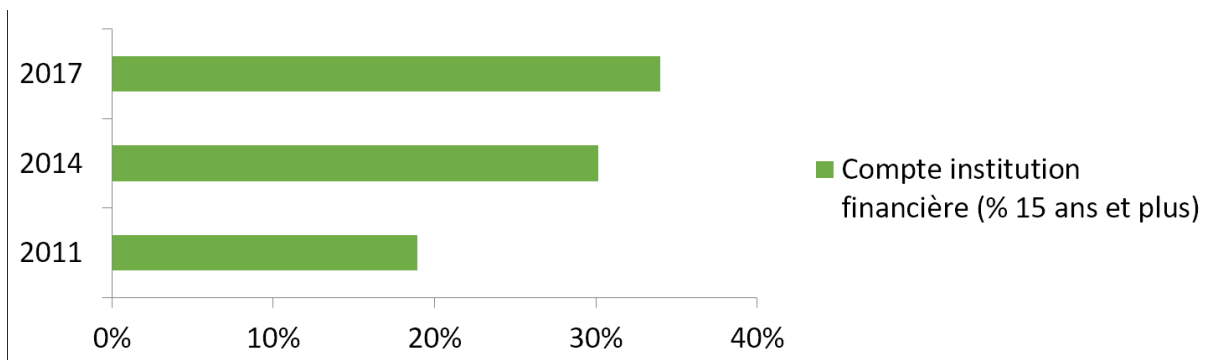
Les différentes conditions à réunir pour obtenir un prêt dans une banque au Gabon rendent encore l'accès au crédit beaucoup plus lourd car il est nécessaire pour l'entrepreneur d'avoir un compte ouvert dans cette banque, avoir des garanties réelles qui doivent être fournies, représentant 100% du crédit obtenu et enfin avoir une caution solidaire. En plus de toutes cela, selon la BAD, l'accès aux financements extérieurs s'avère encore beaucoup plus difficile, de sorte que pour la création de son entreprise, l'entrepreneur est avant tout dépendant de son apport initial, puis de la capacité de l'organisation à dégager du cash-flow en cours d'exploitation.

La contribution des crédits au financement du secteur privé est de l'ordre de 10%. Le

nombre de firmes ayant une ligne de crédit est plus de deux fois inférieure au pourcentage moyen de l'Afrique subsaharienne, à savoir 9% contre 22,5%, et celui relatif à l'investissement autofinancé atteint 93% contre 79%. Cela montre le faible engagement des banques commerciales dans une couverture de financements longs.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de présenter le taux de bancarisation dans le pays. Un nombre plus important de la population de plus de 15 ans au Gabon (34%) a ouvert un compte en banque en 2017 (**Figure 36**). Ce taux est tout de même élevé par rapport aux standards africains qui sont de 10% en moyenne mais reste bas comparativement à celui du Rwanda qui était de 50% en 2017 et proche de celui du Cameroun qui était de 33,5% au cours de la même année. Ce faible taux de bancarisation affecte fortement le recours au crédit et par ricochet l'investissement privé domestique.

Figure 36 Évolution du pourcentage de la population de plus de 15 ans ayant un compte en banque au Gabon



Source : <https://globalfindex.worldbank.org/g>

35 Acquisition de terrains, de bâtiments, de machines industrielles, de recherche fondamentale, etc.)

36 Direction Générale du Trésor Français. 2019. Le Secteur bancaire. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/le-secteur-bancaire>.

Plusieurs raisons sont évoquées par les populations pour expliquer ce faible recours aux institutions financières (Figure 37). La principale raison évoquée en 2017 est celle des ressources insuffisantes. En effet, la gestion d'un compte bancaire est assez onéreuse et n'est pas à la portée de toutes les couches de la population. Selon une étude, de la COBAC les frais de gestion des comptes des particuliers en 2008 s'élevaient entre 12 000 FCFA et 120 000 FCFA (USD 24 – USD 240) en fonction des banques. Aussi, pour une banque comme l'Union Gabonaise de Banque, une des conditions pour ouvrir un compte est que le salaire minimum du souscripteur soit de 200 000 FCFA (USD 400). Cependant, le salaire minimum au Gabon s'élève seulement à 150 000 FCFA (USD 300). Selon une étude du cabinet de consulting ECA international, le coût élevé de la vie dans le pays et plus particulièrement à Libreville ne permet pas à la majeure partie de la population d'ouvrir un compte en banque.

Le gouvernement a pris cependant des mesures de procéder à la bancarisation de la majorité des fonctionnaires gabonais ne pouvant accéder à une banque. Ce qui pourrait revoir le taux de bancarisation à la hausse.

Le dialogue de financement a confirmé les constats de l'analyse et ont permis de distinguer les priorités pour renforcer l'offre et la demande de financement dans l'économie verte et bleu. La perception de risque élevée du secteur bancaire traditionnel est le principal obstacle à l'offre de financement dans l'économie verte. La mise en place d'un fond de garantie de crédit agricole pourrait inciter le secteur bancaire à financer davantage les projets dans l'agriculture (**Encadré 3**). La mise en place d'institutions financières spécialisées dans les secteurs concernés, contribuerait aussi à réinstaurer la confiance entre les acteurs³. En parallèle, il faut renforcer les capacités des acteurs privés à développer un pipeline de projets bancables dans les secteurs agricoles, la pisciculture, l'écotourisme, etc. pour répondre à ce financement additionnel disponible.

Encadré 3 Nigeria : Fonds de garantie du crédit agricole

Au Nigéria, le Fonds de garantie du crédit agricole (Agricultural Credit Guarantee Scheme Fund - ACGSF) a été créé afin d'accroître le montant des crédits accordés par les banques au secteur agricole. Le Fonds ACGSF, géré par la Banque centrale du Nigeria, garantit des facilités de crédit accordées aux agriculteurs par les banques à hauteur de 75% du montant. Son but initial était de remédier au faible taux de recouvrement qui dissuadait les banques d'octroyer des prêts au secteur agricole. Il rembourse à la banque prêteuse 75% des montants impayés (principal et intérêts), déduction faite des montants éventuellement recouverts grâce aux sûretés détenues. Comme le démontrent les fonds de garantie spécialisés du Nigéria, la concentration du portefeuille et la covariance des risques qui en résulte posent des problèmes de stratégie pour les établissements financiers comme pour les FGP.

Sources: https://www.ifad.org/documents/38714170/40185546/Teaser+LGF-f_web.pdf/d8f34621-c385-4b43-9c43-1bcbe14f65af

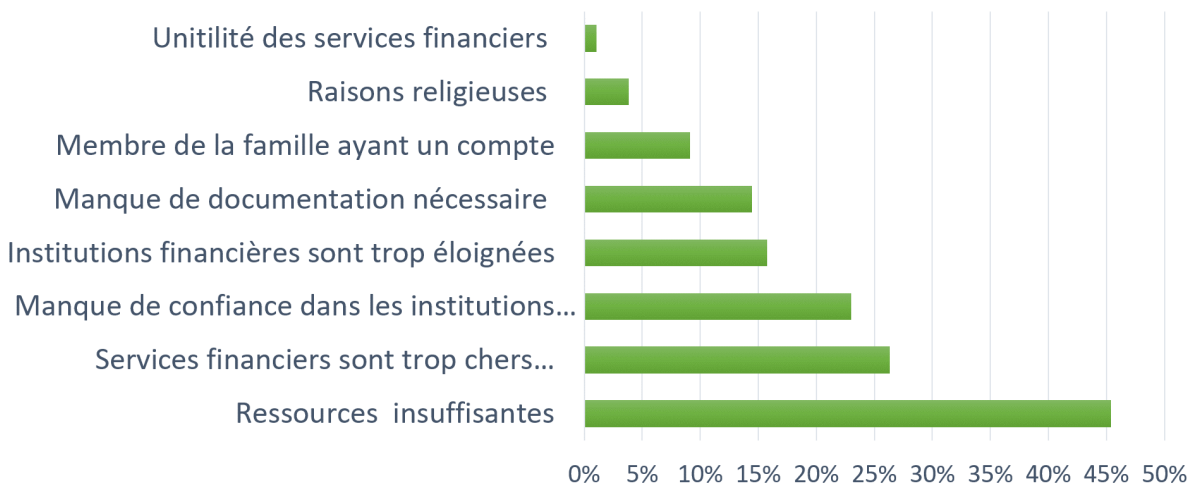
<http://www.commodafrica.com/08-09-2020-accroissement-du-financement-de-lagriculture-au-nigeria-lacgsf>

Développement de la finance digitale

La finance digitale s'est fortement développée au cours des dix dernières années à la faveur de la forte expansion enregistrée dans le secteur de la téléphonie mobile. Le taux de pénétration qui se situe autour de 195% selon l'ARCEP avec près de 3 millions de lignes mobiles actives en 2019 (selon l'ANINF) témoigne de l'essor des services de mobile-money qui sont parmi les plus évolués d'Afrique. Des services de transfert d'argent, de paiement de factures d'eau et d'électricité, de banque et d'assurance se sont développés. Selon les données de la Banque mondiale (*Global Findex*), 17% de personnes ont reçu le virement de leur salaire par transfert mobile en 2015, contre 3% en 2014. Ainsi, en 2015, les services de mobile money concernaient près de 200 000 utilisateurs par mois et le volume des transactions effectuées s'élevaient à près de 20 Milliards de Fcfa par mois⁴.

L'éventail de services offerts autour du mobile money, du *mobile banking* et de l'e-commerce demeure toutefois encore faible. L'enjeu consiste, à promouvoir une masse critique d'entreprises nationales qui développent des services et du contenu numérique adaptés aux besoins de la population.⁵ Cartographier cet écosystème de la finance numérique au Gabon permettrait de mieux cerner les priorités pour accélérer l'inclusion financière moyennant le développement de solutions de paiement, d'épargne, de crédit ou d'assurance numériques. Par exemple, l'établissement d'une redevance sur les paiements digitaux pourraient avoir un effet négatif sur l'utilisation des paiements digitaux par les couches de la population les plus pauvres ou les populations rurales. Ceci risque de limiter leurs accès aux approches innovantes qui reposent sur les paiements numériques et qui pourraient améliorer leur qualité de vie⁶.

Figure 37 Facteurs qui expliquent le faible taux de bancarisation au Gabon en 2017



Source : <https://globalfindex.worldbank.org/>

³⁷ La prolifération des banques rurales au Ghana pourrait servir de modèle pour le Gabon.

Le financement des investissements des ménages

L'accès au crédit est un facteur de l'investissement privé domestique. Mais, pour diverses raisons, les populations gabonaises n'ont pas beaucoup recours aux institutions financières pour le financement de leurs investissements. Les fonds utilisés pour investir dans une activité proviennent essentiellement de l'épargne personnelle.

C'est le cas pour le secteur agricole que les banques rechignent à accompagner, car les clients ne présentent pas souvent de bilan comptable de leurs entreprises. De plus, certains investisseurs ne veulent pas faire transiter certains flux par des établissements bancaires afin de ne pas devenir traçables. A cela s'ajoute le faible taux de bancarisation qui limite l'accès au crédit.

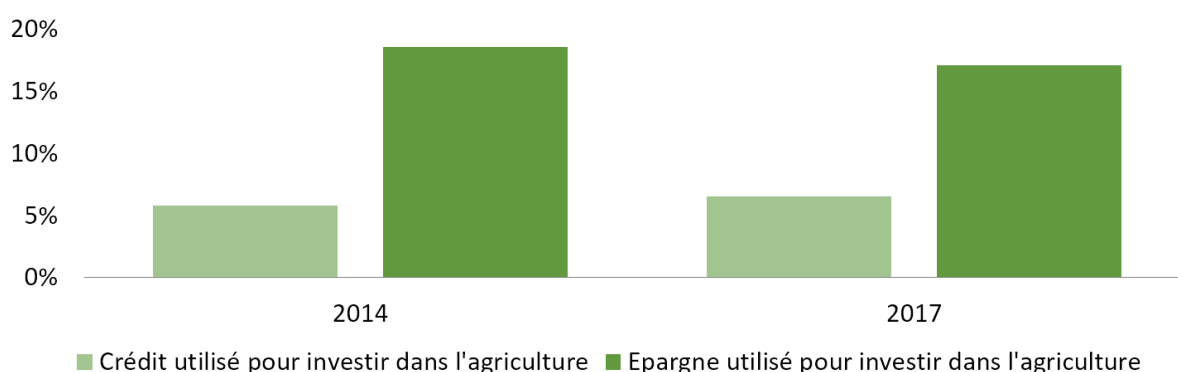
Or, l'épargne personnelle ne peut pas suffisamment être conséquente pour financer une activité de taille suffisante pour avoir un réel impact sur l'économie du pays, en termes de création de richesse et d'emplois par exemple. En plus des difficultés d'accès au capital, plusieurs autres facteurs ont été

identifiés par le FIDA (2016) comme obstacles au développement de l'agriculture au Gabon. Il s'agit entre autres du foncier non maîtrisé et non sécurisé ; un cadre d'investissement non attractif⁷. En 2012, l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) avait annoncé l'ouverture d'un guichet unique qui réduirait les délais d'obtention d'un titre foncier et ferait place à la transparence dans les procédures administratives, passant ainsi de 134 étapes à 7 et de 10 ans à 6 mois, pour permettre aux Gabonais d'accéder au titre foncier (BAD, 2012).

Dans le sens de la mise en œuvre de cette réforme, les services de la Conservation Foncière ont entamé (depuis 2019) un ambitieux programme de numérisation de l'ensemble des dossiers fonciers.

En Mars 2020, c'est à peu près 10 000 dossiers qui ont été numérisés puis archivés. La mise en ligne de tous les actes administratifs relatifs au système foncier national aura à terme pour effet de faciliter leur archivage et leur recherche en réduisant les délais d'attente et de restaurer la confiance et la protection des investisseurs.

Figure 38 Provenance des fonds pour investir dans une activité agricole



Source : <https://globalfindex.worldbank.org/>

38 Panorama des réalisations du PSGE.

39 Plan Stratégique Gabon Émergent Panorama des réalisations 2009 - 2016

40 Par exemple, les paiements digitaux de l'électricité au Bénin 'Moov Money' pour recharger les compteurs prépayés.

Financements mobilisés à travers la microfinance

La microfinance quant à elle représente une alternative au système de financement classique. Elle ne fait que commencer à émerger dans le pays avec peu d'institutions de microfinance réglementées (IMF) enregistrées, ne couvrant qu'un segment limité de la population. Cependant, un nombre important d'IMF informelles et non réglementées opéreraient dans le pays⁸.

Le paysage national en matière de microfinance est composé de 19 établissements (6 coopératives d'épargne et de crédit, et 13 sociétés anonymes). Il est dominé par quatre principales structures (Finam, Loxia, Épargne et Développement du Gabon et Express-Union) qui regroupent à eux seuls, près de 95% des clients du secteur. Au premier semestre 2020, les dépôts collectés du secteur se sont élevés à 60,1 milliards de FCFA, contre 37,2 milliards de FCFA à la même période en 2019. Quant aux crédits à la clientèle, ils se sont élevés à 51,7 milliards de FCFA au cours des six premiers mois de l'année, contre 32,46 milliards de FCFA, au premier semestre 2019, soit une hausse de 59,3%. Des performances tributaires au relèvement du taux de bancarisation ainsi qu'aux efforts d'accompagnement des besoins d'exploitation des PME⁹.

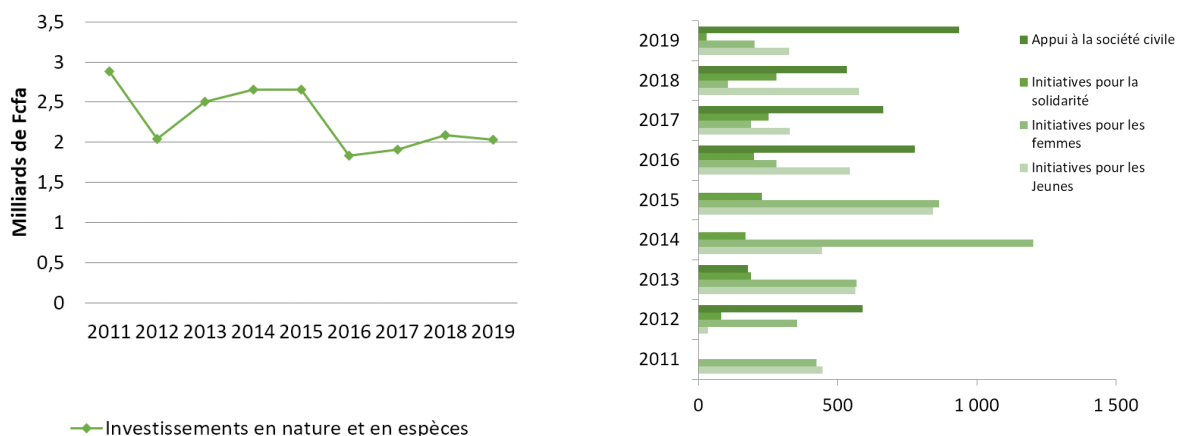
Les financements des Organisations de la Société Civile

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou les Organisation de la Société Civile (OSC) reçoivent de l'extérieur des financements que l'on classe dans la catégorie des financements non commerciaux.

Le nombre exact de ces organisations n'est pas connu officiellement. La source de données la plus fiable est le recensement des OSC effectué en 2017 par le Réseau des Organisations et des Projets Associatifs du Gabon (ROPAGA), qui a dénombré près de 1 750 associations au Gabon, en plus des organisations syndicales. Bien que la liberté d'association soit formellement garantie par la constitution, relativement peu d'ONG sont en mesure d'opérer au Gabon. Le processus d'enregistrement des ONG est lourd et n'est pas mis en œuvre de manière cohérente (BTI, 2020).

Les ONG nationales sont peu organisées. La plupart d'entre elles ne possède pas de site internet et ne produisent pas de rapports d'activité actualisés. La Fondation Sylvia Bongo Ondimba (FSBO) forme une exception en matière d'organisation et d'information disponible. Entre 2011 et 2019, la fondation a perçu près de 20 Milliards de FCFA en nature et en espèces, principalement par les membres de la fondation et les entreprises privées

Figure 39 Evolution des financements perçus et réalisés par la FSBO (en nature et en espèce)



Source : Rapports d'activité de la FSBO

41 FIDA 2016. Note sur la transposition à plus grande échelle. <https://www.ifad.org/fr/web/knowledge/publication/as-set/39258108>

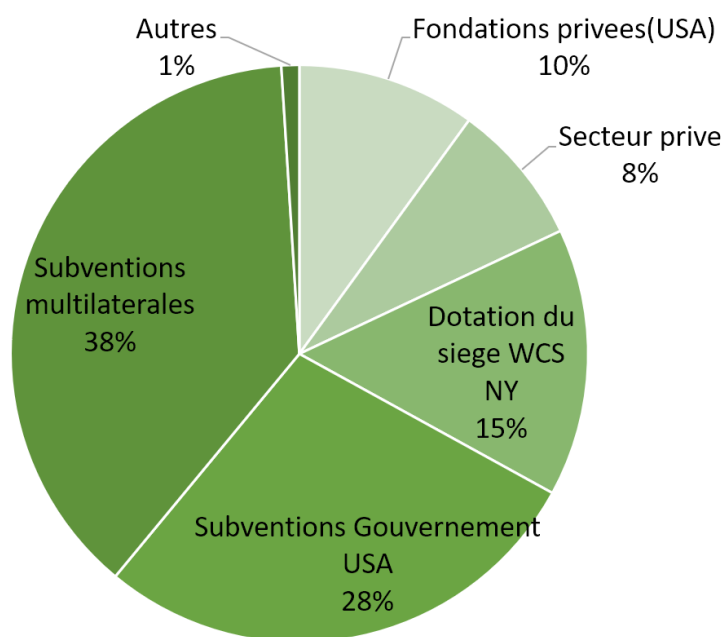
Ces dernières années, les principales activités dans lesquelles les investissements ont été consenties concernent les Initiatives pour les Femmes (dépistage du cancer du sein); les Initiatives pour les jeunes (bourses aux étudiants gabonais, construction d'écoles) ; les Initiatives pour la solidarité et l'Appui à la société civile. De façon générale, depuis le début de ses activités en 2011, la FSBO a eu un impact considérable sur le terrain.

L'ONG Brainforest est la principale ONG d'origine gabonaise active dans la préservation de l'environnement. Elle finance essentiellement ses activités par les subventions de bailleurs de fonds internationaux (Union Européenne, FAO, AFD etc.). En 2011, selon le seul rapport d'activité disponible en ligne, elle a reçu un financement d'une valeur de 192 104 954 FCFA pour financer ses différents projets (**Tableau 5**).

Les grandes ONG internationales de la préservation de l'environnement (WWF, WCS et TNC) jouent un rôle clé au Gabon. Elles militent pour la préservation de la protection des écosystèmes forestiers du pays et sont financées par divers bailleurs de fonds entant qu'exécuteurs technique de projets. Entre 2014 et 2019 le WCS a mobilisé près de USD 15 million, soit USD 2.5 million en moyenne par an. Sur les 5 dernières années le WWF a mobilisé plus de EUR 13.5 millions.

Au cours des dernières décennies, les sources de financement des organisations de protection de la nature et de leurs projets ont considérablement changé (Anyango-van Zwieten et al. 2019). Là où les organisations de conservation étaient traditionnellement financées par des sources de financement publiques, le portefeuille de ces sources de financement public comprend désormais également des acteurs du secteur privé (Crédit Suisse et al. 2014). Dans le cas du WCS, par exemple, 18% de leur financement provient de sources privés (Figure 40).

Figure 40 Source de financement du World Conservation Society



Source : WCS

43 Tableau de Bord de l'économie

Tableau 5 Financements reçus par Brainforest en 2011

Partenaire / Bailleur	Titre du projet	la subvention (FCFA)	pour 2011 (FCFA)
Agence Française pour le Développement (AFD)	Promotion d'une participation active et effective de la société civile aux processus en lien avec la gestion durable des ressources forestières, notamment le FLEGT	17 020 772	17 020 772
Rainforest Foundation UK (RFUK)/DFID (mars 2009-juin 2011)	Cartographie participative dans le bassin du Congo	168 918 266	47 740 229
RFUK/CBFF	Etude de cas: Promotion des droits fonciers des communautés forestières dans le bassin du Congo	1 485 087	1 485 087
FERN	Formation Mango sur la Gestion financière stratégique pour les ONG du Bassin du Congo (Cameroun, Gabon, RCA, RDC, Congo)	10 151 000	10 151 000
FERN/CBFF	Participation des communautés du Congo Bassin au cœur de la réduction de la déforestation et dégradation forestière	28 206 151	19 678 710
FERN/UE (2009-2011)	Ensuringaseatat the table: Supporting NGO coalitions to improveforestgovernanceusing the FLEGT process...	63 245 406	25 971 306
Management System International/USAID	Indice 2011 de Pérennisation des ONG de l'Afrique Sub-Saharienne	4 880 000	4 880 000
FAO Programme ACP FLEGT (avril 2011-avril 2012)	Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières, pour une amélioration de la gouvernance.	67 500 000	29 183 314
Direction de l'Environnement du Gabon	Subvention aux ONG environnementales gabonaises	1 000 000	1 000 000
Ambassade des Etats-Unis au Gabon	Projet de Lutte citoyenne contre la corruption	25 000 000	16 122 100
CIFOR	PRO FORMAL: Policy and Regulatory Options to recognise and betterintegrate the domestictimber-sector in tropical countries	25 163 250	18 872 437
Total		412 569 932	192 104 954

Source : Rapport d'activité de Brainforest 2012

44. 436 617 personnes ont été sensibilisées sur les cancers féminins depuis le lancement du programme « Agir contre le cancer » ; 84 599 repas servis aux enfants de la rue entre 2018 et 2019 ; 71 964 Moustiquaires imprégnées distribuées entre 2010 et 2019 ; 66 980 Femmes dépistées entre le lancement de la campagne Octobre Rose et 2019 ; 1038 équipements de mobilités distribués entre 2010 et 2019 ; 245 Nouvelles inscriptions à l'école publique ENS B pour la rentrée des classes 2019/2020 grâce à l'engouement occasionné par la réfection de l'école ; 167 Patients malades de cancer accueillis depuis l'ouverture de la Maison d'Alice etc.

45 Entreprises pétrolières ayant été au Gabon (Tullow, Ophir, Noble) ; Waitt Foundation, PMAFF LCAOF, MacArthur, etc.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) regroupe l'ensemble des engagements pris par les entreprises dans les domaines économique, social ou environnemental, en vue de promouvoir et respecter les principes du développement durable. Ces programmes RSE sont courants dans les sociétés cotées à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). Ils permettent de mobiliser des financements spécifiques qui concourent directement à l'atteinte des ODD.

Dans cette optique de nombreuses initiatives sont à signaler :

- Ainsi, dans le cadre de sa nouvelle feuille de route RSE, le Groupe **ERAMET** en 2018 a inscrit son action en faveur des communautés gabonaises voisines de ses activités au sein d'un programme et d'engagements durables qui s'échelonnent sur plusieurs années. Plus de 80 % des 7,4 millions d'euros consacrés en 2018 par le Groupe à des actions sociétales ont bénéficié au Gabon en 2018. Au cœur de cette ambition : une attention particulière portée à la jeunesse, en faveur de laquelle COMILOG et SETRAG ont engagé en 2018 des actions touchant de près de 12 000 jeunes au Gabon, par l'intermédiaire de stages, de contrats d'apprentissages et de soutien aux établissements scolaires. Sur la période 2018-2020, 35 millions d'euros sont engagés par COMILOG à destination des communautés locales, notamment pour la réfection des voies principales de Moanda, la rénovation de 95 salles de classes de 7 établissements scolaires de Moanda, ou encore l'amélioration de l'employabilité locale.
- COMILOG entretient également un dialogue régulier avec les communautés locales, notamment par l'intermédiaire des chefs de quartiers de Moanda et de chefs de villages. Ainsi, en 2018, une consultation des parties prenantes locales a été menée en vue d'identifier de manière collective les priorités de développement à soutenir. Le plan RSE triennal lancé en 2018 a ainsi intégré les résultats de ces échanges. De nouvelles actions de consultation sont en cours afin de définir les axes de la nouvelle stratégie d'investissement communautaire, qui prendra la suite du plan triennal.
- Pour appuyer l'initiative Gabon Vert, des mesures ont été initiées par COMILOG. Elle s'est engagée au travers de sa filiale SODEPAL (Société d'exploitation du parc de la Lékédi) à assurer la protection de la biodiversité. Elle permettra ainsi d'assurer la préservation des écosystèmes forestiers où se trouvent les animaux en voie de disparition tels que : les gorilles, les chimpanzés, les mandrills, les cercopithèques, les buffles de forêt, les potamochères, les céphalophes ou encore les lycaons.
- Concernant OLAM Gabon, en 2018, un contrat a été passé avec l'ONG BRAINFOREST, pour mettre en place des activités génératrices de revenus liées à la culture du cacao au profit des communautés affectées par ses activités de production de caoutchouc.

46 Direction générale du Trésor Français. 2019. Les investissements directs étrangers au Gabon. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/les-investissements-directs-etrangeurs-au-gabon>

4è Banque mondiale. 2016. Impact de la mesure d'interdiction d'exportation des grumes sur la forêt, l'industrie du bois et l'économie du Gabon. https://www.observatoire-comifac.net/docs/docsOFAC/Study_on_the_2010_log_export_ban_Final_17Nov2016.pdf

Malgré les nombreuses initiatives prises par des grandes entreprises nationales en matière de RSE, les flux sont très difficiles à mesurer et à suivre au Gabon. Les statistiques liées à leurs évolutions ne sont pas toujours collectées. Quand elles le sont, ces informations ne sont pas systématiquement centralisées dans une base de données unique. En conséquence, l'efficacité des activités RSE est souvent plombée par le manque de suivi, de coordination et de concertation intersectorielle de la part des autorités locales et nationales. Par exemple, ceci mène au manque de budgétisation des frais d'entretiens des infrastructures financés par la RSE, où la duplication d'infrastructures sociales dans les zones rurales.

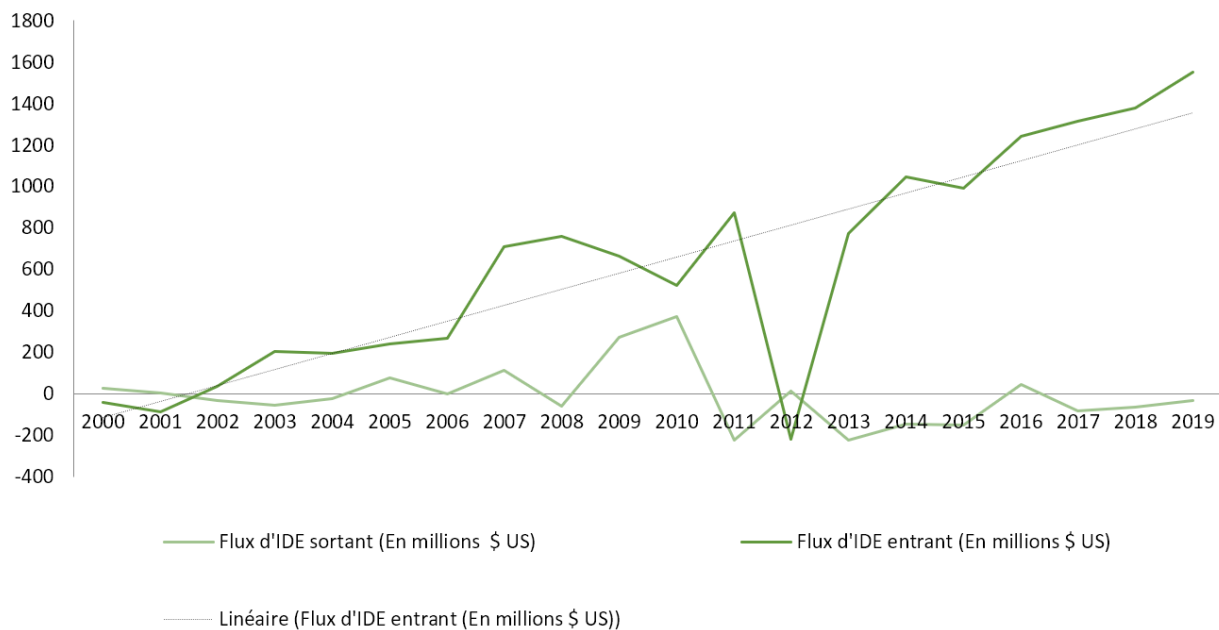
La cartographie des flux de financements RSE seraient donc une première étape cruciale dans les démarches des autorités de mieux intégrer ces flux de financements importants dans les démarches de planification et programmation annuels des dépenses publics. Il est ainsi important pour l'État de mettre en place des mesures pour que les organisations enregistrées produisent des rapports d'activités afin de voir dans quelles mesures elles pourront être mieux accompagnées.

2.2.5 Finances privés internationales

L'économie gabonaise est largement ouverte sur l'extérieur. La nature fortement capitalistique de ses principales activités que sont l'extraction minière, la production pétrolière et l'exploitation forestière, nécessite des capitaux importants que ne peuvent facilement apporter que les grandes multinationales.

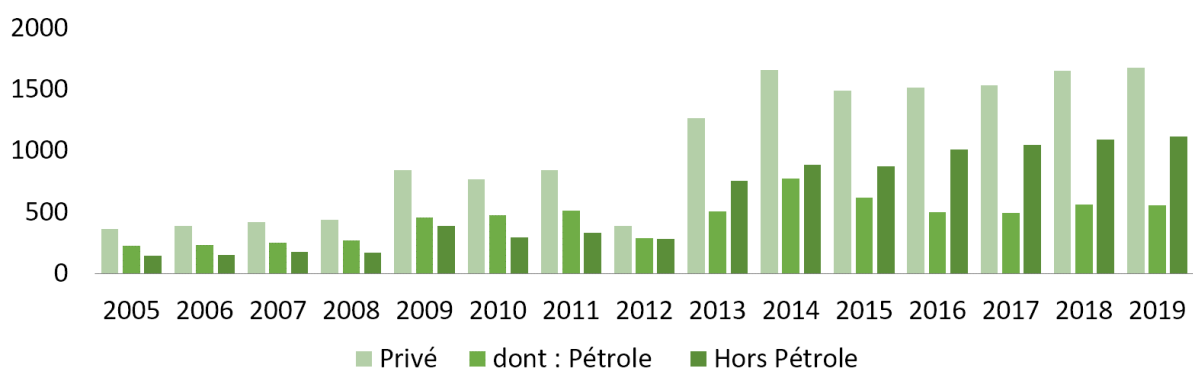
Évolution de l'investissement direct étranger (IDE)

Les flux d'IDE au Gabon ont connu une croissance tendancielle depuis 2005 (**Figure 41**). Ils sont passés de 75,407 Millions USD à 874,8 en 2011 pour atteindre 1 553,14 Millions USD en 2019. En quinze ans leur valeur en pourcentage du PIB a quadruplé de 2.5% en 2005 à 10.1% en 2020. Grâce à la promotion active du secteur pétrolier gabonais, à la relance de l'exploration pétrolière en offshore profond et au renforcement des capacités de production des plateformes existantes, l'investissement dans le secteur pétrolier a été très soutenu, atteignant 5 268,4 milliards F CFA sur la période 2010-2019. L'investissement privé hors pétrolier a été encore plus soutenu, atteignant un total historique de 7 682,8 milliards F CFA entre 2010 et 2019. Malgré la crise des prix des hydrocarbures en 2014, la valeur moyenne des IDE sur la période 2014-2020 était de 8.3% du PIB, n'ayant pas dépassé le seuil des 5% du PIB les années précédentes.

Figure 41 Evolution de l'investissement direct étranger au Gabon entre 2013 et 2019

Source : CNUCED

Le maintien des flux d'IDE entrant en dépit de la baisse du prix de pétrole signale l'amorçage d'une diversification des secteurs d'IDE au pays. Depuis 2013 les IDE hors pétrole ont systématiquement excédé les IDE dans le secteur pétrolier (Figure 42). Au Gabon, l'investissement direct étranger était traditionnellement dirigé vers le secteur pétrolier et minier. Toutefois, grâce à une politique de diversification de l'économie, l'investissement est de plus en plus dirigé vers le secteur hors pétrole. Notamment par les entreprises minières (COMILOG etc.), dont la hausse de l'investissement dans le secteur des mines s'élève à 22,2% entre 2015 et 2016, et les secteurs agro-industriels avec des investissements à hauteur de EUR 2 milliards par le Groupe OLAM sur la période 2010-2019 (soit plus de 45% du montant total des IDE entrant dans le pays). Établi au Gabon depuis 1999, le groupe OLAM est devenu le principal investisseur étranger au Gabon (**Box 5**). Il est contrôlé par Le Fonds souverain Singapourien Temasek depuis 2005.

Figure 42 Evolution de l'investissement privé au Gabon de 2005 à 2019 (en milliards de FCFA)

Source : Tableau de Bord de l'économie de la DGEPP

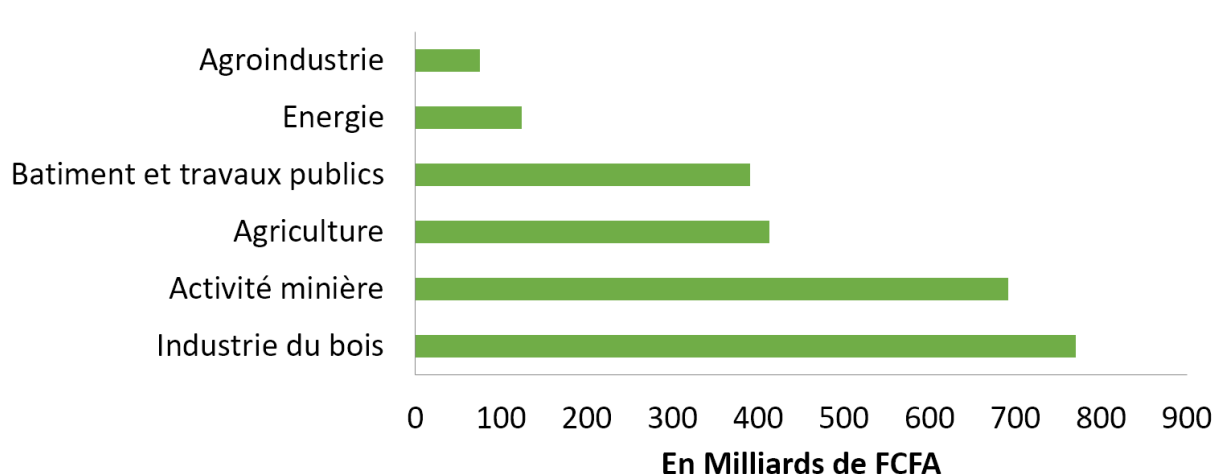
La diversification des sources d'investissement étrangers a soutenu cette dynamique de croissance. De nombreuses entreprises chinoises sont installées dans le pays. L'investissement de La Chine repose sur l'exploitation pétrolière (Adax et Sino Gabon), le secteur du bois et les mines. Le Maroc également compte des investissements dans de nombreux secteurs du pays (banque, télécommunication, assurances, mine, infrastructures, transport, BTP) pour un montant estimé à USD 600 Millions. La baisse de production pétrolière (de 0,3% entre 2013 et 2014) au Gabon a conduit le géant pétrolier Français Total à réduire les activités de sa filiale gabonaise.

Cartographie sectorielle des investissements directs étrangers

Entre 2009 et 2019, les IDE ont été principalement orientés vers les secteurs prometteurs pour la diversification de l'économie, globalement le secteur hors pétrole (**Figure 43**).

Parmi ceux-ci figure le secteur Bois qui a reçu près 771 Milliards FCFA, suite à la mesure interdisant l'exportation du bois en grumes et incitant le développement de l'industrie du bois. En 2015, dans la Zone Économique Spécialisée (ZES) de Nkok, 4 nouvelles unités se sont implantées : une unité de déroulage, 2 unités de sciage et la première entreprise industrielle de 3^{ème} transformation qui a intégré le Cluster Ameublement en phase de lancement avec des moyens importants mobilisés dans le cadre du partenariat entre l'État et le Groupe singapourien OLAM (Banque mondiale, 2016). Malgré les investissements considérables qui ont été réalisés dans ce secteur, son essor est retenu par le fait que l'évacuation des grumes et les installations d'établissements de transformation sont rendues difficiles par les distances souvent importantes, le mauvais état du réseau routier et les nombreux aléas du chemin de fer.

Figure 43 Secteurs d'activités (hors pétrole) ayant reçu le plus d'investissement privé au Gabon entre 2009 et 2019



Source : Tableau de Bord de l'économie du DGEPP

48 Direction Générale du Trésor Français. 2020. Le secteur minier au Gabon. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/le-secteur-minier-au-gabon>

49 Banque Africaine de Développement. 2012. Environnement de l'Investissement Privé dans les Pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale.

Le second secteur à avoir capté une part importante des IDE au cours de la période 2009-2019 est celui des Mines, avec environ 692 milliards de FCFA. Cette attractivité a été impulsée par la nouvelle loi du secteur des mines qui a assoupli les conditions d'attribution des titres miniers et a renforcé la protection des investissements, ce qui a amélioré l'attractivité du Gabon auprès des investisseurs. C'est ainsi que des investisseurs étrangers comme ERAMET, Gabon Mining (filiale du groupe indien Coalsale Group) et CCIMHZ (Chinois) ont étendu leurs activités dans le pays. Ces investissements ont contribué à la construction d'un Centre métallurgique à Moanda (CMM) (**Box 6**). La compagnie COMILOG (Compagnie Minière de l'Ogooué), filiale de l'entreprise française ERAMET, est détenue à 63,7% par celle-ci et 29 % par l'Etat gabonais. Le reste de la production de manganèse est effectuée par le chinois CICMHZ (Compagnie industrielle des mines de Hangzhou), et l'entreprise Nouvelle Gabon Mining (NGM), filiale du Groupe indien Coalsale Group, qui a acquis en 2013 les droits miniers anciennement détenus par le groupe BHP Billiton.

Le troisième secteur par l'importance des IDE reçus est l'Agriculture, avec 413 Milliards Fcfa investis entre 2009 et 2019. C'est principalement le fait de la multinationale singapourienne OLAM qui a développé des projets de production d'huile de palme, d'engrais pétrochimiques et de caoutchouc naturel.

Enfin, pour améliorer l'environnement des affaires et renforcer son attractivité, le Gabon a consenti de gros efforts d'investissements dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publics. Près de 400 milliards de Fcfa ont été mobilisés entre 2009 et 2019, principalement en raison de l'organisation de Coupe d'Afrique des Nations par le pays en 2012. Les investissements dans le secteur des BTP ont presque doublé de 2010 à 2011 passant respectivement de 36 milliards de

Fcfa à 65 milliards de Fcfa. Cependant, depuis 2013, les investissements dans ce secteur ont à nouveau baissé du fait de la baisse des ressources pétrolières et la contraction des ressources de l'État suite à la baisse du prix du baril.

Par ailleurs, ce sont essentiellement des infrastructures de marché qui sont de nature à catalyser le développement du secteur privé. Ce fut le cas avec le complexe multifonctionnel de Moanda qui a nécessité au préalable la mise en production d'un barrage hydroélectrique pour alimenter les installations industrielles (voir encadré sur Eramet).

Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille représentaient en moyenne 1.5 % du PIB sur la période 2015-2020. Ceux-ci se sont stabilisés depuis 2015, après avoir connu de fortes fluctuations lors de la décennie précédente (**Figure 44**).

Le Gouvernement gabonais encourage et soutient les investissements étrangers de portefeuille, mais les marchés de capitaux gabonais sont peu développés. Le Gabon a accueilli la Bourse régionale de l'Afrique centrale (BVMAC), qui a commencé ses activités en août 2008. Cependant, la Banque des États de l'Afrique centrale est en train de consolider la Bourse de Libreville en une seule bourse de la zone CEMAC basée à Douala, au Cameroun.

Encadré 2 Les partenariats stratégiques avec le Groupe OLAM

OLAM a commencé ses activités au Gabon en 1999. Depuis le temps le groupe a largement étendu ses activités et a signé un certain nombre de partenariats stratégiques avec la République gabonaise qui incluent l'huile de palme, le caoutchouc et les engrais. Les opérations d'Olam Gabon sont liées entre elles par la Zone Economique Spéciale du Gabon (GSEZ) et son écosystème portuaire et logistique plus large sous la bannière d'ARISE, une société affiliée. Sur le plan financier, ce groupe se prévaut d'un investissement de 508 Milliards de FCFA, entre 2011 et 2017, pour des projets en lien avec l'agriculture et le développement rural.

Le succès des opérations agro-industrielles d'Olam Gabon a conduit à l'expansion organique de la logistique et des infrastructures pour faciliter le développement du Gabon. La GSEZ a été créée et est devenue l'activité phare d'ARISE, une filiale entre Olam et des investisseurs institutionnels de premier plan tels que l'Africa Finance Corporation. Né au Gabon, ARISE a depuis répliqué son modèle économique d'écosystème industriel sur plusieurs marchés ouest-africains.

Les différents PPP entre OLAM et l'Etat Gabonais sont :

- Olam Palm Gabon: 60%: République du Gabon 40%
- Olam Rubber Gabon: Olam 60%: République du Gabon 40%
- Gabon Zone Economique Spéciale: Olam 40,5%: République du Gabon 38,5%: AFC 21%
- Gabon Fertilizer Company : Olam 80%: République du Gabon 20%
- Sotrader: Olam 49%: République du Gabon 51%.%

Grâce à ses investissements, OLAM se positionne comme le plus grand employeur du secteur privé du pays, générant d'importantes possibilités d'emploi dans les zones rurales. La force de l'équipe d'Olam Gabon réside dans son expertise à travers les différents métiers et la diversité mondiale à travers les cultures. Alors qu'OLAM continue à retenir des spécialistes étrangers au sein de chaque entreprise, le nombre de travailleurs gabonais continue d'augmenter. Le groupe emploie désormais 10 972 personnes (Août 2017), dont un quart sont des femmes et plus de 80% sont des gabonais. Olam Palm Gabon pourvoie chaque mois entre 1,5 et 2 Milliards de francs CFA en salaires.

Sources : OLAM Gabon (2017) Plantations agroindustrielles au Gabon: vers un triple impact positif. https://theforestdialogue.org/sites/default/files/tfd_udf_gabon_olampalm_presentation_2017.pdf; OLAM International (2020) <https://www.olamgroup.com/locations/west-and-central-africa/gabon.html>

Encadré 3 ERAMET: Création de valeur ajoutée localement

ERAMET intervient dans le pays depuis 1953 via sa filiale, la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG). C'est sur le plateau de Bangombé, dans une mine à ciel ouvert, que le minerai est extrait. Il s'agit d'un gisement de classe mondiale, l'un des plus importants au monde avec une teneur en minerai qui atteint 46% de manganèse.

L'idée de construire une unité industrielle permettant de créer de la valeur ajoutée localement à partir du minerai extrait à Moanda était déjà dans les esprits depuis la fin des années 90, afin d'essayer de répondre à la volonté de l'Etat gabonais de voir se développer localement une filière de transformation du minerai brut. L'idée de créer une unité pyro-métallurgique de fabrication de silico-manganèse était de ce fait déjà en projet à ce moment, mais sa concrétisation se heurtait toutefois à un obstacle majeur : l'approvisionnement en électricité des fours de transformation qui nécessitent une puissance élevée alors qu'aucune source électrique suffisante pour répondre à cette demande n'existait dans le pays.

Il fallait donc ériger un barrage capable de produire cette énergie sous forme hydro-électrique. Depuis décembre 2013, c'est chose faite grâce à l'imposant barrage de « Grand Poubara » réalisé à la demande des autorités gabonaises avec des financements chinois.

Entre-temps, COMILOG avait déjà forgé un premier maillon de la chaîne de valorisation du minerai en construisant le Complexe Industriel de Moanda, en abrégé le CIM. Inaugurée en 2000, cette première usine offrait la particularité de fabriquer un aggloméré au départ de « fines » de minerai qui n'étaient pas valorisées.

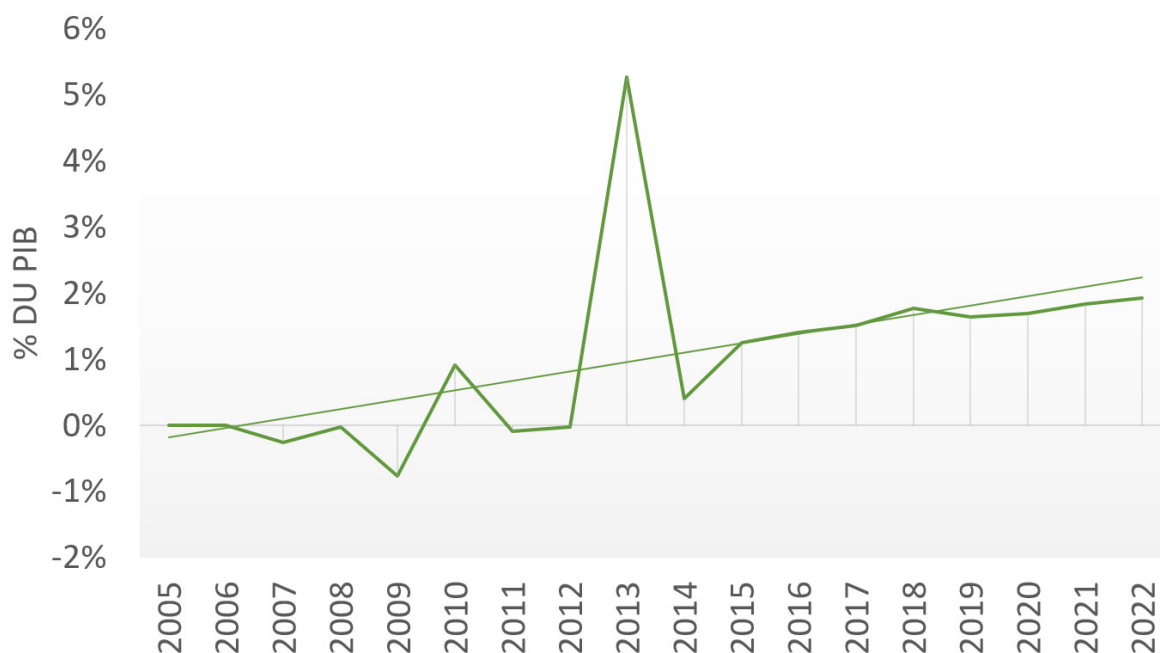
La décision de construire à Moanda un Complexe Métallurgique (CMM) intégrant non seulement une unité pyro-métallurgique pour la production de silico-manganèse mais également une unité hydro-métallurgique pour la production de manganèse métal a finalement été prise en mars 2009 après différentes études techniques et économiques faites au sein d'ERAMET. Le CMM était né, sur le papier du moins.

Mi-2010, alors que le barrage hydro-électrique de « Grand Poubara » s'érigeait petit à petit, les importants travaux de terrassement des 50 hectares qu'occupe le CMM démarraient. La construction proprement dite put ainsi commencer en novembre 2011 pour s'achever mi-2014 pour l'unité de silico- manganèse et fin 2014 pour l'unité de manganèse métal. Cet investissement a nécessité un financement de 150 milliards de FCFA.

Chiffres-clés

- **2ème producteur mondial de manganèse à haute teneur**
- **25% des réserves mondiales de minerai**
- **4,8 Mt de minerai de manganèse produites en 2019**
- **4 sites à travers le Gabon.**

Sources : ERAMET. 2020. Comilog, 2e producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur. <https://www.eramet.com/fr/groupe/filiales/comiloglkjh>

Figure 44 Flux d'investissements de portefeuille

Investissement d'impact social

Au Gabon, l'investissement à impact social est principalement du fait du Partenariat Public Privé entre l'Etat Gabonais et le groupe OLAM dans le cadre du programme GRAINE (Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés). Ce programme vise l'autosuffisance alimentaire d'ici à 2030 dans des productions vivrières (banane, tomate, manioc, piment) ainsi que le développement de la filière du palmier à huile. Il repose essentiellement sur : le soutien apporté à la création de coopératives agricoles industrielles au travers, notamment, de la distribution de parcelles de terre aux agriculteurs et la mise en place de modalités propres de préfinancement pour faciliter, en particulier, l'accès aux équipements.

Ce programme repose très largement sur l'implication financière du partenaire OLAM. En effet, entre 2011 et 2017, l'investissement cumulé d'OLAM dans le secteur agricole aurait atteint 500 Milliards de Fcfa, dont 4% pour

le projet Graine de 2014 à 2019 (environ 20 Milliards de Fcfa). Le programme GRAINE a permis à environ 16 000 petits exploitants de bénéficier d'un accompagnement. Pour la seule année 2018, 210 coopératives agricoles ont été accompagnées dans leur création et 30 agréments d'exploitants agricoles ont été délivrés. Cependant, l'épidémie de coronavirus a mis en lumière la dépendance de Libreville à l'égard des importations agricoles, malgré les efforts du partenariat entre l'État et OLAM. Ce programme est en arrêt pour diverses raisons.

Le contexte politique et réglementaire du pays est favorable aux investissements ayant un impact social. L'état exige aux entreprises de mettre en place des mesures de protection des droits des travailleurs et des populations autochtones. Aussi, dans sa politique, l'Etat encourage les entreprises à intégrer les populations locales dans la mise en œuvre de leurs activités.

50 L'investissement à impact social, est une stratégie d'investissement cherchant à engendrer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal d'une part, et retour financier neutre ou positif d'autre part.

Cependant, les dialogues de financement ont relevé les difficultés éprouvées par les PME gabonaises pour fournir leurs services et produits aux entreprises internationales, qui eux importent souvent des travailleurs et PME de leur pays d'origines. Une solution consisterait en la mise en place d'un système de certification de compétences des PME gabonaises afin de mettre en place un vivier d'entreprises locales capables d'intégrer les chaînes de fournisseurs de ces multinationales qui opèrent dans l'économie verte et bleue.

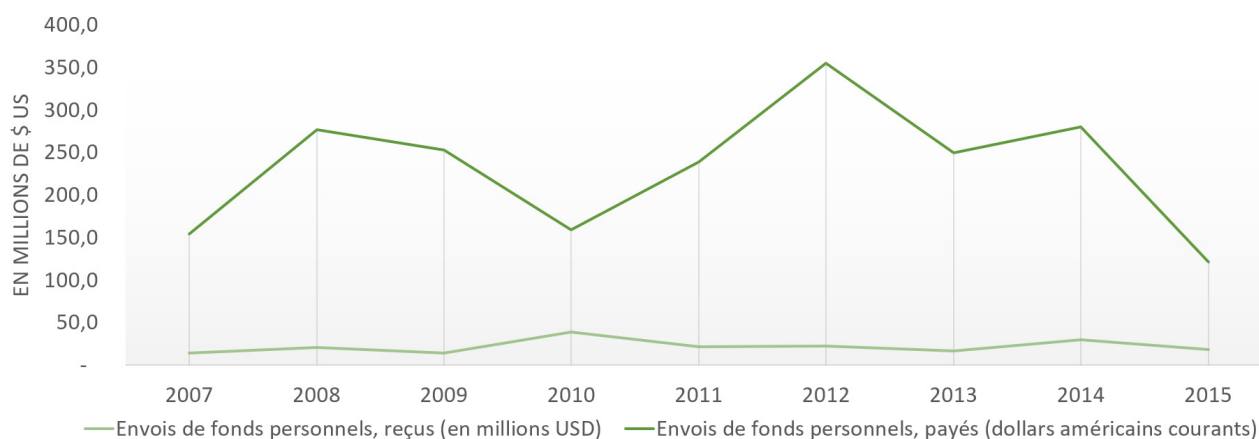
Au Gabon, le partenariat TEF (filiale Gabonaise du Groupe UBA) et ONE (Office National de l'Emploi) constitue une opportunité pour tout demandeur d'emploi ayant la fibre entrepreneuriale, de bénéficier d'un financement pour leurs différents projets. En effet, ce partenariat a mis en place un programme d'un engagement de 100 millions de dollars sur 10 ans visant à identifier, former, encadrer et financer 10 000 jeunes entrepreneurs africains.

Ce modèle de financement est relativement récent au Gabon et n'a pas encore vraiment fait ses preuves. Toutefois, il pourrait constituer une piste de solution pour résoudre le problème d'accès au financement.

Les transferts des migrants

Les envois de fonds des migrants gabonais sont négligeables en comparaison aux autres flux de financement de développement internationaux. Sur la période 2010-2020 leur moyenne annuelle avoisinait les FCFA 19.7 milliards (**Figure 45**). Cependant cette source de financement est restée stable malgré les aléas économiques du pays. Ces ressources sont utilisées à diverses fins allant du soutien aux membres de la famille, à l'achat ou à la construction d'actifs tels que l'immobilier pour soutenir les initiatives communautaires et nationales.

Figure 45 Évolution de l'envoi des fonds personnels reçus au Gabon de 2007 à 2015



Source : CNUCED

51 Direction Générale du Trésor Français .2019. Le Programme GRAINE. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/le-programme-graine>

Les résultats présentés par la **Figure 44** montrent que l'envoi des fonds qui a été payé aux migrants (Environ 2 milliards \$US entre 2007 et 2015) est bien plus élevé que celui qui a été reçu (environ 196,2 millions de \$US entre 2007 et 2015) dans le pays. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette situation. D'abord, il se pourrait que les migrants gabonais soient en grande partie des étudiants qui sont allés poursuivre leurs études à l'étranger. Ainsi, il se pourrait que ces étudiants soient soutenus par leurs familles. Les périodes de hausse et de baisse des envois de fonds payés peuvent s'expliquer par le nombre d'étudiants gabonais en hausse et en baisse à l'étranger. Selon un rapport de Campus France, entre 2011 et 2016, le nombre d'étudiants gabonais en France a baissé de 1,6%.

Ensuite, il apparaît que la population immigrée au Gabon est en grande partie constituée d'immigrants économiques qui rapatrient une part significative de leurs revenus. Cette population étant plus nombreuse et certainement plus solvable que celle des Gabonais résidant à l'étranger, le solde net des transferts est presque structurellement négatif pour le Gabon. Ainsi, en 2007, le solde était de -139,6 Millions USD, en 2010 il est passé à -120,6 Millions USD, en 2012 de -332,4 Millions USD et en 2015 à 102,5 Millions USD.

2.3 FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE VERTE AU GABON

Un des principaux objectifs de cette étude consiste d'identifier les financements - public, privés et non-commerciaux - en appuie à un agenda vert aligné aux ODDs. Pour ceci nous utilisons une définition du financement vert 'large', faisant référence aux investissements financiers afférents à des projets et initiatives de développement durable

(par exemple les secteurs économiques prioritaires du POGV), à des objectifs environnementaux (par exemple le contrôle de la pollution industrielle, l'assainissement de l'eau ou la protection de la biodiversité) et à des politiques qui encouragent le développement d'une économie plus durable (énergies renouvelables, efficacité énergétique, écotourisme, transports durable, BTP 'vert', etc.)

La **Figure 46** présente schématiquement ces différentes catégories de financement de l'économie verte du sens 'étroit' (financement climatique) au sens 'large' (investissements durables). Concernant le financement du 'Gabon Industrie' il s'agit d'écologiser les investissements afin qu'il soit plus durable. L'adoption d'un CNFI permettrait d'articuler une stratégie de financement holistique et souple pour assurer la mise en œuvre du PSGE, ses plans de développement triennaux, ainsi que leurs objectifs communs d'accélérer la transition vers un modèle économique durable, inclusif et diversifié.

52 Campus France.2018. Chiffre Clé https://www.gabon.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2018-05/chiffres_cles_fr_0.pdf

Figure 46 Liens entre les financements et le cadre de planification durable au Gabon

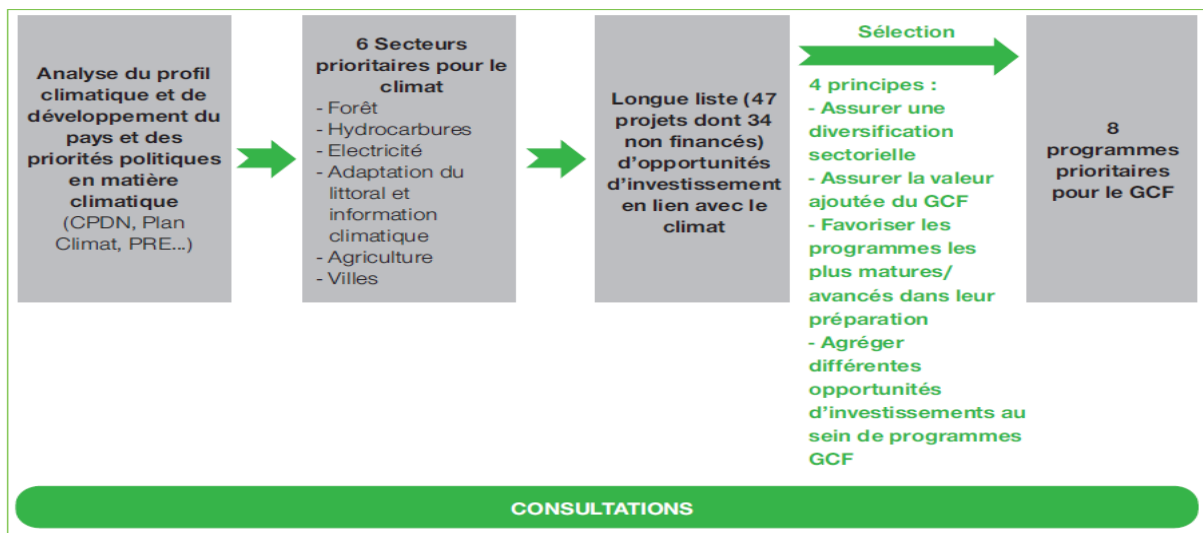
Financements durables	FINANCE CLIMAT		FINANCE VERTE			INVESTISSEMENTS DURABLES		
	Résultats climatiques et GES		Résultats environnementaux			Résultats sociaux	Résultats économiques	Autres
	Aténuation du Changements Climatiques (Faible émissions de carbon)	Adaptation du CC	Biodiversité	Ressources en eau	Pollution, Gestion des déchets, économie circulaire, etc.	Santé, éducation, genre, jeunesse, inclusivité, etc.	Inégalités	
	ODD 7, 12	ODD 13	ODD 8.4, 11, 12, 13, 14, 15			ODDs 1-6 (People SDGs - Humain), 10		ODD 5, 8, 9, 16, 17
CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT INTÉGRÉ = Soutient la réflexion pour élargir la gouvernance du financement climatique vers les investissements durables au sens large								
Cadre analytique de développement durable du Gabon	PAT 2021-2023							
	PRE 2017-2019							
	PSGE (2011-2025)							
	= Vision holistique du développement durable à faible émissions et changement transformationel							
	<i>Développement Durable ></i>	Gabon Vert			< Gouvernance	+ Gabon Industrie	+ Gabon Services	
	<i>PNC (2012)</i>	Fôret-bois: gestion durable des écosystèmes, produit forestier non ligneux (PFNL), viande de brousse			<i>GFP</i>	Hydrocarbures	éco-tourisme	
<i>PNAT (2013)</i>	L'Agriculture/elevage investissment agricoles pour les cultures vivrières et de rentes			<i>Loi 2014 sur le Développement Durable</i>	Mines et Métallurgies	éducation		
<i>NDC (2015)</i>	Pêche et Aquaculture			<i>Modernisation de l'administration (e-gouvernance)</i>	Industries du bois	services à valeur ajoutée		
<i>CIN CAFI (2017)</i>	Agro-Industries							

Sources : Élaboration des auteurs

2.3.1 Financement climatique

Le financement climatique représente un sous-composant important des financements liés à l'environnement. En tant que tel, le financement climatique dans le contexte gabonais se réfère principalement aux flux de fonds, tant internes qu'externes, vers des mesures d'adaptation et d'atténuation. Celles-ci concernent six secteurs prioritaires pour le climat, dont huit programmes prioritaires pour le FVC (*Figure 47*).

Figure 47 Approche pour le développement du portefeuille de programmes prioritaires pour le FVC



Les secteurs du portefeuille de programmes prioritaires pour le FVC éligibles pour l'atténuation :

- **Le secteur Forêt** : Le Gabon a accédé le 27 juin 2017 à un financement de 18 millions de dollars américains du CAFI mis en œuvre via l'AFD pour l'achèvement et l'adoption du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) et l'achèvement d'un Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts (SNORNF). Le 27 septembre 2017, un financement de USD 1 946 122 a également été approuvé par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) pour la préparation du pays à la maîtrise des émissions du secteur forêt, à travers la mise en place des outils, pratiques et cadres de gestion aux normes internationales en la matière.
- **Les secteurs des Hydrocarbures** : Au niveau du secteur pétrolier, l'objectif de la CDN est de réduire de 41% les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur sur la période 2010-2025 par rapport à un scénario de développement non maîtrisé. Il s'agit pour cela de réduire le torchage du gaz du Gabon. Le pays a ainsi bénéficié de 372 millions de dollars pour la réduction des gaz torchés à l'initiative (GGFR - « Global Gas Flaring Reduction ») de la Banque Mondiale après avoir adopté en novembre 2015 un plan national de réduction du torchage et de valorisation du gaz associé.
- **L'énergie** : Dans le secteur de l'électricité, la CDN met en avant le développement de l'hydroélectricité qui devrait permettre de couvrir 80% de la production en 2025, les 20% restant étant couverts par le gaz et les autres énergies renouvelables. La CDN présente un certain nombre de projets à réaliser dans le secteur de l'énergie, tout comme la politique énergétique du Gabon 2016-2025 (Direction Générale de l'Énergie 2017). Alors que la finance climat ne devrait pas concerner les investissements dans des centrales thermiques à gaz, elle pourrait concerner, outre les projets hydroélectriques, les investissements dans les énergies renouvelables notamment pour l'électrification des zones rurales isolées. Le financement nécessaire dans ce secteur s'élèverait au total à environ USD 4 256 millions.

Les secteurs du portefeuille de programmes prioritaires pour le FVC éligibles aux mesures d'adaptation :

- Adaptation du littoral et informations climatiques : **Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, le pays a élaboré une Stratégie nationale d'adaptation du littoral gabonais face aux effets des changements climatiques. Un certain nombre de mesures ont été identifiées (infrastructures de protection des côtes, routes et autres infrastructures, cadre légal, institutionnel et de gestion) dans ce cadre, toutefois, les investissements à réaliser et leurs coûts devaient être identifiés de manière plus précise.**

Les secteurs du portefeuille de programmes prioritaires pour le FVC « transversaux » :

- Agriculture : **Le secteur agricole est actuellement en plein développement au Gabon et constitue une priorité politique, avec l'appui aux petits producteurs via le programme GRAINE et le développement de l'agriculture industrielle (palmiers à huile, hévéas.etc) à travers l'allocation de concessions agricoles de grandes tailles à des entreprises telles que OLAM et SIAT.** Les principales opportunités d'investissements et projets en lien avec le climat dans le secteur Agriculture au Gabon nécessiteraient 116,1 millions de dollars.
- Villes: pour lutter contre les inondations à Libreville et l'aménagement des bassins versants dans le domaine d'assainissement pluvial, le Gabon a bénéficié de 110 et de 344 millions de dollars respectivement de l'AFD

Le Gabon perçoit l'appui des principaux fonds climatiques et environnementaux (**Tableau 6**). Cependant, les procédures pour débloquer les fonds sont lourdes et leur mise-en-œuvre peut être lente. Néanmoins, tenant compte de l'ampleur des financements climatiques potentiellement disponible ces fonds offrent une opportunité de financement stratégique à tenir en compte sur le moyen terme.

Ainsi, dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique, le Fonds Vert pour le Climat (FVC) a octroyé USD 1,459 millions au Gabon. Cette somme représente la première subvention octroyée au pays destiné au renforcement des capacités institutionnelles de l'Autorité Nationale Désignée (AND) et des entités d'accès direct pour s'engager efficacement avec le FVC. Elle sert également au Gabon à entreprendre la planification de l'adaptation et à élaborer des cadres stratégiques pour construire sa programmation avec le FVC. Le FVC est coordonnée par le CNC au Gabon, et les fonds sont logés à la CDC. Pour débloquer davantage de ressources du FVC il est nécessaire d'accélérer les démarches pour que la CDC puisse être accréditée comme entité nationale au second niveau.

En parallèle, il faudrait mutualiser les efforts, souvent considérables, de la société civile et les autorités liés à l'environnement afin d'établir une approche concertée de programmation avec le FVC plus stratégique.

Le Fond Global pour l'Environnement (GEF) a mobilisé près de USD 32 millions pour le Gabon, principalement axé sur la préservation de la biodiversité. À niveau régional le GEF a mobilisé près de USD 204 millions. Son intérêt stratégique, cependant, réside dans sa capacité à mobiliser des investissements privés supplémentaires. A niveau national plus de USD 107 millions furent mobilisés, ainsi que USD 1,420 milliards au niveau régional. Le GEF est un fond géré au Gabon par la Banque mondiale ou le PNUD et dont la coordination est gérée par la Direction Générale de l'Environnement.

L'initiative Forestière d'Afrique Centrale (CAFI) mobilise des financements pour le maintien de la forêt tropicale d'Afrique centrale. Le CNC est responsable pour la coordination du CAFI, cependant les fonds sont logés au PNUD et à l'AFD. Dans le cadre d'un nouveau mécanisme de financement innovant, la Norvège fournira par le biais du CAFI USD 150 millions au Gabon

sous forme de « paiements basés sur la performance » pour renoncer aux émissions de CO² en protégeant davantage ce « poumon planétaire ». Les conditions préalables spécifiques pour le décaissement des fonds norvégiens comprennent l'établissement d'un plan national d'investissement qui montrera clairement comment les fonds contribueront à engendrer une transformation durable. Un premier paiement de l'ordre de USD 17 millions a été décaissé au Gabon dans le cadre du CAFI en 2021.

Table 6 Cartographie des fonds climatiques au Gabon

	GABON VERT				
	FINANCE CLIMAT		FINANCE VERTE		
	Aténuation du CC (Faible émissions de carbon)	Adaptation du CC	Résultats environnementaux		
			Biodiversité	Ressources en eau	Pollution, Gestion des déchets, économie circulaire, etc.
ODD 7, 12	ODD 13	ODD 8.4, 11, 12, 13, 14, 15			
APD (2005-2018)	Bilatéral (source: OCDE-CAD) : USD 299,127 millions				
	AFD (échange de dette - USD 24 millions)				
	Multilatéral: USD 110,912 Millions				
Fonds climatiques	CAFI (USD 18 millions - AFD)		GEF (USD 31,969 millions + co-financement \$107,138,267)		
	CAFI (USD 12 Millions PNUD)				
	CAFI (USD 150 millions - Norvège)				
	FLEGT (USD 2 109 492)				
	FCPF/REDD+				
	Readiness Fund (USD 1,950 million)	Adaptation Fund			
	FVC (USD 4 800 163)		FVC (USD 659 750)		
GGFR/Banque Mondiale(USD 372 millions) 2015					

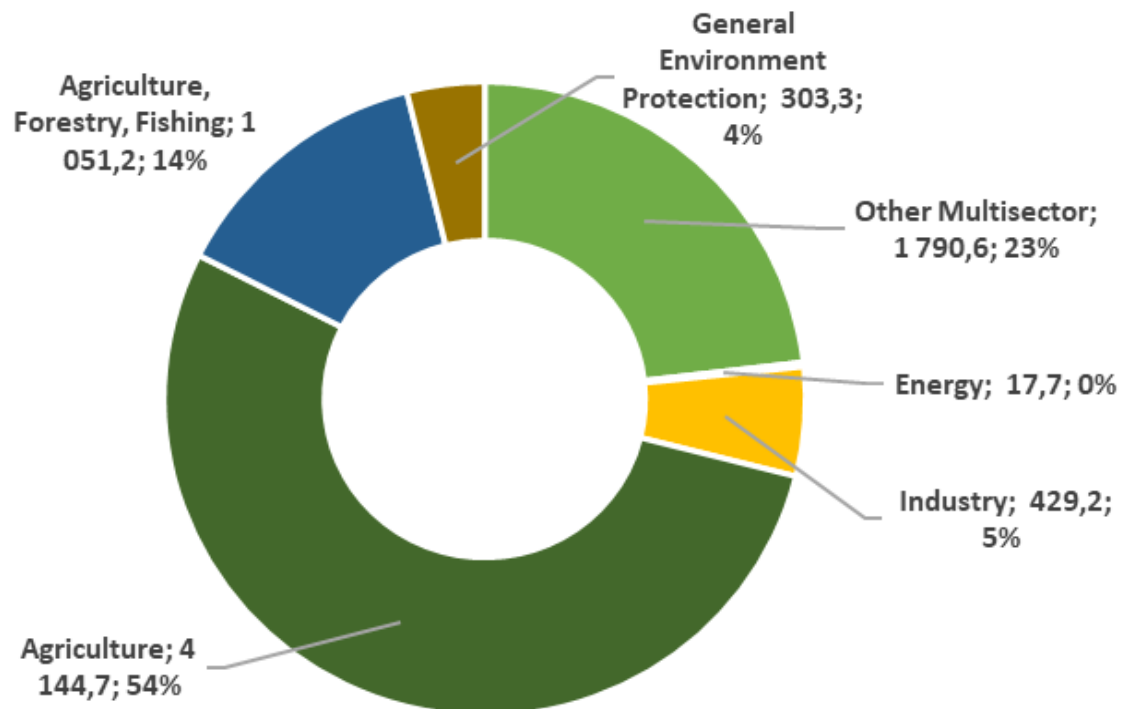
Source : élaboration des auteurs

La coopération sud-sud représente principalement des prêts chinois pour la provision d'énergie hydro-électrique. Sur la période 2008-2016 ceux-ci représentait près de USD 453 millions. Les politiques et programmes gouvernementaux d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques sont, par nature, transversaux et multisectoriels. En 2017, 54% des fonds ont été alloué à des projets agricoles, 4% pour la protection de l'environnement. Selon la Loi des finances 2021 les dépenses liées à la 'Protection de l'environnement' représente 2% sur la totalité de l'investissement public.

53 Agence Française de Développement, 2021. Liste des projets au Gabon.

54 Le Gabon est membre d'une circonscription composée des pays suivants : Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, RD Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé-et-Principe.

55 Évalués à 10 USD par tonne métrique d'émissions de CO₂ résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts évitées.

Figure 48 Allocations sectorielles des fonds en 2017

Source : Ministère de l'environnement

La question de la pérennisation de ces financements climatiques au Gabon est un défi majeur. A cet effet, la Loi du Développement Durable 2014 prévoit la mise en place d'un fond de développement durable. Cependant, sa mise en œuvre n'a pas été effectuée, en partie dû au manque de clarté concernant son financement. Des fonds similaires ont été mis en place avec succès dans d'autres pays et pourraient servir d'exemples à considérer par les autorités Gabonaises (Box 5). D'autres mécanismes de financement innovants peuvent servir au financement du Fond, tel que les paiements pour services environnementaux (PSE) mis en place au Costa Rica en lien avec l'éco-tourisme et la création d'emplois verts. Ces arrangements de conservation fondés sur des incitations peuvent augmenter le financement privé vers les objectifs de conservation de l'environnement. Ceux-ci incluent les modèles de PPP pour la gestion des parcs naturels, les contrats d'administration, les concessions de services, la cogestion et les réserves privées.

La mise en œuvre efficace et à grande échelle de ces programmes nécessiterait des données spatiales et des systèmes d'information sur la comptabilité du capital naturel et l'évaluation des services écosystémiques, actuellement en cours d'évaluation. Cela permettrait de concevoir et de calibrer des systèmes de compensation écologique qui encourageraient la préservation et la restauration du capital naturel.

Une évaluation correcte du capital naturel du Gabon peut éventuellement conduire à revoir son PIB à la hausse. Ainsi, elle renforce les arguments vis-à-vis des partenaires internationaux concernant la nécessité d'un espace budgétaire supplémentaire - permettant des emprunts plus importants pour propulser la transition vers l'économie verte. Dans le cadre de la renégociation de ses euroBonds, prévue entre 2020-2024, cela conforte l'argument visant à aligner le refinancement de ces euroBonds sur les ODD et, ainsi, à réduire le taux d'intérêt.

Les marchés du carbone pourraient offrir une approche complémentaire très prometteuse. Les discussions autour des marchés carbones datent maintenant depuis près d'une décennie au Gabon, sans pour autant pouvoir montrer des avancées concrètes. Le Gabon, étant pays à fort couvert forestier et à (relativement) faible déforestation, a des flux de réductions d'émissions limitées, compliquant la mise en œuvre de solutions du type de marchés du carbone. Ainsi, le Gabon peine à être rémunéré pour avoir conservé un important massif forestier. Cependant, en 2021 un regain d'intérêt d'investisseurs internationaux, dans le cadre du PAT, pourrait permettre finalement de monétiser la séquestration nette de carbone du Gabon. Ceci mobiliserait ainsi un flux potentiel de financement annuel d'un ordre de grandeur largement supérieur à l'approche préconisée par le CAFI.

Une fois conclue, d'ici un an et demi, cette initiative innovatrice pourrait faire l'objet d'une démarche régionale pour mieux valoriser les services écosystémiques fournis par le bassin du Congo en matière de séquestration de carbone. L'expertise internationale des PTFs en matière d'audit environnemental et certification des émissions de carbone pourrait appuyer l'exécution de cette nouvelle approche ainsi que le développement d'un plaidoyer à échelle internationale. Dans ce contexte, il serait important que le cadre de gouvernance CNFI permette l'échange d'informations et la coordination des efforts d'une manière plus fluide.

2.3.2 Financement 'vert' liés à l'environnement

Le financement vert inclus le financement climatique, mais ne s'y limite pas. Il est cependant difficile à ce stade de déterminer l'ampleur et l'évolution exacte des financements verts disponibles au Gabon. Notre analyse constate un manque d'informations et de données statistiques centralisés sur le financement vert au niveau des autorités

concernées. Les données manquantes concernent à la fois les finances publiques (les dépenses budgétaires, ainsi que les financements de la part des partenaires au développement pour les années récentes) et les investissements privés.

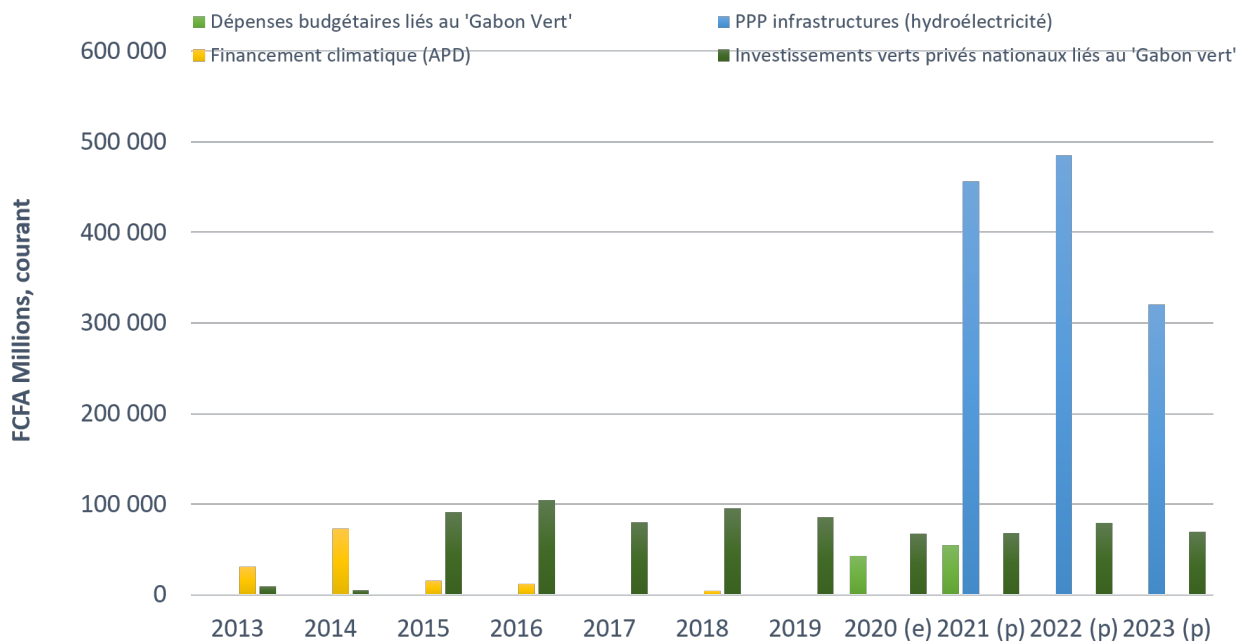
La rareté d'information est la conséquence d'un manque de suivi systématique de différentes sources d'investissements verts. Ceci implique l'utilisation de divers sources internationales et nationales afin d'établir un aperçu des tendances de financement vert, aux risques de double comptage ou d'omissions de flux de financement vert.

La **Figure 49** regroupe les données disponibles des différents flux de financement vert identifiés par année. On note que les principales sources de financements verts absentes sont ceux provenant des investissements directs étrangers durables, la société civile national et international liée à l'environnement et la coopération sud-sud. D'autres sources de financement liés à l'économie verte manquent des données chronologiques complètes : les dépenses budgétaires¹⁰, les investissements privés nationaux¹¹ et l'APD liés à l'environnement.

56 Loi des finances rectificatives 2017

57 Système d'incitations / paiements versés aux agriculteurs ou aux propriétaires fonciers en échange d'une gestion durable de leurs ressources naturelles.

Figure 49 Tendances des sources d'investissements verts au Gabon

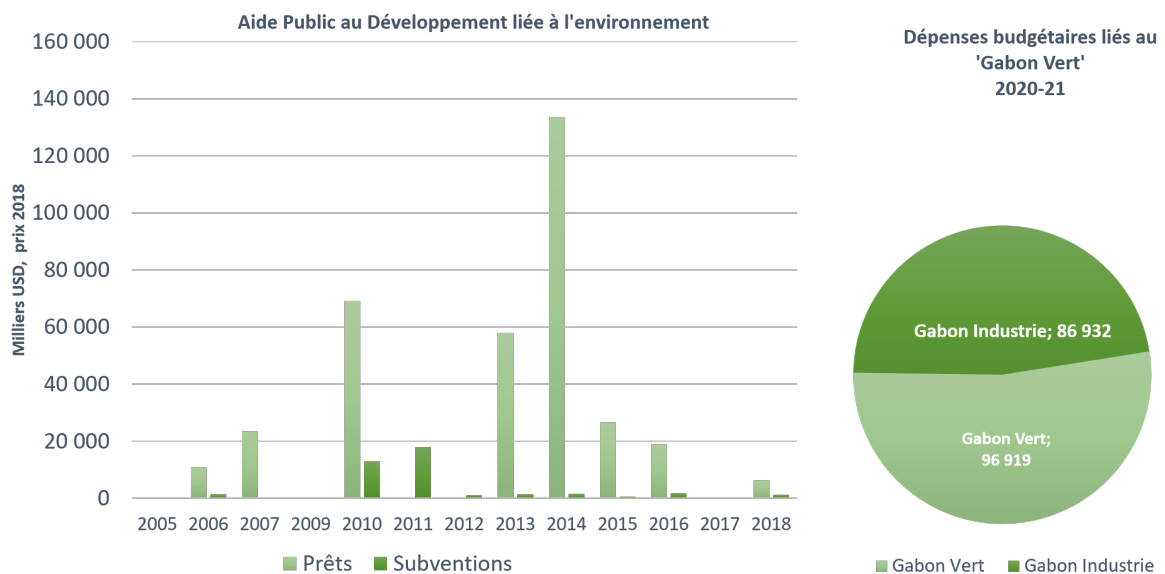


Sources : Loi des Finances 2021, OCDE, DGEP

Selon les données de l'OCDE sur la période de 2000 à 2018 le Gabon aurait reçu USD 410 millions de financement liés à l'environnement. La majorité de ces financements (89%) constituent des prêts concessionnels

(Figure 50). En 2014, le soutien a atteint un pic de USD 135,2 millions suite à un prêt du Gouvernement Français pour 'aménager les bassins versants'. Le pic de 2010 est également dû à un prêt du Gouvernement Français pour l'assainissement de la ville de Port Gentil.

Figure 50 Financements publics 'verts'



Sources : Loi des finances 2021, OCDE, Tableau de bord de l'économie

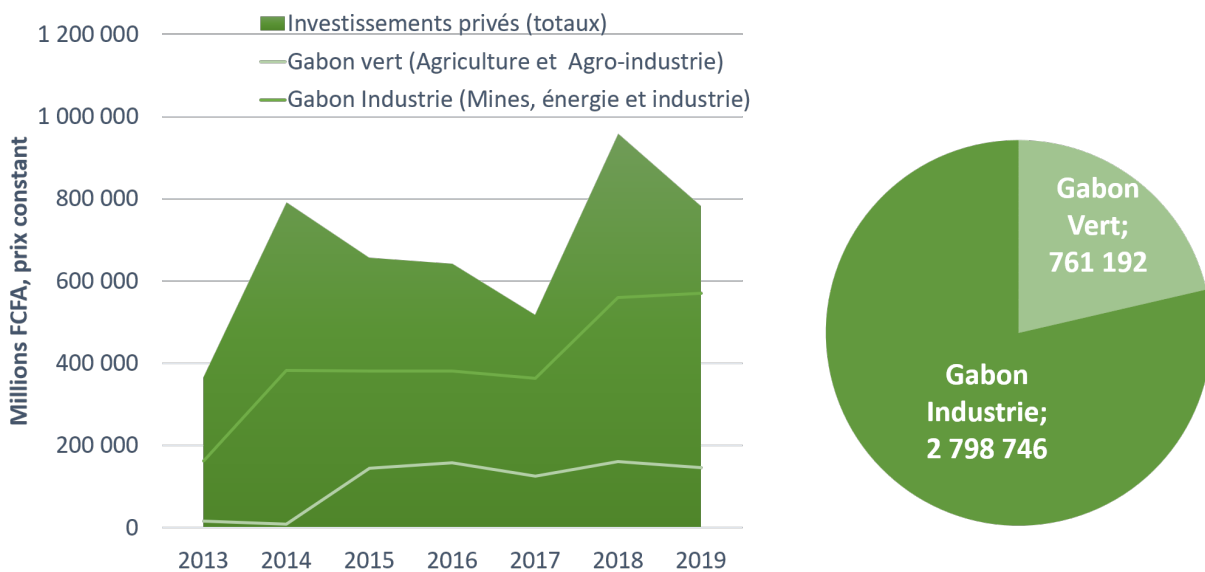
Les dépenses budgétaires directement attribuables aux secteurs économiques du 'Gabon Vert' et 'Gabon Industrie'¹² jouent un rôle mineur en pourcentage des dépenses budgétaires, respectivement 2.6% et 2.4%. Ils sont cependant repartis légèrement en faveur du 'Gabon Vert'. Au contraire, les investissements privés nationaux, nettement plus élevés, favorisent principalement les filières du 'Gabon Industrie'.

Les investissements privés nationaux en appuient des filières du Gabon Vert et Gabon Industrie marquent une tendance haussière depuis 2013 (**Figure 51**).

La dynamique est cependant différente pour chacune d'entre elle : si les investissements dans le Gabon Industrie marquent une forte hausse sur toute la période, ceux du Gabon Vert ont Stagné depuis 2015.

Tenant compte du potentiel du secteur privé pour accélérer la transition économique du pays il serait important d'assurer davantage d'investissements vers les filières prioritaires du Gabon Vert moyennant la mise en place d'outil de financement innovants qui soient alignés en grande partie sur les priorités du Gabon Vert.

Figure 51 Financements privé 'vert', 2013-2019



Sources : Loi des finances 2021, OCDE, Tableau de bord de l'économie

La création de produits certifiés commercialisables (par exemple, bois et produits non forestiers certifiés, etc.) offre des importantes opportunités pour le développement du secteur privé national. La mise en place d'un label « Marque Gabon » pourrait soutenir la création de produits d'exportation de niche à forte valeur ajoutée, tels que les herbes médicinales, ou des services tels que l'écotourisme.

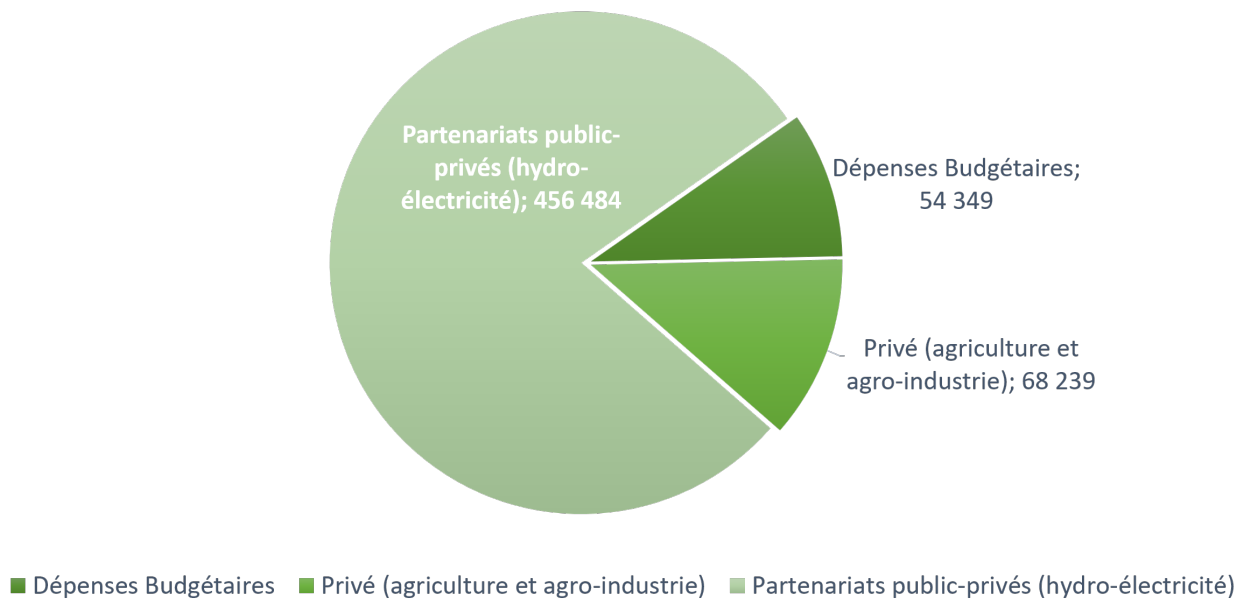
De même cette diversification des entreprises d'écotourisme au Gabon pourrait fournir une plate-forme pour la conservation durable de la richesse naturelle du pays, menée par le secteur privé, en plus de la création d'emplois et du maintien des moyens de subsistance dans les zones les plus reculées.

⁶⁰ Les dépenses budgétaires liés au 'Gabon Industrie' incluent : Industrie et mines et Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières.

Afin de mettre ces magnitudes en perspective, pour 2021, nous estimons les financements verts à hauteur de 579 071 millions de Fcfa, ce qui équivaldrait à 6.1 % PIB et 12.8% du financement de développement. Cependant, les PPP en hydro-électricité représentent une partie très significative de ce montant (**Figure 52**).

Ceci signale le potentiel de mobilisation de financement des PPP pour appuyer la transition vers une économie durable. Cependant, il conviendrait d'étudier comment cet instrument de financement pourrait être utilisé davantage au-delà des secteurs liés aux infrastructures.

Figure 52 Projections des investissements vert au Gabon pour 2021



Sources : : Loi des finances 2021, Tableau de bord de l'économie

Le renforcement de la gouvernance des financements verts et durables permettraient une approche plus concertée afin de mobiliser davantage de financement. L'absence de statistiques chronologiques des différents flux de financement vert ainsi que la difficulté d'identifier les dépenses budgétaires liés à l'environnement complique le suivi des tendances en financement vert ainsi que leur évaluation d'impact.

Les classifications des secteurs prioritaires du cadre de développement durable ne semblent pas être cohérent avec les différentes classifications utilisées pour identifier et classer les financements vert privés. L'adoption d'un cadre stratégique de financement

vert, qui tient compte de la transversalité des objectifs liés au développement durable, permettrait d'homogénéiser ces différentes classifications afin de faciliter un suivi précis et une meilleure prise de décision. Cette démarche devrait s'aligner sur les besoins de suivi budgétaire 'vert', requise dans le cadre de futures émissions d'obligations vertes.

L'établissement d'un CNFI 'profondément vert et bleu' préconisera donc d'un cadre de gouvernance qui renforce la coordination interinstitutionnelle et les arbitrages pour optimiser l'utilisation de ces multiples flux d'investissements durables au Gabon. Au-delà des financements, les partenaires de développement peuvent donc jouer un rôle

stratégique de catalyseurs de financement pour le développement, de garant et d'appui au renforcement des capacités du dispositif institutionnel lié à l'environnement au Gabon, tel que la CNC, la CDC, le Ministère de

l'environnement, etc. Ceci pourrait accélérer l'exécution des procédures des différents fonds climatiques ainsi que la création d'un portefeuille de projets verts valides prêts à être financé, y compris par le secteur privé.

2.4 ANALYSE DES RISQUES

Un large éventail de risques - tant financiers que non financiers - peut affecter la capacité d'un pays à financer les résultats du développement durable. Dans un contexte mondial où les chocs sont de plus en plus fréquents,

les politiques de financement doivent tenir compte des risques pour être viables. Ceci peut permettre aux décideurs d'élargir l'horizon temporel des plans de financement et peut encourager une planification du développement tournée vers l'avenir.

2.4.1 Principaux facteurs de risque du pays

Sans une planification et une atténuation minutieuse, les activités de développement lancées pour soutenir la diversification économique et l'amélioration de la sécurité alimentaire au Gabon pourraient entraîner

des taux élevés de déforestation, de destruction d'habitats, d'insécurité nationale, d'extinction élevée des espèces et de déstabilisation des moyens de subsistance des communautés dépendant des forêts :

1. La dépendance du Gabon vis-à-vis de l'extérieur en denrées alimentaires est aujourd'hui une préoccupation majeure. Les différentes politiques ou programmes mis en œuvre par l'Etat ont privilégié, de surcroît, le développement de l'agro-industrie à base de matières premières importées, au détriment de l'agriculture paysanne. Les importations fournissent aujourd'hui environ 60% des biens alimentaires consommés au Gabon, la demande du marché étant grandissante (Trésor Français, 2020).

Avec une réserve importante de terres arables (5,2 millions d'hectares) et un climat propice à l'activité agricole (pluviométrie annuelle de 1450 à 4 000 mm), le Gabon présente d'importants atouts naturels pour le développement de la production agricole. Pour l'heure, celle-ci ne contribue que marginalement à la croissance (3,8% du PIB). Dans les faits, la contribution de l'agriculture à la formation du PIB gabonais a progressivement décliné au cours des dernières décennies, suite à la découverte et l'exploitation des ressources pétrolières. (Trésor Français, 2020).

2. En outre, on pense que l'exploitation forestière illégale s'est intensifiée ces dernières années, soutenue par des réseaux criminels bien organisés (FCPC, 2018). Les concessions forestières couvrent environ 150 883 km², soit 57% de la superficie du pays (PNAT 2015). En 2013, environ la moitié de ces concessions faisaient l'objet de plans de gestion destinés à promouvoir la durabilité ; on ne sait pas dans quelle mesure les plans de gestion existants sont mis en œuvre. Le manque de données empêche l'estimation précise des émissions de carbone du secteur de l'exploitation forestière, mais les approximations actuelles indiquent qu'il représente une proportion relativement élevée des émissions totales du Gabon (NDC).

3. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Gabon fait partie des pays très sensibles aux incidences des changements climatiques. Ces principaux risques qui émanent du changement climatique au Gabon incluent :
 - La baisse de la productivité fruitière en forêt de 30 % ;
 - Une augmentation de la température moyenne de 1°C sur les 35 dernières années ;
 - Forte perturbation des écosystèmes forestiers et la biodiversité du pays ;
 - Avec ses 800 kilomètres de côtes, le Gabon fait face au phénomène d'érosion côtière suite à une avancée de la mer de 10m dans certaines zones sur les 20 dernières années.

4. Outre, l'augmentation de la pression démographique sur l'environnement, d'autres problèmes demeurent comme les Conflits Homme-Faune (CHF), ainsi que le braconnage et le trafic illégal des produits de la faune. Cette problématique entrave la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le bien-être des populations et leur sécurité. Face à la récurrence de ce phénomène, il est devenu impérieux de trouver des solutions durables pour les réduire, assurer la sécurité alimentaire des communautés et améliorer leurs conditions de vie sans pour autant compromettre les efforts de conservation de la biodiversité engagés au Gabon.

D'un point de vue de financement du développement, un des risques majeurs auquel le pays est confronté est la dépendance des finances publiques des revenus issus du secteur pétrolier et le secteur non-pétrolier de la commande publique. Ainsi, le Gabon a subi les chocs des prix du pétrole dans le passé moyennant un ajustement budgétaire. Cependant les reprises économiques sont caractérisées par une contraction du PIB par habitant et sa stabilisation à un niveau inférieur à la période d'avant crise, (ii) une forte hausse de l'encours de la dette publique par rapport au PIB et (iii) un recul du taux d'investissement public (PNUD, 2020). Les chocs exogènes récents liés à la pandémie du COVID-19 risquent d'amplifier ces tendances structurelles du pays.

La transmission de la pandémie COVID-19 aux sphères économiques et sociales du Gabon passe principalement par le commerce extérieur, en particulier le marché de pétrole. Les impacts économiques et sociaux pourraient être importantes du fait de la baisse du prix et de la production de pétrole liée à la COVID-19, mais aussi des mesures de confinement prises pour limiter la propagation du virus. Le ralentissement de l'activité économique et l'affaiblissement des positions budgétaire et extérieure ont créé

des besoins de financement supplémentaires considérables (supra). L'émission de dette publique pour financer ces besoins met à risque la soutenabilité de la dette si la conjoncture macro-économique défavorable persiste.

La COVID-19 a aussi amplifié les vulnérabilités et les inégalités, notamment en matière d'éducation et de santé. Les capacités du système de santé du Gabon sont faibles (AEO, 2020). L'indice mondial de sécurité sanitaire du Gabon est faible (20/100) et classe le pays 186^{ième} sur 195 pays. La demande aiguë liée à la riposte à la COVID-19 fait peser un risque important sur les prestations de services essentiels destinées à prévenir et à traiter les maladies les plus courantes au Gabon. C'est aussi le cas de l'éducation dont l'arrêt actuel montre que le pays n'était pas préparé pour assurer la continuité des services d'apprentissage avec des modes alternatifs (cas de l'enseignement à distance par exemple) (PNUD, ISE).

Malgré les importantes avancées faites dans l'amélioration de la gestion des finances publiques, les structures mêmes du système restent fragiles (FMI, 2017). Il n'existe aucune cartographie des risques opérationnels, budgétaires ou comptables. Le PEFA signale

61 <https://www.ghsindex.org/country/gabon/>

que i) l'approche par les risques et leur identification n'est pas du tout appréhendée par les autorités ; ii) Le cadre normatif d'exécution de la dépense n'est pas stabilisé, ce qui affaiblit les dispositifs de contrôle interne, d'audit interne et externe, et accroît les risques ; iii) les pratiques dérogatoires d'exécution de la dépense et les opérations extra-budgétaires créent des arriérés qui ne sont pas maîtrisés et pèsent sur la trésorerie ; iv) l'appréhension des risques budgétaires liés aux établissements et aux entreprises publiques reste très limitée. Ces faiblesses de gestion des finances publiques risquent de saper les efforts de financement d'une reprise post-COVID-19 plus résiliente et inclusive.

2.4.2 Mesures de gestion de risques

Il n'y a pas de mesures de gestion des risques intégrées dans les politiques de financement du Gouvernement à présent. Ceci pose la question de comment améliorer l'éclairage des décisions de financement par une compréhension des coûts futurs potentiels associés à ces risques. Ceci pourrait passer par la mise en place d'une approche par les risques basées sur une cartographie et des plans de contrôles des opérations des services adaptés en conséquence (e.g. l'administration fiscale (DGI) dans le cadre de la planification de ses contrôles fiscaux ; les contrôleurs budgétaires dans l'exercice du contrôle sur la phase administrative de la chaîne de la dépense ;

le service de la solde pour le contrôle des états de paye ; ou les services comptables pour leurs opérations de paiement) (FMI, 2017).

D'un point de vue environnemental le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030 insiste sur la nécessité de gérer le risque plutôt que les catastrophes. Les évaluations des risques peuvent également être utilisées pour plaider en faveur d'un investissement dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience dans les budgets nationaux.

POLITIQUES DE FINANCEMENT PUBLICS ET PRIVÉS



3. POLITIQUES DE FINANCEMENT PUBLICS ET PRIVÉS

Dans un contexte de ressources financières limitées, il est pertinent d'examiner le cadre à travers lequel le Gouvernement gère actuellement ses stratégies, en explorant les politiques de financement (au travers de la diversité des ressources et instruments de financement disponibles pour réaliser leur ambition).

L'objectif final étant d'éclairer les considérations sur les politiques et les structures institutionnelles requises pour mobiliser les ressources nécessaires. L'analyse dans un cadre national de financement intégré (CNFI) fournit une base sur laquelle cette perspective globale des politiques et institutions de financement peut être renforcée.

3.1 POLITIQUES POUR LES FINANCES PUBLIQUES

En matière de financement du développement, le budget l'Etat est au centre des instruments du Gouvernement pour atteindre les ambitions. Les finances publiques constituent ainsi la plus grande ressource dans le paysage financier du Gabon dans son ensemble et la forme principale de financement qui est investie explicitement dans le but de faire progresser les priorités nationales de développement.

Concernant les finances publiques, le PSGE et le PRE 2017-2019 et la Stratégie de Relance Economique post Covid-19 déclinent de façon claire la vision des autorités et la manière de l'atteindre au travers des programmes et actions. Aussi, les autorités gabonaises ont pour principal objectif l'assainissement des finances publiques afin de dégager les marges budgétaires nécessaires pour soutenir la croissance (**Box 8**). Cet axe implique donc *l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques*.

Optimisation des recettes et financement de l'économie

- renforcement du recouvrement des recettes
- Soutenabilité de la dette
- Assainissement et renforcement du système financier public

Optimisation des recettes et financement de l'économie

- renforcement du recouvrement des recettes
- Soutenabilité de la dette
- Assainissement et renforcement du système financier public

Encadré 5 L'impact des chocs externes récents sur l'investissement publics au Gabon

Pour traduire les ambitions du PSGE dans les faits, des signaux très forts au plan budgétaire ont été donnés, avec une allocation budgétaire pour l'investissement avoisinant le milliard de dollars en 2010. Toutefois, cette ambition a subi les revers du choc pétrolier apparu en juin 2014, où le prix du baril de brut gabonais passait sous la barre de 40 dollars, occasionnant ainsi d'importantes pertes budgétaires. Ainsi, à partir de 2015, après cinq années consécutives d'une croissance économique moyenne d'environ 5% (fruit de l'ambition du programme d'investissement et des nombreuses réformes entreprises afin d'améliorer le climat des affaires et relancer les investissements directs), le pays a dû renouer, à l'image des autres pays pétroliers avec le cycle des déficits budgétaires (emprunts d'équilibre - baisse de croissance). Cette tendance s'est accentuée avec un deuxième choc externe marqué par un déficit prononcé de la balance des paiements et la baisse drastique de réserves de change.

Dans un tel contexte, la dette publique devint automatiquement un enjeu majeur de la gestion et la soutenabilité des finances publiques. En effet, la dette publique représente aujourd'hui dans le budget de l'Etat, le deuxième poste le plus important après la solde. Fort de cette situation, les autorités ont été contraintes de négocier d'un Plan de Relance de l'Economie (PRE) avec le FMI dès 2016. Le dernier choc en date est celui de la crise du Covid-19 avec ses effets néfastes sur l'économie.

L'avènement de ces crises a permis aux autorités de poursuivre et de renforcer leur politique de financement du développement grâce à des réformes, en particulier dans le domaine des finances publiques. En effet, afin de mettre en œuvre le PSGE et d'atteindre ses objectifs, des réformes continues de la gestion des finances publiques ont été inévitables. Ces réformes comprennent des éléments traitant de la responsabilité et de la transparence en matière de gestion, d'audit et de crédibilité budgétaire. Elles intègrent également les processus de planification, de discipline budgétaire, de mobilisation des ressources nationales, de partenariats et de coordination de l'aide ; ainsi que le renforcement des institutions impliquées dans les réformes.

Au niveau institutionnel, les autorités ont développé une série d'instruments pour améliorer la gestion des finances publiques (GFP) et renforcer la manière dont les finances publiques sont utilisées conformément aux objectifs nationaux de développement durable. Il s'agit notamment la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Au stade préparatoire, un CDMT sur une période de trois ans a déjà été mis en place comme format de préparation du budget national. Il propose également la programmation du développement, des dépenses récurrentes et des dépenses à moyen terme d'une manière intégrée pour améliorer l'efficacité et l'efficacités du budget. Le CDMT établit le mécanisme de suivi de la performance du budget et comme il en

est à sa phase d'introduction, ce domaine nécessite une amélioration substantielle. Cependant, c'est l'opportunité d'introduire des critères de performance alignés sur les priorités vertes et les ODD dans le CDMT, ainsi que les contrats de performances des entités étatiques.

À l'heure actuelle, la mise en œuvre du CDMT au Gabon alloue uniquement des ressources au niveau du programme et des efforts sont fait pour l'étendue à la budgétisation axée sur la performance en allouant des ressources aux activités pour pouvoir suivre les résultats. En outre, une intégration des ressources intérieures et extérieures dans le cadre macroéconomique à moyen terme et dans le CDMT devrait être renforcée pour maximiser encore plus l'utilisation de ces flux.

L'horizon des finances publiques à 3 ans (2020-2023) définit des objectifs stratégiques pour améliorer la gestion des finances publiques. L'objectif étant de renforcer la gestion des finances publiques et d'améliorer l'alignement de l'allocation des dépenses budgétaires sur la stratégie nationale de développement du pays. Il s'agit notamment :

- de moderniser le système de budgétisation en le réorganisant autour des programmes et des résultats ;
- de l'amélioration de l'administration des actifs de l'État et de la dette publique, ainsi que la gestion des entreprises publiques ;
- du renforcement de la comptabilité financière et des informations statistiques dans les institutions publiques;
- et de renforcer les capacités des ressources humaines.

Il serait stratégique pour les PTFs qui appuient ces réformes des finances publiques de considérer comment mieux aligner ces programmes et résultats sur les priorités de l'agenda de l'économie verte et bleue ainsi que les ODD, tels que la budgétisation verte ou rose, le coding et le tracking du climat et des allocations budgétaires à l'agroalimentaire, au bois, aux infrastructures durables, aux énergies propres, etc.

À la suite des réformes des finances publiques intervenues au cours de ces dernières années, l'accent est mis sur la poursuite de l'assainissement et la soutenabilité des finances publiques. L'objectif à moyen terme des autorités appelle à un accroissement significatif de la mobilisation des ressources publiques et privées (nationales et internationales). Cette partie explore les politiques que le Gouvernement a adopté pour mobiliser et maximiser l'impact des financements grâce à ces flux de ressources.

Dans cette architecture, les réformes sur les finances publiques occupent une place de choix et portent sur six principales options à savoir : (1) l'optimisation des recettes pétrolières, (2) la réforme de la fiscalité foncière, (3) la formalisation du secteur informel, (4) la taxation des opérations de monnaie électronique, (5) la rationalisation des dépenses et (6) la constitution progressive d'une épargne nationale. Les recommandations du DFA pour l'accélération de la mobilisation des recettes publiques, reprise dans la feuille de route, ont pour but de compléter ce processus de réformes existant en l'alignant sur un cadre d'objectifs de développement durable qui le rend plus progressif, vert, sensible au genre et qui ne laisse personne de côté.

3.1.1 Recettes publiques

Le contexte au Gabon est marqué par des contraintes budgétaires importantes. Atteindre des niveaux d'investissement public estimé à environ 4 733,65 milliards de Fcfa prévus dans le cadre du plan de relance économique nécessitera à la fois des financements publics et privé (domestiques et internationaux). Tout cela va nécessiter une plus grande mobilisation des recettes et la gestion viable des emprunts du Gouvernement. Augmenter les ressources est donc l'un des défis majeurs pour le Gouvernement.

S'appuyant donc sur cette trajectoire récente de diminution constante des recettes publiques et avec un objectif ambitieux d'accroître considérablement leurs niveaux à moyen et long terme, les autorités du pays ont adopté un certain nombre d'initiatives qui visent à augmenter les recettes publiques.

Les recettes pétrolières

L'impôt sur les sociétés et la redevance minière proportionnelle représentent globalement 50% des recettes pétrolières sur les dernières années. L'on constate une diminution progressive de la contribution du profit-oil alors même que la production nationale demeure constante. Cette tendance peut s'expliquer par une augmentation des coûts pétroliers.

Dans ce contexte, sous réserve d'actions sur les variables production et prix du baril, le levier d'amélioration rapide des recettes pétrolières devrait être la rationalisation des coûts pétroliers.

Les points suivants constituent des axes d'amélioration de l'encadrement des coûts pétroliers :

- Rapprocher la périodicité des audits des coûts pétroliers (rendre plus réguliers les audits et prévoir des contrôles en cours d'exercice) ;
- Relier les audits de l'administration et les systèmes d'information des opérateurs (exiger des opérateurs la sécurisation physique au Gabon des données pétrolières avec leurs systèmes d'information et mettre en place une base de données centralisée nationale) ;
- Adoption d'une procédure standard de validation et de gestion des projets (contrôler l'opportunité du choix des dépenses, la pertinence des coûts et recourir systématiquement aux appels d'offre sous peine d'une pénalisation)
- Renforcement des capacités de la DGH et de la GOC au regard du nombre d'opérateurs et la densité / multiplicité des opérations pétrolières à suivre (contrôle technique, comptable, juridique et fiscal).

Les recettes hors pétrole

En raison de la volatilité des recettes pétrolières, la viabilité budgétaire repose sur une meilleure mobilisation des recettes hors pétrole. De nombreuses initiatives ont été lancées dans ce sens. Parmi celles-ci figurent des études sur le calcul du PIB potentiel et du potentiel fiscal, la réflexion sur la mise en place d'un Office des Recettes sur le modèle rwandais.

Enfin, face à la résistance des principales administrations fiscales que sont la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDI) et la Direction Générale des Impôts (DGI) qui étaient concernées par cette réforme, le Gouvernement a orienté ses efforts d'optimisation des recettes vers la digitalisation des opérations fiscales. Ce choix reste cependant contraint par la faiblesse du PIB, du fait des effets de la crise pétrolière de 2014 et de la COVID 19. Les efforts pour accroître les recettes fiscales seront d'autant plus porteurs que la relance de l'économie sera effective.

Outre l'optimisation de la collecte, il convient de souligner que des niches fiscales potentielles restent en dehors de l'assiette fiscale. C'est le cas de la fiscalité foncière, du secteur informel et la taxation des opérations de monnaie électronique. Ces niches fiscales font l'objet d'un programme de réforme des autorités. L'analyse pour la mise en place d'un cadre de fiscalité vert, dans le cadre du Programme Conjoint du Joint UN SDG Fund permettra d'aligner davantage le cadre fiscal du Gabon conforme aux ODD.

Concernant la taxe foncière les coûts de perception sont élevés et les recettes devraient rester faibles à court terme. Cependant de meilleurs renseignements sur les contribuables assujettis à la taxe foncière pourraient considérablement accroître le revenu des autorités locales au fil du temps. Les recettes supplémentaires provenant des taxes

foncières pourraient augmenter les maigres revenus locaux provenant des redevances d'utilisation pour les services rendus et du crédit-bail, des transferts opérationnels pour l'entretien des véhicules, des remises sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ainsi que des amendes et des jugements péculniaires (BM, 2017).

3.1.2 Les dépenses du Gouvernement

En matière de dépenses, en plus d'augmenter les niveaux d'investissement public, le Gouvernement prend des initiatives pour augmenter l'efficacité des dépenses publiques, en vue de libérer des ressources pour des activités spécifiques au développement.

La maîtrise des dépenses publiques constitue un enjeu important pour l'État gabonais. L'administration doit parvenir à une meilleure utilisation des deniers publics en éliminant les sources de gaspillage et en optimisant ses processus d'achat. Au-delà des mesures prévues dans le cadre du projet de budgétisation axée sur la performance et le résultat, qui permettront de mieux orienter l'allocation des crédits budgétaires et de les aligner sur les objectifs de développement, les autorités gabonaises ont mis en œuvre un dispositif pour suivre et encadrer certaines charges de fonctionnement superflues.

À travers la rationalisation des dépenses, le Gouvernement s'engage à améliorer la priorisation des dépenses et leur efficacité, notamment celles des investissements, et à poursuivre les actions visant la maîtrise de la masse salariale ainsi que la réduction des dépenses de baux administratifs et à la constitution progressive d'une épargne nationale.

Cette mesure se veut préventive. Car, en vue de faire face aux prochaines crises, les autorités publiques entendent renouer avec le principe de la constitution d'une épargne à travers un mécanisme d'alimentation des comptes du Fonds souverain de la Répub-

lique gabonaise et du Fonds de stabilisation à prévoir dans chaque loi de finances. Afin de garantir et sécuriser la constitution effective de cette épargne, le Gouvernement va dorénavant consacrer dans chaque loi de finances entre 2,5% et 5% des ressources issues des secteurs des hydrocarbures et des mines à l'alimentation effective de ces fonds. Le montant cumulé et la clé de répartition entre les deux fonds de cette épargne seront arrêtés dans la loi de finances. (L'ensemble des mesures en matière de dépenses Gouvernementales sont consignées dans les tableaux 1 et 2 en annexe)

En ce qui concerne l'investissement public le récent diagnostic par le FMI (2020) signale d'importantes lacunes en matière de planification : « *la phase de planification des investissements est éclatée : aucun acteur ne dispose d'une vision consolidée, précise et chiffrée des investissements et activités qui participent à l'atteinte des objectifs stratégiques. De ce fait l'articulation entre la planification nationale et sectorielle, de même qu'entre les différentes entités publiques, n'est pas assurée et l'information relative à l'investissement n'est pas consolidée. Les études de faisabilité ne sont pas systématiques et interviennent en général postérieurement à l'inscription des projets dans le budget.* »

Tenant compte des objectifs de mobilisation de l'investissement privé moyennant les PPP pour financer les importants besoins en infrastructures il serait important d'assurer la concurrence sur les marchés d'infrastructures et de mieux encadrer et contrôler le recours aux PPP. Si la création de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) représente un progrès, plus de 70 % des marchés publics restent attribués par entente directe. Parallèlement, l'accès aux informations sur la gestion des investissements est difficile. Il n'existe en effet pas de liste exhaustive des grands projets d'investissement, les études sont peu nombreuses et les critères de sélection des projets ne sont pas connus (PEFA 2017).

3.1.3 Emprunt Gouvernemental

Depuis 2018, la stratégie d'endettement a consacré un niveau important de financements extérieurs et intérieurs au soutien à l'investissement et au refinancement de la dette publique en raison du creusement du déficit budgétaire. L'objectif visé était de relancer la croissance économique nationale et favoriser l'amélioration des ratios d'endettement à moyen terme.

En 2019, la stratégie d'endettement public s'inscrivait dans la même logique que celle de l'année précédente, se caractérisant par la persistance du déficit budgétaire qui fut de 6,3% du PIB. Ce déficit a été financé par des prêts programmes, des prêts projets, et des émissions obligataires. En 2019, les tirages sur financements extérieurs et intérieurs étaient orientés vers l'équilibre du budget et les projets relatifs aux secteurs de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, de la Route et les Infrastructures Routières, des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), des Télécommunications.

Cependant pour l'année 2020, la crise née de la Covid-19 a entraîné une hausse des charges publiques conjuguée à un affaiblissement de la collecte des recettes ainsi qu'à des tensions supplémentaires sur la dette publique. La volonté du Gouvernement est une gestion optimale de la dette ainsi qu'une réduction du ratio d'endettement (% du PIB). Pour 2020, les financements seraient composés des prêts programmes à hauteur de 2,9% du PIB et des prêts projets pour 1,9% du PIB. Les émissions obligataires locales représenteront 1,5% du PIB. Le plafond des nouveaux prêts en 2020 se chiffrera à 333,0 milliards de francs CFA. Ces derniers seront fixés à 183,0 milliards de francs CFA d'engagements extérieurs et de 150,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs, soit respectivement 55,0% et 45,0% du total des emprunts.

La stratégie triennale (2021-2023) a pour objectif de relancer la croissance économique et favoriser l'amélioration des ratios

d'endettement à moyen terme. Cette stratégie serait consacrée au maintien de l'Etat sur le marché de la dette. Ainsi, les nouveaux emprunts seront préférentiellement à termes semi-concessionnels, en Euro et à taux d'intérêt fixe. Pour y parvenir, le Gouvernement veillera à :

- Diversifier les créanciers et améliorer les conditions d'endettement (Coûts, échéance, etc.) ;
- Renforcer la gouvernance sur les outils et procédures de programmation, de suivi ainsi que des capacités intérieures dans l'analyse de la soutenabilité de l'endettement et le suivi des indicateurs et des critères ;
- Accélérer le remboursement de la dette intérieure ;
- Clarifier les moyens et les conditions pour qu'un engagement devienne une dette de l'Etat.

L'année 2021 serait marquée par une mobilisation de fonds, en pourcentage du PIB, à hauteur de 0,3% pour les prêts programmes, 3,2% pour les prêts projets et 1,5% pour les émissions obligataires régionales. Les nouvelles signatures seront de 300,0 milliards de francs CFA. Ils se chiffreront, pour les emprunts extérieurs et les prêts intérieurs, à 150,0 milliards de francs CFA pour chaque catégorie, soit pour chacun respectivement 50,0% de l'ensemble des nouveaux engagements.

3.1.4 Entités publiques

La mise en œuvre de certains services publics relève d'établissements publics. Depuis 2016, une annexe à la loi de finances présente une liste de 110 opérateurs bénéficiant de transferts du budget de l'Etat. Ces opérateurs interviennent dans des domaines variés, comme la protection sociale, les transports, la communication ou bien l'industrie et les mines. Néanmoins, cette liste intègre des structures qui ne disposent pas de la personnalité juridique et constituent en réalité des

services rattachés à l'administration centrale.

Le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique (FGIS) et la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) sont venus renforcer les instruments de gestion de l'épargne nationale et d'investissement stratégique dans l'économie.

Le FGIS a été mis en place afin d'aider le Gabon à développer de nouvelles filières capables de générer suffisamment de revenus pour se substituer à ceux tirés de la production de pétrole. Il se finance principalement des produits des placements en dépôts à terme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, mais également des coupons perçus au titre de l'émission obligataire. Les critères de décision d'investissement de cet organisme reposent sur plusieurs points : Les projets à financer doivent être parmi les projets phares du schéma directeur des infrastructures du Gabon. Ils doivent permettre de renforcer la compétitivité économique du pays (projets énergétiques) et doivent être rentables.

Le FGIS en 2019 avait à son actif 83 sociétés en portefeuilles dans lesquelles il a investi 223 Milliards de FCFA. Le FGIS contribue aux ODD en finançant des projets qui permettront de les atteindre. Le secteur de l'éducation qui correspond à l'ODD 4 (Accès à une éducation de qualité) a bénéficié d'un appui de 5 Milliards de FCFA en 2017, celui de l'immobilier (ODD 11 : Villes et communautés durables) a reçu 2 Milliards de FCFA au cours de la même année.¹³

S'agissant de la CDC, elle a été créée sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) en 2011, la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon est une institution financière publique chargée de collecter, gérer l'épargne ou toute forme de ressources d'investissement, au service du développement économique et social. Elle constitue une catégorie homogène d'investisseurs institutionnels publics de long terme, dont les spécificités

tiennent compte des contextes nationaux. En 2018, l'expertise de cette caisse s'est déployée dans plusieurs secteurs d'activités dont les principaux en termes de portefeuille sont : l'économie (81 Milliards de FCFA), le secteur de l'immobilier (70 Milliards de FCFA), Ces secteurs correspondent respectivement aux ODD 1 et ODD 11.¹⁴ La CDC administre les financements reçus du FVC.

3.1.5 Aide Publique au Développement

Malgré son statut de PRITS, la faiblesse des indicateurs sociaux et le caractère spécifique de certains secteurs, comme celui de l'environnement, devrait permettre au Gabon de capter davantage d'APD spécifiques. Cependant, le manque de dispositif de collecte, de traitement et de centralisation de l'information sur l'APD semble entraver ces efforts. En effet, leur traçabilité est faible à partir de 2009, alors qu'à cette période, le Gabon disposait d'une cellule en charge du suivi des flux des financements extérieurs : le *Comité conjoint Gouvernement/PTF sur l'aide extérieure* (CCG-PTF/AE).

Depuis 2014, aucune base de données n'a été utilisée pour suivre l'APD ni même d'autres financements extérieurs pour le développement. Sur recommandation des partenaires au développement, un cadre de coopération a été officialisé en 2015 et un comité mixte a été créé par ordre du Premier Ministre (arrêté N° 328). Sous sa présidence, il rassemble le Gouvernement et les partenaires au développement (CCG/PTFAE). Quatre sous-comités traitent des aspects stratégiques de la coordination de l'APD et huit groupes de travail thématiques couvrent tous les secteurs d'intervention. Ceux-ci sont opérationnels et offrent un cadre consultatif approprié, bien qu'aucune politique de développement concrète, ni même un programme d'efficacité de la coopération n'existe (OECD, 2016).

⁶² Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique, rapport d'activité.

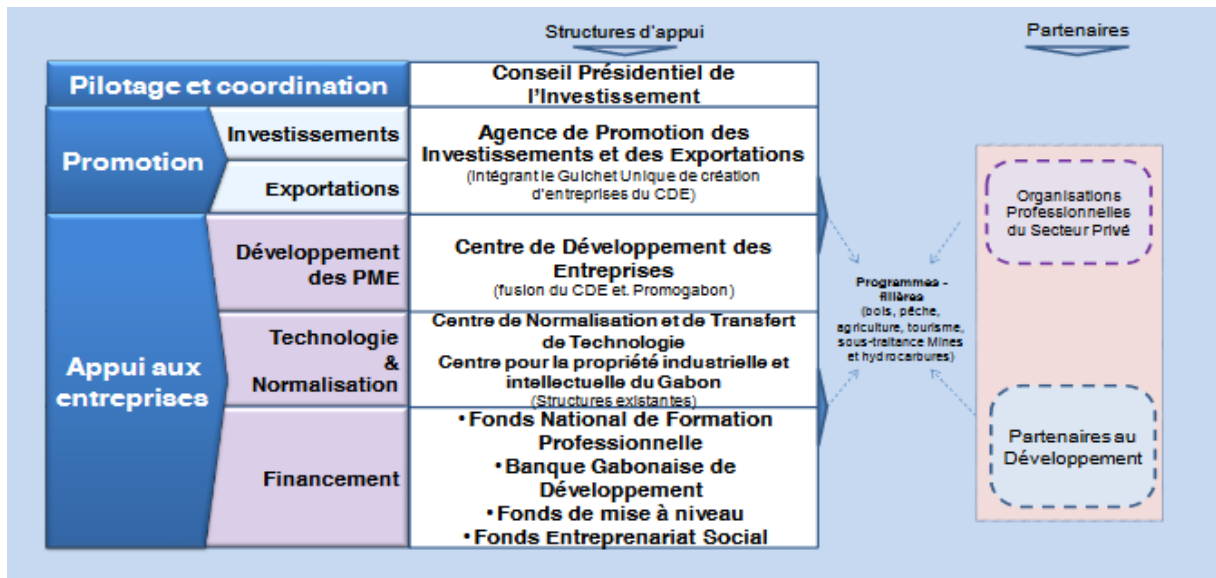
⁶³ Rapport d'activité de la Caisse des dépôts et des consignations. 2018 <https://www.cdc-gabon.ga/publication/53/rapport-dactivite-2018>

3.2 POLITIQUES DE FINANCEMENT PRIVE

Dans le cadre du PSGE le Gouvernement gabonais a mis en place un dispositif institutionnel d'appui au secteur privé (**Figure 53**). Le PRE à davantage consacré le secteur privé comme levier de la transformation économique et social du Gabon, notamment moyennant l'instrument des partenariats public-privés.

A cet effet, la stratégie du Gouvernement est de restaurer la confiance des opérateurs économiques et garantir les conditions qui rendent plus attractif l'environnement des affaires¹⁵.

Figure 53 Cartographie du dispositif institutionnel cible d'appui au secteur privé du PSGE



Source : PSGE

L'environnement domestique privé dans le pays demeure mal cerné. Le pays est essentiellement marqué par les Petites et Moyennes Entreprises (PME). En 2012 il n'y avait qu'une centaine d'entreprises ayant un effectif supérieur à 1 000 employés (BAD, 2012). En 2017, selon la Direction Générale des Statistiques, le secteur privé et parapublic occupait 90 557 personnes, contre 109 752 pour le secteur public au sens large. La majeure partie (16%) des emplois se trouvait dans le secteur du bois. L'agriculture, le commerce et les services comprenaient respectivement 13%, 12% et 11% des emplois. La mise en œuvre du dispositif d'appui au secteur privé bénéficierait de statistiques récentes et détaillées concernant l'évolution du secteur privé au Gabon.

3.2.1 Pilotage, coordination et dialogue multipartite

L'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon (ANPI-Gabon) est en charge de promouvoir les partenariats publics privés et d'assurer le secrétariat technique du Haut Conseil pour l'Investissement. Il a été créé le 25 septembre 2014 par décret 311/PR/MPIHAT.

L'ANPI vise à attirer les investisseurs nationaux et internationaux grâce à des méthodes améliorées d'approbation et de procédures d'octroi de licences et un soutien au dialogue public-privé. Il dispose d'un processus d'enregistrement à guichet unique qui permet aux investisseurs nationaux et étrangers

d'enregistrer leur entreprise en 48 heures. Cet organisme rencontre des difficultés à répondre à sa mission du fait des tensions de trésorerie.

Mécanismes de dialogue public-privé

En 2017, le Haut Conseil de l'investissement a été créé pour promouvoir l'investissement et stimuler l'économie en intensifiant le dialogue entre les secteurs public et privé.

Principaux représentants du secteur privé

La Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon (CCAIMAG) est l'organe fédérateur du secteur privé au Gabon. En 2011 elle est passée du statut d'un établissement d'administration publique à une administration privée. Seule sa tutelle est assurée par le ministre en charge de l'Economie. Cette réforme aurait permis une meilleure implication du secteur privé et une redynamisation de la chambre de commerce¹⁶. Son Président n'est plus nommé par le Gouvernement mais élu démocratiquement par les différentes organisations patronales. La Chambre de Commerce est en pleine mutation. Parmi les principales réformes en cours, figurent la mise en place d'un Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation ; d'un Centre de Gestion Agréé et d'une Bourse de Sous-traitance et de Partenariat. Toutefois, cette chambre de commerce contribue peu à produire des statistiques sur les entreprises privées nationales.

La Confédération Patronale Gabonaise qui, est le syndicat des majors, compterait 430 grandes entreprises membres qui représentent 80% du PIB Gabon et 90% de l'emploi formel et légaliste du secteur privé. Leurs plaintes portent essentiellement sur une fiscalité et une para fiscalité excessive, sur un taux élevé de créances impayées et sur les coûts élevés des facteurs de production.

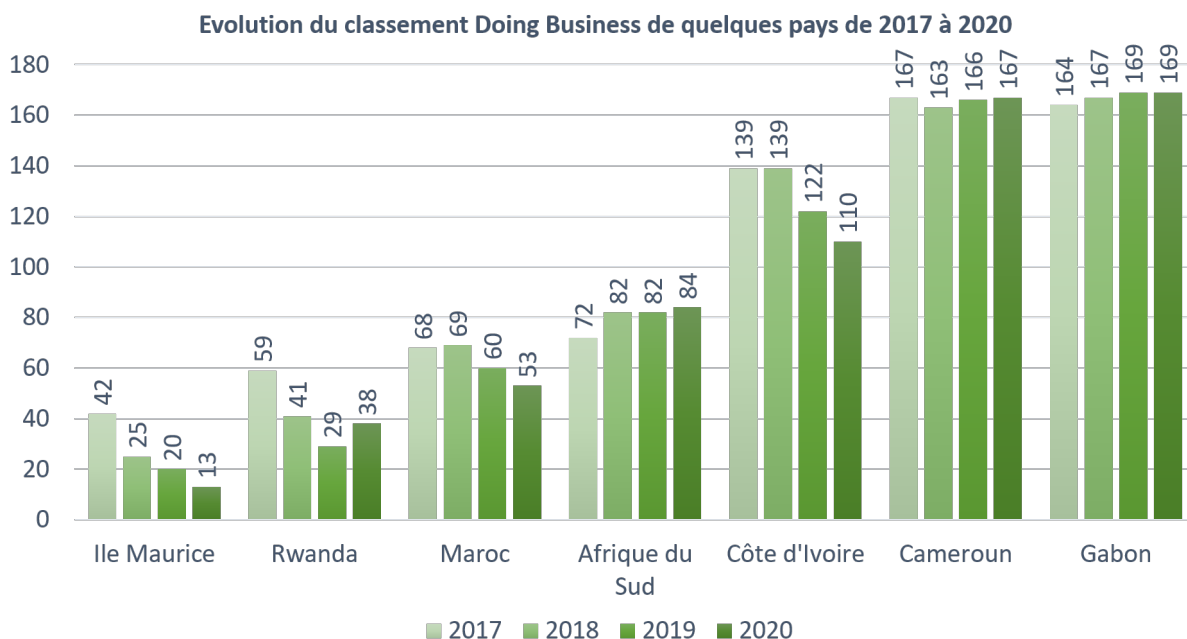
Les organisations patronales des PME/PMI déclarées sont environ une trentaine (30) des syndicats. Leur organisation et leur fonctionnement sont à l'image de leurs faiblesses. Leurs principales revendications tournent autour de l'accès aux financements publics ou bancaires, à la commande étatique ; au manque d'encadrement et d'accompagnement des pouvoirs publics. Les entreprises membres de ces syndicats relèvent pour la majorité des activités des secteurs tournés vers le marché local ou sous régional : agriculture, sciage du bois, pêche, sous-traitance, commerce et services courants.

3.2.2 Contraintes de l'environnement des affaires

La position du Gabon dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale s'est dégradé ces dernières années. En 2020, le Gabon est classé 169^e (**Figure 54**), il se retrouve ainsi juste derrière le Cameroun qui est classé 167^e. Le nombre de réformes qui ont été appliquées s'élève à 3 en 2020 contre 5 en 2019.

65 Panorama des réalisations du PSGE 2016

Figure 54 Evolution du classement Doing Business de quelques pays de 2017 à 2020

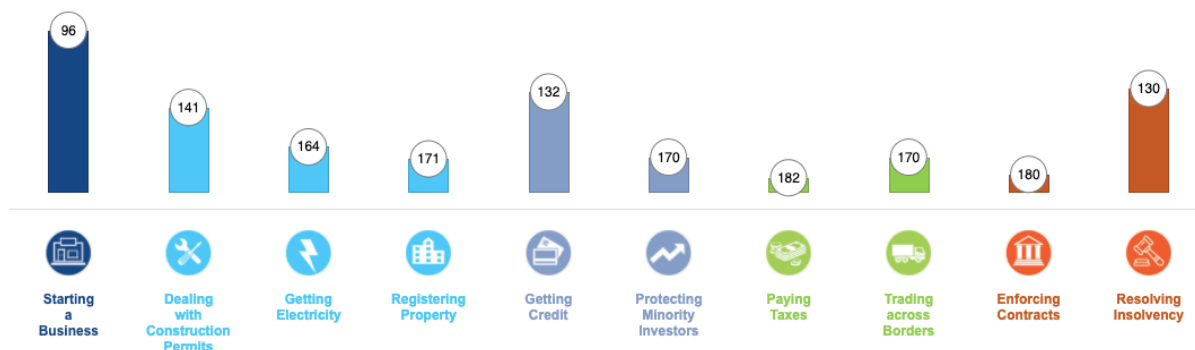


Source : Banque mondiale

Malgré certains progrès, le climat de l'investissement au Gabon, reste peu favorable (**Figure 55**). Le cadre des affaires se caractérise par une capacité bureaucratique limitée, des lignes de pouvoir décisionnelles peu claires, de l'absence d'un processus clairement établi et cohérent permettant aux entreprises d'entrer sur le marché.

Ces retards bureaucratiques et judiciaires posent des difficultés aux entreprises. L'application des contrats et des droits de propriété est faible et le processus d'enregistrement de la propriété est long.

Figure 55 L'environnement des affaires, 2020

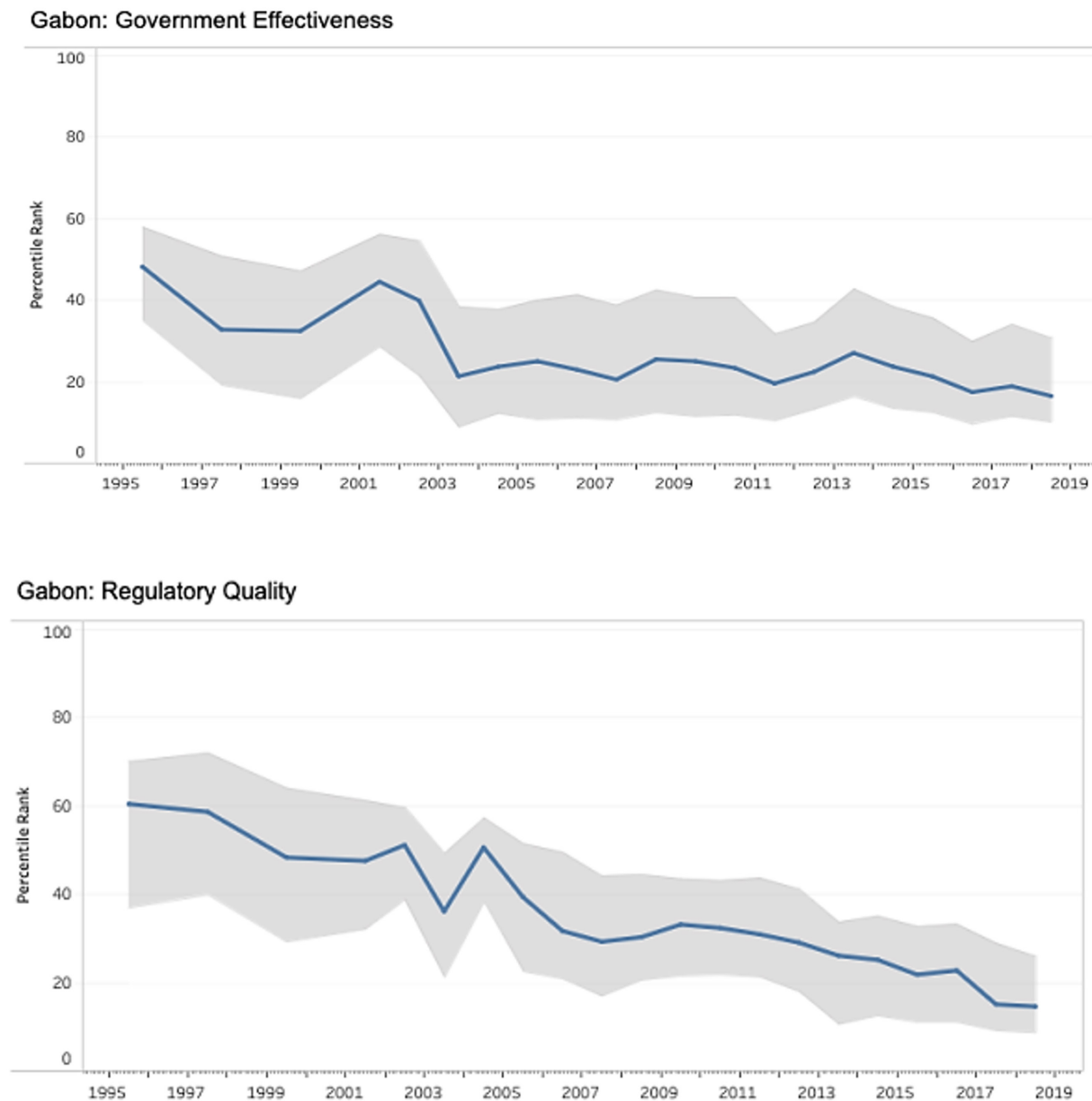


Source : Banque Mondiale, 2020

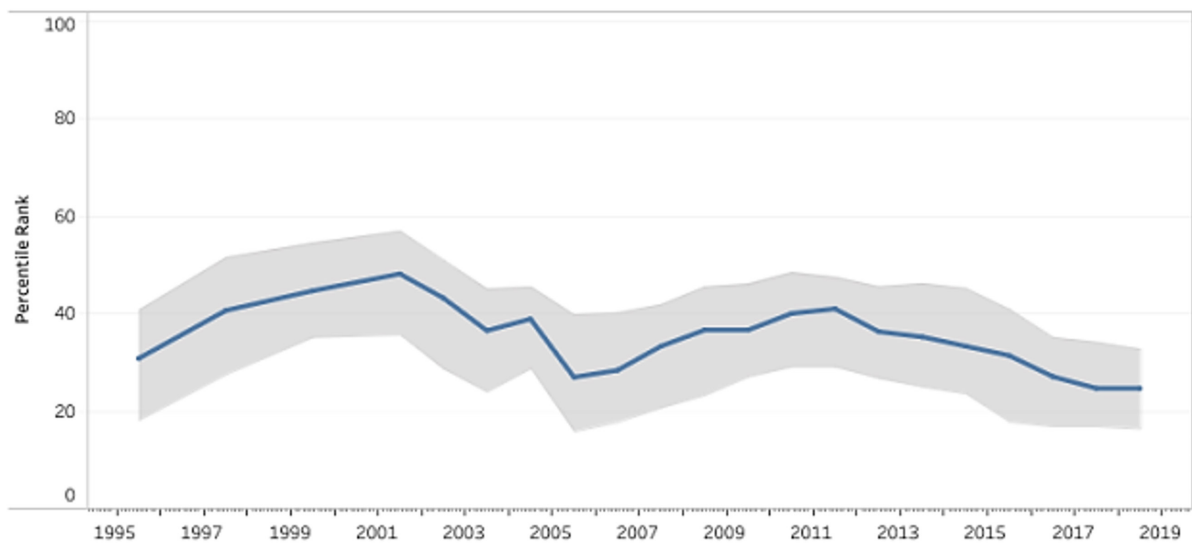
Le problème sous-jacent derrière les obstacles commerciaux émane des déficiences de gouvernance. Les indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale marquent une baisse tendancielle ces dernières années (**Figure 56**). Le pouvoir exécutif contrôle effectivement le pouvoir judiciaire qui ne parvient parfois pas à faire respecter l'état de droit et limite l'accès à la justice (Freedom House, 2020).

Le Parlement est dominé par le parti au pouvoir et assure peu de contrôle sur le pouvoir exécutif. Le Gouvernement fonctionne avec une transparence minimale. Ce déficit de gouvernance structurel affecte les capacités du Gouvernement central et local, le système de réglementation, son impartialité et la qualité des services publics fournis.

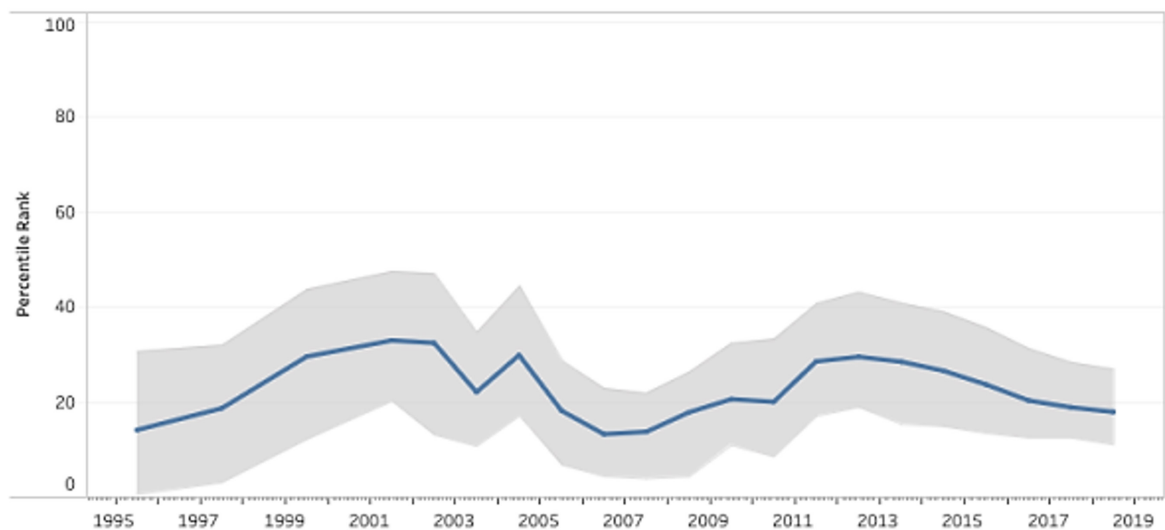
Figure 56 Tendances des indicateurs de gouvernance



Gabon: Rule of Law



Gabon: Control of Corruption

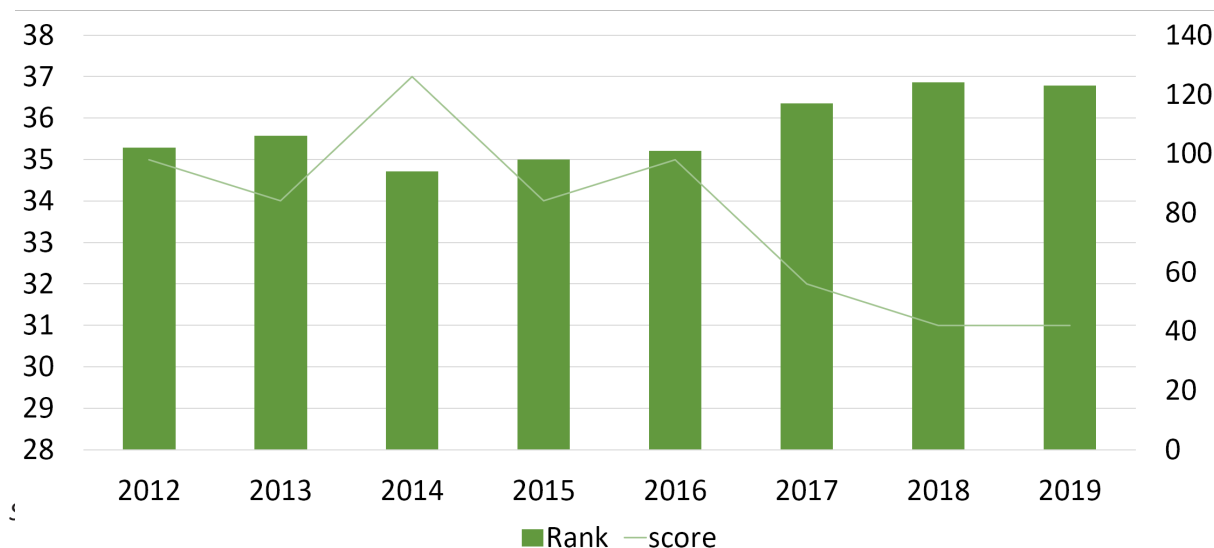


Source : BM WGI

La corruption et l'impunité restent des problèmes majeurs. **Selon** le dernier indice de perception de la corruption de Transparency International (2019), le Gabon se classe à la 123e / 180e place. Le score s'est fortement dégradé depuis 2014, baissant de 37/100 à 31/100 (**Figure 57**). Le Gouvernement gabonais applique la réglementation douanière de manière inconsistante¹⁷. Les efforts déployés pour attirer les investisseurs s'avèreront inefficaces si ces faiblesses ne sont pas corrigées.

Figure 57 Perception anti-corruption

66 BAD.2012. Environnement de l'investissement au Gabon



Certains des obstacles mentionnés ci-dessus pourraient être atténués par le développement de l'administration électronique. En 2020, le Gabon a rejoint le groupe à 'haut score' d'E-gou-

vernance selon l'indice de développement de l'administration électronique des Nations Unies¹⁸. Le Gabon figure à la neuvième place du top africains en 2020 et est le leader de la sous-région en matière d'infrastructures des TIC et le développement de l'e-gouvernance (**Figure 58**). Cependant l'offre des services en ligne semble être à la traîne. Il est important que la feuille de route du Gouvernement numérique soit soutenue par une vision à long terme, un leadership national et ainsi que des capacités administratives à la hauteur des besoins. Cette feuille de route devrait être capable de résister à l'épreuve du temps et d'atténuer les crises, comme lors de la pandémie COVID-19.

Figure 58 Performance d'e-gouvernance

Source : <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Infor->

ence, le développement de la gouvernance électronique et une meilleure prestation de services pour les citoyens ;

une meilleure séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire ; la protection des droits de l'homme et de l'état de droit; le renforcement des capacités ainsi

que les politiques de lutte contre la corruption; l'amélioration de l'espace civique pour une prise de décision, une supervision et un suivi inclusifs.

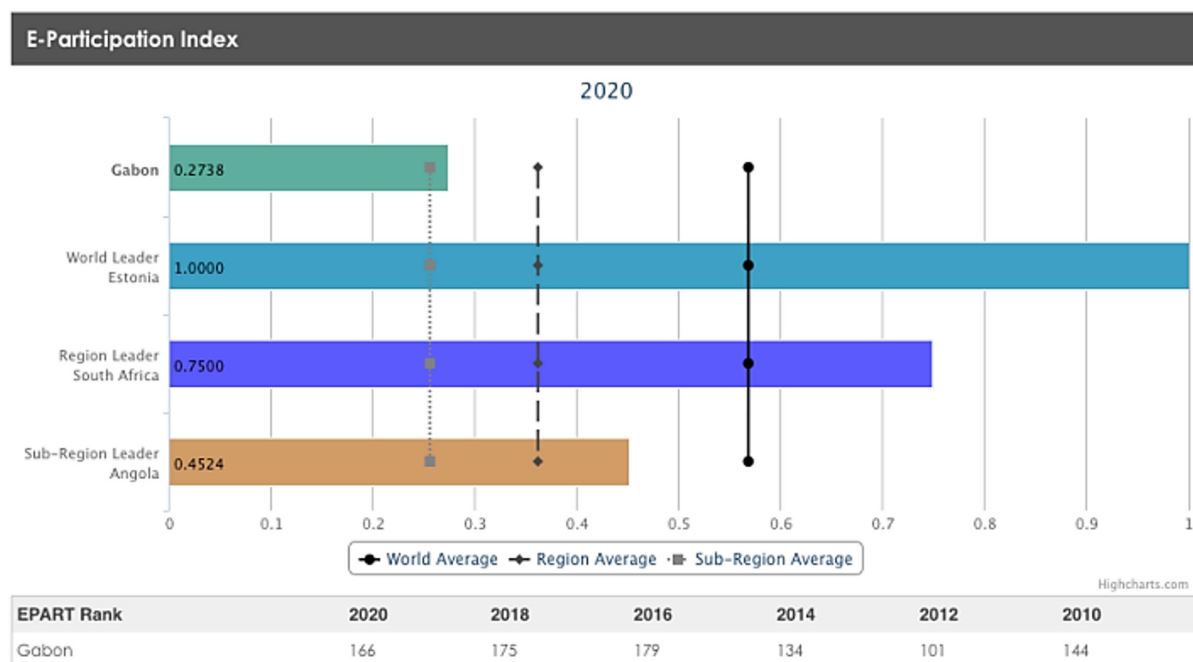
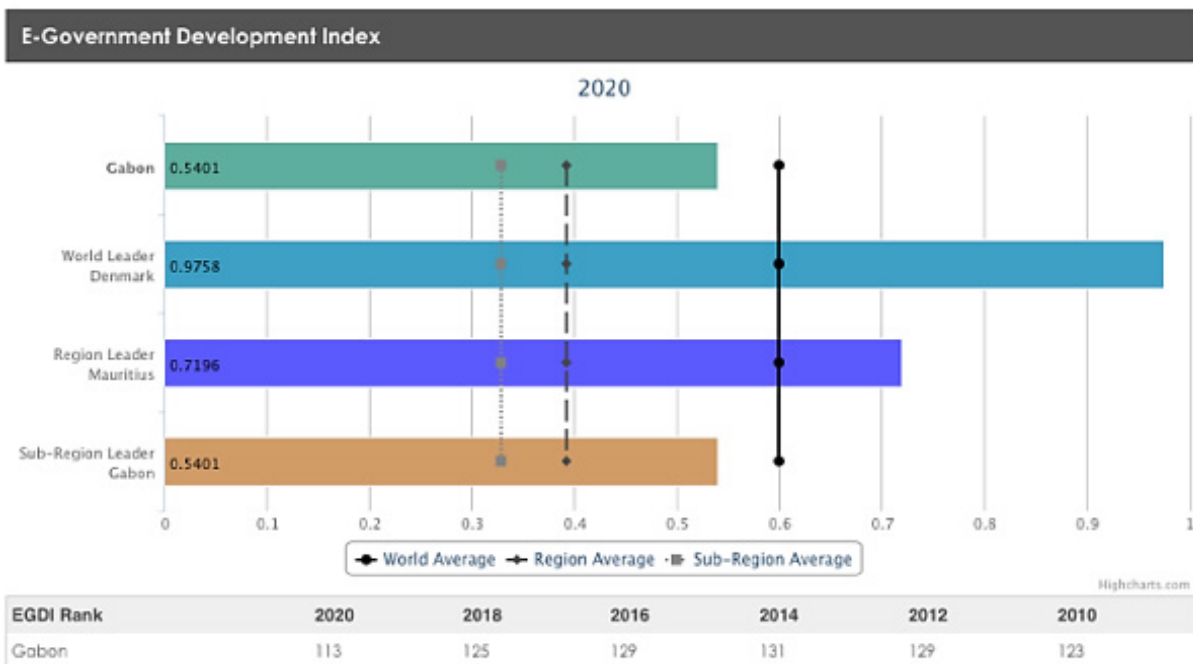
3.2.3 Appuie aux entreprises

Les PME-PMI dans le pays font face à de nombreux obstacles. Entre 60 % à 80 % des entreprises créées ne passent pas le cap de la 1ère année. Les PME semblent donc de bénéficier insuffisamment des incitations à l'investissement mises en place par les autorités, ainsi que des structures d'incubations existantes. Ils souffrent aussi de concurrence déloyale, notamment du large secteur informel.

Pour améliorer l'accès au financement des PME, le Gabon a récemment soutenu la création d'un « fonds de développement et de croissance », ainsi que la création d'une agence spécialisée pour promouvoir l'investissement privé (ANPI). Aussi, en 2017, le FGIS a réalisé un financement de Fcfa 20 Milliards en faveur d'Okoumé Capital.

Il s'agit d'une société œuvrant pour le financement de l'entrepreneuriat au Gabon et au développement des PME et start-ups.

mation/id/62-Gabon



Ainsi, la réforme de la gouvernance peut être un moteur majeur de la réalisation des ODD. Des axes prioritaires incluent la réforme de l'administration publique ancrée dans la transparence <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/62-Gabon>

Cependant les réalisations du Fonds Okoumé Capital ne sont pas clairement présentées.

Les cadres d'investissement des secteurs économiques prioritaires du PRE 2019-21 ont récemment été revus afin de fournir un cadre juridique plus clair et attractif :

- Agriculture : Le code agricole gabonais de 2008 accorde des incitations fiscales et douanières aux exploitants agricoles, avec un accent particulier sur les PME. Les terres utilisées pour l'agriculture et l'exploitation agricole sont exonérées de l'impôt fiscal. Tous les engrais et aliments importés destinés à l'exploitation des ranchs sont en outre exonérés de droits de douane.

Par ailleurs, 5 zones agricoles à forte productivité (ZAP) ont été créées conformément à la loi 036/ 2018 qui organise la promotion de l'investissement dans un cadre avantageux. La création de ces ZAP constitue un énorme pan dans la structuration du secteur agricole, sachant que le PSGE prévoit la création de 40 ZAP.

La ZAP permet de créer un écosystème où se retrouvent les petits exploitants, les *agripreneurs* et les agro-industriels avec la possibilité de bénéficier d'un agrément qui offre le bénéfice d'un régime économique privilégié. Ce sont des bassins de production dans lesquels le foncier est organisé et où les acteurs peuvent souscrire en fonction de leur taille, des parcelles cadastrées de 1 hectare, 5 hectares, 100 hectares et 1000 hectares. Les terres seront distribuées par l'Agence de Développement Agricole du Gabon. Ce projet est encore en pleine mise en place et l'impact n'est donc pas encore possible d'être déterminé. Les investissements à l'échelle commerciale restent encore limités.

- Hydrocarbures : Le nouveau code pétrolier a pour but de relancer les investissements et l'exploration pétrolière et l'augmentation attendue corrélativement des recettes budgétaires étatiques. Il abroge l'ancien code des hydrocarbures datant de 2014 jugée contraignante pour les investisseurs notamment du point de vue de son régime fiscal. Au titre de innovations substantielles, le nouveau texte revient sur le régime fiscal des activités pétrolières et gazières, réaménage les

dispositions sur le contenu local ainsi que le régime de la participation de l'État dans la mise en œuvre de ces activités.

- Mines : La nouvelle loi du secteur des mines (2019) assouplit les conditions d'attribution des titres miniers et renforce la protection des investissements en reconnaissant l'inviolabilité des titres miniers, ainsi qu'en créant des mécanismes de garantie et des procédures d'arbitrages. Cependant, l'exploitation des gisements miniers pourraient s'accroître si les coûts des infrastructures étaient revus à la baisse et la main d'œuvre plus qualifiée.

De nouvelles obligations ont également vu le jour :

- Obligation de réaliser une étude d'impact approuvée par le ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer et par le ministère des Mines et de l'Industrie avant de réaliser une opération d'exploration ;
- Obligation de verser de 1 à 5% des recettes dans deux fonds développant des projets de RSE, le fonds de responsabilité industrielle et le fonds de responsabilité sociale ;
- Instauration d'une préférence nationale pour les Gabonais et plafonnement du taux de travailleurs étrangers à 10% dans les entreprises ;
- Obligation d'accueillir une prise de participation gratuite de l'Etat de 10% dans tout nouveau projet, une prise de participation optionnelle et payante de 25% pouvant également être mise en œuvre.

Les investissements accrus dans le secteur minier peuvent être un catalyseur d'investissements majeurs dans des secteurs connexes. Il existe des opportunités d'étendre les infrastructures partagées au-delà de l'exploitation minière (par exemple pour les solutions de transport urbain ou interrégionaux). Les agro-entreprises peuvent tirer parti de l'infrastructure et de la demande fournies par les corridors miniers. Les projets hydroélectriques en cours peuvent réduire davantage les coûts de l'industrie.

Compte tenu de la nature rapide de la croissance

minière, la gestion de la croissance des risques environnementaux et sociaux (E&S) est une priorité. Cela comprend la nécessité de gérer les tensions potentielles autour du partage des avantages locaux dans les communautés affectées, et la nécessité d'améliorer la capacité du secteur public à surveiller et à appliquer l'adoption de garanties environnementales efficaces.

- **Pêche** : La principale mesure mise en œuvre par l'État pour inciter les investissements privés dans le secteur de la pêche constituera à restructurer le port d'Owendo en mettant en place des quais de débarquement de pêche. Ce quai permettra de faciliter les opérations de pêche industrielle. L'État doit cependant pallier les différents problèmes du secteur des pêches au Gabon pour inciter davantage les investissements privés. Il doit encourager les entrepreneurs nationaux à s'intéresser à ce secteur en palliant les difficultés d'accès aux financements pour ceux qui souhaiteraient s'y engager. Le déficit d'infrastructures appropriées, notamment pour la réparation des navires doit être pallié.
- **Tourisme** : Le Ministère en charge du tourisme a élaboré un nouveau code touristique. De plus, l'État a cédé à des opérateurs privés des hôtels de standing (Okoumé Palace, Méridiens de Libreville et de Port-Gentil) dont la gestion devait être améliorée et qui avaient besoin de nouveaux investissements pour répondre au besoin de leur clientèle. Cette cession a ainsi permis la rénovation du Méridien de Port-Gentil, un rafraîchissement du Méridien de Libreville, et surtout la rénovation et construction de nouveaux bâtiments sur le site de l'Okoumé Palace.

Les bailleurs de fonds ont également pour vocation d'accompagner les PME du pays afin de permettre l'essor du secteur privé domestique :

- En 2013, la Société Financière Internationale (SFI/IFC), a inauguré une Boîte à outils PME au Gabon, intensifiant ainsi son appui aux entrepreneurs et PME. Pour la mise en

⁶⁸ Étude économique et Sectorielle Développement du secteur privé (BAD, 2012)

⁶⁹ BAD.2012. Environnement de l'Investissement Privé dans les Pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale Contraintes et Perspectives Rapport régional

œuvre la SFI a conclu un partenariat avec la Banque Gabonaise de Développement (BGD).

- En 2014, le Groupe de la Banque mondiale a approuvé un prêt de 18 millions de dollars destiné au soutien de la stratégie du Gouvernement gabonais en vue de renforcer l'attractivité du pays et de développer de nouveaux secteurs d'activité. Ce projet était chargé d'appuyer la création d'un guichet unique pour les entreprises et la mise en place d'un système d'enregistrement simplifié reposant sur une base de données électronique en ligne.
- Le Projet d'Appui à la Diversification de l'Économie Gabonaise (PADEG) a été financé à hauteur de 62,74 millions d'Euros par la BAD pour une durée de 4 ans (2018-2022). L'objectif global du projet est de contribuer à une croissance forte et inclusive à travers l'amélioration du climat des investissements, le renforcement des capacités institutionnelles et la diversification de l'économie Gabonaise. Le PADEG est un projet d'appui institutionnel faisant suite à la requête du Gouvernement qui met l'accent sur la création des conditions propice à l'amélioration du climat des investissements et la diversification de l'économie à travers une meilleure promotion des investissements privés nationaux et étranger.
- L'AFD et l'association gabonaise Ogooué Labs ont signé en novembre 2020 une convention de partenariat pour la mise en place de l'incubateur STARTX 241, destiné à accélérer le développement de start-up au Gabon et dans toute l'Afrique francophone. Ce nouvel incubateur vient renforcer l'action de l'association en faveur de l'écosystème numérique du pays, avec l'ambition d'attirer au Gabon les start-ups de toute l'Afrique francophone. Une formation de huit mois leur sera proposée pour consolider leur développement, sous le patronage de l'accélérateur français Héméra, et avec la mise à disposition de l'expertise d'élèves issus de l'École 241.

Il serait désirable d'évaluer ces multiples initiatives d'appui aux PME et leur impact sur l'entrepreneuriat, la création d'emploi de

qualité pour les jeunes, ainsi que leur contribution à la réalisation des priorités du PSGE et PRE. Tenant compte de la multiplicité des initiatives d'appui aux PME mises en place par les principaux partenaires au développement il est important que le GdG assure l'harmonisation et la coordination efficace de ces programmes afin qu'ils s'inscrivent pleinement dans les mesures mises en place par les autorités.

3.2.4 Promotion des investissements et exportations

L'intégration systématique d'une approche d'investissement « durable » dans les activités quotidiennes de l'ANPI-Gabon pourrait accélérer la transition vers une économie plus verte. Pour soutenir ce changement de mentalité au sein de l'institution, il faudrait aligner son cadre de résultats non seulement sur la quantité d'IDE qu'elle attire, mais aussi sur sa nature et sa portée, selon un ensemble convenu de critères de durabilité. Pour être pleinement efficace, une telle approche devrait ensuite s'intégrer à travers les différents instruments de promotion des investissements du Gabon.

Exonérations fiscales

Le coût budgétaire des dépenses fiscales est très important. Globalement, sur la période 2016-2017, les dépenses fiscales de TVA sont évaluées à 209,97 milliards de FCFA (DGI, 2019). (104,34 milliards de FCFA en 2016, soit 1,26% du PIB ou 1,55% du PIB hors pétrole et 105,62 milliards de FCFA en 2017, soit 1,24% du PIB ou 1,35% du PIB hors pétrole). Ces estimations des mesures dérogatoires recensées ne se sont limitées qu'à la TVA à cause de l'indisponibilité des données relatives aux autres impôts et taxes. Par ailleurs, ces estimations s'appuient sur les données de la comptabilité nationale pour lesquelles les derniers comptes nationaux produits remontent à 2009. Il convient d'actualiser les estimations ainsi que les étendre aux autres impôts.

Le système d'incitation au Gabon est devenu complexe du fait de la mobilisation de nombreux instruments fiscaux et discriminatoire qui avantage de façon inégale les secteurs d'activités et parfois même pour des entreprises d'un même secteur (DGI, 2019). Ceci a pour conséquence la détérioration du fonctionnement normal de la TVA et la baisse significative des recettes qui devraient en résulter.

Des limites ont toutefois été soulevées dans l'application de ces exonérations fiscales. En effet, un rapport sur l'environnement privé des affaires produit par la BAD (2012) a fait ressortir que des exonérations ou des facilités accordées sur une base contractuelle, conformément à une loi des finances d'une année donnée peuvent être annulées sans aucune explication l'année suivante avec la promulgation de la nouvelle loi des finances. Il peut aussi arriver que les dispositions énoncées par les textes de lois ne soient pas du tout mises en œuvre ou qu'elles le soient de manière sélective. Les entreprises doivent également faire face au changement de nomenclature d'imposition, sous divers prétextes tels que la protection de l'environnement ou la promotion de la formation du personnel

Le Gouvernement ne publie pas le coût des exonérations de droits de douane et des incitations fiscales dans le cadre du processus budgétaire. Ceci rend le système opaque : les décideurs politiques et la population ayant peu d'information sur l'efficacité des incitations fiscales, leur coût et ceux qui en bénéficient.

En somme, l'octroi des exonérations comme moyen d'attirer l'investissement privé demeure inefficace. Ceci est en accord avec l'expérience internationale qui démontre que les exonérations fiscales sur les projets d'investissement en général n'ont pas eu d'effet sur les entrées d'IDE ou sur la formation de capital fixe (Banque Mondiale, 2013) : elles ne ciblent pas explicitement l'investissement en capital ; les entreprises bénéficiant

de congés fiscaux vendaient fréquemment leur affaire à l'expiration de celles-ci, puis l'ouvraient de nouveau comme « nouvel » investissement, etc.

Il serait pertinent de considérer l'élaboration d'une véritable politique cohérente des exonérations adossée aux secteurs réellement porteurs de croissance et prioritaires dans le domaine du développement durable. Idéalement, les incitations fiscales seraient donc liées à la taille de l'investissement et mieux ciblées sur la réduction des coûts d'investissement, tels que l'amortissement accéléré ou les systèmes de crédit d'impôt à l'investissement (par exemple un système de crédit d'impôt pour l'infrastructure routière) plutôt que des exonérations fiscales opaques et illimitée dans leur durée.

Zone Economique à Régime Privilégié (ZERP)

Dans le cas spécifique des investisseurs industriels une Zone Economique à Régime Privilégié (ZERP) a été mise en place à Nkok. Destinée au départ du projet à accueillir les industries de transformation du bois, la zone abrite désormais des entreprises opérant dans d'autres secteurs ; ceci dans le souci de diversifier l'économie. L'ensemble du site est géré par Gabon Special Economic Zone (GSEZ), fruit du partenariat public privé entre l'Etat Gabonais et Olam international, qui est en charge de la promotion et du développement des infrastructures communes de la zone.

La ZERP offre aux entreprises les commodités nécessaires en termes d'infrastructures et de services :

- Elle abrite l'autorité administrative chargée de la gestion au quotidien du guichet unique (agroupant les 23 administrations (douanes, immigration, impôts, assurances etc.) qui sont nécessaires pour l'implantation et le développement des entreprises avec des délais plus courts)

- La ZERP offre des avantages sur le plan fiscal aux entreprises qui s'y implantent. Sur une période de 10 ans, toutes les entreprises sont exonérées d'impôts (Aucun impôt sur les revenus, aucun impôt sur les prestations, aucune TVA pendant les 10 premières années). L'exonération des droits de douane pendant 25 ans serait également appliquée.
- Des infrastructures communes (eau et électricité), ainsi que des voies d'accès par route, chemin de fer et maritime sont en place et autonome.

La zone industrielle représente 90% du site de Nkok. La zone comprend 96 industries, provenant de 17 pays différents et a permis de créer environ 10 000 emplois, directs et indirects. De façon spécifique, elle renferme les entreprises telles que : *La Chaudronnerie du Gabon*, les *Aciéries du Gabon* (entreprise qui produit 60 à 70 000 tonnes de tubes carrés par an avec 350 employés), *Gorilla in and out furniture* et *Woodville furniture* (spécialisés dans la fabrication des meubles notamment les tables-bancs et qui constituent également un vivier d'emplois). En plus de cela, il est prévu la mise à la disposition d'une concession forestière pour les opérateurs du secteur bois.

Traités bilatéraux d'investissement

Le Gabon a des traités bilatéraux d'investissement (TBI) en vigueur avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise, la Chine, l'Allemagne, l'Italie, la République de Corée, le Maroc, la Roumanie et l'Espagne. De plus, bien que non en vigueur, le Gabon a signé des TBI avec l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Liban, le Mali, Maurice, le Portugal et la Turquie. Le Gabon n'a pas signé de TBI ou de traité fiscal bilatéral avec les États-Unis.

Compte tenu des entrées d'IDE considérable prévu au moyen terme, les autorités pourraient envisager de revoir l'alignement sur les ODD de leurs politiques d'investissement actuelles, y compris ses TBI et accords de libre-échange, dont la plupart datent de l'ère

70 Autorité administrative Zone Economique Spéciale de Nkok.2021. <http://aazerp.ga/a-propos-de-nkok/>

pré-ODD. Si les accords d'investissement existants entravent le développement durable ou la transition vers une économie verte plus inclusive, ils gagneraient à être réformés pour clarifier les pouvoirs réglementaires de l'État. Cela peut être réalisé en ajoutant des dispositions sur les normes sociales et environnementales ainsi que sur la santé publique pour permettre de traiter les investissements socialement et écologiquement souhaitables plus favorablement que les investissements dans les secteurs « bruns ».

3.2.5 Partenariats public-privés

Les partenariats publics-privés, se sont appesantis dans le domaine des infrastructures et le secteur de l'eau et de l'énergie. Cette modalité, à travers le FGIS ou moyennant la création de véhicules de titrisation, s'est avéré essentiel dans l'approche du Gouvernement de pallier le déclin des investissements publics par l'attrait de capitaux privés dans les grands projets transformateur d'infrastructures.

Plusieurs exemples récents démontrent le potentiel de mobiliser des financements privés en ligne avec les priorités de développement durable et les ODD :

1. L'aéroport de Port-Gentil en 2011 : financés dans le cadre de la Provision pour l'investissement diversifiés par la compagnie pétrolière Total Gabon, à hauteur de 73,7 milliards de FCFA.
2. Dans le cadre du PPP GSEZ des travaux d'extension du port d'une valeur de 257 milliards de FCFA ont été engagés. Ces travaux ont créé 800 emplois et avait pour ambition d'augmenter les capacités du port de 13 millions de tonnes par an et le doter d'une infrastructure de débarquement des captures de pêche, en plus des nouvelles facilités de stockage et de débarquement.
3. Le programme GRAINE constitue une opération de type partenariat public Privé (PPP). Dans ce cadre, une Joint-Venture dénom-

mée la Société de Transformation Agricole et de Développement Rural (SOTRADER), a été créée par le Gouvernement (51%) et son partenaire OLAM (49%). Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et financiers, hors taxes et droit de douanes, est estimé à 115,984 millions d'Euros, soit environ 76,108 milliards de FCFA.

4. Le 4ème forum des Fonds souverains des États membres de la BID qui s'est déroulé du 8 au 10 mai 2018 à Libreville, a permis au FGIS et l'Indonesia Tourism Development Corporation (IDTC), de parapher une convention de partenariat dans le secteur touristique. L'IDTC qui est une structure publique spécialisée dans la promotion de la destination Indonésie, aurait pour ambition de mettre sur pied au Gabon un programme urbain d'environ 1 000 hectares aux abords de l'Arboretum Raponda Walker, comme stipulé dans la convention signée avec le FGIS.
5. En 2017, le FGIS et le Groupe Eranove ont signé une convention de concession de l'usine de traitement et d'adduction d'eau potable Orélo. Ce contrat portait sur le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une nouvelle unité de production d'eau potable d'une capacité de production de 140 000 m³ par jour, située dans la province de l'Estuaire, plus précisément dans le département du Komo-Kango. Le projet Orélo visait à améliorer la desserte en eau potable de Libreville et de ses environs par le renforcement de la capacité de production correspondant à la consommation de plus de 600 000 personnes, afin de répondre à la demande sans cesse croissante de la population.

Lors de sa déclaration de politique générale du 04 Septembre 2020, le Premier ministre, Chef du Gouvernement, a présenté 41 projets devant l'Assemblée Nationale, dont 5 seront mis en œuvre dans le cadre des PPP. Pour ce qui est des 10 projets dans le secteur de l'eau et de l'énergie, 4 projets vont faire l'objet d'un PPP: barrage de Kinguéle Aval (80 Milliards de FCFA) (Encadré 1), le barrage de Ngoulmendjim et celui de Dibwangui (656

Milliards de FCFA), et la construction et la réhabilitation de près de 750 kilomètres de lignes électriques de moyenne et basse tension sur les axes Kango-Bifoun-Lambaréné Fougamou-Mouila et Oyem-Bitam-Okok-Batouri.

Le cinquième projet PPP prévu pour 2021 concerne la réhabilitation du Transgabonais. Les travaux consisteront concrètement à la poursuite du remplacement des traverses en bois (sur 650 km de voies ferrées). Le coût global des travaux est évalué à 200 milliards FCFA dont 70 % sont financés par la SETRAG. La SETRAG a structuré le financement de ce

chantier en souscrivant un emprunt auprès de la Société Financière Internationale pour 83 millions d'euros, et de Proparco pour 50 millions d'euros. Elle engagera 89 millions d'euros d'investissements sur ses fonds propres. De son côté, l'État a souscrit un emprunt à taux pondéré auprès de l'Agence Française de Développement pour financer sa part des travaux.

Au travers ces partenariats, l'État a amélioré sa participation dans les filiales d'entreprises

Encadré 6 PPP avec le groupe Meridiam pour financer le barrage de Kinguéle Aval

Le groupe Meridiam est établie au Gabon depuis quelques années déjà. Le Groupe a mis en place le port d'Owendo à Port-Gentil en 2016 déjà.

Plus récemment, Meridiam a signé avec le gouvernement gabonais le contrat de concession pour la centrale hydroélectrique de 34 MW au fil de l'eau de Kinguéle Aval. Situé sur la rivière Mbei, à 100 km à l'est de Libreville, le projet hydroélectrique de Kinguéle Aval fournira environ 13% des besoins en électricité de Libreville. Cette centrale contribuera au remplacement de capacités thermiques existantes et permettra d'économiser plus de 150 000 tonnes d'émissions de CO² par an.

Meridiam détiendra 60% de la société de projet hydroélectrique de Kinguéle et son partenaire FGIS en détiendra 40%. Le projet Kinguéle Aval, d'un montant de 150 millions d'euros, devrait être financé à 75 % par les principales banques de développement en Afrique et dans le monde, notamment la Société financière internationale (SFI), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) et la Banque islamique de développement (BID).

Ce projet contribuera ainsi à la réalisation de certains objectifs des Nations Unies en matière de développement durable : construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable qui profite à tous et favorise l'innovation (ODD 9), fournir une énergie abordable et propre (ODD7) et promouvoir le travail décent et la croissance économique pour tous (ODD8).

72 Le Transgabonais est un chemin de fer à vocation essentiellement minière et de transport de marchandises, assurant le transport de grumes et de minerai de manganèse.

étrangères implantées dans le pays. A titre d'exemples de partenariats, l'Etat gabonais est un actionnaire à hauteur de 35% à Rougier Afrique International, principal concessionnaire de permis forestiers dans le bassin du Congo. Cette participation permet au Gabon d'avoir une minorité de blocage, mais également de garder la main sur les initiatives prises dans ce secteur. Il possède également 35,4% des parts d'actions à la filiale Gabonaise d'ERAMET (producteur de manganèse) : COMILOG. De plus, l'Etat Gabonais et le groupe OLAM ont mis en place depuis 2011 une joint-venture GSEZ (OLAM 40%, République Gabonaise 38,5%, AFC 21%) dont les activités sont dans : L'industrie du bois (la zone de Nkok), les infrastructures (construction-aménagement d'un port de commerce et d'un terminal minéralier), le secteur aéroportuaire et l'agro-industrie.

En effet, le développement des partenariats avec les entreprises étrangères demeure indispensable pour réunir les financements nécessaires à l'extraction et à la valorisation locale, ainsi qu'à l'extension des infrastructures. Ils permettraient de faciliter la commercialisation extérieure et l'importation de technologies. Ces partenariats devront viser la mobilisation de moyens financier importants, mais aussi le développement des relations économiques des grandes entreprises étrangères avec le reste de l'économie et les PME-PMI.

Toutefois, pour le FMI, malgré les progrès récents pour renforcer le cadre institutionnel, la participation du secteur privé au financement des infrastructures publiques se réalise dans des conditions risquées pour l'Etat Gabonais. Si le cadre juridique et la présence de régulateurs encourage la concurrence pour les grands marchés d'infrastructures, celle-ci est en pratique limitée et les régulateurs ne remplissent pas leur rôle ou n'en n'ont pas les moyens.

Le cadre de gestion des PPP, encore récent, n'est ni complet ni pleinement opérationnel.

L'état devrait donc jouer pleinement son rôle au Gabon

au risque se retrouver complètement englouti par ces partenariats.

Tenant compte de la croissante importance de l'instrument de PPP au Gabon il conviendrait d'accélérer les réformes prévus pour assurer la concurrence sur les marchés d'infrastructures et mieux encadrer et contrôler le recours aux PPP. Si la création de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) représente un progrès, plus de 70 % des marchés publics restent attribués par entente directe. Parallèlement, l'accès aux informations sur la gestion des investissements est difficile. Il n'existe en effet pas de liste exhaustive des grands projets d'investissement, les études sont peu nombreuses et les critères de sélection des projets ne sont pas connus (PEFA 2017). La mise en place du Plan d'Investissement Public (PIP) unique pourrait structurer l'approche du Gouvernement pour prioriser et sélectionner les projets à financer moyennant des PPP.

3.2.6 Mobilisation des acteurs non-commerciaux

La société civile joue un rôle important pour atteindre les ODD au Gabon. Par exemple, l'ONG CENAF est mandatée pour promouvoir le rôle de la femme dans les institutions de gouvernance du Gabon ainsi que son économie. En renforçant les capacités des ONG féminines elle contribue ainsi à l'ODD 1 (réduction de la pauvreté) et l'ODD 5 (l'égalité de sexe).

En ce qui concerne l'agenda de l'économie verte et bleue les ONGs réalisent deux fonctions spécifiques. D'une part elles réalisent un rôle de surveillance, contrôle et d'accompagnement du Gouvernement en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs environnementaux et sociaux. D'autre part elles considèrent pouvoir offrir un appui technique (connaissance de la ressource, le suivi et évaluation, formation, etc.) complémentaires aux besoins des autorités concernées.

En ce moment, cette contribution des ONGs

à la préservation environnementale n'est pas pleinement réalisée. Les principaux problèmes cités incluent les difficultés d'obtention de financement, le manque de dialogue entre tous les acteurs concernés (publics et privés), ainsi que le partage de données entre les administrations et *également avec les ONGs*.

Cependant, le Gabon est riche de plusieurs exemples qui démontrent qu'il est possible d'exploiter durablement ses atouts environnementaux tout en créant des moyens de subsistance pour les populations locales. C'est le cas de l'initiative pour l'huile de palme durable au Gabon qui intègre OLAM, le Gouvernement et les ONG, tel que Brainforest. Un autre exemple est l'arrêt des activités forestières à la Lopé qui a entraîné la création des 13 parcs nationaux.

Une contrainte majeure concerne les capacités limitées des institutions environnementales au Gabon qui compliquent l'application efficace des dispositifs environnementaux existants. Le manque de moyens et de ressources humaines dans le secteur de l'environnement se traduit en des soucis de corruption dans les administrations sectorielles ; le manque d'études d'impacts pour avoir une meilleure appréciation des lois prises, manque de capacité d'aller sur le terrain, l'insuffisance de statistiques sociologiques disponibles et récentes, etc.

Pour aller de l'avant, il consisterait donc en premier lieu d'assurer la mise en œuvre du cadre législatif actuel, par exemple en développant des textes d'application pour détailler la mise en œuvre des lois existantes. L'implication judicieuse des ONGs dans la gouvernance environnementale pourrait palier certaines lacunes de capacités techniques et de surveillance des autorités gabonaises en appui à cette mise en œuvre.

A cet effet, les autorités pourraient considérer l'établissement d'une plate-forme nationale de concertation 'technique' entre tous les acteurs concernés (Gouvernement,

privé, ONG et partenaires de développement). Cette plateforme servirait pour l'échange d'informations, le partage des connaissances et la facilitation des partenariats entre le Gouvernement, le secteur privé et les OSC. Une telle plateforme n'existe toujours pas, malgré les engagements de l'Etat pris en Décembre 2017. Le Conseil National Climat qui incorpore différents acteurs concernés à un rôle plutôt politique que technique.

Concernant le financement des secteurs des ONG, le budget prévoit une dotation aux ONG qui sont légalement reconnues et qui ont le statut de partenaire du gouvernement.

Cependant, les ONGs dénotent plusieurs défis qui compliquent leur fonctionnement et financement. Le processus de reconnaissance légale des ONG par le ministère de l'Intérieur est lourd. Seul une minorité des ONGs parvient à se faire reconnaître. Celles qui ne le sont pas continuent leurs activités, mais sans la possibilité de prétendre au financement du budget ou les partenaires techniques et financiers. Les ONGs reconnues sont tenues de présenter un rapport d'activité annuel au ministère de tutelle (sectorielle) correspondant. Cependant ces informations ne sont pas centralisées par le ministère de l'intérieur, ce qui rend impossible une vision actualisée du secteur, ainsi que son financement et contribution aux ODD. Avant, ces informations étaient présentées en annexe dans la Loi Des Finances. Cette pratique pourrait être réinsérée afin d'augmenter le suivi, la transparence et la reddition des comptes en matière de financement de la société civile par l'état Gabonais.

Le manque de professionnalisation des ONG contraint fortement leur accès au financement. Souvent, les ONG ne répondent pas aux critères fiduciaires des PTFs en matière

⁷⁴ Par exemple, le Gabon n'ayant pas de bateaux, les autorités gabonaises n'ont pas la possibilité d'aller surveiller ce qui se passe en haute mer.

⁷⁵ Par exemple : des études d'évaluations d'impacts biaisées en faveur de certains forestiers.

de suivi et redditions de compte. Pour cela, Il serait nécessaire de modifier la Loi 35/62 concernant les ONG afin d'y insérer des obligations légales qui pousseraient les ONGS à se professionnaliser et s'organiser davantage. Ces obligations légales doivent être en ligne avec les critères de sélection des appels d'offre des PTFs. Ainsi la professionnalisation de ONGS les permettrait d'agir davantage en tant qu'exécuteur de projets des PTFs et des autorités Gabonaises. Ceci devrait aussi mener à la consolidation du secteur des ONGs en vue d'avoir moins d'ONG, mais avec plus de moyens et capacités, afin d'éviter l'actuel saupoudrage du financement public dédié à la société civile.

Afin d'appuyer les activités des ONG il est donc nécessaire de concevoir des solutions pour faciliter l'accès au financement des ONG locales. Il est très difficile pour les ONG locales de capter des financements internationaux, suite au statut de pays à revenu intermédiaire du Gabon, ainsi que des procédures compliquées et lourdes des bailleurs de fonds. Le mécénat d'entreprise pour les ONG est relativement peu connu au Gabon et pourrait être une source de financement alternative à explorer pour les OSC locales.

Pour renforcer davantage l'impact de l'écosystème globale favorable à la femme au Gabon, il serait nécessaire aussi d'intégrer des mesures de discrimination positive pour l'épanouissement des associations féminines dans les programmes et mesures officiels d'appuis économiques. Une autre approche consisterait d'insérer des quotas dans les cahiers de charges des marchés publics pour permettre aux femmes entrepreneurs d'y participer.



SUIVI, CONTRÔLE ET TRANSPARENCE

4. SUIVI, CONTRÔLE ET TRANSPARENCE

En surveillant la fourniture et l'utilisation des ressources financières et autres, les Gouvernements peuvent suivre les progrès et tirer des leçons pour la conception et la mise en œuvre des politiques. Le suivi et l'examen jettent également les bases d'une plus grande responsabilité et fournissent une base pour un dialogue transparent entre les Gouvernements, les partenaires et les autres parties prenantes concernées.

4.1 LE SUIVI ET CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES

Les informations et constats dans cette section reposent principalement sur les études de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International concernant la gestion des finances publiques (PEFA, 2017), la revue des dépenses publiques (Banque Mondiale, 2019) et la revue de l'efficacité de l'investissement public (FMI, 2020).

Les points forts du système de GFP au regard de l'objectif de discipline budgétaire reposent sur la documentation budgétaire, le processus de préparation du budget, la prévision et le plafonnement des dépenses à moyen-terme et la gestion de la dette. L'élaboration du budget suit un calendrier rythmé par les discussions entre le Ministère du budget et les ministères sectoriels, permettant de déposer le projet de loi de finances dans des délais garantissant un examen approfondi du Parlement. Le budget qui lui est présenté est plus lisible et enrichi, grâce à la présentation par programme et à la production des PAP et les RAP, et de nouvelles annexes introduites par la LOLFEB. Les conférences budgétaires peuvent s'appuyer sur des prévisions et des plafonds de dépenses à moyen-terme clairs et connus au début du cycle de préparation du budget. Enfin, la gestion de la dette est robuste, reposant sur la production de données complètes et actualisées et sur l'action d'une direction unique. (FMI, 2017 PEFA)

En revanche, les insuffisances du contrôle et de l'exécution des dépenses et des recettes, ainsi que l'absence de maîtrise des risques budgétaires créent des écarts par rapport à la trajectoire initiale fixée. La faiblesse du contrôle interne, qui s'appuie en dépenses sur un cadre juridique encore non stabilisé et de manière générale ne développe pas d'approche basée sur les risques ou sur des procédures systématisées, se traduit par des pratiques dérogatoires. Le suivi des arriérés en particulier est préoccupant : leur évaluation précise reste impossible, d'autant plus que tous ne sont pas enregistrés dans les comptes. L'audit interne et l'audit externe restent encore trop centrés sur des contrôles de conformité, sans suivi de leurs recommandations pour influencer sur les pratiques. De fait, indépendamment de l'effet constaté des chocs économiques, la composition des dépenses en exécution s'écarte considérablement des prévisions, elles-mêmes peu alignées avec les budgets à moyen-terme (FMI 2017).

Aussi, la qualité des données sur les dépenses est mitigée. Le pays ne dispose pas encore d'un système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) qui fonctionne dans son intégralité et les données sur les dépenses et le budget sont réparties entre plusieurs plateformes informatiques distinctes de la Trésorerie. Chacune de ces plateformes enregistre uniquement des données pour une partie de la chaîne d'exécution des dépenses et n'inclut pas les dépenses des administrations locales ni des comptes spéciaux (Banque Mondiale, 2017)

4.1.1 Contrôle interne

Plusieurs organes à vocation interministérielle sont impliqués dans le contrôle interne et l'audit interne de la gestion publique financière.

La Direction du contrôle interne et du contrôle qualité de la DGBFIP apporte son appui à l'ensemble des organismes publics pour le gérer et l'améliorer. Deux administrations interviennent par ailleurs dans le cadre de l'audit interne, le Contrôle général de l'Etat et la Direction des audits et de la lutte anti-fraude (DALAF). Le Contrôle général d'Etat, rattaché aux services du Premier ministre, intervient dans le contrôle de l'ensemble des domaines de la gestion des finances publiques. Selon les dispositions du décret no 219/PR/PM du 4 juin 2012 portant création et organisation du Contrôle général d'Etat, il est notamment chargé de « *la mise en oeuvre rigoureuse et efficace des services publics, des finances publiques, du patrimoine des collectivités publiques, ainsi que de la modernisation de l'administration, au moyen de contrôles, d'audits et de conseil* ».

Parallèlement, la DALAF a été créée en 2015 au sein de la DGBFIP pour notamment « *procéder à l'évaluation des politiques publiques à caractère financier ou budgétaire ; auditer et émettre un avis sur les comptes publics des projets financés par les régionaux dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale ; contrôler et évaluer la performance de l'ensemble des dispositifs mis en place par les services compétents pour s'assurer de l'exhaustivité des ressources publiques ; améliorer la connaissance des fraudes ayant un impact sur les finances publiques.* »

Cependant, le FMI (2017) note que les dispositifs de contrôle interne doivent intégrer les opérations de surveillance des différentes entités autonomes rattachées à l'administration centrale. En l'absence de système organisé de remontée d'informations de la part de ces entités, toute volonté de contrôle demeure inopérante. En l'absence de texte et démarche spontanée, les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics ne sont soumis à aucun contrôle formel. A l'exception près du FGIS qui initie depuis peu une veille sur les principales entreprises détenues par l'Etat gabonais, sans toutefois jouer son rôle de tutelle, aucun contrôle n'est réalisé auprès

des établissements publics et collectivités territoriales.

4.1.2 Contrôle externe

Le contrôle externe de la gestion des finances publiques est assuré par la Cour des comptes et le Parlement. Selon la Constitution, La Cour des comptes « assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances ». La LOLFEB prévoit également que le rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution des lois de finances s'accompagne d'une certification de la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'Etat. La Cour doit aussi évaluer l'efficacité socio-économique des programmes budgétaires, l'efficacité de leur gestion, et la qualité de service qui leur est associée. Les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat peuvent enfin s'appuyer sur la Cour pour entreprendre toute investigation et enquête relatives à l'exécution des lois de finances.

Les mécanismes nécessaires sont en place pour assurer une utilisation efficace des ressources publiques. Le Parlement du Gabon examine et discute une évaluation détaillée des recettes et des dépenses, bien que cette évaluation se limite à un seul exercice budgétaire. De plus, les recettes perçues sont transférées assez rapidement au compte unique du Trésor. L'examen des rapports par le Parlement n'est pas approfondi et aucune recommandation n'est formulée. Leur suivi des mesures d'amélioration prises par le Gouvernement est inexistant (Banque Mondiale, 2017).

Cependant Les audits internes et externes sont encore trop axés sur le contrôle de conformité, et les recommandations n'influencent pas correctement les pratiques futures. Même en l'absence de chocs économiques, la composition des dépenses exécutées s'écarte souvent beaucoup des allocations budgétaires initiales, qui à leur tour ont tendance à ne pas concorder avec le cadre de dépenses à moyen terme (Ibid.).

4.2 SUIVI DES RESULTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place du PAP et du RAP pourrait améliorer de manière considérable la prestation de services publics. Depuis 2015, la présentation et l'exécution du budget axées sur les programmes ont contraint les autorités à structurer leur stratégie de service public en fonction d'objectifs soutenus par des indicateurs mesurables.

Cependant, l'information sur les résultats obtenus n'est pas fiable ou incomplète, et très peu accessible. Malgré le progrès que représente la reddition accélérée des états financiers annuels, dont le format répond aux standards les plus avancés, les limites à l'intégrité des données financières ne permettent pas de disposer d'une image fidèle des résultats financiers. De plus, il n'existe pas de remontée d'information systématique et organisée venant des unités délivrant les services au niveau déconcentré ou bien des opérateurs de l'Etat. Les décideurs n'ont donc pas une vision claire de la qualité des services effectivement rendus, tandis que les citoyens eux-mêmes accèdent difficilement à l'information budgétaire, publiée tardivement (FMI, 2017).

L'architecture institutionnelle de mise en œuvre des ODD reste dans sa phase de démarrage au Gabon. Des activités de sensibilisation au sein de l'administration publique ont été menées en 2016 et 2017 afin de familiariser le personnel avec la vision et les objectifs de chacun des agendas, 2030 de l'ONU et 2063 de l'Union africaine. Cependant, ce n'est qu'en 2019 qu'un Comité National de Suivi de la mise en œuvre conjointe des Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine a été mis en place. Ceci a permis d'entamer le processus d'actualisation du PSGE intégrant les ODD et l'agenda 2063 de l'Union africaine. Une première évaluation de la mise en œuvre des ODD a été produite en 2020 moyennant un processus participatif. L'absence d'un suivi systématique des avancés des ODD au Gabon

est une contrainte majeure pour l'établissement d'un CNFI. L'insuffisance d'informations recueillies par les systèmes de suivi qui s'ensuit n'est donc pas en mesure d'éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques financières pour des flux financiers spécifiques. L'absence de suivi en cours d'exercice, par exemple, ne permet pas non plus un pilotage fin de la stratégie d'exécution. En conséquence, les ajustements sont nombreux en cours d'exercice et réalisés actuellement sans appliquer les règles prévues par la LOLFEB pour encadrer les mouvements de crédits (FMI, 2017). La gestion plus efficace des ressources financières limitées dans les domaines sociaux nécessite des données de meilleure qualité pour des prises de décision mieux informées.

La faiblesse de l'écosystème des statistiques et contraint significativement les efforts de suivi et contrôle (box 6). Sur l'ensemble des indicateurs des ODD seulement 40% des indicateurs retenus ont été renseignés (Nations Unies, 2020). D'une manière générale, les données de routine manquent dans plusieurs domaines comme l'éducation, l'accès à l'habitat et certains actes de la santé. Il reste néanmoins que des efforts devront être consentis pour résorber ce gap de données. Au sein des ministères, les directions en charge des statistiques restent cloisonnées et ne communiquent pas sur leurs données, ni travaillent suffisamment avec la Direction de la statistique pour s'accorder sur les méthodologies et les modalités de diffusion des données. Ces données de routine sont à valoriser pour limiter le coût des enquêtes et disposer de bases de données régulièrement alimentées (Nations Unies, 2020).

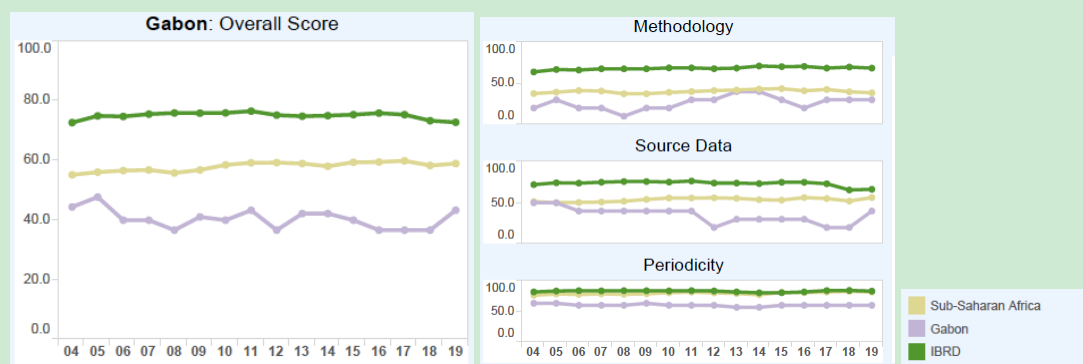
Aucune stratégie n'a été mise en œuvre pour s'assurer de l'utilisation des données venant des sources privées. La législation ne s'y est pas encore conformée (Nations Unies, 2020).

Encadré 7 Ecosystème des statistiques au Gabon

Depuis sa création en 2011, la Direction Générale de la Statistique (DGS) peine à accomplir sa fonction d’informer les décisions publiques moyennant des statistiques précises. En ce qui concerne la gestion des finances publiques l’information financière est souvent peu fiable, incomplète et difficilement accessible, suite à l’exactitude et l’exhaustivité limitées des données financières sous-jacentes (Banque Mondiale, 2017). Dans le secteur de la santé, par exemple, bien que des systèmes d’information institutionnels existent, ceux-ci ne produisent pas de données suffisantes. Un autre exemple concerne l’utilisation de références obsolètes pour les comptes nationaux et les statistiques des prix. Par ailleurs, le manque d’enquêtes sur l’agriculture ou de recensements récents a limité la capacité du pays à produire des statistiques économiques fiables.

Selon Open Data Inventory, La couverture et l’ouverture des statistiques sociales, économiques et environnementales fournies par le bureau national des statistiques sur leur site web est limitée. En 2017 le score du Gabon était de 17,3, positionnant le pays à la 168^{ième} place sur 180 pays.. La capacité de production de statistique est faible et en-dessous des pays pairs (**Figure 59**).

Figure 59 Capacité de production de statistique du Gabon



Source: Banque Mondiale

Afin de remédier à cette situation, en 2017, la Banque mondiale a approuvé un prêt de 50 Millions de US\$ alloué au Gabon en guise d’assistance technique pour renforcer le Système Statistique National (SSN). Le projet de développement de la statistique au Gabon doit combler le manque de données clés, tout en améliorant la production et les pratiques de diffusion des statistiques. Il permettra une meilleure prise de décision sur la base d’éléments probants ainsi qu’à de meilleurs résultats sur le plan du développement.

A l’issu de ce projet, les réalisations suivantes ont été obtenues : Collecte des données de l’Enquête Gabonaise pour le suivi et l’évaluation de la Pauvreté (EGEP), Actualisation des Comptes Nationaux définitifs de 2010 à 2016, Rénovation de l’Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), Analyse des données et publication du rapport de l’EGEP.

Source : Banque Mondiale

4.3 TRANSPARENCE ET ACCÈS À L'INFORMATION

L'information sur la performance se situe à un niveau de pratique avancée grâce à la budgétisation par objectif de programmes. Néanmoins, si l'information budgétaire s'enrichit, son accès au public est trop tardif. L'application effective de la classification budgétaire, telle qu'elle est prévue par le nouveau cadre juridique en vigueur, doit aussi encore progresser. Enfin, les opérations non comptabilisées sont encore très importantes, la connaissance des risques budgétaires liés aux établissements et entreprises publiques très limitée, et les relations avec les collectivités locales ne permettent pas d'insérer leurs opérations de manière optimale dans la politique budgétaire de l'Etat (FMI, PEFA 2017)

Les agences d'exécution ne fournissent pas systématiquement un retour d'informations structuré. Les décideurs politiques ne disposent pas d'une évaluation claire et actuelle de la qualité du service, tandis que les citoyens ont du mal à accéder aux informations budgétaires en temps voulu (Banque Mondiale, 2017).

Après avoir perdu le statut de 'candidat' à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2013, le Gabon s'est décidé fin 2020 à entamer une approche afin de réintégrer l'ITIE. Le retour au sein de l'ITIE contribuerait à la bonne gouvernance et la transparence du secteur des industries extractives, à l'amélioration du climat des affaires et à l'intéressement de plus d'investisseurs. La société civile pourrait jouer un rôle d'appui clés pour accélérer le processus.

4.3.1 Une participation du public à la gestion budgétaire mitigée par le manque d'accès à l'information

La participation du public à la gestion du budget se limite à son information, qui demeure faible. Outre leur représentation par le pouvoir législatif et par le Conseil économique

et social, les citoyens ne sont associés à la gestion des finances publiques que par l'information qui leur est communiquée sur les sites Internet institutionnels ou dans la presse. Malgré le progrès que représente la budgétisation par objectifs de programme pour rendre les documents plus lisibles et exhaustifs, l'accès à cette information est parcellaire, comme le montre l'analyse de l'indicateur PI9 sur l'accès du public aux informations budgétaires. (Ibid.)

Aucun mécanisme n'est en place pour permettre au public de participer directement à la gestion budgétaire. La participation du public se restreint à leur représentation dans le corps législatif, et les informations publiques portant sur les questions de budget se limitent aux sites Web du Gouvernement et aux articles de presse. En 2016, le taux d'accès à Internet au Gabon était d'environ 10 %, soit 181 604 personnes sur une population d'environ 1,8 million d'habitants. Alors que l'approche de budgétisation par objectifs de programmes a rendu les documents budgétaires plus compréhensibles et complets, l'accès du public aux informations budgétaires reste limité. (Ibid.)

4.3.2 L'absence de transparence des modes de gestion des marchés publics

La gestion des marchés et des investissements publics ne s'effectue pas de manière suffisamment transparente, ce qui nuit à la prestation de services. La création de l'Agence de régulation des marchés publics est une avancée positive, mais plus de 70 % des marchés publics sont encore conclus à travers une sélection par entente directe. De plus, l'agence n'est pas encore totalement opérationnelle, ce qui entrave son aptitude à renforcer la redevabilité dans la chaîne de passation des marchés. En outre, les informations sur la gestion des investissements sont restreintes :

il n'existe pas de liste exhaustive et consolidée contenant les principaux projets d'investissement, peu d'études sont réalisées et les critères de sélection des projets ne sont pas publiés.



**CONCLUSIONS CONCERNANT
LES PRINCIPALES CONTRAINTES
AU FINANCEMENT DU
DEVELOPPEMENT**

5. CONCLUSIONS CONCERNANT LES PRINCIPALES CONTRAINTES AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Contexte et priorités de développement durable

La situation économique du Gabon est tributaire de la demande des principaux pays importateurs de ses principaux produits d'exportation que sont le pétrole, le manganèse et le bois. Cette dépendance influence fortement les finances publiques. Depuis 2019, la COVID-19 a vigoureusement impacté l'économie et le social. La croissance économique pourrait chuter de 3,4% en 2020.

La pandémie de la COVID-19 a mis en relief, voire amplifié, les contraintes structurelles qui existaient avant son avènement, y compris la faiblesse de la planification, la fragilité de la gestion macroéconomique et le manque d'efficacité des investissements publics qui sont, par ailleurs, toujours utilisés comme variable d'ajustement. Il en est de même des dysfonctionnements dans les allocations des ressources (publiques et privées), ce qui ne permet pas à l'économie gabonaise de réaliser tous ses avantages comparatifs afin de se diversifier et de monter en gamme, seule issue pour renforcer la résilience aux chocs exogènes (PNUD, 2020).

La transformation économique demeure lente et tributaire du recyclage des surplus des revenus pétroliers. Cette situation n'a pas encore permis de diversifier les allocations d'investissement public et privé dans les secteurs où le Gabon dispose d'avantages comparatifs. La part de l'économie verte (agriculture, forêt, éco-tourisme etc.) est très faible, avec seulement 3% des allocations de capital. Du fait de l'exode rural et du vieillissement de la population rurale, l'agriculture ne capte que 1% du facteur travail (PNUD, 2020).

Le Gabon reste encore peu attractif du fait de l'étroitesse du marché intérieur, la lourdeur des procédures administratives,

la faible productivité du travail, les coûts de production élevée, une main-d'œuvre rigide et insuffisamment qualifiée, et la faiblesse des infrastructures. Ces multiples obstacles structurels signalent que de réformes concertées, avec tous les acteurs concernés et ciblés selon les besoins spécifiques des secteurs concernés, seront nécessaires afin de surmonter ces obstacles structurels. Par exemple, l'essor de l'éco-tourisme souffre de barrières importantes au-delà des manques de financement : i) faible capacités d'accueil et d'offre touristique ; ii) coût du capital élevé. Il affecte la rentabilité et perturbe le renforcement des capacités hôtelières ; iii) le transport aérien agit sur les flux touristiques à la fois par les tarifs et par les capacités de l'offre ; iv) le coût et la piètre qualité des infrastructures routières vers l'intérieur du pays, de la fourniture d'électricité sont également des facteurs qui handicapent le développement du tourisme.

Malgré son classement parmi les PRITS, le Gabon reste fortement contraint par ses indicateurs sociaux qui sont caractéristiques de ceux des PMA. De très fortes disparités en matière de pauvreté existent entre provinces. L'inégalité impacte le progrès en matière de développement humain. Le bilan des ODD fait en 2019 a mis en avant des progrès notoires et confirmé que les efforts consentis par le passé doivent être amplifiés dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale.

Face à ce contexte macro-économique et social compliqué, le Gabon se trouve devant le triple défi de stimuler, diversifier et partager la richesse nationale tout en rationnant l'exploitation de ses ressources naturelles et en préservant l'environnement. Relever ce défi

requiert une vision commune du développement durable, basée sur une approche holistique et plurisectorielle qui intègre à la fois une volonté de préservation de l'environnement ainsi que les objectifs de développement socio-économique.

Sans une planification et une atténuation minutieuse, les activités de développement lancées pour soutenir la diversification économique et l'amélioration de la sécurité alimentaire au Gabon pourraient entraîner des taux élevés de déforestation, de destruction d'habitats, d'insécurité nationale, d'extinction élevée des espèces et de déstabilisation des moyens de subsistance des communautés dépendant des forêts.

Depuis 2010, les priorités nationales de développement du Gabon sont portées par le Plan Stratégique Gabon Emergent, un ensemble d'orientations stratégiques mettant en œuvre la Vision souhaitée d'un Gabon émergent à l'orée 2025. Cependant sa mise en œuvre souffre d'un manque systématique d'alignement entre les priorités de développement exprimées au niveau national, l'évolution des politiques nationales et, en particulier, les flux financiers et les investissements du budget national; le manque de programmation et de budgétisation nationales basées sur les ODD; l'absence de vision globale de l'investissement public; et le décalage spécifique entre la vision du «Gabon Vert» dans le PSGE et les schémas actuels d'investissements publics et privés, notamment à partir du budget national.

Les différentes stratégies de développement sectorielles et environnementales issues du PSGE dénotent la volonté au plus haut niveau de l'Etat afin de diversifier les sources de croissances économiques, réduire les inégalités, etc. Cependant, l'absence d'une politique globale de mobilisation des financements qui s'intègre dans ces stratégies nationales de développement complique leur mise-en-œuvre.

Les capacités de mise en œuvre des politiques doivent cependant aussi être renforcées pour assurer une présence effective de l'administration publique dans tous les pans de l'affectation des terres, de la certification des forêts et de l'évaluation de la gestion des ressources naturelles (NATIONS UNIES, 2020).

A cela s'ajoute la nécessité de procéder à l'évaluation continue du bilan carbone du Gabon, dans la perspective des négociations et arbitrages internationaux. Le Gabon dispose d'un potentiel d'atténuation et de capacité d'absorption des émissions de gaz à effet de serre produits par les pays développés. Ses avantages comparatifs sont à ce jour sous-exploité d'un point de vue de potentiel de mobilisation de financement.

Besoins de financement pour atteindre les priorités de développement durable

La Vision du Gabon Emergent à l'horizon 2025 ne s'appuie pas sur des estimations des besoins de financement pour sa réalisation. Les plans opérationnels ainsi que leurs déclinaisons en programmes et actions ne spécifient pas non plus leurs coûts. Le Plan de Relance Économique (PRE) triennal 2017-2019 fait mention d'un programme triennal d'investissement reposant pour une large part sur l'investissement privé dans le cadre de partenariats publics privés à développer.

Les besoins d'investissements pour atteindre les objectifs nationaux liés à l'environnement, établis principalement dans le 'Plan Opérationnel Gabon Vert' (2015), ne sont pas chiffrés non plus. Le POGV ne spécifie pas les contributions financières attendues de ces différents partenaires publics et privés. Malgré le manque de détail, les besoins de financement sont clairement importants à travers les trois domaines de développement durable – social, économique et environnemental.

Cartographie des financements

Historiquement, le financement du développement au Gabon repose principalement sur les recettes publiques, l'investissement privé et les investissements directs étrangers (IDE). Cependant, les recettes publiques et l'investissement privé national sont en déclin structurel. Cette tendance se traduit par une stagnation du financement au développement en pourcentage du PIB, ainsi que la croissante dépendance des flux de financement internationaux.

Ce contexte marque deux priorités pour la mise en œuvre d'une stratégie de financement de développement qui devrait en premier lieu i) limiter la dépendance des flux internationaux en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources domestiques ; et en second lieu ii) maximiser l'alignement et les contributions des investissements privés sur les priorités de développement durable et les ODD du Gabon.

Flux de financement publics

Le contexte au Gabon est marqué par des contraintes budgétaires importantes. Les faibles volumes de collecte de recettes limitent les ressources disponibles pour que le Gouvernement investisse dans son plan national de développement. L'accroissement récent du niveau de la dette, provoquée par un recours accru aux emprunts, a entraîné une augmentation des paiements d'intérêts. La marge de manœuvre pour financer les déficits budgétaires moyennant l'emprunt est limitée suite à l'impact conjoncturel de ces emprunts liés aux financements des mesures d'appui anti-covid-19.

En conséquence, l'accroissement des paiements des intérêts dus depuis le début de la crise du pétrole réduit l'espace budgétaire des dépenses sociales et des investissements publics. Dans ce contexte d'espace budgétaire réduit il est d'autant plus important d'assurer l'impact maximum des investissements publics afin d'établir les

fondements nécessaires à la diversification économique sur le moyen terme, ainsi qu'assurer un ciblage effectif des dépenses sociales afin de protéger les ménages pauvres et vulnérables des conséquences néfastes de la pandémie.

Cependant, malgré les importantes avancées faites dans l'amélioration de la gestion des finances publiques, les structures du système restent fragiles. Ces faiblesses de gestion des finances publiques risquent de saper les efforts de financement d'une reprise post-COVID-19 plus résiliente et inclusive.

La dépendance des finances publiques des revenus issus du secteur pétrolier et le secteur non-pétrolier de la commande publique représente un risque majeur et qui explique la vulnérabilité des flux de financement du Gabon aux chocs externes. En raison de la volatilité des recettes pétrolières, la viabilité budgétaire repose sur une meilleure mobilisation des recettes hors pétrole.

Une contrainte fondamentale aux efforts de diversification économique est la faible efficacité de l'investissement publique. Le Gabon présente une corrélation sensible entre son niveau d'investissement public avec la situation économique. En plus, l'investissement public n'a pas d'effet d'entraînement sur celle de la croissance. La phase de planification des investissements est éclatée : aucun acteur ne dispose d'une vision consolidée, précise et chiffrée des investissements et activités qui participent à l'atteinte des objectifs stratégiques. De ce fait l'articulation entre la planification nationale et sectorielle, de même qu'entre les différentes entités publiques, n'est pas assurée et l'information relative à l'investissement n'est pas consolidée.

La communauté des bailleurs joue un rôle croissant dans le financement du développement au Gabon. Cependant, le faible taux d'absorption de l'APD du Gabon représente un goulot d'étranglement, notamment im-

putable à la faible harmonisation et à l'insuffisance de dialogue sur les interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Contrairement à d'autres PRITS les AFO au Gabon ne marquent pas d'augmentation substantiels. Une plus grande mobilisation des AFO dépendra de l'amélioration du climat des affaires du pays.

Flux de financement privés

Le Plan de Relance de l'Économie (2017-2019) avait consacré le secteur privé comme l'un des leviers de la transformation économique et social du Gabon. Cependant, le secteur privé du Gabon, principalement composé de PME, n'est connu que de manière approximative. Ce qui limite l'efficacité et le ciblage des politiques de renforcement du secteur privé.

La forte augmentation du crédit donné par les institutions financières ne se traduit pas forcément en plus de financement pour les PME ou pour les secteurs économiques prioritaires. Les banques ont tendance à privilégier les grandes multinationales au détriment des petites entreprises locales. Le manque de garanties (e.g. titres fonciers), la faible éducation financière et les taux d'intérêts élevés entravent l'accès des PME aux crédits. Ces difficultés sont d'autant plus pertinentes dans les zones rurales et le secteur agricole. Malgré cela, le Gabon n'a pas à ce jour mis en place des alternatives de crédit subventionné pour les secteurs à forts potentiels.

L'intermédiation bancaire est limitée et le faible taux de bancarisation affecte le recours au crédit et, par ricochet, l'investissement privé domestique. Cependant, le nombre de comptes mobile money est largement supérieur aux comptes bancaires traditionnels, offrant une opportunité d'accélérer le déploiement plus large de la finance numérique au service du développement durable, grâce à l'innovation de marché et à la coopération internationale¹⁹. La microfinance, qui

demeure encore en grande partie informelle et non-règlementée, est en plein essor.

La volonté d'impulser une croissance forte et durable a suscité des initiatives particulières tournant autour de la promotion de la bonne gouvernance et d'amélioration du climat des affaires, l'assouplissement des codes d'investissement sectoriels et l'amélioration du cadre général des affaires. Le développement de la ZERP de Nkok **démontre qu'il est possible de développer des filières économiques à fort avantage comparatif et générer de la valeur ajoutée moyennant la transformation locale**. Reste cependant le défi d'émuler cette approche pour les autres secteurs prioritaires du Gabon vert, tels que l'agriculture, l'agro-business, etc.

Les flux d'IDE ont marqué une forte tendance à la hausse au cours des dernières années. Cependant, ils se limitent encore trop aux secteurs des ressources extractives. Ils ne peuvent donc pas jouer un rôle moteur dans la diversification économique et le financement des filières du Gabon Vert.

Faute de moyens, l'État dépend largement des financements privés pour se doter des infrastructures, notamment moyennant les Partenariat Public Privé (PPP) Il serait important d'assurer la concurrence sur les marchés d'infrastructures et de mieux encadrer et contrôler le recours aux PPP, ainsi que l'alignement du cadre PPP sur les priorités de développement durable du pays.

Flux de financement vert

Il est difficile d'établir une cartographie exhaustive et détaillée des flux de financement publics et privés liés à l'environnement et le climat au Gabon. Bien que disposant d'une Cellule en charge du suivi des FINEX au Ministère de l'Économie, le Gouvernement ne comptabilise pas toutes les finances publiques vertes de manière centralisée et ne fait pas de suivi systématique des investissements privés liés à l'environnement ou en appui au Gabon Vert.

L'allocation des ressources, publics et privés, ne s'est pas suffisamment faite en faveur des infrastructures et de l'économie verte, constituant ainsi un obstacle à la concrétisation des avantages comparatifs du Gabon et une poursuite du développement du pays.

En effet, la biodiversité exceptionnellement riche du pays, le couvert forestier élevé et le faible taux de déforestation offrent d'énormes opportunités pour la conception et la mise en œuvre de modèles de développement durable innovants. Ces modèles ont le potentiel de diversifier le portefeuille économique du pays et d'améliorer la production de ressources agricoles et extractives, tout en assurant la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique - en minimisant et / ou en évitant les émissions et en réduisant les émissions du secteur forestier grâce à de meilleures pratiques forestières.

L'attraction de l'investissement privé sera centrale pour réussir cette démarche. Cela nécessite d'inspirer confiance au secteur privé national et international afin qu'il investisse dans l'économie verte. Cela passerait par un dialogue public-privé soutenu par des partenariats féconds, un environnement des affaires de qualité et des infrastructures de soutien à l'économie verte. Ainsi que par des engagements écologiques réalistes et vérifiables (bilan carbone) pour créer de la richesse dans les territoires tout en prenant en compte les préoccupations des populations locales (insertion dans des chaînes de valeur incisives, création d'emplois décents, mise en place d'infrastructures économiques et sociales conformes aux besoins locaux etc.).

Suivi, contrôle et transparence

Le contrôle de l'exécution du budget souffre de modes de gestion dérogatoires. Si la prévisibilité est renforcée par la mise en œuvre progressive de la BOP, le contrôle de l'exécution est en revanche affaibli par l'absence de transparence des modes de gestion des

marchés publics passés majoritairement par entente directe.

La comptabilité et le suivi présentent des faiblesses liées à l'intégrité des données et du suivi budgétaire. La fiabilité des informations financières, affectée par la fragilité du contrôle interne, conjuguée à l'absence de suivi sur l'exécution du budget au cours de l'exercice, est un obstacle à un pilotage fin et à l'ajustement des décisions prises. Les agences d'exécution ne fournissent pas systématiquement un retour d'informations structuré.

La mise en œuvre du cadre des dépenses à moyen terme au Gabon n'est pas précédé de conférences programmatiques qui auraient permis des affectations optimales des ressources et des synergies entre les projets. Du coup, les ressources sont uniquement allouées au niveau du programme et non des activités, ce qui complique significativement l'atteinte des objectifs et le suivi des résultats.

L'absence d'un suivi continu et systématique des avancés des ODD au Gabon est une contrainte majeure pour l'établissement d'un CNFI. L'architecture institutionnelle de mise en œuvre des ODD reste dans sa phase de démarrage au Gabon. Cependant, le fait que la budgétisation axée sur la performance soit encore en phase de mise œuvre, représente aussi une opportunité pour introduire des éléments de suivi des dépenses budgétaires liés aux ODD ou simplement aux objectifs environnementaux.

La faiblesse de l'écosystème des statistiques contraint significativement les efforts de suivi et de contrôle. L'insuffisance d'informations recueillies par les systèmes de suivi qui s'ensuit n'est donc pas en mesure d'éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques financières pour des flux financiers spécifiques. Certaines démarches sont en place en ce qui concerne les finances publiques, cependant celles-ci bénéficieraient

d'une centralisation des données, par exemple au Ministère de l'économie.

La participation du public à la gestion du budget se limite à son information, qui demeure faible. Aucun mécanisme n'est en place pour permettre au public de participer directement à la gestion budgétaire. Alors que l'approche de budgétisation par objectifs de programmes a rendu les documents budgétaires plus compréhensibles et complets, l'accès du public aux informations budgétaires reste limité.

⁷⁶ Par exemple, le UNCDF utilise des plates-formes de paiement mobile pour faire progresser l'inclusion financière en reliant l'épargne informelle aux institutions formelles et en tirant parti des modèles de paiement à l'utilisation pour permettre une large gamme de services de base liés aux ODD.

RECOMMENDATIONS



6. RECOMMANDATIONS

Feuille de route CNFI

Cette section compile toutes les recommandations identifiées au cours de l'analyse des flux de financements et tient compte des principales contraintes résumées dans le chapitre précédent. Ces recommandations ont fait l'objet d'une série de dialogue de financement impliquant toutes les parties prenantes du développement durable au Gabon, aussi bien publics que privés (voire Annex 3).

La feuille de route CNFI qui émane de ce processus multipartite représente la vision consensuelle et partagée pour procéder vers l'élaboration d'un CNFI profondément vert et bleu au Gabon. La mise en place d'un tel CNFI permettra aux autorités gabonaises de mieux tirer profit des opportunités de financement existantes et de faire face aux défis de gouvernance qui sont souvent de nature transversale et intersectoriel.

Ce cadre de financement souple et holistique permettra d'intégrer les objectifs de développement durable à long terme, tout en assimilant la problématique de court terme de la relance économique, tel que préconisé par le PAT et le PSGE. Il bénéficiera de la mise en œuvre du PAT en mobilisant des sources de financement innovantes, additionnelles pour combler le gap de financement.

A cet effet, les recommandations s'articulent selon les quatre piliers constitutifs d'un CNFI (Tableau 7). Chaque pilier de la feuille de route CNFI est composé de différents axes d'interventions, formulés de manière à clarifier les résultats escomptés. Chaque axe d'intervention est composé d'une série d'activités qui, dans l'ensemble, permettront de réaliser les résultats escomptés. Ces activités représentent l'ensemble des recommandations qui ont été proposées et retenues par le biais du dialogue de financement.

Chacune des activités a été confiée à un ministère ou à une agence gouvernementale pour assurer son opérationnalisation, aux côtés des principaux partenaires au développement et des agences gouvernementales qui ont exprimé leur intérêt.

Ces recommandations et activités sous-jacentes représentent trois catégories de réformes en matière de faisabilité et d'urgence d'action :

- i. **Réformes et activités qui sont déjà en phase d'exécution ou d'étude dans le cadre des activités du Programme Conjoint²⁰** : La priorité pour ces réformes est d'assurer leur coordination et l'échange d'information efficace avec les parties prenantes concernées. Ces efforts de coordination devront faire l'objet des démarches pour la mise en place du cadre de gouvernance du CNFI.
- ii. **Réformes et activités spécifiques, complémentaires aux réformes en cours dans la sphère des finances publiques** : La priorité pour ces activités est d'en assurer l'ancrage institutionnel concret dans les démarches du PAT, les réformes budgétaires en cours, ainsi que les activités du Ministère de l'environnement et partenaires. Aussi faut-il que ces activités fassent l'objet des discussions entre les autorités gabonaises et les PTFs dans le cadre des appuis budgétaires en lice.
- iii. **Réformes et activités qui ont été proposées et discutées, mais qui nécessiteraient d'être mûries davantage** : La priorité pour ces réformes est de lancer les études de faisabilités et autres pour confirmer la pertinence de ses réformes dans le contexte rapidement évoluant

77 <https://www.jointsdgfund.org/programme/gabon-and-sdgs-beyond-oil-financing-rapid-and-sustainable-transition-brown-green-economy>

du Gabon. Ces études permettront aussi d'identifier dans les détails les étapes de mise en œuvre de chaque activité, ainsi que les besoins d'analyse additionnelles. En second lieu, ces études devraient aussi identifier plus clairement les besoins de renforcement de capacité afin d'articuler une demande officielle aux PTFs.

de gouvernance du PAT, le PSGE et les ODD entre eux. Ainsi, un des résultats forts et immédiat de la mise en place du CNFI est d'appuyer cette nouvelle 'dynamique des ODD' transversale et inclusive au Gabon, sous le leadership de la Primature.

Cadre de gouvernance du CNFI

La mise en œuvre réussie d'un CNFI dépend d'un solide soutien politique et d'une large appropriation nationale. Il précise aussi d'un cadre de gouvernance et de coordination intégrant la Présidence, la Primature, permettant d'engager toutes les parties dans le processus consultatif, initié par les dialogues de financements dans le cadre de ce rapport DFA.

L'approche des autorités quant à la manière dont la surveillance et la gestion d'un CNFI seront intégrées dans les institutions existantes est essentielle. Il détermine dans quelle mesure le CNFI peut devenir un élément de planification et de financement du Gouvernement et dans quelle mesure il peut remplir efficacement les fonctions qui réaliseront sa valeur ajoutée potentielle pour le Gouvernement et ses partenaires.

En effet, l'interdépendance des sujets traités nécessite une coordination forte et un échange organisé des informations, à la fois pour garantir la cohérence d'ensemble mais aussi permettre à chaque direction de progresser dans la mise en œuvre de ses réformes. En l'absence d'un pilotage unifié et inter directionnel, la mise en œuvre des réformes risque de devenir plus difficile, au moment où des actions s'imposent.

La participation assidue du Ministère de l'Économie ainsi que du Ministère de l'Environnement tout au long de l'analyse et des dialogues de financement prouve l'intérêt fort des autorités dans l'approche d'un CNFI. Il est cependant nécessaire de tirer profit de cet élan pour mieux harmoniser les cadres

Tableau 7 Feuille de route pour l'élaboration d'un CNFI « *profondément vert et bleu* »

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RECOMMANDATIONS ET ACTIVITÉS SOUS-JACENTES	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCES				
			2021	2022	2023	2024	2025
STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PUBLICS							
A. Accélération de la mobilisation des recettes publiques domestiques	<p>Mise en place d'un cadre de fiscalité verte :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des finances publiques (fiscalité et dépenses) en lien avec l'économie verte Identification d'options pour renforcer les liens entre les prélèvements verts (déjà en place et futurs) et l'utilisation des impôts 'verts' Dialogue autour des propositions de réformes nécessaires pour la mise en place d'un cadre de fiscalité verte : <ul style="list-style-type: none"> Mesures incitatives pour les investissements destinés à atténuer les émissions de gaz à effet de serre ou à réduire la consommation d'énergie Taxes sur les émissions de CO2 et sur l'utilisation de technologies grandes consommatrices d'énergie. Validation d'une feuille de route correspondante pour la mise en œuvre 	<p>LEAD : DGELF(MER)</p> <p>APPUI : <ul style="list-style-type: none"> UNEP FMI AfD, DG Impôts, PNUD DG Envir. </p>	X		X		

STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PUBLICS

A. Accélération de la mobilisation des recettes publiques domestiques	<p>Lutte contre l'évasion fiscale et les prix de transferts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude pour identifier l'ampleur du problème et les mécanismes d'évasion fiscale au Gabon • Exécution des recommandations des Inspecteurs des Impôts sans frontières (IISF) 	<p>LEAD : DGELF(MER)</p> <p>APPUI : • PNUD • FMI • DG Impôts</p>	X	X			
	<p>Étude sur l'ampleur et les mécanismes parafiscaux au Gabon, ainsi que leur impact sur le développement des secteurs économique vert et bleu</p>	<p>LEAD : DGELF (MER)</p> <p>APPUI : • DG Impôts • PNUD • FMI</p>	X	X			
	<p>Rationalisation des exonérations et dépenses fiscales :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Actualisation des estimations des pertes de recettes attribuables aux incitations fiscales et aux exonérations de droits de douane. o Évaluation du cadre législatif existant et clarifications de la marge de manœuvre pour rationaliser/modifier/éliminer les exonérations fiscales o Cartographie du système discrétionnaire d'incitations fiscales composé de décrets particuliers, d'accords et de conventions <p>• Séquençage des étapes dans une feuille de route pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Création d'une « Unité de Gestion des Exonérations Fiscales », mandaté à réaliser des analyses coûts-avantages périodiques des exonérations fiscales et leur efficacité en matière de mobilisation de financement pour les ODD. o Inclusion des exonérations fiscales retenues dans les Codes des Impôts et des Douanes, ainsi que la nécessité de ratification par le Parlement. o Octroi des incitations fiscales selon des critères transparents de qualification. 	<p>LEAD : DG Impôts</p> <p>APPUI : • PNUD • FMI • DGELF • Cabine MER</p>		X	X	X X X X	X

**STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE :
PRIORITÉS DE FINANCEMENT PUBLICS**

<p>B. Mobilisation des financements climatiques à échelle</p>	<p>Approche stratégique et ambitieuse pour mobiliser à échelle le financement climatique du Fond Vert pour le Climat (FVC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation approfondie des principales contraintes (financières, techniques, juridiques, capacités et de gouvernance) pour : <ul style="list-style-type: none"> o Accélérer le processus d'accréditation de la CDC comme entité nationale au FVC, ainsi que l'identification d'autres candidats potentiels à l'accréditation ; o Mutualiser les efforts entre la CNC et les principales ONGs liés à l'environnement ; o Actualisation du Plan d'Investissement Climat (PIC) pour développer un portefeuille stratégique de projets concrets et bancables pour mobiliser à échelle le financement climatique du FVC • Renforcement des capacités pour répondre aux normes financières, les sauvegardes environnementales et sociales et le genre du FVC. • Identification et incorporation des passerelles institutionnelles entre les différentes mesures et approches existantes au Gabon liées au climat et à l'environnement. • Plaidoyer pour renforcer la dimension régionale des projets du FVC concernant le Bassin du Congo. 	<p>LEAD : CNC APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • WWF • CDC • ONGs Envir. 			<p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p>	
---	--	---	--	--	-------------------	-------------------	--

STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PUBLICS

<p>B. Mobilisation des financements climatiques à échelle</p>	<p>Mise en place d'un marché carbone pour monétiser la séquestration de carbone 'nette' du Gabon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la mutualisation et de la coordination des efforts des acteurs engagés dans la mise en place d'un marché carbone au Gabon (Min de l'environnement, CNPAT, CAFI, Programme Conjoint du Joint SDG Fund) : o Lancement d'une réflexion stratégique pour tirer parti du financement lié à la séquestration du carbone (CAFI et marchés carbone) et mettre en place un mécanisme de financement mixte à grande échelle et durable • Évaluation des besoins de réformes réglementaires, institutionnelles et d'aménagement du territoire pour faciliter l'évaluation continue du bilan carbone du Gabon : o Revue sur l'approche du Gabon depuis 2009 afin d'identifier les faiblesses et opportunités pour accélérer le processus ; o Benchmarking des expériences internationales pour identifier les principaux risques, besoins d'expertise et de capacités institutionnelles ; • Création d'une passerelle de coordination avec l'ANPI pour mobiliser les investisseurs privés envers le développement des marchés carbone au Gabon ; • Endogénéiser le plaidoyer pour mobiliser les acteurs du bassin du Congo envers le développement d'un marché carbone au niveau régional 	<p>LEAD :</p> <p>Min environne- ment</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CNPAT • CNC • CDC • PNUD • BAD • TNC • ANPI 						
			X	X	X			
			X	X	X			
			X	X	X			
			X	X	X	X	X	X

**STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE :
PRIORITÉS DE FINANCEMENT PUBLICS**

C. Gestion de la dette crédible et soutenable à moyen terme	<p>Mobilisation des financements moyennant des échanges dette-nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification d'opportunités pour renforcer des cadres d'échange dette-nature au Gabon, en vue de couvrir les besoins d'investissements à réaliser dans les domaines de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction de la consommation d'énergie et de la préservation des écosystèmes forestiers et marins. 	<p>LEAD : Min Environnement, DG dette, APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AfD • PNUD • TNC 	X	X			
	<p>Comptabilisation du capital naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des services écosystémiques fournis par le Gabon à la planète (activité du Programme Conjoint du Joint SDG Fund) ; • Cartographie des services écosystémiques actuels au Gabon ; • Identification des besoins en renforcement des capacités des institutions environnementales et de la DG Statistique pour systématiser l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux ; • Lancement d'un plaidoyer pour l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux du Gabon afin d'augmenter le PIB et assouplir mécaniquement le ratio Dette/PIB. <ul style="list-style-type: none"> o Associer le « Comité Spécial de l'Assemblée Nationale pour le Suivi de l'Évolution de la Dette » ; o Contribuer à la démarche pour la mise en place d'une nouvelle stratégie pour la dette 	<p>LEAD : DG Statistique</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UNECA • PNUD • CNC • DG Dette • CNPAT • L'Assemblée Nationale 	X	X	X	X	

STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PUBLICS

<p>D. Renforcer l'alignement entre le Budget et les priorités nationales de développement verts et bleus</p>	<p>Introduire la budgétisation climatique et la budgétisation pour le genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une approche budgétaire verte et rose (Activité du Programme Conjoint du Joint SDG Fund) • Adoption d'une feuille de route pour la mise en place d'une budgétisation climatique et rose, ainsi que des mesures intermédiaires, telles que : <ul style="list-style-type: none"> o L'étiquetage climatique, genre et/ou ODD du budget o Le renforcement du contrôle parlementaire et citoyen des dépenses climatiques, de genre et/ou des ODD, moyennant la mise en place de certificats de conformité ; o L'intégration d'une approche de réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience dans les budgets nationaux, basé sur l'étude de l'ANPN. <p>Elaboration des cadres de dépenses à moyen terme sectoriels et au niveau des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutionnalisation d'une conférence programmatique annuelle précédant la conférence budgétaire pour assurer les arbitrages techniques sur la base des critères de durabilité communément acceptés. 	<p>LEAD :</p> <p>Min. du Budget et des Comptes Publics</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Min des affaires sociales • PNUD • UNEP • CNC • ROSCEVAC • CENAPF 	X	X	X	X	X
--	---	--	---	---	---	---	---

STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PUBLICS

<p>E. Mise en place d'un cadre de partenariats publics-privés (PPP) profondément vert</p>	<p>Évaluation du cadre institutionnel et réglementaire des PPP selon les principes des « people-focused PPP » de l'UNECE pour identifier les réformes clés afin d'aligner le cadre juridique des PPP sur les priorités de développement du PSGE (PAT) et les ODDs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'application de critères de 'PPP durables' comme levier pour booster le développement économique et social, à travers la prise en compte de facteurs tels que l'emploi, l'équité sociale, la promotion de groupes vulnérables, la protection de l'environnement, etc. : • La mise à niveau les standards et critères de sélection de partenariats ainsi que des études d'impact environnementaux correspondants, selon les normes internationales appliqués par les principaux PTFs (Banque Mondiale, IFC) • Le renforcement des critères et normes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués par le FGIS et la CDC dans leur gestion d'actif et de projets pour faciliter leur validation environnementale des financements de projets fournis par les PTFs. <p>Adoption d'une procédure standard de validation et de gestion des projets dans le nouveau répertoire de projets d'investissements publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler l'opportunité du choix des dépenses, la pertinence des coûts et recourir systématiquement aux appels d'offre sous peine d'une pénalisation • Le renforcement des capacités de hiérarchisation et l'amélioration des méthodes de sélection des projets d'investissement publics à intégrer dans le PIP. <p>L'intégration des critères de durabilité, de genre et d'investissement vert dans les mandats et les contrats annuels de performance des organismes responsables de la mobilisation de l'investissement privé au Gabon, tels que l'ANPI, le HCI, etc.</p>	<p>LEAD : Min. Promotion des investissements ; L'ANPI</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FMI • Banque Mondiale • FGIS • CDC • HCI • Min des TP • Min du budget 	X	X	X	X	X	X
---	--	--	---	---	---	---	---	---

**STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE :
PRIORITÉS DE FINANCEMENT PUBLICS**

<p>F. Élaboration d'une stratégie nationale pour l'aide publique au développement</p>	<p>Renforcement des capacités de la Cellule de coordination des PTFs au sein du Min. de l'Économie. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du suivi et la transparence des activités des bailleurs de fond afin d'améliorer la concertation et coordination entre PTFs et le Gouvernement du Gabon. • Clarification des attentes et priorités du Gouvernement du Gabon en matière de financement des partenaires techniques et financiers (PTFs) concernant les priorités de développement durable. • Identification d'opportunités pour catalyser davantage les financements privés moyennant l'utilisation de l'APD (blending) avec d'autres interventions de développement. <p>Renforcement des capacités des acteurs concernés pour faciliter le processus de validation administratif des décaissements des bailleurs de fonds</p>	<p>LEAD : Min. de l'Économie. (Cellule FINEX)</p> <p>APPUI : • PNUD • L'UE</p>	<p>X X X</p>	<p>X X X</p>	<p>X</p>		
---	---	--	----------------------	----------------------	----------	--	--

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS

<p>G. Faciliter l'accès au crédit pour les PME dans les secteurs prioritaires de l'économie verte et bleue</p>	<p>Études de l'écosystème de l'innovation financière et la finance digitale (opportunités, acteurs, risques, impact sur l'inclusion financière, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des opportunités pour financer davantage les secteurs économiques verts et bleues, ainsi que les priorités sociales et du genre • Identification des arbitrages politiques en matière de développement de la finance digitale, la promotion de l'inclusion financière des plus démunis ainsi que la mobilisation des recettes publiques. <p>Études de faisabilité pour la mise en place de solutions concrètes de financement pour le secteur agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une banque agricole dédiée ; • Développement d'un réseau de banques rurales - 'de proximité' • Établissement d'un Fonds de garantie pour les prêts au secteur agricole. <p>Évaluation de l'impact des initiatives d'appuis aux PME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'entrepreneuriat, la création d'emplois de qualité pour les jeunes, ainsi que leur contribution à la réalisation des priorités de développement durable • Harmonisation et la coordination efficace des initiatives d'appui aux PME mises en place par les PTFs afin qu'ils s'inscrivent pleinement dans les priorités des autorités. 	<p>LEAD : DGEPF (DIF)</p> <p>APPUI : • PNUD, • BEAC • +Banques commerciales (à définir)</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>		
--	--	---	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--	--

**STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE :
PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS**

<p>G. Faciliter l'accès au crédit pour les PME dans les secteurs prioritaires de l'économie verte et bleue</p>	<p>Renforcement des capacités des entrepreneurs et PME à monter des projets d'investissement 'bancables' dans les secteurs économiques verts et bleus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances financières et comptables • Mise à échelle des projets agricoles moyennant l'établissement de coopératives • Mise en place d'un 'certificat de compétences' pour les PME afin d'être éligibles et reconnues comme sous-traitant des investisseurs internationaux dans les secteurs clés de l'économie verte et bleue 	<p>LEAD : DGEPF (DIF)</p> <p>APPUI : • PNUD, • BEAC • +Banques commerciales (à définir)</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>		
--	--	---	----------------------------	--	--	--	--

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS						
<p>H. Elaboration de plans d'affaires pour les secteurs de l'économie verte et bleue prenant en compte la protection de l'environnement et les intérêts des communautés</p>	<p>Engager des études sur les filières vertes et bleues du secteur privé pour mettre en place un plan d'investissement à fort impact social/environnemental en accord avec le PAT et le RPIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des projets d'investissements concrets ; • Chiffrer les besoins d'investissement par secteur ; • Évaluation du cadre institutionnel et réglementaire et ses contraintes freinant l'investissement privé selon les secteurs de l'économie verte et bleue. <p>SDG MAPPING - cartographie détaillée de l'écosystème de l'investissement privé dans l'économie bleu et verte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des investisseurs actifs dans l'agenda vert et les ODD • Identification d'opportunités concrètes d'investissements à fort impact social/environnemental dans les secteurs bleus et verts • Organisation d'évènements 'match-making' des investisseurs et opportunités d'investissements ODD 	<p>LEAD : l'ANPI</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BM • L'UE • PNUD • UNEP 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p>		

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRI-VÉS

J. Mobilisation d'investissements privés innovants en appui à l'économie verte	Monétisation des paiements pour services écosystémiques (PSE) :		X	X	X		
	• Sensibilisation de toutes les parties prenantes concernant le concept de PSE		X	X	X		
	• Lancement de la première évaluation nationale des écosystèmes pour :		X				
	o Consolider les données sur les flux physiques des services écosystémiques, l'influence de certaines pratiques agricoles sur la fourniture des différents services écosystémiques et l'évaluation monétaire des services écosystémiques (en complément à l'effort de comptabilisation du capital naturel)	LEAD : Min env/ CNC	X		X		
	o Établir la cartographie des services écosystémiques liés aux pratiques d'agriculture, la sylviculture et la pêche	APPUI :			X	X	
	o Répertorier les exemples de paiements pour services écosystémiques déjà en pratique au Gabon pour leur mise à échelle :	• PNUD			X	X	X
	• Aménagement de zones de chasse (ROSEVAC)	• UNEP					
	• Gestion des forêts communautaires (Brain Forest/CAFI)	• CNC					
	• Activation du projet de Cartographie participative villageoise	• TNC			X	X	
	• Gestion de la faune dans les concessions forestières- braconnage (CDG/WWF)	• WCS					X
	• WWF					X	
	• Rougier					X	

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS

<p>J. Mobilisation d'investissements privés innovants en appui à l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Évaluer la faisabilité de la mise en œuvre de mécanisme de paiement • Intégration de la pratique d'évaluation nationale des écosystèmes dans les plans stratégiques à long terme. • Lancement de projets pilotes pour la mise en place d'un système de paiement pour services écosystémique dans le bassin du Lembé et les monts de cristal pour financer le fonctionnement des parcs et écovardes (étude de projet réalisée par la TNC) • Benchmarking international pour capitaliser sur les expériences réussies : <ul style="list-style-type: none"> o Développement d'un cadre de coopération Sud-Sud avec la Malaisie, l'Indonésie et le Costa Rica. • Introduction explicite du concept de services écosystémiques dans les cadres juridiques et réglementaires généraux, y compris pour l'agriculture et l'environnement. • Mise en place d'un mécanisme de gouvernance multipartite dédié à : <ul style="list-style-type: none"> o Traiter les considérations d'équité et de l'impact d'instruments politiques spécifiques pour gérer les services écosystémiques, y compris les politiques d'aménagement du territoire et les réglementations environnementales (e.g. contrôle des intrants, permis, utilisation maximale, critères de qualité) o Renforcer les des approches communautaires des services écosystémiques o Mettre en place un système complet de mesure, de suivi et de vérification des flux financiers existants et nouveaux orientés vers la biodiversité. • Lancement d'un plaidoyer envers les investisseurs internationaux intéressés spécifiquement par la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable : 	<p>LEAD : Min env/ CNC</p> <p>APPUI : • PNUD • UNEP • CNC • TNC • WCS • WWF • Rougier</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	
---	--	---	----------	----------	----------	--

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS

<p>J. Mobilisation d'investissements privés innovants en appui à l'économie verte</p>	<p>o Internaliser les avantages des écosystèmes externes locaux et régionaux + que ces efforts se superposent à des paiements internationaux pour internaliser les avantages environnementaux mondiaux (tels que la biodiversité et la séquestration du carbone) Renforcement des capacités des autorités concernées pour développer une approche stratégique de mise en place des programmes nationaux de PSE bien conçus et efficaces</p> <p>Obligations thématiques vertes/bleus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études de faisabilité pour l'émissions d'obligations thématique au Gabon pour le secteur privé ainsi que le secteur public (activité dans le cadre du Projet Conjoint du Joint SDG Fund) • Développement d'un 'cadre stratégique de financement vert' en accord avec les priorités du PAT, le POGV et le PSGE, ainsi que son système de suivi des dépenses budgétaires vertes • Renforcement des capacités des acteurs correspondant pour la mise en place graduelle d'obligations thématiques pour le secteur public <p>Mécanismes d'offset environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité pour l'introduction de mécanismes d'offset environnementaux dans les cahiers de charge des concessions dans les secteurs extractifs et forestiers ainsi que pour les projets d'investissements privés. 	<p>LEAD : DG dette, CNPAT APPUI : • CNC • TNC • PNUD</p> <p>LEAD : CNC APPUI : • TNC • PNUD</p>	<p>X</p>	<p>X X X</p>	<p>X X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
---	---	---	----------	----------------------	----------------	----------	----------

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS

<p>J. Intégration de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) dans la planification et la programmation pour le développement durable</p>	<p>Etablissement d'une base de données centralisée au Min. de l'Eco. Des activités de RSE des multinationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour systématique moyennant les rapports annuels collectés par les ministères de tutelles correspondant ; Intégration des prévisions comptables pour les fonds de développement locale comme indicateur des flux et investissements immédiats. <p>Études de faisabilité pour la mise en place d'une véritable plateforme de planification, programmation, coordination et suivi de projets RSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une feuille de route ; Identification des besoins de renforcement de capacités des acteurs concernés ; Intégration des projets RSE dans les démarches de planification nationale, ainsi que dans le processus de budgétisation (financement de l'entretien des infrastructures, les frais de personnel, etc.) ; Renforcement des capacités des institutions locales et la cohésion sociale pour le soutien efficace à la mise en place de projets de RSE et leur efficacité dans la durée. <p>Mise en place d'un guichet unique, coordonné par l'ANPI, pour appuyer l'exécution et le suivi des projets de RSE au niveau national et simplifier les contraintes administratives et hiérarchiques</p> <p>Développer un cadre juridique plus propice à la mise à échelle des initiatives de RSE des multinationales, ainsi que des PME national :</p> <ul style="list-style-type: none"> Classification des exonérations fiscales des investissements dans les causes citoyennes liées à l'économie verte ou bleue Renforcement de l'intégration des critères de durabilité dans les cahiers de charges des concessions, partenariats publics-privés et investissements privés. 	<p>LEAD : Min. Eco. APPUI : • ROSCEVAC • PNUD</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p>
--	---	---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS

<p>K. Consolidation du rôle des ONGs dans les démarches de financement et planification du développement durable</p>	<p>ONGs de manière systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication de rapports annuels obligatoires des ONGs recensées par le Ministère de l'intérieur. • Renforcement de la transparence des financements publics existant pour les ONGs moyennant l'insertion d'une ligne budgétaire dédiée aux activités portées par la société civile. <p>Lancement d'un Atelier National Multipartite (incluant l'ANPI, la Chambre de commerce, etc.) avec pour objectif l'établissement d'une 'Charte' pour encadrer les activités volontaires entre les ONGs et les Autorités et renforcer le respect des engagements mutuelles des parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de réflexion A sur les mécanismes de financement publique des ONGs nationales <ul style="list-style-type: none"> o Lancement d'un plaidoyer pour que l'état remplisse ses obligations en ce qui concerne les subventions aux ONGs ; o Développement des mécanismes de financement des ONGs par l'état en fonction des résultats sur le terrain (e.g. RSE, CAFI Phase II, Fonds de sauvegarde de l'environnement, fiscalité écologique, Loi pour le développement durable 2014) o Introduction d'une réduction d'impôts pour le financement de causes citoyennes vertes/bleues (Benchmarking pour identifier les meilleures pratiques internationales et leurs pertinences pour le contexte Gabonais) 	<p>LEAD : Min Env APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • Min. de l'Économie. • Min. de l'Intérieur • Min. du Budget et des comptes Publics • L'ANPI • Chambre de Commerce etc. 	<p>X</p>	<p>X X X</p>	<p>X X</p>	<p> X</p>	<p> X X</p>
--	--	--	----------	----------------------	---------------------	-------------------------	---

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS

<p>K. Consolidation du rôle des ONGs dans les démarches de financement et planification du développement durable</p>	<p>ONGs de manière systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication de rapports annuels obligatoires des ONGs recensées par le Ministère de l'intérieur. • Renforcement de la transparence des financements publics existant pour les ONGs moyennant l'insertion d'une ligne budgétaire dédiée aux activités portées par la société civile. <p>Lancement d'un Atelier National Multipartite (incluant l'ANPI, la Chambre de commerce, etc.) avec pour objectif l'établissement d'une 'Charte' pour encadrer les activités volontaires entre les ONGs et les Autorités et renforcer le respect des engagement mutuelles des parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de réflexion A sur les mécanismes de financement publique des ONGs nationales <ul style="list-style-type: none"> o Lancement d'un plaidoyer pour que l'état remplisse ses obligations en ce qui concerne les subventions aux ONGs ; o Développement des mécanismes de financement des ONGs par l'état en fonction des résultats sur le terrain (e.g. RSE, CAFI Phase II, Fonds de sauvegarde de l'environnement, fiscalité écologique, Loi pour le développement durable 2014) o Introduction d'une réduction d'impôts pour le financement de causes citoyennes vertes/bleues (Benchmarking pour identifier les meilleures pratiques internationales et leurs pertinences pour le contexte Gabonais) 	<p>LEAD : Min Env APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • Min. de l'Économie. • Min. de l'Intérieur • Min. du Budget et des comptes Publics • L'ANPI • Chambre de Commerce etc. 	<p>X</p>	<p>X X X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	
--	---	--	----------	----------------------	----------	----------	----------	--

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRI-VÉS

<p>L. Renforcer la coordination entre le Gouvernement et les PTFs</p>	<p>Réactivation de la cellule de coordination Gouvernement/PTFs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un nouveau Cadre de Concertation PTF – Gouvernement • Systématisation du principe de l'alignement des 'stratégies pays' des Bailleurs de fonds sur les priorités de développement du Gouvernement (PAT/PSGE) et le CNFI vert/ODD pour le long terme • Mise en place de coordinations sectorielles entre les PTFs des différents projets d'APD : <ul style="list-style-type: none"> o Instaurer un ordre de priorisation des besoins d'investissement/d'ap-pui pour la mise en œuvre du PAT • Institution de réunions de concertation semestrielles entre tous les PTFs et les Autorités 	<p>LEAD : Min. de l'Eco. APPUI : • BAD • Afd • BM</p>	<p>X X X X</p>	<p>X X X</p>	<p>X X X</p>	<p>X X X</p>	<p>X X X</p>
<p>M. Création de partenariat avec des partenaires/investisseurs Leader dans les secteurs prioritaires de l'économie verte</p>	<p>Mise en place d'un Groupe consultatif/Forum des investisseurs publics et privés autour des projets sectoriels en vue de lever toutes les contraintes freinant l'investissement privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • (En complément aux études sectorielles (chantier d'intervention H) Révision du rôle et la participation des acteurs privés pertinents dans les mécanismes de dialogue public-privé existants : • Appuyer l'exécution total des recommandations faites par le Haut Conseil pour l'Investissement • Appuyer l'identification des priorités de réformes pour la 'Task Force pour améliorer le Ranking Doing Business' (comme par exemple le remboursement des crédits TVA) • Mieux intégrer les représentant du secteur forestier dans l'exécution du PAT 	<p>LEAD : L'ANPI, CNPAT, Min. de l'Eco., Min. des Travaux publics, HCI APPUI : • PNUD • BAD • Banques commerciales Min de la pro-motion des investissements</p>	<p>X X X X X</p>	<p>X X X X</p>	<p>X X X X</p>	<p>X X X X</p>	<p>X X X X</p>

STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS						
<p>M. Création de partenariat avec des partenaires/investisseurs Leader dans les secteurs prioritaires de l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer pleinement l'ANPI dans toutes les démarches et les dialogues concernant l'économie verte et bleue pour mieux attirer de l'investissement privé Intégrer les représentants du secteur financier et bancaire dans toutes les démarches et les dialogues concernant l'économie verte et bleue pour rapprocher les acteurs et créer de la confiance entre eux. <p>Lancement d'un plaidoyer et des démarches de sensibilisation concernant les ODD pour le secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un réseau local du UN Global Network au Gabon pour dynamiser les efforts de sensibilisation envers le secteur privé national. 	<p>LEAD : L'ANPI, CNPAT, Min. de l'Eco., Min. des Travaux publics, HCI</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • BAD • Banques commerciales Min de la promotion des investissements 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>x</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
	<p>Évaluation du cadre institutionnel et réglementaire des PPP selon les principes des « people-focused PPP » de l'UNECE pour identifier les réformes clés afin d'aligner le cadre juridique des PPP sur les priorités de développement du PSGE (PAT) et les ODDs.</p>		<p>X</p>			

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI DES FINANCEMENTS ET DES RÉSULTAT ODD

<p>N. Compléter les 'angles morts' dans la cartographie des flux de financements pour le développement durable</p>	<p>Mise en place d'un « Tableau de bord » pour le suivi des financements pour le développement durable et les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des dons et prêts concessionnels liés à l'environnement selon les données recueillies par l'exercice de consolidation de l'UE. • Mise à jour des dons et prêts perçus par les différents acteurs de la Société civile. • Cartographie des dépenses RSE par les multinationales (basé sur les rapports annuels soumis par les MNE à leur ministère de tutelle respectif) • Centralisation des rapports annuels des entreprises des hydrocarbures et les mines (Ministère des Hydrocarbures) <p>Centralisation systématique des différents flux de financements publics et privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie du DFA • Vocation 'prospective' • Intégrant le processus de formulation du budget 	<p>LEAD : Min. de l'Economie. (DG Prospective)</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • UE • ROSEVAC • CNC • L'ANPI 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p>x</p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p>X</p>
<p>O. Suivi systématique des résultats de développement et des ODD</p>	<p>Réactivation du « Comité de suivi des résultats des ODD » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des points focaux pour le suivi des résultats au sein des ministères concernés <p>Actualisation du rapport de suivi des résultats sur les ODD et l'agenda 2063</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considérer l'exécution des recommandations du rapport interne sur le cadre de gouvernance des ODD au Gabon • Identification et mise en place de passerelles de concertations institutionnelles avec le Conseil National du PAT, le CNC et le Secrétariat Général pour le PSGE 	<p>LEAD : Min. de l'Eco. (DG Prospective)</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD 	<p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p>	<p></p> <p></p>

HARMONISATION DES CADRE DE PLANIFICATION, PROGRAMATION ET FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

<p>P. Mise en œuvre des outils prévus par la Loi pour le Développement durable</p>	<p>Évaluation de la mise en œuvre de la Loi pour le Développement Durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation d'impact de la Loi pour le Développement durable sur les résultats liés à l'environnement et les ODD • Identification des contraintes à son application totale <p>Renforcement des capacités pour accélérer la mise en place des outils pour le développement durable tel que prévu par la Loi existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activation de l'Agence pour le Développement Durable • Activation du Fond de Sauvegarde de l'Environnement 	<p>LEAD : Min. de l'env. APPUI : CNC, PNUD</p>	<p>X X</p>	<p> X X</p>	<p> X X</p>	
<p>Q. Harmonisation des cadres de gouvernance du PAT, le PSGE et les ODD</p>	<p>Mise en place d'un point focal (PF) au sein du CNPAT pour l'Agenda des ODD et leurs financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation du PF au Comité de pilotage du Programme Conjoint du Joint UN SDG Fund pour assurer la fluidité dans l'échange d'informations et l'alignement des activités du Programme Conjoint avec les activités en cours du CNPAT. <p>Organisation d'un atelier national pour s'accorder sur un cadre de gouvernance cohérent et efficace pour le financement du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En lien avec les recommandations du rapport interne sur le cadre de gouvernance des ODD au Gabon (> voire intervention P.) incorporant les principales structures pour la planification, la coordination et le suivi du développement durable au Gabon • Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> o Renforcement du dialogue et de la coordination entre les structures impliquées o Harmonisation des cadres de concertation liés au développement durable o Identifier et éliminer les superpositions des processus existants o Articuler, valider et suivre la mise en œuvre de la stratégie de financement globale, tel que proposé par ce DFA 	<p>LEAD : Min. de l'Eco. (DG Prospective) APPUI : • PNUD</p>	<p>X X</p>	<p>X X</p>	<p>X X</p>	

MESURES TRANSVERSALES

R. Chiffrage des besoins d'investissements totaux pour atteindre les ODD	<p>Mise à jour des calculs du FMI sur les coûts pour atteindre les ODD d'ici 2030 (pre-covid-19) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffrage tous les investissements nécessaires à une plus grande maîtrise de la vulnérabilité du territoire et à l'adaptation de celui-ci face aux risques liés aux changements climatiques, selon l'analyse de risques catastrophiques de l'ANPN • Intégration systématique dans la gestion des finances publiques l'analyse dynamique des besoins d'investissements publics et privés • Renforcement de la capacité du Gouvernement à évaluer les coûts des ODD au fil du temps, de manière dynamique, au fur et à mesure des progrès et des changements de circonstances 	<p>LLEAD : Min. de l'Eco. (DG Pro)</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • FMI • CNC • Min. des Fin. • Min. de L'Env. 	X X	X X	X X	X X	X X
S. Renforcement de la lutte contre la corruption	<p>Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie pour la lutte contre la corruption (2012) ainsi que l'identification des contraintes à son opérationnalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la Stratégie pour la lutte contre la corruption (2012) • Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du cadre juridique existant • Publication annuelle de la déclaration des biens des administrateurs publics 	<p>LLEAD : Agence pour la lutte contre la corruption</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD, • Banque Mondiale • FMI 		X X X	X X X		

MESURES TRANSVERSALES

<p>T. Renforcement de l'écosystème des statistiques</p>	<p>Mise en place d'un plan d'action pour accélérer les réformes des statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des statistiques macro-économiques, en commençant par les comptes nationaux ; • Elaboration d'une cartographie des données de routine manquantes pour un suivi des ODD (par exemple l'éducation, l'accès à l'habitat et certains actes de la santé), ainsi que le développement durable ; • Mise en place d'un système de base de données régulièrement alimentées concernant les ODDs ; • Harmonisation des méthodologies et des modalités de traitement et de diffusion des données sectorielles des Directions en charge des statistiques au sein des ministères avec la Direction Générale de la statistique • Renforcement des capacités de la DG Statistique pour l'exécution des recommandations 	<p>LEAD : Direction des Statistiques</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banque Mondiale • PNUD • L'UE 	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
---	---	---	----------	----------	----------	----------	----------

7. Bibliographie

7. Bibliographie

Anyango-van Zwieten, N., Lamers, M. & van der Duim, R. Funding for nature conservation: a study of public finance networks at World Wide Fund for nature (WWF). *Biodivers Conserv* 28, 3749–3766 (2019).

Banque Africaine de Développement (2020), *Perspectives Économiques en Afrique*, BAD, Abidjan.

Banque Mondiale (2017) *Revue des dépenses publiques : Gabon Améliorer la qualité de la dépense publique pour favoriser une croissance inclusive*, Groupe de la Banque Mondiale, Washington DC.

Banque Mondiale (2019) *Rapport d'Évaluation du système des marchés publics du Gabon*, Groupe de la Banque Mondiale, Washington DC.

BEAC (2020) *Bulletin trimestriel du marché des titres publics de la CEMAC*, Cellule de Règlement et de Conservation des Titres.

Commission économique pour l'Afrique (2019) *La politique budgétaire au service du financement du développement durable*, RAPPORT ÉCONOMIQUE SUR L'AFRIQUE.

Credit Suisse, World Wildlife Fund, McKinsey & Company (2014) *Conservation finance: moving beyond donor funding toward an investor-driven approach*. Credit Suisse, WWF, McKinsey & Company: Zurich, Switzerland.

Direction Générale de la Statistique (2013) *Recensement Général de la Population et des Logements*, Gouvernement du Gabon.

Fond Monétaire Internationale (FMI) (2017), *Rapport sur la performance de la gestion des finances publiques – Gabon PEFA*, IMF, Washington DC.

FMI (2019) *Gabon : Selected Issues*, IMF Country Report No. 19/390.

FMI (2020) *Évaluation de la gestion des investissements publics*, Rapport du FMI n° 20/188, IMF, Washington DC.

Gouvernement du Gabon (2011) *Plan Opérationnel Gabon Vert : Donner à l'Émergence une trajectoire durable Horizon 2025*.

Gouvernement du Gabon (2012) *Plan Stratégique Gabon Émergence : Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*.

Gouvernement du Gabon (2014) *Mise en œuvre du Pan Stratégique Gabon Emergent (PSGE): DOCUMENT-CADRE DE POLITIQUES 2014-2025*.

Gouvernement du Gabon (2015) *Rapport National Habitat III*.

Gouvernement du Gabon (2017) Cadre d'investissement du Gabon pour l'initiative pour le forêt de l'Afrique centrale (CAFI).

Gouvernement du Gabon (2017) Gabon : Plan de Relance Economique triennal 2017-2019.

Gouvernement du Gabon (2018) programme pays : Cadre de planification des investissements climatiques au Gabon, Conseil National Climat, octobre 2018.

Gouvernement du Gabon (2020) La stratégie d'endettement de l'état en 2020 accompagnant le projet de loi de finances de l'année 2020.

Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (2004) Note sur les Nouvelles sources de financement du développement : financement des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nations Unies (2015) Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement : Programme d'action d'Addis Abeba, Addis-Abeba.

Nations Unies (2020) Rapport national de suivi des progrès de la mise en œuvre conjointe des agendas 2030 des nations unies et 2063 de l'union africaine au Gabon, Libreville.

OCDE (2020) Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2018 : Principaux résultats

Pacquement François (2010) : "Financement international du développement", De Boeck Supérieur | « Afrique contemporaine » 2010/4 n°236 | pages 123 à 125

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (2019) Rapport final de l'étude sur l'évaluation du financement du développement au Cameroun

PNUD (2020) Impact socio-économique de la Covid-19 au Gabon, Libreville.

8. Les annexes

Annexes 1. Mesures transversales

	Mesures à mettre en œuvre	Stratégie de mise en œuvre	Résultats attendus (2021-2023)
1	Respecter les critères de convergences de la CEMAC	Application du plan de trésorerie pour réduire l'accumulation des arriérés (internes et externes)	Stock des arriérés nul à la clôture budgétaire et effectivité de la coupure de gestion entre exercices, afin de restaurer la crédibilité de l'Etat.
2	Moderniser la gestion des politiques publiques	Elaboration et promotion des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels pour optimiser les prévisions sur le financement des dépenses publiques	Priorisation des choix budgétaires dans la conduite des politiques publiques avec des objectifs clairs, précis et mesurable (Coût: environ 1 milliard)
		Application de la justification au premier franc (JPF)	Suppression des dépenses redondantes, voire sans objet, reconduites automatiquement chaque année et réaliser ainsi des économies potentielles (plus de 5 milliards)
3	Privilégier les dépenses à forte rentabilité budgétaire	Priorisation des secteurs productifs en dotation de crédits sur des actions ciblées génératrices de revenus (Agriculture, forêt, mines, etc.)	Levée des recettes supplémentaires (plus de 50 milliards) (ou ? comment au regard du niveau de la dette publique ? proposition)
		Informatisation du circuit de la recette pour réduire les écarts de déclaration et les écarts de paiement	Réduction du coût administratif de recouvrement des recettes budgétaires
		Financement des actions relatives au civisme fiscal	Lutte contre l'informel et levée de recettes budgétaires supplémentaires
4	Sécuriser les recettes affectées et les rendre accessibles aux bénéficiaires	Sécurisation les recettes affectées (ADP, CAS, FDC) en les intégrant dans le Compte Unique du Trésor (CUT)	Création d'un sous-compte pour chaque CAS, ADP et FDC dans le CUT pour une gestion optimale de leurs opérations

Annexes 1. Mesures transversales

	Mesures à mettre en œuvre	Stratégie de mise en œuvre	Résultats attendus (2021-2023)
4	Sécuriser les recettes affectées et les rendre accessibles aux bénéficiaires	Désignation des comptables assignataires pour chaque ADP, FDC et CAS afin d'améliorer la gestion de leurs ressources et charges d'une part et, arrêter de les exécuter comme des opérations de trésorerie conformément aux dispositions légales	Exécution des recettes affectées dans les mêmes conditions que les dépenses du budget général pour un meilleur contrôle dans l'atteinte des objectifs pour lesquels la recette est affectée
		Accorder aux collectivités locales la liberté de gestion de leurs recettes affectées sous tutelle financière	Meilleure mise en œuvre des politiques publiques locales par les administrations décentralisées
5	Revisiter les organigrammes et modes de fonctionnement	Lutte contre l'inflation des services administratifs et suppression des structures à vocation temporaire devenues pérennes (Comités, commissions, etc.).	Réduction des dépenses de fonctionnement suite à la suppression des structures à vocation temporaire
		Fusion des structures ayant des missions similaires ou complémentaires	Economies potentielles sur la suppression des services publics en doublon, ou devenu sans objet
		Simplification des règles de procédure et facilitation des relations horizontales et verticales dans l'administration à travers un dialogue de gestion approprié	Amplification du dialogue de gestion au sein des administrations et promotion des notions de "rendre compte" et "rendre des compte" de la gestion Elaboration de guides de procédures, de guides pratiques pour la mise en œuvre des missions, des activités (réduction des pertes de temps) pour plus d'efficacité et d'efficience

Source : DGBFIP

Annexes 2

Mesures par titre de dépenses

Annexes 2. Mesures par titre de dépenses

Mesures à mettre en œuvre	Stratégie de mise en œuvre	Résultats attendus (2021-2023)
Titre 1 : Charges financières de la dette		
Optimiser les conditions d'endettement sur les marchés financiers	Respect des échéanciers de paiement	Baisse du coût des emprunts
		Amélioration du classement dans les agences de notation (Moody's, Fitch Rating, Standard & Poor's, Doing Business, etc.)
Titre 2 : Dépenses de personnel		
Structurer les effectifs de l'administration par service	Elaboration des fiches de postes des agents de l'Administration	Lutte contre l'inflation des effectifs présumés pléthoriques et utilisation optimale du personnel
		Amélioration de la productivité des agents publics
Recruter en fonction des besoins des administrations présentées dans un plan de recrutement conforme aux cadres organiques	Ouverture des concours d'entrées dans les écoles de l'administration uniquement en fonction des besoins exprimés (profils, nombres) par les services de l'Etat (ENA, EPCA, IEF, ENAM, ENI, ENM, ENS, ENSET, INFASS, etc.)	Suppression de l'organisation systématique des concours et institution des conférences de planification de postes budgétaires
		Economies potentielles sur les bourses et sur les rappels de soldes (Santé, Education, etc.)
		Promotion de la formation continue dans les écoles d'Etat

Mesures à mettre en œuvre	Stratégie de mise en œuvre	Résultats attendus (2021-2023)
Titre 2 : Dépenses de personnel		
Maîtriser la masse salariale	Contrôle de la rémunération des agents publics affectés dans les SPP	Baisse de la masse salariale des agents affectés dans les SPP Economie potentielle sur les éventuels doubles prises en charge financière des agents publics dans les services administratifs et les SPP
	Mise à jour des métiers de la MONP en centralisé et en déconcentré/décentralisé	Economies potentielles sur la MONP
	Mise à plat du Fichier Unique de Référence (FUR)	Economie sur la suppression des doublons et les rémunérations indûment perçues
		Diminution des effectifs
Titre 3: Dépenses de biens et services		
Digitaliser les procédures et les actes administratifs	Elaboration d'un texte législatif sur la dématérialisation des procédures et des actes administratifs	Adoption d'une loi portant sur la dématérialisation des procédures et des actes administratifs (1,5 milliard d'économie au moins)
	Réduction de la consommation des fournitures et matériel de bureaux	Production des actes administratifs dématérialisés (CNI, Titres foncier, permis de conduire, actes de naissance, etc.), sécurisation du circuit de la collecte des recettes budgétaires, gain de productivité pour les services de l'Etat, etc. (Coût: plus de 7 milliards)

Mesures à mettre en œuvre	Stratégie de mise en œuvre	Résultats attendus (2021-2023)
Titre 3: Dépenses de biens et services		
Rationaliser les consommations d'eau, d'électricité et de téléphone des administrations publiques et logements d'astreinte	Lutte contre le gaspillage des prestations de fournitures en eau et en électricité des administrations et logements d'astreintes	Suppression de la prise en charge des factures d'eau et d'électricité des logements d'astreinte
		Baisse de la facture de la consommation d'eau et d'électricité
	Instauration des quotas téléphoniques mensuels	Baisse de la facture de la consommation de téléphone
Rationaliser les dépenses liées aux baux administratifs de l'Etat	Révision du cadre de contractualisation des baux administratifs et promotion du patrimoine administratif de l'Etat.	Renforcement du cadre juridique permettant de mieux encadrer les conditions et le coût des baux administratifs (décret sur les baux administratifs, arrêté fixant le prix au mètre carré et conditions de location de l'Etat et des collectivités locales, etc.)
		Valorisation du patrimoine de l'Etat en vue de générer des ressources substantielles
		Renégociation des termes des contrats de bail administratif pour mieux encadrer les engagements de l'Etat vis-à-vis des tiers

Mesures à mettre en œuvre	Stratégie de mise en œuvre	Résultats attendus (2021-2023)
Titre 3: Dépenses de biens et services		
Revisiter certaines prestations de services en doublon	Révision des contrats de gardiennage et d'entretien bâtiments (ménage)	Suppression des prestations externalisées au profit du personnel de la MONP commis à la même tâche pour le ménage.
		Suppression des prestations de gardiennage privé au profit des forces de sécurité pour la protection des bâtiments publics
Maitriser les dépenses des missions diplomatiques et postes consulaires	Redéfinition de la carte diplomatique	Réduction des effectifs des missions diplomatiques
	Indexation de la prime de logement au salaire des diplomates	Baisse des dépenses de fonctionnement des services
	Adoption d'un texte réglementaire harmonisant les effectifs dans les missions diplomatiques et la prise en charge des enfants des diplomates	Baisse des dépenses locatives dans les missions diplomatiques et poste consulaires
Sécuriser les remboursements de TVA afin d'améliorer la signature de l'Etat et la trésorerie des entreprises	Apurement des arriérés et remboursement régulier à échéance	Baisse des dépenses liées à la prise en charge des baux administratifs et des frais de scolarité des enfants des diplomates
		Non accumulation des arriérés TVA

Mesures à mettre en œuvre	Stratégie de mise en œuvre	Résultats attendus (2021-2023)
Titre 4: dépenses de Transferts		
Rendre efficace et efficient les dépenses à caractère social	Amélioration et suivi de la prise en charge des gabonais économiquement faibles (GEF) dans les structures sanitaires et programmes sociaux dédiés	Facilitation des procédures de prise en charge des GEF et de l'accès aux avantages sociaux
	Redéfinition du périmètre et des critères des bénéficiaires des dépenses sociales et organisation des audits et des missions de contrôle du fichier des GEF afin de maîtriser les effectifs réels des bénéficiaires et de définir les critères sociaux réalistes	Mise à jour de la cartographie des GEF
	Viabilité des comptes sociaux (Pensions, CNAMGS, etc.)	Equilibre des comptes sociaux et promotion des fonds de pensions
Maîtriser la masse salariale des Services Publics Personnalisés (SPP)	Révision de la grille salariale des SPP	Baisse de la masse salariale des SPP
		Baisse des dépenses de transferts
	Indexation des salaires aux résultats financiers de chaque SPP	Baisse du taux masse salariale/subventions
		Plafonnement de la masse salariale à 35% des ressources générées par chaque SPP

Mesures à mettre en œuvre	Stratégie de mise en œuvre	Résultats attendus (2021-2023)
Titre 4: dépenses de Transferts		
Rationaliser les dépenses des SPP	Audit des structures existantes	Economie sur la suppression de certain SPP
	Harmonisation du statut des SPP	Standardisation des organigrammes et des effectifs
		Economie sur les postes et fonctions supprimés
	Redéfinition du périmètre d'intervention des SPP	Suppression des doublons des missions entre l'administration centrale et les SPP
		Contractualisation des SPP avec l'administration de tutelle
	Assujettissement des SPP réalisant des profits	Génération de ressources supplémentaires affectées au budget général
	Interdiction de l'augmentation des effectifs ou de la bonification de la grille indiciaire si le SPP n'a pas prouvé sa capacité à financer, par ses ressources propres, les charges qui en découleraient pendant au moins vingt-cinq ans	Maîtrise de l'inflation des rémunérations
Economie sur les plans sociaux		
Obligation de déclaration, auprès des services compétents du ministère en charge du Budget, du bilan et des résultats prévisionnels sur une période de cinq ans au moins et des états des dépenses de personnel	Maîtrise des salaires annuels de chaque agent et des charges sociales	

Mesures à mettre en œuvre	Stratégie de mise en œuvre	Résultats attendus (2021-2023)	
Titre 4: dépenses de Transferts			
Optimiser les engagements internationaux	Révision des différentes conventions internationales	Réduction du niveau des cotisations internationales	
Titre 5: Dépenses d'investissement			
Optimiser la gestion des investissements publics	Renforcement du cadre juridique de la gestion des investissements	Adoption de textes (décrets, arrêtés, etc.) relatifs à la gouvernance et à la programmation des investissements publics	
	Mise en place du Programme d'Investissements Publics	Elaboration du Programme d'Investissements Publics (PIP)	
	Renforcement du cadre juridique des Partenariats Public-Privé (PPP)		Elaboration des décrets d'application de loi n°20/2016 relative aux PPP
			Amélioration des conditions de passation des PPP en vue de garantir les intérêts de l'Etat et la rentabilité économique et sociale de tels projets
	Orientation des financements extérieurs sur emprunts vers les infrastructures à fort impact social (routes, hôpitaux, écoles, etc.)	Augmentation du stock des équipements collectifs	
Titre 6: Autres dépenses			
Maitriser le contentieux de l'Etat	Respect des engagements de l'Etat envers les tiers	Réduction des frais d'honoraires des avocats et des condamnations	
		Contrôle des engagements de l'Etat vis-à-vis des tiers	
	Application des textes sur l'action récursoire	Respect des procédures administratives	



Programme des Nations Unies pour le Développement
Maison des Nations Unies - Près du Pont de Gué-Gué
BP 2183 Libreville, Gabon
Tel : +241 74 82 69 77